BULLETIN

DE LA

Société française d'Histoire de la Médecine

Tome VI. 1907.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Publié par M. le Dr Albert PRIEUR
Secrétaire général



PARIS
ALPHONSE PICARD & FILS, ÉDITEURS
82, RUE BONAPARTE, 82

LISTE DES MEMBRES

Arrêtée au 1er avril 1907

ACHARD (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue du Faubourg-Saint-Honoré, 164* (1).

ALBERT (Maurice), Professeur à la Sorbonne, Professeur de rhétorique au Lycée Condorcet, Répétiteur à l'Ecole Polytechnique, *rue du Cherche-Midi, 89*.

ALEZAIS (Dr), Médecin des hôpitaux, *rue d'Arcole, 3, Marseille.*

AUBERT (Dr), Chirurgien en chef de l'Antiquaille, *rue Victor-Hugo, 33, Lyon.*

BALLET (Dr Gilbert), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue du Général-Foy, 39.*

BARBILLON (Dr), ancien Interne des hôpitaux de Paris, *avenue de l'Observatoire, 24.*

BEAUDOT, pharmacien, *place Darcy, à Dijon.*

BAUDOUIN (Dr Marcel), *rue Linné, 21.*

BEAUVOIS (Dr), *rue d'Orléans, 21, Neuilly-sur-Seine.*

BELUZE (Dr), *rue des Francs-Bourgeois, 54.*

BÉRILLON (Dr), Directeur de la *Revue de l'Hypnotisme, rue Castellane, 4.*

BERGOUNIOUX (Dr), Médecin en chef de l'*Hôpital militaire de Poitiers.*

BINOT (Dr), Chef de laboratoire à l'Institut Pasteur, *rue Cassette, 22.*

(1) Là où le nom de la ville n'est pas indiqué, il s'agit de Paris.

Blanchard (Dr Raphaël), Professeur à la Faculté, Membre de l'Académie de médecine, *boulevard Saint-Germain, 226.*

Bonaparte (prince Roland), *avenue d'Iéna, 10.*

Borne (Dr G.), *rue de Louvois, 8.*

Bos (Dr Alphonse), *cours Lieutaud, 52, Marseille.*

Bourneville (Dr), Médecin de l'Hospice de Bicêtre, Rédacteur en chef du *Progrès Médical, rue des Carmes, 14.*

Boutineau, Membre de la Société archéologique, *rue de l'Alma, 73, à Tours.*

Brochin (Dr), Chirurgien de l'hôpital Péan, *rue de Grenelle, 86.*

Brœmer (Dr), professeur à l'Ecole de pharmacie de Toulouse.

Brissaud (Dr), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Bonaparte, 5.*

Brouardel (Dr), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Institut, *rue de Bellechasse, 58.*

Budin (Dr), Professeur à la Faculté, Acc. des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *rue de la Faisanderie, 51.*

Bugiel (Dr), *boulev. Saint-Marcel, 53.*

Buret (Dr F.), Secrétaire général de la Société de médecine de Paris, *rue Casimir-Delavigne, 2.*

Capitan (Dr), ancien Président de la Société d'anthropologie, *rue des Ursulines, 5.*

Carbonnelli (Dr), Directeur de la Maternité, *Saint-Massimo, 33, Turin.*

Cartaz (Dr), ancien Interne des hôpitaux, *boulevard Haussmann, 39.*

Cayla (Dr), *avenue de Neuilly, 31, Neuilly-sur-Seine.*

Chaput (Dr H.), Chirurgien des hôpitaux, *avenue d'Eylau, 21.*

CHARCOT (Dr Jean), ancien chef de clinique, *avenue de l'Alma, 36.*

CHASSEVANT (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, *rue du Mont-Thabor, 21.*

CHAUFFARD (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Saint-Simon, 2.*

CHAUMONT (Dr), *rue de Vaugirard, 63.*

CHAUVEAU (Dr), *boulevard Saint-Germain, 225.*

CHEYLUD (Em.), Pharmacien, à la *Roche-Chalais (Dordogne).*

CLARET (Dr André), *Le Havre (Seine-Inférieure).*

COMAR, *rue des Fossés-Saint-Jacques, 20.*

COQUERELLE (Dr), *rue Saint-Pantaléon, 18, Beauvais.*

CORDIER (Dr), aux Etablissements français de Pondichéry (*Inde*).

CORNU (Dr), à *Neuvy (Yonne).*

COURTADE (Dr A.), ancien Interne des hôpitaux, *rue Castellane, 14.*

CUMSTON (Dr Charles), *Beacon Street, 871, Boston, Mass., Etats-Unis.*

DARDEL (Dr), *rue d'Edimbourg, 10. L'été à Aix-les-Bains.*

DÉJERINE (Dr), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *boulevard Saint-Germain, 179.*

DELAUNAY, Interne des hôpitaux, *14, rue de la Préfecture, Le Mans.*

DELORME (Dr), Membre de l'Académie de médecine, Directeur de l'*Hôpital du Val-de-Grâce.*

DEMMLER (Dr), *rue de la Verrerie, 34.*

DESNOS (Dr), *rue de la Boétie, 59.*

DIGNAT (Dr), *avenue Carnot, 14.*

DORVEAUX (Dr), Bibliothécaire de l'Ecole de pharmacie, *avenue d'Orléans, 58.*

DRUELLE (Dr), *rue de Clichy, 55.*

Duché (D^r), *Saint-Barthélemy-de-Bellegarde* (*Dordogne*).
Dubreuil-Chambardel (Louis), *rue Jeanne-d'Arc, 3, à Tours.*
Dupré (D^r), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Saint-Georges, 47.*

Fabre (D^r), Membre correspondant de l'Académie de médecine, *Commentry* (*Allier*).
Farez (D^r), *boulevard Haussmann, 154.*
Fay (Marcel), *boulevard Haussmann, 85.*
Fay (Maurice), *boulevard Haussmann, 85.*
Mme Fédoroff (D^r), *rue Galilée, 21.*
Fiessinger (D^r), Rédacteur en chef du *Journal des Praticiens,* Membre correspondant de l'Académie de médecine, *4, rue de la Renaissance.*
Flandrin (D^r), Médecin accoucheur en chef de l'Hôpital *place Grenette, 11, Grenoble.*
Fleury (Dr Maurice de), ancien interne des hôpitaux, *boulevard Haussmann, 139.*
Florence (D^r), Professeur à la Faculté, *rue Culatte, 3, Lyon.*
Folet (D^r), Professeur à la Faculté de Lille, *rue Solférino, 232, à Lille.*
Fournier (Dr Alfred), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *rue de Miromesnil, 77.*
Fournier (Dr Henri), *rue de Lisbonne, 11.*
Francillon (Mme la D^esse Marthe), *18, avenue de Friedland.*
Francklin (Alfred), ancien Conservateur de la Bibliothèque Mazarine, *boulevard Bonne-Nouvelle, 28.*

Gariel (D^r), Professeur à la Faculté, membre de l'Académie de médecine, *rue Edouard-Detaille, 6.*
Gaucher (D^r), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue Saint-Pétersbourg, 11.*
Génévrier (Dr J.), *rue du Pré-aux-Clercs, 8.*

Gilbert (Dr), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue de Rome, 27*.

Gilbert (Emile), *rue Paul-Bert, 31, Moulins*.

Gley (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Secrétaire général de la Société de biologie, *rue Monsieur-le-Prince, 14*.

Grasset (Dr), Professeur à la Faculté, *rue J.-J.-Rousseau, Montpellier*.

Guelliot (Dr Octave), Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, *rue du Marc, Reims*.

Guépin (Dr), ancien Interne des hôpitaux, *boulevard Malesherbes, 21 bis*.

Guiart (Dr), professeur agrégé à la Faculté, Secrétaire général de la Société zoologique de France, *rue de l'Ecole-de-Médecine, 15*.

Guillon (Dr Paul), *boulevard Malesherbes, 69*.

Guyon (Dr), Professeur à la Faculté, Chirurgien des hôpitaux, Membre de l'Institut, *rue Roquépine, 11 bis*.

Gyory (Dr de), Privat-docent d'histoire de la médecine à l'Université de *Budapest. IV, Zoldfa, u, 21*.

Hahn (Dr), Sous-Bibliothécaire à la Faculté, *rue Gay-Lussac, 28*.

Hallopeau (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *boulevard Malesherbes, 91*.

Hamonic (Dr), ancien Interne des hôpitaux, *rue Clauzel, 7 ter*.

Hamy (Dr), Professeur au Muséum, Membre de l'Institut, *rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36*.

Hervot (Dr), *rue Saint-Vincent, 7, Saint-Malo*.

Houssay (Dr Fr.), *à Pontlevoy (Loir-et-Cher)*.

Jablonski (Dr), Médecin des hôpitaux, *rue des Arènes, Poitiers, 17*.

Jayle (Dr), Chef de clinique chirurgicale, *boulevard Saint-Germain, 232*.

JEANSELME (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *rue de Miromesnil, 92.*

JENNINGS (Dr), *Au Vésinet (S.-et-O.).*

JOUBIN (Dr), Professeur à la Faculté des sciences, *Rennes.*

KLEIN (Dr Gustav), à Munich (Bavière).

LABADIE-LAGRAVE (Dr), Médecin des hôpitaux, *avenue Montaigne, 8.*

LACASSAGNE (Dr), Professeur à la Faculté, Directeur des *Archives d'anthropologie criminelle, place Raspail, 1, Lyon.*

LACRONIQUE (Dr), *5, Avenue Gambetta, à Saint-Mandé (Seine).*

LANDOUZY (Dr), Professeur à la Faculté, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *rue de l'Université, 15.*

LANGLOIS (Dr), *à Maubeuge (Nord).*

LAPERSONNE (Dr DE), Professeur à la Faculté, *90, boulevard Malesherbes.*

LECLAIR (Edmond), Pharmacien des hôpitaux, *rue de Puebla, 35, à Lille.*

LE PILEUR (Dr), Médecin de Saint-Lazare, *rue de l'Arcade, 15.*

LEJARS (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Chirurgien des hôpitaux, *rue de la Victoire, 96.*

LEDÉ (Dr Fernand), Membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, *quai aux Fleurs, 19.*

LERI (André), *rue de Sontay, 4.*

LEUDET (Dr), *rue de Miromesnil, 66.*

LOCART (Dr Edmond), *quai de la Charité, 28, Lyon.*

LŒW (Dr Pierre), Villa Bénédicte, à *Cannes (Alpes-Maritimes).*

LUCAS-CHAMPIONNIÈRE (Dr), Chirurgien des hôpitaux, Membre de l'Académie de médecine, *avenue Montaigne, 3.*

LUTAUD (Dr), Médecin de Saint-Lazare, Rédacteur en chef du *Journal de médecine de Paris*, *rue Pierre-Charron, 31*.

MAC-AULIFFE (Dr), *boulevard Haussmann, 43*.
MAGNAN (Dr), Médecin de Sainte-Anne, Membre de l'Académie de médecine, *rue Cabanis, 1*.
MARIE (Dr A.), Médecin en chef de l'Asile de Villejuif (Seine).
MEIGE (Dr Henri), *rue de Seine, 10*.
MÉNÉTRIER (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Paris, Médecin des hôpitaux, *boulevard Saint-Michel, 59*.
MERCIER (Dr Raoul), *boulevard Heurteloup, 41, à Tours*.
MEUNIER (Dr), Médecin des hôpitaux, *16, rue Thiers, Pontoise*.
MOTET (Dr), Membre de l'Académie de médecine, *rue de Charonne, 161*.
MOULÉ, Chef de section au service vétérinaire sanitaire de Paris et du département de la Seine, *avenue Sainte-Marie, 33, Saint-Mandé*.

NASS (Dr), *rue de Montreuil, 68, Vincennes*.
NETTER (Dr), Professeur agrégé à la Faculté, Médecin des hôpitaux, *boulevard Saint-Germain, 129*.
NEVEU (Dr Raymond), *rue de Paris, 141, à Clamart (Seine)*.
NICAISE (Dr Victor), Ancien Interne des hôpitaux, *rue Mollien, 3*.
NIGAY (Dr), *à Vichy (Allier)*.
NICOLAS (Dr), Médecin consultant au *Mont-Dore (Puy-de-Dôme)*.

ŒFELE (Dr VON), *Bad Neuenarh (Rheinpreussen)*.

PAGEL (Dr), Professeur d'Histoire de la médecine à l'Université, *Chausseestrasse, Berlin*.
PERGENS (Dr), *à Maeseyck (Belgique)*.
PRÉVOST, Rédacteur au Secrétariat de la Faculté de Médecine de Paris, *15, rue de l'Ecole-de-Médecine*.

Prieur (Dr Albert), Rédacteur en chef de la *France médicale, place des Vosges, 1.*

Prieur (Léon), Avocat à la Cour d'appel, *rue de Bourgogne, 23.*

Raillet (Dr), Professeur à l'Ecole d'Alfort, Membre de l'Académie de médecine, *à Alfort (Seine).*

Rambaud, Pharmacien en chef de l'Hôpital, *Poitiers.*

Ravon (Dr), *rue de la Préfecture, 42, à Saint-Etienne.*

Reber, Pharmacien, *à Genève, 3, Cour Saint-Pierre.*

Régis (Dr), *rue Saint-Sernin, 154, Bordeaux.*

Revue médicale de Normandie, *quai du Havre, 17, à Rouen.*

Ribier (Dr de), Médecin consultant *à Châtel-Guyon.*

Richer (Dr), Membre de l'Académie de médecine, *rue du Luxembourg, 30.*

Roubinowitch (Dr), Médecin de la Salpêtrière, *rue du Faubourg-Poissonnière, 115.*

Rouveyre (Edouard), Editeur, *rue de la Tour, 104.*

Rouxeau (Dr), Professeur à l'Ecole de Médecine, *rue Héronnière, 4, Nantes.*

Ruelle, ancien Administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, *5, rue Soufflot, Paris.*

Saintignon (Dr Henri), *place de Laborde, 10.*

Saint-Yves Ménard (Dr), Membre de l'Académie de médecine, *rue Ballu, 8.*

Scheil (Abbé), *rue de la Chaise, 7.*

Schöne (Dr), *Hersche-Strasse, 12, (III) à Königsberg (Prusse).*

Schwartz (Dr), Prof. agr. à la Faculté, Chir. des Hôp., *boulevard Saint-Germain, 183.*

Semelaigne (Dr René), ancien Interne des Hôpitaux de Paris, *avenue de Madrid, 10, Neuilly-sur-Seine.*

Storer (Dr), *à Newport (Etats-Unis).*

Sudhoff (Pr), Directeur de l'Institut historique, *à Leipzig (Allemagne)*.

Thivet (Dr L.), Médecin en chef de l'asile de *Clermont (Oise)*.

Toraude, Pharmacien, *Grande rue, 23, à Asnières*.

Torkomian (Dr), *rue Taxim, 23, Péra, Constantinople*.

Tourlet (E.-H.), *quai Charles VII, à Chinon (Indre-et-Loire)*.

Triaire (Dr), Membre correspondant de l'Académie de médecine, Villa Montevidéo, *Cannes*.

Truc (Dr), Professeur à la Faculté, *Carré-du-Roi, 3, Montpellier*.

Tuffier (Dr), Prof. agr. à la Faculté, Chir. des Hôpit., *avenue Gabriel, 42*.

Vadam (Philippe), Chimiste-Expert, *rue de Mogador, 29*.

Verchère (Dr), *rue du Bac, 101*.

Vial, Dessinateur-archéologue, *rue Suger, 5*.

Vieillard (Camille), Pharmacien, *rue Viollet-le-Duc, 5*.

Vidal (Dr Edmond), Rédacteur en chef des *Archives de thérapeutique, rue de Mogador, 24*.

Vidal (Dr Ch.), *27, rue du Temple, à Castres*.

Wallich (Dr), Acc. des Hôp., *rue de Bourgogne, 17*.

Weill (Dr Albert), *rue d'Edimbourg, 21*.

Wickersheimer (Dr Ernest), *5, place Possoz*.

Composition du bureau pour l'année 1907.

Président : M. le Dr **Paul Richer**, membre de l'Institut, membre de l'Académie de médecine, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts.

Vice-Présidents : MM. le Dr **Gilbert Ballet**, professeur agrégé à la Faculté de Paris, médecin des hôpitaux ; M. le Dr **Paul Dorveaux**, bibliothécaire de l'Ecole de Pharmacie.

Secrétaire général : M. le Dr **Albert Prieur**, rédacteur en chef de la *France Médicale*.

Secrétaires : MM. les Drs **Mac-Auliffe** et **Victor Nicaise**.

Archiviste-Bibliothécaire : M. le Dr **Eugène Beluze**.

Trésorier : M. **Camille Vieillard**.

Membres du Conseil :

Membres résidants :

MM. **Déjerine**, professeur d'histoire de la Médecine à la Faculté de Paris.

Ruelle, ancien administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Le Dr **Le Pileur**, médecin de Saint-Lazare.

Moulé, chef de section, au service vétérinaire sanitaire de Paris.

Membres non résidants :

Le Dr **H. Folet**, professeur à la Faculté de Lille.

Le Dr **Grasset**, professeur à la Faculté de Montpellier.

Le Dr **Triaire**, à Cannes.

Anciens Présidents :

Le Dr **Raph. Blanchard**, prof. à la Faculté de Paris.

Le Dr **E.-T. Hamy**, membre de l'Institut, professeur au Muséum.

Procès-verbaux des Séances

Séance du 9 janvier

Présidence de MM. E.-T. Hamy et P. Richer.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. E.-T. Hamy remercie la Société du concours qu'il a trouvé parmi les membres pendant ses deux années de présidence et souhaite la bienvenue au nouveau président M. Paul Richer.

M. Paul Richer répond à M. Hamy, remercie son prédécesseur de ses souhaits de bienvenue et se promet de faire tous ses efforts pour donner à la Société pendant les deux années où il dirigera ses travaux, un président qui soit digne de ceux qui l'ont précédé.

***

La Société procède à l'élection de M. le Dr *Raymond Neveu*, de Clamart, présenté par MM. Raph. Blanchard et Paul Richer ; et de M. le Dr *Nigay*, de Vichy, présenté par MM. Le Pileur et Lobligeois.

***

M. Génévrier apporte deux documents.

1o Un prospectus d'établissement d'hydrothérapie installé à proximité de la Pompe de Chaillot, vers 1810, où étaient réunies toutes les installations utilisées à l'époque : fumigations, bains de vapeur, etc... (v. p. 136).

2o Une observation, trouvée dans les manuscrits inédits de Chambon des Montaux, et dans laquelle celui-ci relate

les suites graves d'une piqûre anatomique que se fit Corvisart en 1786. Il fut opéré et guéri par Desault. (V. p. 142).

***

M. Raph. Blanchard présente un billet, réclame du XIXe siècle invitant à venir voir la VÉNUS HOTTENTOTE.

M. Paul Richer rappelle les recherches qu'il a faites sur les localisations prédominantes du tissu graisseux sous-cutané. Même chez les maigres, ce pannicule adipeux est très développé dans les régions suivantes : nuque, poitrine, autour du mamelon, partie postérieure du tronc, fesse, partie supérieure et externe de la cuisse (localisation sous-trochantérienne).

Ces prédominances morphologiques sont plus accusées encore chez les modèles féminins d'Europe et ces localisations graisseuses caractérisent le type féminin de nos pays.

Les femmes Boschimanes auxquelles se rattachait la Vénus hottentote n'offrent comme principales particularités qu'un développement monstrueux de ces mêmes régions adipeuses.

M. Hamy rapporte les observations de l'explorateur Révoil, qui a recueilli des photographies de deux jeunes filles Somalis remarquables par le développement de la graisse dans la région fessière et dans la partie supérieure de la cuisse. Ces accentuations morphologiques spéciales ont été souvent figurées par les artistes égyptiens dans leurs représentations de la femme égyptienne.

Lorsqu'au XVIIe siècle avant notre ère la célèbre reine Hashepsou fit explorer l'embouchure du Darror, fleuve de l'Océan Indien qui vient se jeter dans la mer à 1 degré 1/2 au-dessous du cap Gardafui, les voyageurs rencontrèrent la femme d'un chef dont la stéatopygie accentuée inspira les artistes de l'expédition. Ceux-ci en firent une représentation très curieuse qui fut exposée à Paris en 1878.

M. Paul Richer dit que chez les femmes égyptiennes la prédominance adipeuse était surtout accentuée à la partie antérieure de la cuisse. Au sujet de la représentation de la femme du chef, exposée en 1878, M. *Paul Richer* croit pouvoir affirmer qu'il s'agit d'une achondroplasique, parce

qu'elle présente un torse extrêmement long, des membres extrêmement fins et comme boudinés, avec une ensellure exagérée.

M. Hamy, revenant sur la localisation exagérée de la graisse au niveau de la région fessière et de la partie supérieure des cuisses, voit un lien entre cette prédominance et la nutrition. Chez les femmes juives tunisiennes qui recherchent cette accentuation spéciale de la forme, l'abus du lait et le gavage constituent les moyens les plus employés et les plus efficaces pour l'obtention de ces localisations adipeuses.



M. R. Blanchard présente différents documents du XVIIIe siècle : 1° un billet de la loterie des Enfants-Trouvés de 1750 ; — 2° un certificat de bonnes mœurs, en blanc, que donnaient les ecclésiastiques administrant une paroisse, aux nourrices qui demandaient à se charger des enfants exposés; — 3° une affiche relative à la fièvre aphteuse qui sévit sur le bétail en 1744.

La séance est levée.

Séance du 20 février 1907.

Présidence de M. Paul Richer

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. *Mac-Auliffe* qui donne sa démission de secrétaire des séances; et d'une lettre de M. Beluze, bibliothécaire, qui, souffrant, s'excuse de ne pouvoir apporter son rapport.

M. le Secrétaire Général offre à la Société, au nom de l'auteur : Un médecin breton, membre de l'Académie française, par M. le Pr Rouxeau, de Nantes, in-8, 8 p. Nantes, 1906.

[Il s'agit de Julien Pilet de la Mesnardière, docteur-régent en la Faculté de Médecine de l'ancienne Université de Nantes, maître d'hôtel et lecteur ordinaire en la chambre du Roi, membre de l'Académie française, qui, d'après l'A., n'est pas né à Loudun, mais au Loroux-Bottereau, dans la banlieue de Nantes.]



M. le Président déclare ouverte l'Assemble générale de 1907.

M. le Secrétaire Général lit, sur les travaux de l'année, le rapport suivant.

Messieurs,

C'est chose assez banale que de venir affirmer que l'année qui vient de s'écouler a été aussi active que les précédentes : cette affirmation, si elle n'était accompagnée de preuves, pourrait même faire sourire quelques-uns d'entre vous qui ont pu un instant confondre avec la somnolence le travail tranquille de notre Société. C'est qu'en effet il est une constatation que ces mêmes esprits n'ont pas encore faite : c'est qu'il y a une différence profonde entre le mode de vivre de notre Société et celui des Sociétés qui l'environnent.

Alors que celles-ci, tributaires, pour ainsi dire, des modifications scientifiques que chaque jour apporte, puisent dans l'actualité de chaque jour une impulsion nouvelle et participent dans une certaine mesure de l'activité qui naît du choc des opinions diverses ou opposées, la nôtre, au contraire, ne s'alimente qu'aux sources cachées à l'ombre des souvenirs et qu'enveloppe le calme des choses qui ne sont plus. Leur recherche est, certes, aussi passionnante que celle des vérités nouvelles, mais cette passion même revêt un caractère d'intimité, d'ardeur contenue, d'émulation silen-

cieuse : ce je ne sais quoi qui tient de l'amour et du respect et qui — avouons-le — en fait le charme souverain.

De plus, alors que le zèle des sociétés voisines est constamment sollicité, surexcité par les appels de la vie courante et des événements extérieurs, par la curiosité un peu enfantine — mais bien humaine — du public, et par les continuelles invitations de la presse toujours soucieuse d'aller vite même en allant mal, — notre zèle, à nous, ne trouve son aliment qu'en nous-même, dans la force de notre désir secret de dissiper les mystères du passé, dans la puissance de l'émotion que nous rêvons, en cas de succès, de voir partagée par un entourage restreint, vivant en dehors de la curiosité publique.

Il est bien naturel que dans ces conditions si particulières notre vie s'écoule d'une particulière façon, et qu'au milieu du brouhaha de toutes les activités qui, s'inspirant des nécessités du moment, veulent devancer l'avenir et aller plus vite que le temps, nous donnions, nous, dans nos patientes investigations du passé, cette impression particulière de calme et de sérénité que d'aucuns peuvent prendre pour du sommeil.

Cette erreur n'est d'ailleurs que très restreinte et très fugitive ; ceux qui la commettent, disons-le bien vite, ne s'y attardent pas. C'est presque toujours une critique d'un moment et presque jamais une affirmation définitive. Il y a même quelque chose de touchant et de curieux à constater combien nos efforts — si étrangers aux aspirations de la masse et si éloignés de ces résultats matériels pour lesquels tout le monde combat autour de nous — sont suivis avec sympathie et encouragés avec de bons gestes d'amitié.

Que dis-je ! non seulement nous trouvons chez presque tous de sincères approbateurs, mais encore, à intervalles assez rapprochés, nous recueillons des adeptes : non seulement nos travaux plaisent à ceux qui, sans

être des nôtres, les lisent, mais encore nous provoquons chez plusieurs d'entre eux le désir de venir travailler parmi nous. D'ailleurs à mesure que l'histoire quitte son caractère d'anecdote et se débarrasse des fanfreluches — si brillantes mais si trompeuses—dont l'avaient affublée les capriccs de la seule curiosité, elle prend dans les études politiques et sociales une place chaque jour plus importante, et c'est grâce à elle que peut-être un jour viendra où la politique et la sociologie retrouveront l'importance et le rôle qu'elles ont momentanément perdus. De même il en sera pour les sciences et la médecine en particulier. Quand il sera prouvé à tout esprit scientifique que rien ne vaut en soi que par ce qui le précède et le suit, que tout effort pour être bien compris et porter ses fruits doit tenir compte, pour les contredirc ou les confirmer, de tous les efforts que le passé tenta dans le même but, ce jour-là, la science s'agrandira de tout le champ d'expériences des siècles, et de larges idées d'ensemble s'établiront où, règne aujourd'hui l'éparpillement.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que, du fait que cette prévision de l'avenir devient chaque jour plus claire, l'accueil que nous rencontrons soit chaque jour plus cordial et à ce que nous découvrions chaque jour au milieu de toutes ces sympathies une nouvelle et active collaboration.

Et cela ne nous étonnera pas davantage de constater que notre activité, loin de se ralentir, est aussi vivante que jamais. Voulez-vous que très rapidement nous passions la revue de tout ce que 1906 nous apporta ?

Tenez, voici deux tableaux très charmants du XVIIIe siècle médical — de cette époque que nous avons tant intérêt à connaître si nous voulons comprendre la nôtre. Ils sont signés de notre vénéré président, M. Hamy, qui a le secret de faire revivre les documents grâce à ses commentaires précis et ses claires annotations. L'un

concerne le singulier personnage que fut Pourfour du Petit, et l'autre nous conduit chez Hunauld, dans un de ces intérieurs savants et bourgeois sur lesquels nous savons si peu de choses.

M. Paul Dorveaux avait ouvert le XVIIIe siècle par une étude sur Geoffroy, très notoire apothicaire de Paris, dont le journal nous raconte la vie si remplie de satisfactions honorifiques et mondaines. Avec M. Mac-Auliffe nous abordons la thérapeutique du milieu du siècle, et nous constatons une fois de plus que cette thérapeutique n'était pas à la hauteur de la perspicacité clinique dont firent preuve nos prédécesseurs. M. Blanchard nous apporte avec le billet de thèse de Chomel un document sur la vie administrative de notre Faculté, et enfin M. Génévrier clôt l'époque en nous faisant connaître sous un jour plus exact ce curieux Chambon de Monteaux qui traversa, en frôlant la guillotine, les époques les plus troublées, connut les honneurs les plus dangereux et trouva le moyen de nous laisser — publiés ou inédits — des travaux qui témoignent d'une activité débordante et d'une peu ordinaire intelligence.

Ne laissons pas se fermer le XVIIIe siècle sans signaler une intéressante note de M. Wickersheimer sur une thèse passée à Strasbourg sur le Colostrum, thèse où l'on rencontre déjà de très intéressants bien que très frustes efforts pour contrôler la clinique par l'expérimentation.

C'est M. Wickersheimer qui ouvre le XIXe siècle par la restitution d'un établissement bizarre qui florissait à Paris de 1806 à 1810, et qui, sous le nom de *Collège des Etudiants en médecine de la rue Saint-Victor*, avait su grouper sous des maîtres connus un nombre notable de jeunes gens qui étaient hébergés et logés. L'établissement dut vivre mal, car il vécut peu.

Puis M. Delaunay, avec cette plume alerte à laquelle nous devons tant de pages joliment écrites, nous fait

connaître certains épisodes des premières années de la Maternité de Paris, puis M. Lobligeois nous apporte quelques documents sur la vie de l'étudiant en médecine pendant le premier quart du siècle, notamment un livre de dépenses qui en dit plus long sur une époque que bien des gros traités. M. Folet, à propos d'une correspondance inédite, reprend l'étude du Broussaisisme, et, dans un langage très délicatement stylé, nous donne un nouveau portrait très littéraire de Broussais. Puis MM. Nicaise et Fay nous apportent deux documents aussi étranges que véridiques sur les idées que se faisait en 1842 un brave maire de province sur la prophylaxie des maladies vénériennes. Et M. Dubreuil-Chambardel, interrompant pour nous ses travaux sur les manuscrits de Bretonneau, nous communique le fameux traité de la *dothiénentérite* qui ne vit jamais l'impression malgré les efforts des amis du maître tourangeau. Grâce à Trousseau, Bretonneau ne fut pas dépouillé des idées, pourtant bien personnelles, qui devaient servir de base à la doctrine de la spécificité.

Si, de notre point de départ, nous retournons en arrière, nous trouvons immédiatement, remplissant toute la seconde moitié du dix-septième siècle, la belle étude que M. Le Pileur a consacrée à M[me] de Miramion. Il était nécessaire qu'une voix autorisée vînt se faire entendre au milieu de tous les racontars qui, dans un sens ou dans l'autre, finissaient par déformer cette si originale figure. S'appuyant sur tous les renseignements qu'il a pu réunir, M. Le Pileur nous a donné de la dévouée auxiliaire de saint Vincent de Paul un portrait définitif, et l'auteur a su, avec une émouvante sincérité, faire justice de tout ce que, s'attaquant à un si beau caractère, les folliculaires avaient teuté pour l'enlaidir.

Puis c'est le travail où M. Fay, continuant la série qui, en passant par la thèse de l'autre jour, va aboutir

à un très bel effort, nous documente sur le séjour des Lépreux à Plombières.

Puis, remontant plus haut, nous trouvons les intéressants documents recueillis par M. Hamy, et enfin la *Consultation au XIIe siècle*, que M. Vieillard, fidèle à son époque favorite, nous a si joliment restituée.

En dehors de ce classement factice, nous n'aurons garde d'omettre les captivantes études de M. Jeanselme sur l'Annam et le Laos. Poursuivi par le souvenir de ses beaux voyages, notre collègue éprouve et nous fait éprouver en nous les racontant toute l'émotion et tout le plaisir qu'il eut au contact de ces lointaines civilisations. Nous n'omettrons pas davantage les documents iconographiques recueillis par M. Raph. Blanchard sur les maladies vénériennes et sur les nègres-pies, documents choisis avec une perspicacité remarquable et classés avec un soin jaloux. Nous signalerons aussi les pièces curieuses recueillies à notre intention par notre collègue de Constantinople, le Dr Torkomian.

Vous voyez, Messieurs, par cette seule énumération bien mesquine et bien incomplète, combien en quelques mois vous avez travaillé et combien nous devons nous réjouir de ce que nos efforts nous donnent. D'autre part n'avons-nous pas, bien que moins directes, d'autres raisons de nous réjouir? Certes, la mort nous a encore douloureusement atteints en nous privant de deux maîtres qui avaient été très favorables à nos projets, mais le destin a bien voulu que notre Société s'enrichisse de nouveaux membres dont quelques-uns seront nos plus actifs collaborateurs. Notre bibliothèque, lentement, mais progressivement, se complète, et, grâce à notre bibliothécaire, nous aurons dans un prochain bulletin le catalogue du lot important que nous possédons déjà. Notre trésorier vous dira que sans être riches nous faisons très facilement face à nos affaires

et pouvons nous permettre des générosités qui nous étaient interdites autrefois. Enfin nous devons nous réjouir de ce qu'un certain nombre d'entre nous ont vu cette année leurs travaux récompensés par des distinctives honorifiques hautement méritées, mais quelquefois très longtemps attendues. Enfin un de vous vient, il y a quelques jours, d'entrer à l'Institut, et cela nous fait grand honneur...

Toutefois, Messieurs, au milieu de ces motifs de joie nous avons un gros chagrin. La sévérité implacable de nos statuts nous a obligés de nous séparer de notre cher président, M. le professeur Hamy. Si je ne lui exprime ici qu'une bien faible partie de la reconnaissance que j'ai sentie grandir chaque jour en moi-même pendant ces deux années, je suis au moins certain d'être votre fidèle interprète en lui disant combien nous avons été touchés par sa bienveillance inlassable, prodigue d'affectueux et précieux conseils ; combien nous avons été encouragés par l'exemple qu'il voulait bien nous donner en participant à nos travaux d'une façon si vigoureuse, si permanente, si personnelle ; combien nous nous sommes enrichis au contact de son érudition qui savait toujours ajouter au sujet traité le plus inattendu quelque chose que tout le monde ignorait. Dédaigneux de la distance qui sépare la plupart d'entre nous de sa haute situation scientifique si justement acquise, il consentit à être notre président, mais voulut surtout être notre ami.

Certes, Messieurs, notre chagrin est profond de perdre ainsi une si précieuse direction, mais ici encore le destin, qui décidément nous protège, nous apporte la seule consolation que nous puissions avoir, en nous permettant de commencer cette nouvelle année sous la présidence d'un maître qui a été parmi les premiers à seconder nos efforts et qui, arrivé aujourd'hui au sommet glorieux où aboutissent les chemins que prennent les belles intelligences et les grands travailleurs,

semble s'être donné la tâche de donner aux bonnes volontés son aide précieuse et son vigoureux appui. La présence de M. Paul Richer au fauteuil de la présidence est non seulement une récompense qui dépasse nos mérites, mais elle est surtout un admirable encouragement, le gage presque certain d'un fructueux avenir.

M. le Trésorier expose l'état financier de la Société. Sur la proposition de M. *Paul Richer*, président, des remerciements lui sont, à l'unanimité, adressés.

M. Le Pileur demande si la Société ne pourrait entreprendre la publication d'une bio-bibliographie médicale se rapportant surtout aux auteurs anciens. La question est renvoyée à l'examen du Conseil.

L'Assemblée générale est close.



M. Henri Berthaud lit une étude sur LES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DES ROIS CAPÉTIENS DU XIe AU XIIIe SIÈCLE. (V. p. 37.)

Les médecins des Rois Capétiens portent le titre d'Archiâtres. Ils sont tous revêtus du caractère sacerdotal et exercent jusqu'au XIe siècle cumulativement les fonctions de Médecins, Chirurgiens et Apothicaires.

C'est seulement à partir de Henri Ier qu'on commence à avoir sur leur rôle à la cour des renseignements précis. *Jean de Chartres*, médecin de ce prince, nous est connu par Guillaume de Jumièges (*Hist. Normannorum*), et Orderic Vital (*Hist. Ecclesiastica*).

Obizon est l'objet de faveurs particulières de la part de Louis le Gros, qui lui donne des terres et vignobles par deux Chartes datées de 1128 et 1136. Jean de Toulouse nous raconte son histoire dans les Annales manuscrites de l'église abbatiale de Saint-Victor. (*Bibl. Nat. Lat. n° 14679.*)

Louis XII a pour principal médecin *Pierre Lombard*, qui n'a de commun que le nom avec le Maître des Sentences. On

peut indiquer comme très vraisemblable, mais rien ne le prouve, qu'il étudia la médecine à Chartres sous l'illustre Yves de Chartres. (De Lépinois et Merlet, *Cartulaire de N.-D. de Chartres.*)

Caïus Clodius Cervianus fut le médecin de la Reine Eléonore d'Aquitaine. (*Hist. littér., t. IX.*)

Gilles de Corbeil fut le plus célèbre des médecins de Philippe-Auguste. Il étudia la médecine à Salerne, mais il est peu probable qu'il l'ait enseignée à Montpellier ainsi que l'affirme Astruc (*Mém. de la faculté de Montpellier*) ; il semblerait, au contraire, qu'il aurait reçu dans cette ville un accueil très peu enthousiaste. (*Bibl. de l'Arsenal, Ms. n° 1024.*) — Il est l'auteur de cinq poèmes médicaux, en vers hexamètres : 1° De Pulsibus, 380 vers ; — 2° De Urinis, 346 vers ; — 3° De virtutibus et laudibus compositorum, 4562 vers ; — 4° De Signis et Symptomatibus ægritudinum, 471 vers ; — 5° Ierapigra ad purgandos prelatos, 5929 vers. — (D'après : Choulant, *Œuvres de Gilles de Corbeil ;* — Vieillard, *Les Médecins Urologues au Moyen-Age. Gilles de Corbeil ; — Hist. littér., t. XVI et XXI ; — Bibl. Nat., Ms. n*os *6882 et 6988, 8093.*)

Jean de Saint-Gilles fut aussi le médecin de Philippe-Auguste. Rien n'indique s'il demeura à la cour de Louis VIII, mais en 1228, il se fait Dominicain. (Antonius Senonensis, *Chronicon fratrum prædicatorum*). Il a laissé plusieurs écrits, aujourd'hui perdus, dont la liste se compose de six articles (d'après Echard et Quétif, *Scriptores fratrum prædicatorum*) : 1° Commentaires sur les 4 livres des Sentences ; — 2° Des Opuscules sur la sagesse divine, la connaissance et la mesure des Anges (*de Cognitione et Mensurâ Angelorum*), le Paradis, l'enfer, etc... ; 3° Des Homélies sur l'écriture sainte ; 4° Des Commentaires sur les livres d'Aristote ; 5° Expériences de Médecine ; — 6° *Livre* sur la Formation du corps et fragments de Prognose et de Pratique Médicale (*Prognosticæ et praticæ Medicinales.*)

Rigord, moine de l'abbaye de Saint-Denis et historien de Philippe-Auguste, était médecin, mais il ne fut jamais atta-

ché à la cour (*Hist. littér., t. XVII*), ainsi que l'affirment quelques historiens.

Roger de Fournivalle fut encore médecin de Ph.-Auguste, mais non de Louis VIII (Du Cange, *Glossarium*) ainsi que l'indiquent Naudée, Chéreau.

Il est question des médecins de Louis VIII dans Guillaume de Puylaurens, mais aucun nom n'est cité.

Ernaud de Poitiers est à la cour de saint Louis en 1235. (Cl. Hémeré, *Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata.*)

Roger de Provins s'y trouve dès 1238 (Héméré, *loc. citato*). — En 1256, il est mentionné dans les comptes de la maison du roi. Tablettes de Jean Sarrasin. — Il meurt après 1263, chanoine de Saint-Quentin. (Héméré, *loc. cit.*)

Robert de Douai est d'abord médecin de Geoffroy de Villehardouin, prince d'Achaïe ; puis il est attaché à la personne de la reine Marguerite de Provence ; il est chanoine de Notre-Dame, en 1245, et il concourt à la fondation de la Sorbonne. Le terrain sur lequel elle fut bâtie lui appartenait. (Denifle et Chatelain, *Cartulaire de l'Université de Paris ;* — Guérard, *Cart. de Notre-Dame ;* — Héméré, *loc. cit.*)

Germinet, médecin de saint Louis, en 1249, laisse un reliquaire à la cathédrale de Langres. (Brocard, *Inventaire des reliques de la cathéd. de Langres.*)

Pierre de Soissons, chirurgien, accompagne le roi à la septième croisade. (*Arch. Nat. F. 229.*) —Une physicienne, *maîtresse Hersend*, est attachée à la personne de la reine pendant la même expédition. (Charte citée par Chéreau, *Union Médicale, 1862.*)

Deux autres chirurgiens de saint Louis, sont : *Jean de Bétisy* (Confesseur de la Reine, H. F., XX) et *Pierre de la Brosse*. Ce dernier, de basse extraction, acquerra, grâce à ses soins médicaux, une situation considérable, mais son immense ambition le conduira au gibet. (Langlois, *Phil. le Hardi.*)

Alebrand de Florence, illustre en Italie (*Hist. litt., t. XXI*), est auprès de saint Louis en 1256. Il est aussi

connu par un traité d'Hygiène intitulé « le Régime du Corps ». (*Bibl. Nat., Ms. nos 1288, 2021, 2022.*)

C'est aussi sous le règne de saint Louis qu'on voit apparaître à la cour les chirurgiens-barbiers. (Pasquier, *Recherches de la France.*)

Saint Louis est accompagné à la huitième croisade par *Dudes de Laon,* qui, d'après Guill. de Chartres, fut l'objet du 38e miracle du saint Roi (H. F., XX); — un certain *Maître Martin,* cité dans une lettre de Pierre de Condé à Math. de Vendôme, 1270 (L. Delisle, *Litt. lat.*); — et *Pierre de la Brosse.*

Philippe le Hardi conserve à sa cour : *Dudes de Laon, Jean de Betisy* et *P. de la Brosse.* Celui-ci périt à Montfaucon, en 1278.

A la cour de Ph. le Bel on trouve, en 1286, *Ermengaud de Montpellier* qui devine le genre et la durée des maladies rien qu'à l'aspect du visage. (Gariel, *Series præsulum Magalonensium et Monspeliensium.*) — *Helliquinus de Soissons* était l'objet d'une charte du livre rouge, aujourd'hui détruit, de la cour des comptes de Paris.

Robert Fabre est le « dilectus medicus noster » du roi qui l'aide à fonder l'abbaye de N.-D. de Thorigny pour l'ordre de Citeau, et accorde diverses faveurs à un de ses protégés. (*Arch. Nat. Reg., JJ. 41 et 44 des Chartes, 1308 et 1309.*)

Arnoul de Quinquempoit reçoit une rente de 50 livres en 1310 (*Arch. Nat., R. JJ. 45 des Chartes.*) Il est encore en 1320, médecin de Phil. le Long qui le dispense de l'impôt pour une terre. (*Arch. R. JJ. 59 des Chartes.*)

Jean Pitart paye la taille à Paris en 1292. (Géraud, *La taille sous Phil. le Bel.*) Donc, il n'entre à la cour qu'après cette date. — Il obtient du roi en 1311 une charte qui organise le collège des Chirurgiens. (*Arch. Nat. Reg. JJ. 46 des Chartes.*) — Son nom est plusieurs fois mentionné dans un manuscrit de 1545 (*Bib. Nat., Français, no 7919*), intitulé le « Trésor de chirurgie », pour des recettes d'emplâtres, d'onguents et de toiles pharmaceutiques. Il fut aussi médecin de Phil. V et de Ch. IV, et mourut en 1328. — (*Arch.*

Nat. R. JJ. 65 des Chartes.) Il eut pour élève *Henri de Mondeville*, qui fut comme lui chirurgien de Phil. le Bel.— Pour ce qui concerne ce dernier chirurgien, il n'y a rien à ajouter à la biographie si complète qu'en a donnée A. Chéreau. (*Mém. Soc. Antiquaires de Norm., 1863-65.*) Il a écrit un traité de chirurgie dont nous ne possédons plus que des fragments. (*Bibl. Nat., Ms. nos 7130, 7139, et Français, 2030.*)

M. Camille Vieillard présente quelques observations au sujet du passage de Gilles de Corbeil à l'Ecole de Montpellier.

La séance est levée.

Séance du 13 mars 1907.

Présidence de M. Paul Richer.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *le Secrétaire général* présente à la Société le volume publié en 1778 par Gautier Dagoty père, anatomiste pensionné du Roi, ayant pour titre : Anatomie des parties de la génération et de ce qui concerne la grossesse et l'accouchement, jointe a l'angéologie de tout le corps humain, *avec des planches imprimées en couleur selon le nouvel art*. Paris, Demonville, 1778.

Il s'agit ici de la 2e édition « augmentée de la coupe de la symphise ».

Cet ouvrage était un essai, qui fut alors très remarqué, de l'impression en couleur.

M. Le Pileur présente la reproduction d'une terre cuite de Bernin représentant une sainte en état de crise extatique. L'expression est cliniquement d'une grande exactitude.

M. Bérillon présente une statuette en ivoire, dite Vénus

ANATOMIQUE, trouvée à Syracuse. Il en possède une autre, en bois, de grandeur naturelle, mais bien moins ancienne.

Des observations sont échangées à ce sujet entre MM. Bérillou, Raph. Blanchard et Prieur. A propos de l'origine des nombreuses Vénus anatomiques qu'on rencontre aujourd'hui chez les particuliers, M. Prieur croit qu'elles viennent des cabinets anatomiques qui furent si florissants surtout à Paris à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième.

M. Raph. Blanchard présente différents documents sur la VÉNUS HOTTENTOTE : 1° deux estampes se rapportant au séjour qu'elle fit à Londres ; 2° un prospectus destiné à attirer le public.

M. Hamy rappelle qu'il existe au Muséum deux académies absolument remarquables concernant la Vénus hottentote et datant de 1815, de même que son certificat de baptême. Il existe aussi, concernant la même personne, une note de la main de Geoffroy Saint-Hilaire.

A propos des déformations particulières aux femmes hottentotes, des observations sont échangées entre M. Blanchard, qui rappelle qu'il publia, dans le Bulletin de la Société zoologique de France, des planches dues au pinceau de Lesueur, fort curieuses, notamment en ce qui concerne le *tablier* ; — M. *Le Pilcur*, qui fait observer que cette déformation est quelquefois constatée chez les Européennes et en cite deux exemples ; — M. *Richer*, qui expose les caractères particuliers de la stéatopygie des Hottentotes, et montre que le développement graisseux est remarquable non seulement par son volume, mais par sa localisation ; — M. *Lacronique*, qui cherche à expliquer cette localisation par la façon particulière qu'ont les femmes hottentotes de s'accroupir.



M. *H.-M. Fay* lit une étude sur DEUX SAINTS GUÉRISSEURS DES LÉPREUX. (V. p. 32.)

***

M. *le Secrétaire général* fait part à la Société du décès de M. Corlieu et rappelle que cette mort est un deuil pour l'histoire de la médecine.

La séance est levée.

Quelques saints guérisseurs de la lèpre dans le Sud-Ouest de la France

PAR

M. le D[r] H.-M. Fay
Ancien Interne des Asiles de la Seine.

Saint Nicolas. — Saint Loup. — Sainte Quitterie. Saint Christau.

Parmi les saints qu'invoquaient les lépreux en vue d'obtenir leur guérison ou tout au moins un soulagement à leurs maux, il y en a de bien connus, tels saint Lazare, sainte Madeleine, sainte Elisabeth de Hongrie, saint Martin ; d'autres sont moins populaires : saint Louis, qui était surtout invoqué pour la peste et rarement pour la lèpre, sainte Marthe, saint Edouard le Confesseur, sainte Adélaïde, saint Nicolas; d'autres enfin sont presque inconnus : saint Loup, sainte Quitterie, saint Christau ou Christophe.

Sainte Madeleine est pour ainsi dire l'unique patronne des cacous de Bretagne, qui en quelques lieux s'appelaient *les cousins de la Madeleine*, ou simplement *les cousins*. Sainte Marthe était quelquefois associée à sa sœur dans la piété des lépreux. Il est curieux de voir que la confusion établie entre Lazare, le lépreux de l'Evangile, et saint Lazare, l'ami du Christ, devait faire que les deux sœurs de ce dernier, Marthe et Marie-Madeleine, devinrent patronnes des lépreux.

Leur culte exista chez les lépreux du Sud-Ouest de la France, ou cagots, mais beaucoup moins que partout ailleurs; c'est tout juste en effet si dans les Basses-Pyrénées nous trouvons deux hameaux appelés La Madeleine, l'un près de Sare, l'autre près de Saint-Jean-le-Vieux. Il est difficile de savoir à quels saints se vouaient ces cagots, les documents manquent en effet. Quatre seuls noms se mettent en lumière, ce sont quatre saints guérisseurs de Lèpre, des moins connus comme tels: saint Nicolas, saint Loup, sainte Quitterie et saint Christau.

Saint Nicolas, auquel étaient consacrés les gahets ou cagots de Bordeaux et les cagots de Bayonne, n'est autre que l'évêque de Myre, qui ressuscita les trois enfants mis au saloir, et dont la fête est populaire. Nous avons vu sa statue dans les chapelles de plusieurs Madeleines en Bretagne et dans les Vosges. Nous croyons que le culte de ce saint chez les lépreux est dû à saint Nicolas de Tolentino, qui fonda au XIIIe siècle l'ordre des Augustins, adonnés au soin des lépreux ; de là vient sans doute que plusieurs maladreries se sont appelées de Saint Nicolas. Le fondateur de l'ordre avait-il institué un culte spécial en l'honneur de son patron, ou bien les Augustins vénéraient-ils sous son nom leur fondateur, que le peuple confondit avec le saint évêque de Myre ? C'est ce que nous ignorons.

Saint Loup était invoqué par les lépreux, à Navailles, dans les Basses-Pyrénées. Le culte de ce saint est aussi signalé dans les maladreries de Caen, en Normandie. L'image de saint Loup (1) est sculptée en relief sur une dalle de pierre carrée d'environ 50 centimètres de côté. La sculpture présente les caractères de la fin de la

(1) Cette photographie est reproduite dans notre thèse de doctorat (Paris, 1907).

période romaine. Elle était, il y a 60 ans encore, fixée au-dessus de la porte réservée aux cagots ; elle était entourée de sculptures maintenant disparues représentant, au dire de F. Michel (2), une branche de chêne supportée par deux oiseaux de la grosseur d'un pigeon. Les habitants de la commune de Navailles, atteints d'un mal qu'ils appelaient *mal du loup*, passaient sur l'image du saint un mouchoir qu'ils portaient ensuite à leur figure, dans l'espoir de se voir guérir. Tout porte à croire que ces malades n'étaient autres que les cagots. Guy de Chauliac appelle en effet la lèpre, mal du loup « d'autant que comme un loup elle dévore tous les membres ». Il est possible que la lèpre, le lupus, et les affections phagédéniques aient été confondues par le peuple, mais il est certain que les lépreux ou cagots. ont eu recours à l'intervention de saint Loup, puisque son effigie couronnait la porte des cagots à l'église de Navailles. Le choix de saint Loup tient peut-être au seul nom du saint. Quoique jusqu'ici nous n'ayons trouvé aucun document qui permît d'identifier ce saint, nous croyons que, dans le cas qui nous intéresse, il s'agit de l'évêque de Troyes, qui était fort honoré des Augustins et a donné son nom à quelques-uns de leurs couvents.

Sainte Quitterie, bien connue dans le Gers et dans les Landes, semble avoir été spécialement invoquée par les cagots. C'est un fait qui jusqu'ici n'a jamais été signalé, croyons-nous.

Sainte Quitterie serait née dans une petite capitale nommée Belcagie, que gouvernait son père Catilius, païen, époux de Calsia. Elevée en secret dans la religion chrétienne, elle refusa de s'unir au mari que lui

(2) F. Michel, *Histoire des Races maudites de France et d'Espagne*, t. I, p. 109.

avait choisi son père; elle s'enfuit, mais bientôt rattrapée elle eut la tête tranchée. La sainte prit alors sa tête et la porta à Aire, où ses restes furent conservés. (IIIe ou IVe siècle.) Sa fête se célèbre le 22 mai.

Très honorée en Gascogne, cette sainte donna son nom à la Basilique du Mas d'Aire, ainsi qu'à quelques villes qui sont : Sainte-Quitterie de Ribaute, aujourd'hui Plaisance du Gers; Sainte-Quitterie de Loumné, aujourd'hui Larée; elle est la patronne de Tachousin et de Castelnau de Barbarens. Dans cette dernière ville, dit Dom Brugèles, elle était invoquée contre la rage.

En ce qui concerne la lèpre, il faut noter qu'entre Lannemaignan et Tachousin, sur le flanc de la colline, s'élève une fontaine réputée miraculeuse et dédiée à sainte Quitterie; de même à Sainte-Quitterie de Loumné (Larée) il y avait une piscine miraculeuse située à 200 mètres de l'église, et où tous les malades, et spécialement les lépreux, venaient se plonger. La chapelle du quartier des Cagots à Vic-Fezensac était dédiée à la sainte; elle s'élevait à l'endroit où se voit la croix dite des Capucins (J.-J. Moulezun). Ce quartier des capots est à quatre cents mètres au couchant de la ville; il s'y voit une fontaine jadis réservée aux seuls lépreux. Enfin à Demu le cimetière des cagots s'appelait de Sainte-Quitterie (3).

Saint Christau ou Christophe fut invoqué pour la lèpre dans les Basses-Pyrénées et dans le Gers. — A Saint-Christau, station thermale des Pyrénées, près le Lurbe, on raconte ce récit légendaire dont le Dr Em. Tillot s'est fait le rapporteur :

« En l'an 1300, écrit-il, un berger qui était lépreux

(3) Nous devons ces deux derniers renseignements à M. Adrien Lavergne, de Castillon de Batz, qui a eu l'extrême obligeance de souvent nous aider dans nos recherches sur les cagots du Gers.

avait l'habitude de laver de temps en temps ses mains et sa figure à une source placée au pied de la montagne, et quelle ne fut pas sa surprise de voir disparaître peu à peu la lèpre qui le rendait hideux et méconnaissable? Depuis ce temps d'autres lépreux allèrent se laver à la source, furent guéris, et la fontaine prit le nom de source des Dartres (4). »

Un dicton consacre l'action anti-lépreuse des eaux de cette ville :

A sent Christau.
Pet mude lou malau.
A Saint Christau
Le lépreux change de peau.

A Saint-Christau, près Auch, on invoquait ce saint pour la lèpre, ou mieux pour les christailles. Qu'était-ce que les christailles! Ce mot, qui rappelle étrangement le mot christianus, que portaient les cagots, vient soit de christian, soit peut-être de saint Christau, que l'on invoquait pour la guérison de ce mal. Nous ne saurions décider avec certitude pour le moment l'origine de cette expression.

Les christailles étaient des bourgeons qui venaient à la figure, des croûtes, une affection cutanée caractérisée par des écailles, en un mot quelque chose qui pourrait bien être de la lèpre. Cette affection ne portait son nom que dans le Gers, aux environs d'Auch. C'est là que s'élevait le château de Saint-Christau, et la chapelle de Saint-Christau ou Christophe. Voici d'ailleurs les quelques textes que nous avons pu recueillir sur ce sujet encore fort obscur (5). M. Cazauran parle, sur la

(4) Tillot, *De l'action des eaux ferro-cuivreuses de Saint-Christau* (Basses-Pyrénée) *dans quelques affections cutanées*, Paris, Coccoz, 1864, p. 14.

(5) Ces textes nous ont été signalés ou communiqués par M. A. Lavergne de Castillon de Batz, et l'abbé Lalague, archiviste du grand séminaire d'Auch. Nous les en remercions bien vivement.

foi de Mongaillard, du sanctuaire de Saint-Christau, qui, dit-il, est signalé « à ceux qui sont atteints d'un genre de lèpre appelé christailles (6) ». Voici d'ailleurs le texte de Mongaillard : « Sunt.... in hâc eadem diœcesi (Auscis), varia loca, ut variæ sunt scabiosorum species : Boulauci, quod est monalium monasterium ; ad S. Mennæ reliquias incolumitatem recipiunt alii qui ab illâ diversa scabie scatent. A Christallis, quæ est iterum distincta et fœda scabiosorum lues, curantur, qui ad fanum Christophori, quod 4 parte leucæ Auscis non est dissitum adeunt (7) ».

Don Brugeles dit que la chapelle domestique du château de Saint-Christau est dédiée à ce saint martyr, auquel on recommande les enfants qui ont la gale et la teigne, de quoi on a souvent vu des effets favorables (8). — Enfin Fr. Laforgue dit que cette chapelle était fort fréquentée « par les personnes qui avaient sur la figure des bourgeons qu'on appelle en patois christailles (9) ».

A l'heure actuelle, on ne voit plus guère, à Saint-Christau, que des mères qui amènent leurs enfants atteints de croûte de lait, et invoquent le saint selon un rite d'allure païenne.

Sans aller jusqu'à certifier que les christailles étaient la lèpre, nous sommes pourtant enclin à le croire, surtout après avoir lu les lignes qu'écrivait Mongaillard.

Il est certain qu'à côté des saints guérisseurs que

---

(6) Cazauran : Saint-Christophe, son culte dans le diocèse d'Auch et particulièrement au château de Saint-Christau, in *la Semaine religieuse du diocèse d'Auch*, XXII[e] année, Auch, Cocharaux, 1894-1895, pp. 234-238.

(7) Mongaillard, *Hommes illustres*, Manuscrit de la Bibliothèque du grand séminaire d'Auch, f° 1059.

(8) Dom Brugeles, *Chronique de la ville d'Auch.*

(9) P. Lafforgue, *Histoire de la ville d'Auch*, Auch, Brun, 1851, t. II, p. 199.

nous indiquons ici, il y en a bien d'autres qu'invoquaient les lépreux du Sud-Ouest, mais ils sont (qu'on me pardonne l'expression) classiques, et par conséquent trop connus de tous pour que nous nous soyons permis d'en parler.

Les médecins et chirurgiens des rois capétiens du XI[e] au XIII[e] siècle.

PAR

M. le D[r] Henri Berthaud
Licencié ès-lettres (Histoire)

Les médecins attachés à la personne des rois Capétiens portèrent dès l'origine du Moyen-Age le titre d'Archiâtres. Les historiens ne sont pas d'accord sur le vrai sens de ce mot. Certains pensent qu'il désignait le prince des médecins du roi, d'autres qu'il signifiait médecin pensionné ; ce que l'on sait avec certitude, c'est que ce titre était déjà appliqué aux médecins des empereurs sous le Bas-Empire et que le premier d'entre eux s'appelait alors le *comes archiatrorum* (1). Grégoire de Tours appelle « archiâtres », Réoval, médecin de Radegonde, femme de Clotaire ; Armentarius; qui tâta le pouls à Sigebert, roi d'Austrasie ; Maribif, médecin de Chilpéric I[er], et il appelle aussi ce dernier premier médecin, *primus medicorum* (2). Plus tard, les archiâtres seront aussi désignés sous le nom de physiciens du Roi, car au Moyen-Age la médecine

---

(1) Périlhes, *Histoire de la chirurgie*, t. II, p. 705.
(2) *Grég. de Tours*, Société de l'Histoire de France, l. V, ch. xxxv, et l. X, ch. xx.

faisait partie de la physique (3) ou tout simplement de médecins du Roi, *medici Regis*, *physici principis.*

Ces archiâtres ou physiciens royaux occupent à la cour une situation considérée. Ils font partie des Palatini, des Commensaux du Roi; ils ont Bouche à cour et Robe de Livrée; ils ont des privilèges honorifiques et la préséance sur beaucoup d'officiers de la maison royale. Tous, ils peuvent approcher de plus près, plus souvent et comme ils veulent la personne du prince. Ils sont exemptés des impôts et des charges publiques; ils sont sous la sauvegarde royale, c'est-à-dire que le roi nomme des juges particuliers pour juger leurs causes (4).

Chez les Romains, les Archiâtres du palais nommaient eux-mêmes les médecins qui devaient succéder à ceux d'entre eux venant à manquer, et la nomination était confirmée par le Prince (5). Rien ne prouve que cette coutume se soit continuée au moyen âge, car comme à diverses époques, on voit à la cour des médecins étrangers, on peut supposer que c'était plutôt la célébrité des praticiens qui les faisait appeler auprès des princes Capétiens.

On ignore quels appointements les archiâtres recevaient en récompense de leurs services. « Leurs gages n'étaient réputés autrefois que pour leurs menus entretiens, ayant chez le Roi leur vivre et leur vêtement (6). » Ce qui nous reste de la comptabilité royale à cette époque ne nous a laissé que peu de renseignements à ce sujet. Quelques comptes de la maison du Roi au XIIIe siècle, ou des documents comme les tablettes de cire de Jean Sarrasin n'indiquent que certaines indem-

(3) *Hist. Littér.*, IX, 191.
(4) Verdier, *Jurisprudence médicale*, t. II, p. 10.
(5) *Id.* *id.* p. 37.
(6) *Id.* *id.* p. 12.

nités données aux physiciens pour la robe ou l'éclairage.

La plupart des archiâtres des princes capétiens furent revêtus du caractère sacerdotal. Il n'y avait en effet au moyen âge que les clercs et les moines presque seuls qui professassent la médecine, à l'exception toutefois de quelques juifs qui y étaient ordinairement très habiles, comme Sedecius, médecin de Charles le Chauve, ou Farragus, médecin de Charlemagne (7). C'est que l'Eglise ayant à cette époque le monopole de l'instruction, on ne trouvait que dans les grandes bibliothèques des monastères les quelques ouvrages médicaux que l'on possédait alors, venant des Grecs et traduits en latin : la clinique d'Hippocrate, la botanique de Dioscoride, la pathogénie philosophique de Soranus et de Galien (8). Plusieurs conciles généraux à Reims (1131), Latran (1139), Tours (1163), défendirent aux moines et aux chanoines réguliers l'étude et l'exercice de la médecine, car, ne possédant en fait de pratique médicale que les quelques notions apprises dans les ouvrages, ils sortaient de leurs cloîtres, parcouraient les villes et les campagnes, et attiraient souvent une nombreuse clientèle par laquelle ils se faisaient largement payer de leurs soins (9). Les études médicales faites dans un esprit seulement scientifique demeurèrent cependant permises et c'est parmi les clercs que furent toujours choisis les physiciens royaux. Dans les cartulaires du Moyen-Age, on les voit tous revêtus de dignités ecclésiastiques, et surtout de celle de chanoines des grandes cathédrales.

Jusqu'au XIe siècle, les médecins exercèrent en même temps les fonctions de chirurgiens. « Anciennement,

---

(7) Chaumel, *Essai historique sur la médecine en France.* — Préface.

(8) Brachet, *Pathologie mentale des Rois de France*, p. 118.

(9) *Hist. Litt.*, IX, 194.

dit Pasquier (10), la profession du médecin gisait en l'exercice de trois points : Au conseil selon les préceptes de l'art pour les maladies intérieures du corps humain, au razouer et oignements pour les extérieures, et finalement en la confection des potions et médicaments. Je veux dire qu'il estoit médecin, cirurgien et apoticaire tout ensemble. » C'est seulement vers la fin de ce siècle que les deux professions de médecin et de chirurgien furent distinctes l'une de l'autre, comme l'indique Guillaume le Breton, lorsqu'il dit au sujet de la blessure mortelle reçue par le roi Richard, au siège de Chalus en 1199, que les chirurgiens élargissent la plaie pour en tirer le fer, tandis que les médecins appliquent les pansements :

Interea Regem circumstant undique mixtim,
Apponunt medici fomenta secantque cirurgi
Vulnus, ut inde trahant ferrum leviore periclo (11).

Les physiciens royaux durent donc eux aussi remplir en même temps les fonctions de chirurgien. Mais la plupart d'entre eux, en raison de leur qualité sacerdotale, eurent certainement de la répugnance à répandre le sang. « Ecclesia abhorret a sanguine. » C'est pourquoi, après le concile de Latran, qui interdit en 1215 à tout prêtre, diacre ou sous-diacre de faire les opérations de chirurgie qui engagent à appliquer le fer et le feu (12), les physiciens clercs confièrent aux laïques la partie manuelle ou opératoire de l'art. Et c'est seulement sous le règne de saint Louis que l'on verra à la cour les premiers chirurgiens portant effectivement ce titre, et non revêtus du caractère sacerdotal.

---

(10) Pasquier : *Recherches de la France*, liv. IX, chap. XXX, p. 866.
(11) *Id.*, p. 869.
(12) *Hist. litt.*, IX, p. 192.

C'est vers la fin du XIIe siècle que l'on commence aussi à distinguer les apothicaires des médecins. Ce furent encore les clercs qui remplirent d'abord ces fonctions à la cour, et elles pouvaient conduire aux plus hautes dignités. Ainsi Richard, apothicaire de Henri II, roi d'Angleterre, mourut évêque de Londres en 1198 (13).

Y eut-il en même temps, dès le début du Moyen-Age, plusieurs archiâtres à la cour capétienne pour veiller sur la santé royale? Certains historiens affirment que jusqu'au XIVe siècle il n'y eut auprès du roi qu'un seul médecin. « Il ne faut pas croire, dit Guyot (14), qu'il y ait eu dès l'origine plusieurs médecins du roi, parmi lesquels on en distinguait un sous le titre de premier médecin. La place de médecin du roi était unique dans son origine. » Il est bien certain cependant que les historiens du Moyen-Age, parlant en divers passages des maladies des rois Capétiens, mentionnent en ces circonstances « les médecins du roi ». Mais on peut affirmer que s'il y eut certainement à la cour et dès l'origine, plusieurs archiâtres, ils ne furent pas tous au même niveau dans la confiance du monarque, et ce sont seulement les noms des plus considérés en raison de leur science et de leur habileté que les historiens et les documents du Moyen-Age nous ont conservés.

Henri Ier

Guillaume de Jumièges, racontant la mort de Henri Ier, appelle le médecin de ce prince, Jean de Chartres, *Medicorum peritissimus*. Ce Jean de Char-

(13) *Hist. litt.*, IX, p. 194.

(14) Guyot, *Traité de droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges annexés à chaque dignité, chaque office et chaque état soit civil, soit militaire, soit ecclésiastique*, t. I, p. 536.

tres fut surnommé le Sourd à la suite de la mort de son royal client, parce'que, pendant la maladie du roi, il lui donna une potion, et ne sut pas l'empêcher de commettre ensuite une imprudence qui devait lui être fatale : « *Qui postquam regnum Galliæ fere XXV annis rexit, causa corporeæ salutis a Joanne Medicorum peritissimo potionem accepit : sed veneno nimiam sitim inserente, jussum Archiatri sprevit, et a cubiculario potum accipiens, dum medicus abesset, ante purgationem bibit. Unde nimis infirmatus, eodem die, post perceptionem sacrae Eucharistiæ obiit* » (15). Orderic Vital dit de même à propos de cet accident : « *Anno ab incarnatione Domini MLIX, Henricus rex Francorum, post multas probitates quibus in regno gloriose viguit, potionem a Joanne Medico Carnotensi, qui ex eventu surdus cognominabatur, spe longioris et sanioris vitæ accepit. Sed quia voto suo magis quam præcepto archiatri obsecundavit, et aquam, dum veneno rimante interiora nimis angeretur, clam a cubiculario sitiens poposcit, medicoque ignorante, ante purgationem bibit : proh dolor ! in crastinum, cum magno multorum mœrore obiit* »(16). Littré, discutant la pathogénie de ce fait particulier, se demande comment un purgatif étant ingéré dans l'estomac, de l'eau bue avant l'évacuation, put ainsi déterminer la mort, et il ajoute au sujet de Jean le Sourd : « Voilà une purgation de précaution qui tourne d'une manière bien funeste. Et voilà un archiâtre qui s'absente bien mal à propos. Ce Jean de Chartres fut, dit l'annaliste, surnommé le sourd d'après l'événement, sans doute parce qu'il n'entendit pas les plaintes de son royal patient et

(15) Guillaume de Jumièges, *Hist, Normanorum*, H. F. xi, 48.
(16) Orderic Vital, *Hist. eccles.*, *Soc. de l'Hist. de France*, t. II, p. 79.

qu'il ne vint pas à son secours. Le roi boit secrètement, à l'insu de son médecin, de l'eau que lui donne son chambellan. Cette infraction, dans l'opinion de l'annaliste, met complètement à couvert la responsabilité de l'archiâtre, mais il est probable qu'il ne l'a pas inventée, et que l'archiâtre la mit en avant aussitôt qu'il vit les accidents mortels se déclarer (17). »

Louis VI

Orderic Vital rapporte une consultation des médecins de la cour lors d'une maladie grave que fit en 1101 Louis le Gros, alors héritier royal. « La belle-mère du prince fit venir des magiciens, les sollicita par les plus grandes promesses et fit prendre un poison à son beau-fils pour le faire mourir. Le jeune prince dut s'aliter et, pendant quelques jours, il ne put ni manger ni dormir. Tous les archiâtres avouaient leur impuissance devant le mal, quand un homme à la longue chevelure vint de Barbarie et essaya son habileté médicale sur le prince qu'on croyait perdu. Par la volonté de Dieu, et à la grande jalousie des médecins présents (*indigenis medicis*), il réussit. L'héritier du trône entra ensuite en convalescence, mais pendant toute sa vie, il demeura pâle (18). » Cette anecdote nous apprend qu'en 1101 il y avait plusieurs médecins chargés de la santé royale, mais l'historien ne donne pas d'autres renseignements sur ce médecin hirsute qui sauva les jours de Louis le Gros. Le seul des archiâtres de ce monarque dont l'histoire nous ait conservé le nom est Obizon.

---

(17) Littré, *Médecine et Médecins*, p. 474.
(18) Orderic Vital, *loc. cit.*, t. IV, 196.

Deux chartes, datées l'une de 1128, l'autre de 1136, indiquent qu'il jouissait à la cour d'une grande faveur puisque non seulement le roi lui donna des marques de cette faveur par des présents en terres et en vignobles, mais qu'il intervint encore dans ses affaires particulières. — « Paris 1128 : Le médecin royal Obizon et sa femme Adelaïde la Gente sont séparés par sentence prononcée devant le roi et la reine dans la maison de Jean de la Barre (19).» — La récouciliation se fit quelque temps après entre les deux époux comme le confirme l'autre charte de 1136 : « Paris août : En présence et avec l'assentiment de son fils Louis et de la reine Adelaïde, Louis VI concède au médecin Obizon les vignes de Barthélemi de Montreuil, à condition que Gente, femme du dit Obizon, en jouisse pendant sa vie (20). »

Mais de plus amples renseignements sur le premier médecin de Louis le Gros nous sont donnés par le manuscrit de Jean de Toulouse : « Annales de l'Eglise abbatiale de Saint-Victor (21). » En 1137, Louis VI mourait de la dysenterie rebelle dont il eut à souffrir toute sa vie, et contre laquelle, dit Suger, ses médecins furent impuissants « malgré leurs potions si repoussantes et leurs poudres si amères, qu'il fallait pour se soumettre à ce régime un courage surhumain » (22). Deux ans après la mort du roi, en 1139, Obizon, souffrant alors d'une maladie grave sur la nature de laquelle l'historien ne s'explique pas, se retira à l'abbaye de Saint-Victor, où il fit profession de foi religieuse. « Joignant la piété à sa grande habileté dans l'art de la Médecine, considéré comme un véritable sauveur,

(19) Luchaire, *Annales du règne de Louis le Gros*, n° 430.
(20) *Id.* n° 573.
(21) Bibl. Nat., in-fol. Lat. 14679.
(22) Suger, *Société de l'histoire de France*, p. 142.

(*tanquam sospitator*), non seulement dans la ville royale, mais encore dans toute la France, de la plus entière probité, il observait dans ces temps troublés du douzième siècle la plus grande intégrité de mœurs et ne trouvait de plaisirs que dans un constant et ferme dévouement de soi-même. Il était déjà chanoine de Paris, mais il choisit pour lieu de sa retraite l'abbaye de Saint-Victor, et son nom fut inscrit sur notre livre canonial (23). »

Obizon mourut un 19 février (le XI des calendes de mars), mais sans qu'on sache en quelle année. Tous les ans, par la suite, on célébrait en sa mémoire un service anniversaire dans la chapelle de l'abbaye. On en célébrait aussi un autre à la mémoire de sa femme Gente, qui mourut un 11 décembre (*decembris tertius idus*). Il avait laissé à cette intention, par testament, aux chanoines de Saint-Victor : deux exemplaires annotés et richement ornés de l'ancien et du nouveau Testament ; cent livres tournois; une maison sise à Paris devant l'Eglise Saint-Christophe avec les terrains y attenant, et neuf arpents de vignobles (24). La maison et les terrains de Paris furent par la suite une cause de litige entre les chanoines de la cathédrale de Paris et ceux de Saint-Victor, mais la question fut réglée à la satisfaction de ces derniers (25).

Obizon fut enterré sous le cloître de l'abbaye, non loin du réfectoire et de la cloche qui appelait les moines à la prière. Sur sa tombe fut gravée une épitaphe en distiques latins que l'on pouvait y lire encore à la veille de la révolution (26).

---

(23) Jean de Toulouse, *loc. cit.*

(24) Molinier et Longnon : *Obituaire de la province de Sens.* Diocèse de Paris, t. I, p. 543.

(25) Jean de Toulouse, *loc. cit.*

(26) Naudée, *De antiquitate scholæ medicæ Parisiensis*, p. 33.

Respice qui transis et quid sis disce vel unde,
Quod fuimus, nunc es, quod sumus illud eris.
Pauper canonicus de divite factus, Obizo,
Huic dedit ecclesia plurima, seque Deo.
Summus erat medicus, mors sola triumphat in illo.
Cujus adhuc legem nemo cavere potest.
Non potuit medicus sibimet conferre salutem
Cui igitur medico, sit medicina Deus (27).

Louis VII

Lorsque les archiâtres du Roi se trouvaient en présence d'un cas pathologique embarrassant,ils faisaient venir à la cour, en consultation, des médecins célèbres pour discuter avec eux le diagnostic de la maladie du monarque. C'est ce que confirme une anecdote rapportée par Giraud de Barri sur une maladie que fit Louis VII à Orléans (28). « Après deux mois d'expédition en Bourgogne, le roi, de retour à Orléans, y est atteint d'une maladie grave et presque désespérée. Les médecins, tant les siens propres que ceux qui mandés accourent en toute hâte de tous côtés, discutent subtilement (*subtilius*) sur les causes de cette maladie. Ils arrivent enfin à se mettre d'accord pour déclarer que cet accident est dû à la trop longue continence du roi. Et ils lui proposent alors un remède que Louis VII rejette en disant que s'il n'y a que ce moyen de lui rendre la santé, il préfère mourir chaste plutôt que de vivre en commettant un adultère. »

Du reste Louis le Jeune, fréquemment malade, eut à faire toute sa vie avec la médecine et les médecins.

(27) Jean de Toulouse, *loc. cit.*
(28) Giraud de Barri, *De Instructione Principis*, in Brachet, *loc. cit.*, p. 227.

Il se droguait et se faisait envoyer des médicaments des pays étrangers. « Bertrand de Saint-Côme, abbé de Saint-Gilles, envoya à Louis VII des drogues venues du Levant, pour lui marquer son respectueux attachement. Jacques Cardinal, diacre, lui envoya les sucreries qu'il lui avait demandées contre la chaleur du foie, scavoir des tablettes de roses vieilles et d'autres de violettes (29). » Et cependant les historiens de l'époque sont peu prolixes de documents sur ses médecins. Les seuls dont les noms nous aient été conservés sont Pierre Lombard et Caïus Clodius Cervianus.

Cervianus fut médecin, non de Louis VII, mais de la reine Eléonore. Provençal de sa naissance, il est connu dans la littérature du moyen âge par plusieurs ouvrages : un éloge de l'Astronomie, un autre de la géographie et un commentaire sur la peste (30).

Pierre Lombard, qui n'a de commun que le nom avec l'évêque de Paris, le Maître des Sentences, nous est connu par l'obituaire de la cathédrale de Chartres. Il mourut un 19 janvier, sans qu'on sache en quelle année. « XIII *Kalendas februarii. Obiit Magister Petrus Lombardus, physicus domini regis et canonicus subdiaconus hujus ecclesiæ ; qui reliquit ecclesiæ carnotensi pro anniversario suo annuatim in eadem ecclesia celebrando, sexaginta quinque libras carnotenses ; de quibus executores ejus emerunt tres trituratores in granchia de Fonte Guidonis (pro quibus habemus medietatem fouragii dicti loci et des rotis), cum pertinentiis suis : qui denarii distribuuntur canonicis carnotensibus qui anniversario dicti magistri Peter presentes intererunt* (31) ». Il ne fut pas l'élève de Fulbert de

(29) Lebeuf, *Dissertation sur l'Histoire de Paris*, t. II, p. 196.
(30) *Hist. Litt.*, IX, 193.
(31) De Lépinois et Merlet, *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, t. III, p. 25.

Chartres, comme l'affirment certains historiens (32), puisque Fulbert mourut vers 1029, c'est-à-dire plus d'un siècle auparavant, mais il est très vraisemblable qu'il étudia la médecine à Chartres, à cette époque où les écoles de cette ville sont, sous Yves de Chartres, à l'apogée de leur célébrité (33).

Philippe-Auguste

Gilles de Corbeil, le plus célèbre des médecins de Philippe-Auguste, est un des rares médecins des rois qui, au Moyen-Age, enrichirent de leurs œuvres la littérature médicale. On croit qu'il est né à Corbeil, car la plupart des manuscrits de ses ouvrages lui donnent le surnom de Corbuliensis. Elevé à Paris, où il cultiva surtout les belles-lettres, il alla étudier ensuite la médecine à l'école de Salerne, comme il le dit lui-même dans ses ouvrages, et y eut pour principal maître un certain Romoald qui devint plus tard médecin du pape Clément III (34).

Astruc affirme qu'il enseigna la médecine à Montpellier où il aurait réuni un grand nombre d'élèves, leur enseignant en même temps les sciences médicales et les arts libéraux (35); il semblerait cependant qu'il ne reçut pas toujours dans cette ville un accueil très enthousiaste suivant la mention d'un critique de son poème *De Urinis* (36). Il est bien certain au contraire qu'il enseigna à Paris, car dans l'un de ses poèmes il

---

(32) A. Chéreau, *Union médicale*, 1863, XVIII, p. 565.
(33) Clerval, *Les Ecoles de Chartres au Moyen-Age*, p. 129.
(34) Vieillard, *Les Médecins Urologues au Moyen-Age*, p. 215.
(35) Astruc, *Mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de Montpellier*, p. 142.
(36) *Bibl. de l'Arsenal*. — Ms. n° 1024.

fait l'éloge de cette Faculté de Paris où, dit-il, la médecine a établi son siège et où l'on cultive avec ardeur la logique, l'art, la raison.

Ipse novo faveat operi, nec Parisiacas.
Aestimet in dignum Physicam resonare camœnas ;
Nam logices ubi fons scaturit, ubi plenius artis
Excolitur ratio, sibi Physica figere sedem
Gaudet, et ancillis non dedignatur adesse (37).

A cette même époque, il s'adonne aussi à l'étude de la théologie et devient chanoine de la cathédrale, et c'est alors seulement qu'il est fait mention de lui comme archiâtre de Philippe-Auguste (38). On ignore à quelle date précise et combien de temps il exerça cette fonction, mais ce qu'on sait avec certitude, c'est qu'il florissait vers la fin du douzième siècle. Gilles de Paris en fait mention dans son poème du Carolinus composé en 1198 et le met au nombre des savants dont se glorifiait la ville de Paris :

..... *Hic alius nostræ non indecor urbi*
Nominis ille mei celeberrimus arte medendi (39).

Sous le règne de Philippe-Auguste, l'école de Salerne est déjà sur son déclin. Les grands médecins sortiront surtout désormais des facultés de Paris et de Montpellier, dont la renommée commence à s'étendre dans toute l'Europe (40). Mais les traditions de la célèbre faculté napolitaine vont se poursuivre quelque temps encore dans l'enseignement médical, et Gilles de Corbeil, qui était sorti de cette école, en subit particulièrement l'influence. Il dit lui-même lui devoir beau-

(37) Choulant, *Œuvres de Gilles de Corbeil*, liv. I, v. 140 et suiv.
(38) *Hist. Litt.*, XVI, 507.
(39) Gilles de Paris, *Carolinus*, H. F. XVII.
(40) *Hist. Litt.*, XVI, 97.

coup de préceptes de thérapeutique ; il les avait recueillis dans des manuscrits apportés à Paris par Robert de Sicile, duc de Normandie, et qu'il reçut d'un certain Musaudinus, célèbre médecin du douzième siècle. Mais ce qu'il emprunta surtout à l'école de Salerne, ce fut la manière d'écrire en vers ses ouvrages de médecine; il suivit en cela l'exemple de Jean de Milan dont le traité d'Hygiène (*Medicina Salernitana*), composé en vers, était alors très répandu (41).

Les poèmes médicaux de Gilles de Corbeil sont au nombre de ciuq. Deux traités, l'un : *De Pulsibus*, en 380 vers hexamètres, l'autre : *De Urinis*, en 346 vers, sont cités l'un après l'autre dans les divers manuscrits de ses ouvrages (42). Les vers, assemblés par groupes de 5 ou 6, sont accompagnés de nombreux et longs commentaires très pénibles à déchiffrer. Un autre poème renfermant 4.562 vers et intitulé : *De virtutibus et laudibus compositorum medicaminum*, propriétés et vertus d'un certain nombre de médicaments, est adressé à Romoald, son ancien maître (43). Il y détaille tous les salutaires effets que produisent ou doivent produire les ongueuts, baumes et antidotes, puis il y entremêle des pensées morales. Si les médecins profitent des largesses des riches, ils doivent les employer à soulager les pauvres, et quand ils sont appelés dans les asiles de l'indigence, qu'ils répandent à la fois les bienfaits de leur art et ceux d'une compatissante libéralité; c'est là, dit-il, le plus légitime et le plus doux fruit de la médecine:

Ægris pauperibus et munimenta medendi,
Largius impendas et subsidiaria vitæ,

---

(41) Hazon, *Eloge historique de la Faculté de médecine de Paris*, p. 8.
(42) Bibl. Nat. ; Ms. lat. 6882 A, 6988, 8093.
(43) Hazon, *loc. cit.*, p. 9.

Dona pluàs miseris, qui justior est medicinæ
Fructus et uberior (44).

Il se plaint aussi de ce que l'on confère, même à Salerne, le grade de maître à des enfants qui mériteraient encore le fouet et qui feraient mieux de se suspendre à la bouche de leurs vieux maîtres que d'aspirer avant l'âge aux honneurs de la chaire doctorale.

. . . .

Nondum maturas medicorum surgere plantas,
Impubes pueros Hippocratica tradere jura
Atque Machaonias sancire et fundere leges,
Doctrina quibus esset opus ferulæque flagello,
Et pendere magis vetuli doctoris ab ore,
Quam sibi non dignas cathedræ præsumere laudes (45).

Un autre poème de 471 vers et intitulé : Signes et symptômes des maladies, *De signis et symptomatibus aegritudinum*, ne présente que peu d'intérêt et commence par ce vers :

Aude aliquid, mea musa, novi (46).

Enfin, un dernier poème, parlant de choses tout à fait étrangères à la médecine, a pour titre : *Ierapigra ad purgandos prelatos*, Médecine sacrée à l'usage des prélats. C'est une satire en neuf livres et 5929 vers. Notre physicien royal ne traite pas du reste un tel sujet sans exprimer dans son exorde toute sa crainte de s'attaquer à la puissance religieuse, et il rappelle en même temps ses poèmes et ses études sur la médecine. « Pour moi, dit-il, physicien accoutumé à honorer les muses, moi qui ai cultivé les secrets de la sagesse, interprète de la nature, ignorant des litiges et sans expérience des affaires, j'ai l'audace de porter la faux

(44) *Hist. Litt.*, XVI, 508.
(45) Chaulant, *loc. cit.*, l. III, vers 564 et s.
(46) *Hist. Litt.*, XXI, 840.

dans des moissons qui me sont étrangères ». Puis, dans chacun des chapitres de cette satire, il reproche aux prélats un défaut, leur manque d'éloquence, leur orgueil, leur luxe de la table, leur insatiable avidité (47).

On ignore à quelle date précise mourut Gilles de Corbeil. Riolan dit qu'il se trouvait à la cour de Philippe-Auguste encore en 1220 (48). D'autres auteurs affirment qu'il lui survécut et qu'il ne devint chanoine de Notre-Dame qu'après la mort de ce prince. « C'était dans ces siècles où les médecins étaient clercs la retraite ordinaire non seulement des médecins des princes, mais de presque tous les médecins distingués par leurs talents et leur réputation (49). »

Jean de Saint-Gilles, qui fut aussi médecin de Philippe-Auguste, a joui à son époque d'une certaine célébrité. Il était né en Angleterre auprès du célèbre monastère de Saint-Alban, non loin de Londres, mais on ignore la date de sa naissance. On l'appela encore Jean de Saint-Alban, et aussi Jean de Saint-Quentin, parce qu'il devint plus tard doyen de ce chapitre. Il étudie d'abord les lettres à Oxford et enseigne quelque temps dans cette ville. Il vient ensuite à Paris où il enseigne encore les arts libéraux et où il se fait une grande réputation par les nombreux élèves qu'il réunit autour de lui. C'est à Montpellier qu'il va étudier la médecine, devient professeur dans cette faculté et acquiert une renommée non moins grande que dans ses précédents enseignements. C'est alors qu'il est appelé à la cour comme archiâtre du Roi, mais on ne peut préciser en quelle année (50). Certains historiens (51) indiquent la date

(47) *Hist. Litt.*, XXI, 355.

(48) Riolan, *Curieuses recherches sur les escholes en médecine de Paris et de Montpellier*, p. 95.

(49) Hazon, *loc. cit.*, p. 9.

(50) *Hist. Litt.*, XVIII, 444.

(51) Hazon, *loc. cit.*, p. 10.

de 1191, d'autres (52) celle de 1198; un troisième (53) la place à la cour de 1209 à 1223; du Cange affirme qu'il s'y trouvait en 1215. Comme tous les médecins des rois Capétiens, il avait embrassé l'état ecclésiastique, mais ce ne fut qu'après la mort de Philippe-Auguste que, étant devenu chanoine de l'Eglise de Saint-Quentin, et ayant pris le degré de docteur dans la faculté de théologie, il enseigna publiquement cette science et s'appliqua à la prédication avec autant de succès qu'il en avait eu dans l'enseignement des arts libéraux et de la médecine (54). Il assista donc le Roi dans sa dernière maladie, et comme jadis Jean de Chartres, il ne sut pas l'empêcher de hâter sa fin par une imprudence diététique. « Philippe-Auguste souffrant depuis onze mois d'une infection malarienne avait été saigné après un nouvel accès de fièvre quarte, et d'après le conseil de ses médecins, il devait s'abstenir de ses aliments accoutumés; mais, se sentant mieux, il n'observa pas la diète qui lui était ordonnée, et il rendit l'esprit à Mantes, la veille des ides de juillet, un samedi dans la 45e année de son règne et la 59e de son âge (55). »

Rien n'indique si Jean de Saint-Gilles demeura encore attaché à la cour sous le règne de Louis VIII, mais en 1228, il renonçait volontairement à tous les avantages de sa profession pour entrer dans l'ordre de Saint-Dominique. Il s'était lié avec les religieux dominicains dès la fondation du nouvel institut et ce fut lui qui leur donna à Paris leur premier monastère. Il avait acheté en 1222 l'Hôpital Saint-Jacques destiné autrefois à loger les pèlerins qui allaient à Saint-Jacques

(52) Astruc, *loc. cit.*, p. 148.
(53) *Hist. Litt.*, XVIII, p. 445.
(54) Astruc, *loc. cit.*, p. 148.
(55) *Chronique anonyme de Tours*, par un Chanoine de Saint-Martin, H. F. XVIII 303 (Brachet).

de Compostelle, mais alors abandonné et à demi ruiné; il le fit reconstruire et le donna aux dominicains qui reçurent par la suite le nom de Jacobins (56). Il allait souvent prêcher rue Saint-Jacques, où les auditeurs se pressaient en foule pour l'entendre. Un jour, après avoir parlé sur le mépris des choses du monde et le bonheur de se consacrer à Dieu dans la retraite, il descend de chaire, va s'agenouiller devant le supérieur et lui demande l'habit de l'ordre, au milieu de l'étonnement et de l'attendrissement des spectateurs. Puis il remonte en chaire et fait un long éloge de l'institut dans lequel il vient d'entrer (57). La même année, il convertissait dans une de ses prédications Alexandre de Halès, qui embrassa aussi l'ordre des Dominicains (58).

Jean de Saint-Gilles enseigna ensuite quelque temps la théologie à Paris puis à Toulouse jusqu'en 1235, et, par son crédit dans l'université, il fit accorder aux Frères Prêcheurs de Paris deux chaires, l'une de Philosophie, l'autre de Théologie(59). C'est après, qu'il quitta la France et passa en Angleterre les dernières années de sa vie. Il mourut à un âge avancé, car il vivait encore en 1253. Cette même année, en effet, il fut appelé auprès de l'évêque de Lincoln, Robert Grosse-Tête, pendant la maladie qui termina les jours de ce prélat. « *Diebus sub iisdem*, écrit Mathieu Paris, *cum dies caniculares suam exercuissent malitiam, episcopus Lincolniensis Robertus apud Buchedonum manerium suum, decubuit graviter infirmatus. Vocavit ad se Joannem de Sancto-Aegidio, in arte peritum medi-*

---

(56) Touret, *Vies des Hommes illustres de Saint-Dominique*, t. I, p. 138.

(57) Antonius Senonensis : *Chronicon fratrum prædicatorum*, t. I, p. 31.

(58) Nicolas Trivet, *Chronique des Rois d'Angleterre*, *Spicilegium de dom d'Achery*, t. VIII, p. 573.

(59) Touret, *loc. cit.*, p. 140.

cinali et in theologia lectorem eleganter eruditum et erudientem ut ab eo corporis et animæ reciperet consolationem (60). »

Jean de Saint-Alban ou de Saint-Gilles a laissé plusieurs écrits dont la liste se compose de six articles dans la notice qu'en donne Echard, écrivain de l'ordre des Frères prêcheurs : 1° des Commentaires sur les quatre livres des Sentences ; — 2° des Opuscules concernant la sagesse divine, la production des choses, la connaissance et la mesure des Anges (*De cognitione et mensura angelorum*), la prédestiuation et la prescience, le paradis et l'enfer, la résurrection des morts et diverses matières scolastiques ; — 3° des homélies et diverses interprétations morales de l'écriture sainte ; — 4° des commentaires sur des livres d'Aristote, avec des traités sur la matière du ciel, sur l'être et l'essence. Il n'a donné à la littérature médicale que deux ouvrages : « Expériences de médecine et un livre sur la formation du corps », avec des fragments de Prognose et de pratique médicale (*Prognosticæ et Practicæ medicinales*) (61). On ignore quelle pouvait être la valeur littéraire et pratique de ces divers traités, car les manuscrits en sont aujourd'hui perdus.

Plusieurs historiens mentionnent Rigord, moine de l'abbaye de Saint-Denis et historien de Philippe-Auguste, comme ayant été aussi archiâtre de ce prince. Du Cange le cite dans la liste des médecins royaux, mais sous toutes réserves. Dans la préface de son livre : *Gesta Pilippi Augusti*, Rigord écrit en effet : *Hunc librum scripsit magister Rigordus, natione Gothus, professione physicus, regis Francorum chronographus* (62). C'est la place de la ponctuation dans le texte

(60) Astruc, *loc. cit.*, p. 149.
(61) Echard et *Quétif, Scriptores fratrum prædicatorum*, t. I, p. 101.
(62) Rigord, *Gesta Philippi Augusti*. Soc. de l'Hist. de France, t. I, p. 1.

qui a donné lieu à toute la discussion (63). Si Rigord avait été en même temps médecin de Philippe-Auguste, il n'aurait sans doute pas manqué de s'en faire honneur et de l'indiquer d'une façon précise. En tout cas, aucun autre document de l'époque ne le mentionne comme ayant été archiâtre à la cour.

Enfin, un autre médecin de Philippe-Auguste fut Roger de Fournivalle. Il est mentionné dans l'Obituaire de la cathédrale d'Amiens. On y lit en effet qu'il mourut un 12 juillet, mais on ignore en quelle année. *Obitus Magistri Rogeri de Furnivalle, medici regis illustris Franciæ Philippi Fortunatissimi* (64). Naudée affirme qu'il fut aussi médecin de Louis VIII (65); on peut objecter cependant que, s'il avait été aussi archiâtre de ce prince, l'obituaire de la cathédrale d'Amiens aurait certainement fait mention aussi de ce titre.

Louis VIII

Le nom d'aucun médecin célèbre n'est cité à la cour de Louis VIII par les historiens du moyen âge. Guillaume de Puylaurens, racontant la mort de ce prince à Montpensier à la suite de fièvre dysentérique, fait mention seulement des « médecins du Roi » sans en nommer aucun, en rapportant le moyen thérapeutique dont ils voulurent user pour éteindre son délire. « Le délire aigu se présentant rarement dans la dysenterie pure, les médecins, comme jadis ceux de Louis VII, rapprochèrent ce trouble cérébral de l'excessive continence du Roi. L'indication thérapeutique

(63) *Hist. Litt.*, XVII, p. 6.
(64) Du Cange, *Glossarium*.
(65) G. Naudée, *loc. cit.*, p. 38.

contraria contrariis ressortait ici du diagnostic. Le spécifique prescrit à Louis VIII fut une jeune vierge belle et attrayante. Mais le prince, comme son aïeul, ne voulut pas pécher contre sa conscience ; il respecta la jeune fille et la renvoya en lui donnant une dot pour la marier convenablement (66). »

Saint Louis

Les médecins de saint Louis eurent toujours à lutter contre l'état maladif chronique dont ce prince fut affecté pendant toute son existence. A l'âge de vingt-sept ans, dit Mathieu Paris, le roi paraissait jeune, et il était faible et délicat. Il eut à souffrir toute sa vie de deux maladies chroniques d'origine infectieuse : des manifestations érysipélateuses périodiques du membre inférieur et surtout le paludisme. Il avait contracté cette dernière maladie dans la campagne d'été qu'il fit en 1242 contre les Anglais en Poitou et en Saintonge (67).

Parmi les médecins qui se trouvent dès cette époque auprès du roi, on cite Ernaud de Poitiers. Il fut peu célèbre, car son nom est mentionné seulement à la date du 1235 dans le cartulaire de l'Eglise de Saint-Quentin dont il était chanoine. C'est au sujet d'une transaction concernant l'administration canoniale que l'on peut lire dans le Cartulaire cette seule ligne. « *Magister Ernaudus Pictavinus Domini regis physicus* (68). »

---

(66) Guillaume de Puylaurens, *Historia Albigensium*, in *Brachet, loc. cit.*, p. 342.

(67) Brachet, *loc. cit.*, p. 388.

(68) Cl. Héméré, *Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata*, p. 222.

Roger de Provins était aussi archiâtre du roi en 1238. Il jouissait à la cour d'une grande faveur, car saint Louis lui donna un témoignage particulier d'affection. Lors de la translation de la couronne d'épines en cette même année 1238, Louis IX lui donna en effet un petit fragment de la vraie croix avec quelques reliques de saint Jean-Baptiste et de Marie-Madeleine (69). Il est certain qu'il est auprès du roi, dans la maladie que fait le monarque en 1244, au retour de sa campagne en Saintonge contre les Anglais.

« Fu sainz Loïs le douz, le sade,
Dejouste Pontoise malade
A Maubuisson en l'abbaïe,
D'une très cruel maladie,
Très venimeuse et très amère
Que l'en apèle dissintère,
Es livres des phisiciens (70). »

En 1246, Roger de Provins joint à son titre de chanoine de Paris, celui de chanoine et de chancelier de l'église de Saint-Quentin (71). Dans les comptes du Roi de 1256, inscrits sur les tablettes de cire de Jean Sarrasin, il est mentionné : « *Magister Rogerus, Physicus* » au sujet des robes fournies à tous les personnages de la cour. Son nom figure parmi celui des clercs (72). Rien n'indique s'il accompagna ou non saint Louis en Orient. Les historiens ne précisent pas les soins que les médecins du Roi donnèrent au monarque dans les maladies qu'il fit en 1256 à Senlis, en 1259 à Fontainebleau « une mout grant maladie que il ot à Fonteine-Bliaut », en 1260 à Creil (73) ; on peut supposer

(69) Cl. Héméré, *loc. cit.*, p. 224.
(70) *La Branche des Royaux Linguages*, H. F. XXII, 185, in Brachet, p. 398.
(71) Héméré, *loc. cit.*, p. 224.
(72) *Tablettes de Jean Sarrasin*, H. F. XXI, 360.
(73) Brachet, *loc. cit.*, p. 399.

néanmoins que Roger de Provins, étant encore à cette époque médecin de la cour, se trouva auprès de Louis IX dans ces diverses circonstances. Il mourut un 30 juillet, jour mentionné dans l'obituaire de l'Eglise de Saint-Quentin et seulement après l'année 1263, car, à cette date, on le voit transiger avec le corps de ville de Saint-Quentin pour quelques biens de chapellenie qu'il possédait encore dans l'Eglise dont il était chanoine ; et dans cette transaction, l'archiâtre royal se qualifie encore de « physicien du Roi (74) ». Il laissa par testament à cette même Eglise de Saint-Quentin 100 livres tournois pour payer les frais d'un service annuel ; il lui donna aussi deux calices en argent doré du poids de 4 marcs, ainsi que les reliques de la couronne d'épines, de saint Jean-Baptiste et de Marie-Madeleine, avec les lettres du roi certifiant leur authenticité (75).

Robert de Douai fut médecin de la Reine Marguerite de Provence, femme de saint Louis. Avant d'être attaché à la cour en qualité d'archiâtre, il fut médecin de Geoffroy de Villehardouin, prince d'Achaïe. C'est ce qu'indique un acte de l'Université de Paris daté de 1260 et dans lequel on peut lire : « *Venerabilis Magister Guerendus canonicus Ambianensis, regens Parisius in theologia, executor testamenti defuncti magistri Roberti de Duaco, quondam clerici illustris principis Acaye* (76) ». En 1245, il devient chanoine de la cathédrale de Paris ; mais l'acte par lequel il fonde une prébende en donnant au chapitre un vignoble qu'il avait acheté à Vitry ne le nomme pas encore comme médecin du roi (77). C'est seulement l'année suivante, en 1246,

(74) Chéreau, *les Médecins de saint Louis, Union Médicale*, 1862, XIV, p. 257.

(75) Héméré, *loc. cit.*, p. 225.

(76) Denifle et Châtelain, *Cartulaire de l'Université de Paris*, t. I, p. 374.

(77) Guérard, *Cartulaire de N.-D. de Paris*, t. II, p. 40.

qu'il est mentionné dans le cartulaire de Saint-Quentin comme chanoine de cette Eglise, chanoine de Senlis et physicien du roi : « *Magister Robertus de Duaco, Physicus Regis, canonicusque Silvanectensis* » (78). Il indique lui-même à la fin de son testament qu'il était médecin de la reine Marguerite de Provence : « *Rogo autem dominam meam Margaritam, illustrem francorum reginam, quatinus dignetur pro salute animæ meæ ad ista omnia exsequenda, confirmanda, consumanda, præfatis executoribus meis præbere consilium et juvamen* (79) ». On ignore s'il fit partie de l'expédition de la septième croisade, et s'il se trouvait auprès de la Reine à Damiette, au moment des couches de cette princesse.

Robert de Douai eut des rapports particuliers avec l'Université de Paris. En 1254, il recevait du pape Innocent IV la mission de régler un litige survenu entre les frères Prêcheurs et l'Université (80). Cette même année, il vendait à un chanoine de Saint-Quentin, Guillaume de Chartres, une maison qu'il possédait auprès du palais des Thermes, et c'est sur cet emplacement que fut plus tard édifiée la Sorbonne (81). Il s'intéressa d'ailleurs personnellement à l'œuvre de Robert de Sorbon dont il était l'ami, et il fut l'un des fondateurs du nouveau collège. « Il laissa par testament 1500 livres parisis et toute sa bibliothèque aux étudiants en théologie et autres écoliers pauvres de la future Sorbonne, et Robert de Sorbon se trouve mentionné parmi ses exécuteurs testamentaires (82). Quant à sa maison des Thermes, qu'il avait vendue à Guillaume de Chartres, elle devint par la suite la pro-

---

(78) Héméré, *loc. cit.*, p. 224.
(79) Denifle et Châtelain, *loc. cit.*, p. 374.
(80) Denifle et Châtelain, *loc. cit.*, p. 266.
(81) Denifle et Châtelain, *loc. cit.*, p. 270
(82) Denifle et Châtelain, *loc. cit.*, p. 372.

priété de saint Louis, car c'est ce monarque lui-même qui la donna avec l'emplacement à Robert de Sorbon pour son nouvel institut. C'est ce qu'indique une charte datée de 1263. « *Ludovicus IX, rex francorum; Roberto de Sorbona, domos quasdam ante palatium Thermarum ad opus pauperum scolarium concedit... Domum nostram quæ quondam fuit magistri de Duaco, sitam ante palatium Thermarum, et etiam omnes domos quas habebamus in vico qui dicitur vicus Lathomorum, hoc salvo quod Ludovicus phisicus domum quam tenet inter domos supradictas habitabit quamdiu vixerit, sine coactione exundi vel etiam dimittendi* (83).» Ce physicien du nom de Louis, qui était, il y a tout lieu de le penser, médecin du Roi, n'est connu que par ce seul document.

Robert de Douai mourut après le 18 mai 1258, date de son testament. Indépendamment de ce qu'il donnait à l'œuvre de Robert de Sorbon, il laissait plusieurs legs à divers autres instituts. L'église de Saint-Quentin reçut aussi 100 livres parisis qui servaient à acheter chaque année 8 mesures de froment pour être distribuées aux pauvres le jour de son anniversaire (84).

A la date de 1249, on peut encore placer à la cour un autre médecin du nom de Germinet, dont il reste un souvenir dans la cathédrale de Langres. « Reliquaire en merveil avec une couronne de même, enrichie de pierreries, où il y a une épine et de l'éponge de Notre-Seigneur. Le précieux reliquaire fut donné par Anselme de Maizières, mari de Bone Germinet, descendu de Nicolas Germinet, Langrois et médecin de saint Louis en 1249. La couronne qui se trouve sur ce reliquaire est à six grands fleurons garnis de pierres

(83) Denifle et Châtelain, *loc. cit.*, p. 434.
(84) Hémeré, *loc. cit.*, p. 225.

qu'on croit avoir été données par un duc de Bourgogne (85). »

Dans une de ses crises de paludisme, et après une attaque de coma dans laquelle on l'avait cru mort, saint Louis « requist que on li donnast la croix, et si fit-on ». Malgré la douleur de sa mère et l'intervention de l'évêque de Paris qui le relevait de son vœu imprudent, il s'embarquait à Aigues-Mortes, malade encore, pour la septième croisade. Paludéen chronique depuis sept années, il est fatalement voué à toutes les maladies infectieuses de l'Orient. A peine a-t-il débarqué à Damiette, qu'il est atteint d'une violente crise de dysenterie (86) : « Sa char estoit pâle et teinte, et avoit flux de ventre trop grief, et estoit si megres que les os de l'eschine de son dos estoient merveilleusement aguez (87). » Après Mansourah, et prisonnier des Musulmans, il souffre lui aussi de la maladie qui fait dans l'armée de nombreuses victimes, le scorbut. « Li roys avoit la maladie de l'ost en la bouche et ès jambes. » — « Si beuviez roys estoit si malade que les denz de bouche, lui hochoient et movoient. » — Saint Louis ne dut son salut qu'au sultan, car celui-ci, pour ne pas perdre la rançon qu'il allait exiger du monarque malade, ordonna à ses médecins de lui donner leurs soins, « parce qu'ils savoient mieux, dit Joinville, guérir telles maladies que nos physiciens (88) ».

On ne sait pas exactement quels furent les médecins du Roi qui l'accompagnèrent en Orient et on ne peut citer avec certitude que deux noms : celui d'une phy-

(85) H. Brocard, inventaire des reliques et autres curiosités de l'Eglise cathédrale de Langres. Dressé le 30 août 1768. *Bull. de la Soc. Hist. de Langres*, 1872-80, tome I.

(86) Brachet, *loc. cit.*, p. 397.

(87) *Vie de saint Louis par le confesseur de la Reine Marguerite*, H. F. XX, 104.

(88) Brachet, *loc. cit.*, p. 398.

sicienne, maîtresse Hersend, et celui d'un chirurgien, Pierre de Soissons.

Le nom de cette physicienne qui accompagna le roi à la croisade nous a été conservé par une charte datée de Saint-Jean d'Acre et de 1250. *Ludovicus, Dei gratia francorum rex, universis præsentes litteras inspecturis, salutem. Notum facimus quod nos, magistræ Hersend, phisicæ, pro grato servicio quod nos impendit, dedimus et concessimus quamdiu ipsa vixerit, duodecim denarios parisienses per diem, capiendos postquam a iis marinis partibus in Franciam redierit, in prepositura nostra Senonensi. Unde volumus et præcepimus ut quicumque fuerit prepositus Senonensis pro tempore, præfatæ Hersend dictos duodecim denarios parisienses per diem quamdiu vixerit et postquam in Franciam redierit, ut dictum est, sine difficultate persolvat. Actum Acon, anno Domini MCC quinquagesimo, mense Augusti* (89). Cette charte nous confirme que les facultés de France, continuant en cela la tradition de l'école de Salerne, autorisaient les femmes dès cette époque à exercer la médecine. Il est permis de supposer que, saint Louis ayant ses médecins attitrés, cette physicienne ne fit partie de l'expédition de la septième croisade que pour aider aux couches de la Reine Marguerite de Provence qui, à Damiette, donna le jour à un fils qui reçut le nom de Tristan.

Pierre de Soissons, qui fit aussi partie de la croisade à titre de chirurgien, nous est connu par une autre charte du Roi datée de Jaffa, et de 1252, qui lui accordait comme gratification de ses services une rente de vingt livres. « *Notum facimus apud nos obtentu grati et accepti servitii quod Petrus de Suession, cirurgicus noster nobis impendit, dedimus et concessimus eidem*

(89) Chéreau, *les Médecins de saint Louis, Union médicale*, 1862, XIX, p. 257.

et hæredibus suis, Viginti libras parisienses annui redditus, percipiendas in prepositura nostra Laudinensi. — Actum in castris juxta Joppen anno domini nostri millesimo ducentesimo quingentesimo secundo, mense Augusti (90). » C'est le premier acte relatif à un chirurgien royal.

C'est seulement en effet sous le règne dc saint Louis que l'on trouve les premiers chirurgiens attitrés exerçant à la cour. Après la décision du concile de Latran leur défendant l'exercice de la chirurgie, les clercs avaient laissé aux laïques cette partie de l'art médical, mais ils s'appliquèrent à la discréditer autant que possible, et les chirurgiens du Roi occupèrent d'abord à la cour une situation presque inférieure (91). Il est vrai que cette partie des sciences médicales méritait alors en général peu de considération, car ceux qui l'exerçaient dans les villes ignoraient complètement l'anatomie du corps humain, opéraient au hasard, ct la sécurité publique n'était encore défendue par aucune loi contre leur ignorance ou leurs entreprises (92). Les médecins les méprisaient et empêchèrent pendant longtemps leur admission dans l'Université. « Leur rendez-vous n'estoit point en leur réception par devant le chancelier de l'Université, ains le Prévost de Paris (93). »

C'est aussi à l'époque de saint Louis que l'on trouve à côté du chirurgien le barbier du roi. Il avait pour fonctions non seulement d'accommoder la barbe et lcs cheveux du monarque, mais aussi de faire les saignées ordonnées par les médecins. Les barbiers étaient mal vus des chirurgiens, parce que, soutenus par les médecins, « ils eniambèrent en après petit à petit sur l'estat

(90) Arch. Nat., J, 229, pièce 10.
(91) Verdier, *loc. cit.*, p. 22.
(92) Quesnay, *Recherches critiques et historiques sur les divers Etats et les progrès de la chirurgie en France*, p. 44.
(93) Pasquier, *loc cit.*, p. 862.

du cirurgien (94)». Dans un état de la maison de saint Louis de 1261, on peut voir ce que gagnait un barbier de la cour : « Jean, Barbier, 6 deniers par jour (3 frs); pour héberger son valet et son cheval, 3 deniers par jour, une provende d'avoine; la table pour un valet; le fourrage pour un cheval; huit bâtons (pecias) de chandelle; pour la robe 100 sous (95). »

Avec Pierre de Soissons, les autres chirurgiens de saint Louis sont Jean de Bétisy et Pierre de la Broce.

Le nom de Jean de Bétisy figure dans la liste des témoins écrite par le confesseur de la Reine Marguerite en tête de son livre de la Vie de saint Louis : « Mestre Jehan de Betysi de la diocèse de Soissons, cyrurgien Notre-Seigneur le Roi de France, de 68 ans et plus (96). » Après la mort de saint Louis, il reste à la cour comme chirurgien de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel, car son nom figure encore dans un compte de la maison du roi pour l'année 1288 (97). Il a une bonne réputation de praticien, car le prieur d'un couvent deCiteau l'appelle en consultation auprès d'un des moines gravement malade. C'était « Frère de Chaalix de l'ordre de Cystiax, à qui une maladie prist en sa tête grant.., Et demanda li diz prieur conseil de Phisiciens c'est à savoir de mestre Arnoul, chanoine de Senlis, et de mestre Jehan de Betysi, cirurgien, lesquex firent emplastres que ils mistrent à celle maldie : ne riens ne li valurent ». Le malade guérit en touchant la robe de saint Louis (98).

Pierre de la Broce, dont la fortune devait s'élever si haut, naquit à Bray, en Indre-et-Loire, où son père, ser-

---

(94) Pasquier, *loc. cit.*, p. 862.
(95) Chéreau, *loc. cit.*, p. 305.
(96) Confesseur de la Reine, H. F. XX, 63.
(97) Chéreau, *loc. cit.*, p. 305.
(98) Douzième Miracle de saint Louis. Guill. de Chartres, H. F. XXI, 135.

gent du roi, était devenu petit propriétaire (99). Il réussit à s'introduire à la cour où, en 1261, il était chirurgien-barbier du roi. « Ordonnance de la maison et de la famille du Roi, faite en l'année 1261, mois d'août. — Pierre de la Broce, chirurgien et valet de chambre et Guillaume de Saltu, deux sous (12 fr.) par jour, « in curiâ et extra (que le roi soit au palais ou non) ; 2 provendes d'avoine, la table pour deux valets; pour la robe, 100 sous (600 fr.) ; *de caudelâ unam torchiam per 4 et 8 pecias caudelæ minutæ ;* du fourrage pour deux chevaux. — De même, Pierre de la Broce, à titre de gratification pour la chambre et l'éclairage, 6 deniers par jour; quand le roi sera au palais (100). » En 1266, il a déjà gagné la faveur de saint Louis, et il est élevé à la dignité de chambellan, parce qu'il avait soigné le roi pour son eczéma récidivant de la jambe. « Pour une maladie que li rois Loys avait eut en sa gambe, estoit cil Pieres venus en la court (101). » Après la campagne de Tunis, il devient le confident et le favori de Philippe III, dont il fera ce qu'il voudra. « Quant il vint à la court le roy Loys, il estoit un poure cyrurgien, et estoit né en Touraine. Si monta tant en haut que le roi Philippe en fist son chambellenc, et qu'il ne faisoit rien fors par son conseil. Ne les barons, ne les prelaz ne faisoient rien à court, s'ils ne lui faisoient grans presens et grans dons (102). »

Il est bien certain qu'il ne continua pas à remplir auprès de Philippe le Hardi son ancien métier de chirurgien, tout occupé qu'il était de spéculer sur sa faveur auprès du roi, pour acquérir aux dépens de la noblesse des biens considérables. Mais les nobles ourdirent bientôt un complot contre lui. Il commença à bais-

---

(99) Guillaume de Nangis, H. F. XX, 494.
(100) Chéreau, *loc. cit.*, p. 305.
(101) *Chronique de B. d'Avesnes,* H. F. XXI, 180.
(102) Guillaume de Nangis, H. F. XX, 495.

ser dans la faveur du roi, quand il lui insinua, après la mort de son fils aîné, que c'était la reine, Marie de Brabant, qui l'avait empoisonné. Il fut ensuite accusé par le frère même du Roi d'avoir trahi les secrets de l'Etat au profit du roi de Castille, avec lequel Philippe le Hardi était alors en guerre. Le favori, arrêté à Vincennes, fut jugé et pendu à Montfaucon au gibet des larrons, le 30 juin 1278. Beaucoup de nobles, et parmi eux le duc de Bourgogne, le duc de Brabant, le comte d'Artois et plus de dix autres barons le « convoyèrent » solennellement jusqu'au lieu du supplice, et ils ne s'en voulurent « mouvoir » avant qu'il eût expiré (103).

Après 1256, on trouve aussi à la cour de saint Louis un médecin italien, Alebrand de Florence. Il est mentionné dans un manuscrit du XIIIe siècle, comme ayant été médecin de la comtesse de Provence, mère de la reine Marguerite, mais il exerçait aussi en même temps en Italie. « Au commencement de cheliure, si dirons pourcoi il fu fais à le requeste le contesse de Prouvenche, Ki est mère le roine de France, le roine d'Engletierre, et le roine de Alemaigne, et la contesse d'Angou. Et si le fist maistres Alebrans de Florence en l'an de l'Incarnation Ihesu Christ 1256 ans, quant ele du venir veir ses filles, si com ele fist. Et li fist cest liure, pour che Kil ne pooit aler auec li; car elle ne vaut mis kil aissast les marchans d'outre les mons kil auoit eu cure, et le tenoit plus de lui ke d'un autre. Si li fist faire che liure por porter auec li et por garder (104). » C'est donc postérieurement à cette date de 1256 que Alebrand de Florence devint médecin de saint Louis. On ignore la date de sa mort.

Il est connu dans la littérature médicale par un traité

(103) Langlois, *Philippe le Hardi*, pp. 13 à 30.
(104) *Hist. Litt.*, XXI, 415.

d'hygiène intitulé « le Régime du Corps (105) ». Cet ouvrage manuscrit porte en suscription « Ci s'ensuit le liure nommé le Régime du Corps que fist jadis maistre Alebrandin, médecin du roy de France » ; et il commence ainsi : « Dieu qui par sa grant puissance tout le monde estably, qui premièrement fist le ciel, après fist les 4 éléments. » C'est un traité tout à fait général divisé en quatre parties ; et il donne lui-même, au début de son livre, la division de son travail. « Or devons-nous parler de cette science, la physique, laquelle Dieu donna à l'homme pour garder son trésor, la santé, car elle a quatre parties si comme nous dirons. — L'une de ces parties, si est pour garder le corps, tout aussi bien le sain comme le malade generaument, si comme dist Constantinus. — Et l'autre peut estre de garder chacun membre par soy et pour ce aura en ceste œuvre deux principales parties, car de ces deux, entendons-nous principamment. — Et la tierce sera qui dira des simples choses qu'il convient à l'homme user. — La quarte y sera, laquelle est appelée physanomie par ou cognoist l'homme de regarder s'il est bon ou mauvais. — Et chacune partie aura chapitres si comme nous nommerons (106). » — Mais la lecture, pénible, de ce manuscrit n'offre qu'un médiocre intérêt. C'est, comme il est dit dans le prologue, un extrait de ce qui se trouve dans les traités médicaux du temps, et surtout dans les « Diætæ Universales et Particulares » d'Isaac (107).

Au retour de la septième croisade, Louis IX était tombé dans un état cachectique consécutif aux maladies infectieuses qui faillirent le faire mourir en Egypte. Il est à peine relevé d'une autre maladie faite à Pont-de-l'Arche en 1264, qu'il prend la résolution de partir

(105) Bibl. Nat., mss Français, nos 1288, 2021, 2022.
(106) Bibl. Nat., mss français, no 2022.
(107) *Hist. Litt.*, XXI, 417.

pour une nouvelle expédition d'outre-mer. Le 16 mars 1270 il s'embarque pour la huitième croisade malgré un état de faiblesse tel qu'il ne peut même plus monter à cheval. « Grand péchié firent cil qui li loèrent l'alée, dit Joinville, à la grant faiblesce là où ses cors estoit, car il ne pooit souffrir ne le charier, ne le chevauchier ». L'armée des croisés, arrivée devant Tunis le 17 juillet est bientôt décimée par la dysenterie, les fièvres pernicieuses, le typhus des camps. Le 3 août, le roi est atteint lui aussi de la dysenterie accompagnée de fièvre, et après des alternatives de mieux et de dépressions, il succombe trois semaines plus tard, le 25 du même mois (108).

Les médecins et chirurgiens du roi mentionnés par les historiens du temps comme ayant fait partie de cette expédition sont : Dudes de Laon, un certain maître Martin, et Pierre de la Broce.

Pierre de la Broce n'a d'autre occupation au camp de Tunis que d'assurer sa fortune auprès de Philippe le Hardi (109).

Il est fait mention de Magister Martinus dans une lettre de Pierre de Condé à Mathieu de Vendôme, datée de Tunis le 21 août 1270, et dans laquelle il raconte tous les maux dont souffrent les croisés. Il cite différents noms de seigneurs qui ont succombé de la dysenterie, puis il ajoute : « *Super præmissis autem et super aliis quæ prætermisi, per magistrum Martinum, domini regis phisicum, sicut et per multos alios qui Galliam revertuntur, si placet, vestra poterit habere Reverentia nocionem* (110). On ne possède aucun autre document sur ce physicien.

Guillaume de Chartres nous parle longuement des

(108) Brachet, *loc. cit.*, p. 400.
(109) Langlois, *loc. cit.*, p. 14.
(110) L. Delisle, *Litt. lat.*, p. 73, in Brachet : *loc. cit.*, p. 400.

« mestre Dud, chanoine de Paris et phisicien que Saint Loys guéri d'une fièvre ague et continue.» Il est l'objet du 38e miracle du saint Roi, et voici comment se produisit ce miracle. = « Les os du benoist saint Loys fussent ensevelis à Saint-Denys devant Penthecouste ; et nostre sires li rois Phelipes fus alé en jour ensivant a Saint-Germain-en-laie, et mestres Dudes fust alé auecques li, et cil mestre Dudes eust mengié au disner le jour de Penthecouste. Il se senti griement malade de fievre continue et ague, ja soit ce que feblece ne autres signes de maladie fussent en lui devant cele journée, qui démontrassent en lui tele manière de fievre. Et en jour de lundi prochain ensivant, il chevaucha a grant poine au matin jusques à Paris, et il se coucha en son lit à l'ostel le Roy, duquel il estoit clerc.... Il appela les phisiciens de Paris à son conseil et ses amis, qui trovèrent qu'il estoit en fièvre ague et continue, car ses urines estoient trop teintes et grosses et troubles... Et li diz mestre Dudes commença à penser au benoist roy saint Loys et à sa saintee et il dit à soimeesmes : Monseigneur le roi qui estes saint si comme leu crait et en tel estat que vos devez estre essaucié de Dieu, comme je vos aie servi, je vos souplie que vos me secourez..., et le sommeil le prist et il vit le benoist roy saint Loys qui li dist : Naies doute tu seras guéri de ceste maladie, mès tu as en ton cervel une humeur corrompue, envenimee et oscure, qui ne te laisse connoistre ton createur et cest la cause de ta maladie ; mès je losterai. Et lors il prist le dist mestre Dudes à une main, et mist le chief du dit mestre Dudes el pli de son bras senestre, et li entailla le front au pouce de sa destre main, dès les cheveus jusques delez le nes, et mist dedenz ses deus doiz, cest a savoir le pouce et celui qui est après, et trest hors de son chief cele humeur a la quantité d'une noiz oscure et de coleur de plon et fumant ; et dist a celui mestre Dudes : Tant

comme tu eusses cet chose en ton chief, tu ne peusses avoir santé... Et quant li diz mestres Dudes fut esveillie de dormir desus dit, il se trova curé de la très grief doleur de son chief..., et tantost il dist a ceus qui la furent : je suis guéri... (111). »

Ce Dude ou Dudo de Laon, ainsi guéri par « saint Loys », fut aussi médecin de Philippe le Hardi, comme l'indique Guillaume de Chartres. Du Cange le place encore à la cour de Philippe le Bel (112). On ignore la date de sa mort.

Les médecins et chirurgiens de saint Louis n'eurent pas toujours assez à faire de s'occuper de la santé si précaire du roi. Le pieux monarque les obligeait encore à partager avec lui les mérites de sa charité. « Dans ses visites aux malades de l'Hôtel-Dieu de Paris, de Vernon, de Compiègne, de Royaumont, il se complaisait à soigner lui-même les malheureux, à panser leurs plaies, à leur peler des fruits et à leur mettre les morceaux dans la bouche, sans être dégoûté du pus qui sortait des plaies et coulait sur ses doigts. Et il était toujours accompagné de ses physiciens, myres et cyrurgiens, auxquels il ordonnait d'examiner les urines des infirmes, et de donner leur avis. »

Philippe III le Hardi

Le fils aîné de saint Louis fut comme son père une victime du paludisme. Devant Tunis, il souffre d'une grave attaque de fièvre quarte et de la dysenterie durant un mois. Il meurt en 1285, pendant la retraite d'Aragon, des fièvres qui enlevèrent la moitié de l'armée

(111) 38e Miracle de saint Louis : H. F. XX, 161.
(111) Du Cange, *loc. cit.*

française (113). Il conserva à sa cour les médecins et chirurgiens de son père, entre autres Dude de Laon et Jean de Betisy. Il n'y a plus lieu de mentionner Pierre de la Broce en qualité de chirurgien de ce prince.

Philippe IV le Bel

Philippe le Bel, à l'inverse de son père et de son aïeul, eut peu affaire avec ses médecins et chirurgiens. Il était actif, vigoureux et si robuste qu'il était capable de faire plier deux chevaliers en appuyant ses mains sur leurs épaules. Il ne fit aucune maladie avant celle à laquelle il succomba à Fontainebleau, en 1314.

Au roy, qui a Poissi malades
Estoit, furent viandes fades,
Et moult greva sa maladie...
. . . .
Si se vesti en un bliaut
Si volt à Fonteinnebliaut
Aler. Ses genz en la litière
Le mistrent, sans aler arrière...
La vint et si li agreva
Le mal qu' onques puis n'en leva...

(Chronique rimée de Geoffroi de Paris.)

Ses médecins, qui déclaraient que « ni le pouls, ni les urines ne présentaient un danger de mort », ne surent pas diagnostiquer sa maladie. « Philippe, roi de France, dit le continuateur de Nangis, fut atteint d'une longue maladie dont la cause estoit inconnue à ses médecins et qui fut non seulement pour eux, mais pour beaucoup d'autres, le sujet de grande stupeur et d'étonnement (114). »

(113) Brachet, *loc. cit.*, p. 405.
(114) Brachet, *loc. cit.*, p. 445.

Les principaux archiâtres de Philippe le Bel dont les noms nous ont été conservés sont : Ermengaud de Montpellier, Helliquinus de Soissons, Robert Fabre et Arnoul de Quinquempoit.

Ermengaud où Ermengard ou Armengaud de Montpellier naquit dans cette ville même, mais on ignore en quelle année. Il étudia puis enseigna la Médecine dans cette faculté, et la grande réputation qu'il y acquit le fit appeler à la cour en 1286 (115). Il jouissait à son époque d'une telle célébrité qu'on disait de lui qu'il avait le talent de deviner le genre et même la durée de toutes les maladies, rien qu'à l'aspect du visage. « *Hoc tempore, Apollinaris scientiæ laudes claruit Ermengaudus Monspeliensis qui ex solo vultus intuitu, genus et tempus morborum, eorumque paroxismos divinaret, quare in illustrium virorum cœtum transcriptus est* (116). »

On attribue à Ermengaud une traduction d'arabe en latin, d'un traité du Médecin Moyse sur l'asthme, intitulé *Regimen de Asthmate*. Il a traduit, aussi en latin, les cantiques d'Avicenne et les commentaires d'Averroës (117).

Helliquinus de Soissons n'est connu que par une charte de Philippe le Bel, que l'on savait être renfermée dans le Livre Rouge, aujourd'hui détruit, de la chambre des comptes de Paris (118).

Robert Fabre semble avoir joui d'une certaine faveur auprès de Philippe le Bel, qui l'appelle *dilectus Magis-*

(115) Gariel, *Series præsulum Magalonensium et Monspeliensium*, p. 409.
(116) Gariel, *loc. cit.*, p. 446.
(117) Astruc, *loc. cit.*, p. 175.
(118) Du Cange, *loc. cit.* (Archiater).

ter Robertus Fabri, medicus noster. On ne sait à quelle date il devint archiâtre royal, mais en 1308 il songe déjà à terminer ses jours dans la retraite, et c'est pour s'y retirer qu'il fonde l'abbaye de Notre-Dame de Thorigny, au bénéfice de l'ordre de Citeaux. Non seulement le roi l'aida à exécuter son projet, mais il créa encore une rente perpétuelle de 100 livres pour doter la nouvelle fondation. *Notum facimus, quod dilectus magister Robertus Fabri clericus et medicus noster..... pro remedio et salute in monasterio suo N. D. de Thorigneyo, de bonis suis quamdam abbatiam seu monasterium Ordinis Cystiensis construere et fundare proposuerit... Nos medici nostri propositum commendantes ac cultum domini ampliare et attollere cupientes, volumus et concedimus quod idem clericus prædictam abbatiam possit construere et fundare..... Quodque prædictus medicus dictam abbatiam dotare possit..... centum libras parisienses annui et perpetui redditus concedimus. Actum Milliaci, mense Augusti, anno domini M. C. C. C. octavo* (119).

Robert Fabre est encore mentionné dans une autre charte de Philippe le Bel, de l'année 1309, au sujet d'un certain Bernard de Buret, soldat, qui obtint du roi, grâce à lui, quelques privilèges en terres... « *ad preces dilecti magistri Roberti Fabri medici nostri, fundatoris Abbatiæ de Thoigniaeo... Anno domini M. C. C. C. nono, mense decembri* (120).

Arnoul de Quinquempoit était à la cour de Philippe IV en 1310. En cette même année le monarque lui confirme par une charte le don d'une rente de 50 livres en reconnaissance de ses services. *Notum facimus universis tam præsentibus quam futuris, quod magis-*

---

(119) Arch. Nat. — Registre JJ. 44 des Chartes, n° 175.
(120) Id. id. 41 — n° 207.

ter Arnulphus de Quinquempoit medicus noster nobis a longis retroactis annis servitium impendit... Eidem magistro Arnulpho et ejus hæredibus et heredum heredibus ex recta linea descendentibus perpetuo concedimus quinquaginta libras annui redditus capiendas singulis annis in thesauro nostro. Quod ut firmum et stabile permaneat, apponitur sigillum. Actum et datum anno domini nostri millesimo trecentesimo decimo (121).

Cette charte nous indique que maître Arnoul, à la date de 1310, se trouvait déjà à la cour depuis de longues années. Il était encore en 1320 médecin de Philippe le Long, qui le dispense, ainsi que ses héritiers, du paiement des impôts pour une de ses terres. *Philippus dei gratia, Franciæ et Navarræ rex, Notum facimus, quod magister Arnulphus de Quinquempoit, Fisicus noster,... circa viginti libras redditus quas a Johanne de Condun tenet in feodum... nobilis tenere et possidere possit sine edidictione quàcumque. Nos supplicationi præfati Fisici nostri concessimus.. ut ejus heredes ac successores nobiles teneant, habeant et possideant sine impedimento.... Actum Ambiani, Anno domini nostri, millesimo trecentesimo vicesimo, mense Julii* (122).

Mais les officiers de santé de Philippe le Bel qui ont laissé les noms les plus célèbres à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe sont deux chirurgiens : Jean Pitart et Henri de Mondeville.

La tradition, et une inscription gravée autrefois sur le fronton du collège de Saint-Côme nous représentent Jean Pitard comme ayant été premier chirurgien de

---

(121) Arch. Nat. — Registre JJ 45 des Chartes, no 141.
(122) Arch. Nat. — Registre JJ 59 des Chartes, no 451.

saint Louis (123). Plusieurs historiens de la médecine, et notamment Portal (124), Devaux (125), affirment qu'il occupait cette situation avant sa trentième année, qu'il accompagna Louis IX en Terre Sainte, qu'à son retour, devenu chirurgien du Châtelet, il organisa en France l'exercice de la chirurgie, qu'il mourut enfin en 1315 à l'âge de 77 ans. Plusieurs documents vont à l'encontre de ces affirmations. Ainsi le uom de Pitard se lit parmi les 1500 contribuables qui payèrent la taille à Paris en 1292 ; il fut taxé pour son compte à 20 sous parisis et demeurait à cette époque dans la rue Neuve-Notre-Dame (126). Comme les officiers domestiques de la maison du Roi de France étaient, ainsi que les membres de la noblesse et du clergé et les écoliers de l'Université, exempts de la taxe, on peut donc voir que Jean Pitart, qui figure dans cette contribution, n'était pas encore attaché à cette date à la cour de France. En outre, il était, encore en 1328, chirurgien de Charles IV le Bel, comme l'indique une charte de ce Prince, datée du mois de septembre de cette même année. Il s'agit d'une terre sise dans la région de Coutance et donnée en viager à Jean Pitard par Philippe le Long, laquelle terre fera retour après la mort du chirurgien, à Robert de Gartrin, gardien du sceau royal. *Notum facimus universis tam præsentibus quam futuris, quod Robertus de Gartrino, dilectus custos sigilli nostri, nos fecit supplicari ut nos terram ex forefutura Rogeri quondam Domini de Parisiensi, apud Picannille in Ballia Costanciæ sitam, quam ex dono carissimi germani nostri Philippi, quondam Franciæ et Navarræ*

---

(123) Dechambre, *Dict. Encyclop. des Sciences médicales.*

(124) Portal, *Histoire de la Chirurgie*, t. I, p. 199.

(125) Devaux, *Index funereus chirurgicorum Parisiensium*, p. 2.

(126) Géraud, *la Taille sous Philippe le Bel* (1292). — Documents inédits de l'Histoire de France, t. XLIII, p. 149.

regis, ad vitam suam tenet magister Johannes Pitardi dilectus cyrurgicus noster, eidem Roberto, post abitum dicti magistri Johannis Pitardi, vellemus concedere. Actum Parisiensi, mense septembris anno domini nostri 1328 (127).

Il semble donc prouvé que notre chirurgien n'était pas à la cour avant 1292, et il est impossible d'admettre qu'il accompagna saint Louis en Palestine.

Jean Pitard, que son élève Henri de Mondeville qualifie de *peritissimus et expertissimus in arte cyrurgiæ*, fut le fondateur du collège des chirurgiens, et régularisa l'exercice de la chirurgie. Cette fondation a soulevé de nombreuses discussions chez les historiens de la médecine, qui sont loin d'être d'accord sur les dates. « Par une vieille cabale, dit Pasquier, les cyrurgiens attribuent la première institution de leur collège à Saint-Louys, qui est un abus, car le plus ancien titre qu'ils aient de leur ordre est du Roy Philippe le Bel, du mois de novembre 1311, qui fut par luy fait en forme d'édit, par lequel narration préalable faite des abus qui se commettaient au fait de chirurgie, il dit tout d'une suite pour en extirper la racine (128). » Cette charte de 1311 porte en effet que personne ne pourra exercer à Paris l'art de la chirurgie, sans avoir été soigneusement examiné par les maîtres chirurgiens jurés du Châtelet. Elle nous apprend en même temps que les femmes étaient admises à cet examen. .....*Nullus cyrurgicus, nullane cyrurgica artem cyrurgicæ seu exercere persumat, seu se immiscere eidem publicæ ut occultæ in quacumque juridictione, nisi per magistros cyrurgicos juratos morantes parisiensi, vocatos per dilectum magistrum Joannem Pitardi, cyrurgicum nostrum juratum castelleti nostri parisiensis tempore*

(127) Arch. Nat. — Registre JJ 65 des Chartes, n° 284.
(128) Pasquier, *loc. cit.*, p. 859.

suo, aut per cujus successores in officio. — Actum Parisiensi, mense Novembris, anno domini nostri 1311 (129). » Devaux affirme néanmoins que saint Louis est bien réellement le fondateur de la Société des chirurgiens de Paris, « car ceux-ci, dit-il, peuvent montrer un document qui prouve avec certitude que c'est bien le saint Roi qui leur a accordé leurs privilèges, et que c'est à juste titre qu'ils le considèrent comme leur patron. Ce document est une Bible manuscrite sur la première page de laquelle on peut lire : « Cette Bible avec riches acoutrements contient les faits dez cyrurgiens fondez par Monseigneur Saint Loys en la noble cité de Parhis pour la confrairie de Messeigneurs Saint-Côme et Saint-Damien » ; — et à la ligne commence le texte « cy commenchent l'histoire dy cyrurgiens (130) ». Quoi qu'il en soit, il est bien certain que les chirurgiens, avant Philippe le Bel, s'étaient déjà groupés pour défendre leurs intérêts, et en obtenant la charte de 1311, Jean Pitard n'a fait que confirmer légalement une organisation antérieure. C'est ce que reconnaît Pasquier lui-même lorsqu'il ajoute : « Et néantmoins encores que je n'attribue l'institution de cette compaignie à ce sainct Roy, si est-ce que nous devons la reconnaître d'une bien longue ancienneté et non grandement éloignée de son règne. Car premièrement il ne faut révoquer en doute que sous Philippe le Bel, elle estoit desjà en essence. D'autant que par leurs anciens archifs, ils trouvent et sont d'accord que Pitard avoit mis la première main au bastiment de leurs statuts, dès l'an mil deux cent septante huit (131). » Jean Pitard fut aidé dans son œuvre par Lanfranc de Milan. Ce chirurgien célèbre, que les querelles des Guelfes et des

---

(129) Arch. Nat. — Registre JJ 46 des Chartes, n° 26.
(130) Devaux, *loc. cit.*, Préface.
(131) *Hist. Litt.*, XVI, 99.

Gibelins contraignirent à se réfugier en France, écrivit à Paris des ouvrages de chirurgie ; il se plaignait de l'ignorance grossière des chirurgiens de cette ville. Il dut donc être heureux de collaborer à l'utile réforme qui transforma à Paris la pratique chirurgicale. « Elle empescha les abus qui s'y commettaient par la diversité des opinions de ceux qui l'exerçaient, puisque personne ne fut admis dans ce corps, qu'il ne voulût s'assujettir tant pour la théorie que pour la pratique, aux maximes reçeuës dans cette espèce d'école (132). »

Le nom de Pitard pouvait encore se lire au commencement du XVIIe siècle dans la cour d'une maison située rue de la Licorne et qu'avait habitée le chirurgien royal. Il y avait fait creuser un puits et autorisa le public, sans doute à cause de l'insalubrité des eaux de la Seine, à y venir puiser de l'eau. En gage de reconnaissance, on écrivit sur la margelle de ce puits les quatre vers suivants :

Jehan Pitard en ce repaire,
Cyrurgien du roy fist faire
Ce puits en mille trois cens dix
Dont Dieu lui doint son paradis (133).

Jean Pitard n'a laissé aucun ouvrage de chirurgie, mais son nom se trouve mentionné dans un manuscrit de 1545, intitulé « le Trésor de Chirurgie ». Il est plusieurs fois cité à l'occasion de recettes d'emplâtres, d'onguents et de toiles pharmaceutiques qu'il avait inventés. On peut y lire en divers endroits ces passages soulignés en rouge : « C'est l'extrait maistre Jehan Pitart... ; — l'Emplastre qui s'ensuit est appelée l'emplastre maistre Jehan Pitart : feuilles de mauves cuites

(132) Michel Félibien, *Hist. de Paris*, t. I, p. 438.
(133) Portal, *loc. cit.*, p. 201.

dans vin blanc, contre les abcès... ; C'est l'histoire de maistre Jehan Pitart, onguent blanc le Roy contre toutes blèceures ès bras et jambes et en autres lieux, et en ot la recepts du roy de France. » Et ce manuscrit se termine ainsi : « Monseigneur de Valois, comte de Chartres, d'Alençon et d'Anjou, fit faire cest livre qui est bon et proufitable pour guarir toutes plays vieilles et nouvelles (134). »

Le célèbre chirurgien de Philippe le Bel demeura encore attaché à la cour sous les règnes de Louis X, Philippe V et Charles IV. Il ne mourut qu'après l'année 1328, et à un âge très avancé. Il fit école en matière de chirurgie, et le plus renommé de ses élèves a été Henri de Mondeville.

Henri de Mondeville a laissé un nom assez célèbre pour que Médecins et Chirurgiens se disputent l'honneur de le revendiquer comme un des leurs. Les médecins veulent qu'il ait été le premier médecin de Philippe le Bel, les chirurgiens disent qu'il fut son premier chirurgien, et Du Cange déclare que c'est injustement que les chirurgiens le placent dans leur corporation (135). Il est bien certain cependant que Henri de Mondeville fut chirurgien et non médecin. Il fut disciple de Pitard, qui était chirurgien, et dans ses œuvres, il fait plusieurs fois mention de son illustre maître. En outre, dans les divers manuscrits de ses ouvrages, il est clairement désigné en rubrique sous le titre de chirurgien. *Incipit cyrurgia Magistri Henrici de Amondavilla. Ego, Henricus de Amandavilla, illustrissimo domini regis cyrurgicus...* (136). Et dans un autre manuscrit français on peut lire : « Le prohème de cette cyrurgie au nom de Monseigneur Philippe par

(134) Bibl. Nat. — Ms. français, n° 7919.
(135) Du Cange, *loc. cit.*, art. Archiater.
(136) Bibl. Nat., Ms latin, n° 7139.

la grâce de Dieu des François Roy. Est la practique de cyrurgie de Maître de Mondeville son cyrurgien » (137).

Il voyagea d'abord en Italie, en visita les villes célèbres, puis vint étudier la Médecine à Montpellier, et la chirurgie à Paris sous Jean Pitard. Il enseigna aussi par la suite dans ces deux universités et attira toujours à ses cours une foule d'élèves, gens du monde et étrangers (138). A Paris, il fut professeur d'Anatomie, et comme à cette époque l'Eglise interdisait de disséquer les cadavres, il enseignait à ses élèves la structure des diverses régions du corps, sur treize planches où elles étaient représentées. C'est Guy de Chauliac, l'un de ses élèves, qui nous l'apprend dans la préface de son traité de chirurgie (139).

L'entrée de Henri de Mondeville à la cour de Philippe le Bel est antérieure à l'année 1301. On le voit, en effet, à cette époque, accompagner le roi dans le voyage qu'il fit, cette même année, dans la Flandre Wallonne avec la reine Jeanne de Navarre, ses enfants et toute la cour, pour visiter cette province nouvellement annexée au domaine royal. C'est ce qu'indiquent des tablettes de cire sur lesquelles étaient inscrits des comptes de la maison royale, et où le nom de notre chirurgien figure parmi les commensaux de la couronne. Il y est cité trois fois avec cette rubrique : *Magister Henricus de Amondavilla pro duodecies XX et XIV diebus, cum liberis regis, et in Curiâ et novem diebus extra, usque ad vadia XLI liberæ, II solidi, III denarii, habuit per Johannem Britonum* (140). En 1304, il accompagnait de nouveau Philippe le Bel en Flandre, et il fut témoin

(137) Bibl. Nat., Ms français, n° 2030.
(138) Astruc, *loc. cit.*, p. 205.
(139) Riolan, *loc. cit.*, p. 196.
(140) Chéreau, *Henri de Mondeville. Mém. Soc. Ant. de Normandie*, V, 1863-1865, p. 5.

de la bataille de Mons en Peuèle. Il sera aussi attaché, par la suite, à la personne de Charles de Valois, frère du Roi, dans les diverses campagnes de ce prince contre les Flamands.

Il est bien certain qu'en 1311, alors qu'il partageait avec Jean Pitard la direction du service chirurgical de la maison royale, il ne fut pas étranger à la fondation du collège des chirurgiens. Rien n'indique s'il était lui aussi chirurgien juré du Châtelet, et, dans ce que nous avons de ses œuvres, il ne fait aucune allusion à cette organisation des chirurgiens de Paris ; mais le soin qu'il met à rappeler la position honorable et respectée des chirurgiens sous les empereurs romains, le rôle des anciens archiâtres qui étaient chargés d'examiner les autres membres de la profession, le zèle qu'il dépensa lui-même pour faire rassembler par un jurisconsulte de ses amis ces anciennes lois romaines au nombre de vingt-six, tout porte à croire qu'il usa de son influence auprès du roi de France et de Charles de Valois, pour participer à l'entreprise de ses maîtres et amis Pitard et Lanfranc de Milan (141).

Ce fut peu de temps après son retour de Flandre à Paris, en 1306, qu'il mit à exécution le projet qu'il avait conçu depuis longtemps d'écrire et de lire à ses nombreux élèves un traité complet de chirurgie. *Propono breviter conscribere et ostendere publice sensibiliter et in scholis, totam operationem cyrurgiæ manualem*, dit-il dans sa Préface (142). Il s'était décidé à hâter la rédaction de ce traité, sur les instances de Lanfranc, dont il avait été l'élève (143), et surtout de Bernard de Gordon, professeur à Montpellier et auteur du *Lilium Medicinæ*. *Et ad petitionem et præceptum scientifici viri*

(141) Chéreau, *loc. cit.*, p. 6.
(142) Bibl. Nat., Ms latin, n° 7139.
(143) Devaux, *loc. cit.*, p. 6.

magistri Bernardi de Gordono, in præclarissimo studio, Montispessulani summi professoris in scientia medicinæ. Il avait lu et médité tous les livres des plus célèbres chirurgiens de son temps, de Théodoric, Guillaume de Salicet, Lanfranc, Arnaud de Villeneuve, Bernard de Gordon, Thadée de Florence. Hippocrate, Galien lui avaient livré toute la science antique, il connaissait à fond les meilleurs écrivains Arabes, enfin, ses voyages en Italie l'avaient mis en contact avec des maîtres renommés dans le monde entier (144).

Cet ouvrage de Henri de Mondeville nous a été conservé, mais par fragments, dans plusieurs manuscrits latins et français des Bibliothèques : Nationale, de la Sorbonne, de Saint-Germain. Dans l'un des manuscrits français (145), on voit à la première page une aquarelle sur laquelle notre chirurgien se trouve représenté en robe rouge et bonnet noir, et assis devant un grand registre posé sur un pupitre ; il enseigne à trois ou quatre élèves qui semblent l'écouter attentivement.

Il nous indique lui-même la date à laquelle il commença son travail. « Est la practique de cyrurgie de Maître Henri de Mondeville, cyrurgien de Monseigneur Philippe, par la grâce de Dieu des François Roy... colorée en l'an 1306 (146). » — « Je crois mon travail d'autant plus opportun, ajoute-t-il, que je ne vois de nos jours aucun de nos chirurgiens disposé à l'étude ; presque tous sont dépourvus de littérature, ou s'il en est quelques-uns de lettrés, ceux-là n'aspirent qu'au lucre et ne sacrifieraient pas cinq sous de leurs bénéfices annuels pour composer au profit commun quelque ouvrage vraiment utile (147). » — Il avait divisé son livre

(144) Chéreau, *loc. cit.*, p. 7.
(145) Bibl. Nat. — Ms français, n° 2030.
(146) Bibl. Nat. — Ms français, n° 2030.
(147) Chéreau, *loc. cit.*, p. 8.

en cinq parties, et il devait traiter : 1° De l'anatomie. — 2° Des plaies, des contusions, des ulcères. — 3° Des maladies qui ne sont ni plaies, ni ulcères, ni lésions des os, et pour le traitement desquelles on a recours au chirurgien. — 4° Des fractures et des luxations. — 5° De l'Antidotaire. Ce plan ne fut pas entièrement exécuté, mais ce traité de chirurgie n'en eut pas moins au début du XIVe siècle une grande vogue, et Guy de Chauliac dit lui-même plus tard y avoir emprunté plusieurs passages pour écrire un nouveau traité plus complet de Pathologie Chirurgicale (148).

Henri de Mondeville n'acheva que les trois premiers livres de cet ouvrage, car il fut souvent distrait de son travail par ses nombreuses occupations à la cour et au dehors. Il nous apprend lui-même qu'il n'avait aucune fortune et qu'il fut obligé de s'astreindre à un labeur continu pour subvenir aux besoins de sa famille. « Il me fallait préparer mon enseignement, et pour gagner ma vie, je devais courir ici et là, à la grâce de Dieu, car ayant peu de fortune, c'était par le propre travail de mes mains que je subvenais à tout le nécessaire, pour moi et pour toute ma famille (149). » En 1312, il lisait à Paris ses deux premiers livres quand il reçut l'ordre de suivre vers la Flandre l'armée commandée par Charles de Valois. Transporté à Arras, il fut arraché pour quelque temps à ses études. *Unde doleo ultra modum, multum enim tempus inutiliter consumpsi.* Mais surtout ce qui l'empêcha d'achever son ouvrage, ce furent les progrès lents et irrémédiables du mal qui le consumait. Il dit lui-même qu'il était phtisique, *asmaticus, tussiculosus, ptisicus et consumptus* (150).

---

(148) Hazon, *loc. cit.*, p. 14.
(149) Chéreau, *loc. cit.*, p. 7.
(150) Chéreau, *loc. cit.*, p. 9.

On ignore l'époque précise de sa mort, mais il faut la placer entre 1316 et 1322, car il dit avoir coopéré à l'embaumement de deux rois de France, et ces deux rois ne peuvent être que Philippe le Bel et Louis X le Hutin (151).

Henri Berthaud.

Bibliographie.

Manuscrits.

OBIZON : *Jean de Toulouse, Annales de l'Eglise abbatiale de Saint-Victor*. Bibl. Nat. ; Lat., 14679, in-fol.

GILLES DE CORBEIL : Bibl. Nat. ; Lat. 6882 A ; 6988 ; 8093.

ALEBRAND DE FLORENCE : Bibl. Nat. ; Français, 1288 ; 2022.

JEAN PITART : *Trésor de Chirurgie*. — Bibl. Nat. ; Français, 7919.

HENRI DE MONDEVILLE : Bibl. Nat. ; Lat., 7130 ; 7139 ; — Français : 2030.

Archives.

PIERRE DE SOISSONS : Arch. Nat., J 229, pièce 10.

ARNOUL DE QUINQUEMPOIT : Lettre de Philippe le Bel. An 1310. JJ Registre 45 des Chartes, ch. 141 ; — Lettre de Philippe V. An 1320. JJ Registre 59 des Chartes, ch. 451,

ROBERT FABRE : Charte de Philippe le Bel de 1308 ; JJ Registre 44 des Chartes, ch. 175 ; — Lettres du même ; JJ Registre 41 des Chartes, ch. 207.

JEAN PITART : Chartes de Philippe le Bel. JJ 65, nº 284, fol. 200 ; — JJ 46, nº 26, fol. 20.

Imprimés.

ASTRUC : *Mémoires de la faculté de Montpellier*. Paris, 1767, in-4º.

---

(151) Chéreau, *loc. cit.*, p. 9.

Antonius Senonensis : *Chronicon fratrum prædicatorum*. Paris, 1585, in-8°.

Bernier : *Histoire Chronologique de la Médecine*. Paris, 1717.

Brachet : *Pathologie mentale des Rois de France*. Paris, 1903.

Brocard : Inventaire des Reliques et autres curiosités de la cathédrale de Langres, dressé le 30 août 1768. *Bull. Soc. Hist. et Archéol. de Langres*. 1872-79, I.

Chéreau : Les Médecins des Rois avant saint Louis. — *Union Médicale*. 1863, XVIII ; — Les Médecins de saint Louis. *Union Médicale*, 1862, XIV ; — Henri de Mondeville. *Mém. Soc. Antiq. de Normandie*, V, 1863-65.

Chevallier : *Répertoire des Sources Historiques du Moyen-Age*.

Chomel : *Essai Historique de la Médecine en France*. Paris, 1762.

Clerval : *Les Ecoles de Chartres au Moyen-Age*. — Chartres, 1895.

Devaux : *Index funereus Chirurgicorum Parisiensium*. Trèves, 1714.

Denifle et Chatelain : *Cartulaire de l'Université de Paris*. Paris, 1901.

Dictionnaire Encyclopédique des Sciences Médicales. — (Dechambre).

Documents inédits de l'Histoire de France.

Du Boulay : *Histoire de l'Université de Paris*. Paris, 1665-73.

Du Cange : *Glossarium Mediæ et infimæ latinitatis*.

Echard et Quétif : *Scriptores ordinis Prædicatorum*.

Eloy : *Dictionnaire historique de la Médecine*. — Liège et Francfort, 1755.

Félibien : *Histoire de Paris*.

Franklin : *La Vie privée d'autrefois*. — *Les Médecins*. Paris, 1892.

Hazon : *Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de Médecine de Paris depuis 1110 jusqu'en 1750*. Paris, 1778.

Hémeré : *Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata*. Paris, 1643.

Histoire Littéraire de la France.

Gariel : *Series præsulum Magalonensium et Monspeliensium.* Toulouse, 1562.

Guérard : *Cartulaire de Notre-Dame de Paris.* (Doc. Inéd. de l'Hist. de France).

Guyot : *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges, annexés à chaque dignité, à chaque office et à chaque état, soit civil, soit militaire, soit ecclésiastique.* Paris, 1786.

Langlois : *Règne de Philippe III le Hardi.*

Leclerc : *Histoire de la Médecine.* Genève, 1696.

Lépinois et Merlet : *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres.* Chartres, 1862-65.

Luchaire : *Règne de Louis le Gros ; — L'Université de Paris sous Philippe-Auguste.*

Molinier et Longnon : *Obituaires de la Province de Sens.* Paris, 1901.

Naudé : *De Antiquitate Scholæ Medicinæ Parisiensis.* Paris, 1628.

Pasquier : *Recherches de la France.* Amsterdam, 1723.

Pauly : *Bibliographie générale de l'histoire des Sciences Médicales.*

Périlhes : *Histoire de la Chirurgie.* Paris, 1780.

Portal : *Histoire de la Chirurgie et de l'Anatomie.* Paris, 1770.

Quesnay : *Recherches critiques et historiques sur les divers Etats et les progrès de la chirurgie en France.* Paris, 1744.

Recueil des historiens de la France et des Gaules (Dom Bouquet).

Riolan : *Curieuses recherches sur les facultés de Médecine de Paris et de Montpellier.* Paris, 1651.

Société de l'Histoire de France (Ouvrages publiés par la).

Touret : *Vies des hommes illustres de Saint-Dominique.* Paris, 1753.

Verdier : *Jurisprudence médicale.* Alençon et Paris, 1763.

Vieillard : *Les Médecins Urologues au Moyen-Age. Gilles de Corbeil.* Paris, 1903.

Quelques appréciations sur Theophrastus Paracelsus.

PAR

M. B. Reber (*de Genève*)
Membre du Conseil fédéral.

Qu'il me soit permis d'accompagner les deux portraits (Pl. I et II) de Paracelse de quelques lignes biographiques. Pour le moment, il serait probablement difficile de raconter quelque chose à ce sujet qui n'ait pas déjà été relaté quelque part. Cependant il est permis de poser la question : Existe-t-il sur Paracelse une biographie complète et en proportion de l'importance scientifique de ce phénomène du seizième siècle ? Je crois devoir répondre négativement. Sans doute, après avoir été traîné dans la boue pendant près de trois siècles et demi, Paracelse fit une résurrection triomphale et aujourd'hui il est probablement le médecin dont la vie et les livres ont provoqué le plus grand nombre de descriptions. Aussi m'abstiendrai-je de citer la liste de ces publications. Mon but est beaucoup plus modeste. Comme la feuille volante avec portrait est assez rare, je pense d'abord rendre un service aux chercheurs en la mettant sous leurs yeux. L'autre portrait, assez singulier, également bien peu répandu, provient de l'édition de 1729 de l'histoire des hérésies d'Arnold (1).



EFFIGIES
AURELII PHILIPPI THEOPHRASTI
Paracelsi, aliàs Bombastii, ab Hohenheim:
Mortui 24. d. m. Septembr. anno restauratæ salutis
M. D. XLI. Ætatis verò suæ XLVII.

Ista THEOPHRASTI monstrat ribi charta figuram,
Cui fuerat præstans nobilitatè genus.
Clara fovens illum mulros BASILEA per annos,
Ingenium stupuit, mirificasq; manus.
Fœda Lepræ scabies, pedibusq; infesta Podagra,
Atque fero crucians unda tumore cutem:
Adde venenatæ conragia pessima Pestis,
Quique alii dirè morbi homines perimunt:
Ejus ope excessere suâ, de Corpore, sede:
Ceu perhibent restes edita scripta palàm,
In sacros quoque multa libros monimenta reliquit,
De quis judicium pectora docta ferant.
Qui mores fuerunt, quæris? dum vixit in orbe,
Ne foret alterius, maluit esse suus.
Largus opesque suas turbæ divisit egeni.
O rarum nostri temporis ingenium!

F. J. H. M.

Un portrait de Paracelse

Je profite ensuite de l'occasion pour ajouter quelques impressions personnelles à propos de certaines appréciations malveillantes, que je mettrai en parallèle avec l'opinion actuelle.

Ces quelques pages seront peut-être d'autant plus à leur place, que je m'aperçois, en parcourant notre Bulletin, que jusqu'à présent il n'y a pas encore été question de Paracelse. Il convient aussi d'attirer encore et toujours l'attention sur ce grand génie, qu'on se plaît à appeler le réformateur de la médecine de la première moitié du seizième siècle, depuis que des traductions de ses œuvres en langue française comptent parmi les plus difficiles à retrouver.

Paracelse était autant d'esprit que de caractère un original. Son indépendance, son dédain des théories traditionnelles de la médecine dogmatique, était poussé à l'extrême. En général, il affichait ouvertement le peu de cas qu'il faisait de ses collègues. Dans ces conditions il est facile de s'imaginer jusqu'à quel point il était détesté. Mais il comptait également des admirateurs enthousiastes.

La mentalité extraordinaire de cet homme l'entraînait dans de funestes conséquences. Il menait une vie très agitée et il est vraiment merveilleux de constater, malgré cela, le nombre et l'importance de ses travaux. Paracelse peut être presque envisagé comme un bohême, un ambulant. Il se trouvait toujours en route, nulle part il ne se sentait tranquille ; constamment aux prises avec ses détracteurs, il devait se garder et se conduire avec prudence. Est-il alors surprenant qu'on le voie rarement heureux ? Dans ses livres, du moins, il n'est guère question d'une satisfaction. Par contre, à chaque instant, nous rencontrons de véhémentes invectives à l'adresse de ses calomniateurs, ou des passages philosophiques par lesquels il cherche à se consoler dans la solitude scientifique qu'il s'était créée au-

tour de lui. Vraiment on le trouve quelquefois dans des situations difficiles à comprendre. Il faut croire que la vie nomade et belliqueuse lui convenait le mieux.

Doué d'une intelligence très remarquable, ayant reçu une instruction étendue, surtout sur les auteurs classiques, commencée par son père, également médecin, d'un talent d'observateur surprenant, Paracelse disposait d'avantages qui le rendaient encore infiniment plus indépendant. Ensuite il ne faut pas oublier qu'il descendait d'une famille de très ancienne noblesse, les Bombaste de Hohenheim. Quoique lui-même n'en fasse allusion nullc part on remarque cependant bien des traits aristocratiques et des licences, mais les premiers dans la meilleure acceptation de l'expression et les secondes comme traits d'esprit. Tout chez lui est original.

Il sera donc très intéressant d'étudier, d'un peu plus près les principaux détracteurs de ce génie, aujourd'hui universellement reconnu comme l'initiateur de la méthode chimique par laquelle il fit tomber la médecine traditionnelle d'un dogmatisme beaucoup trop pédantesque, initiation qui dcvint promptement la base de la médecine moderne, aujourd'hui encore en vigueur.

Avant d'aborder brièvement ce terrain, citons les principalcs biographies équitables qui rendent justice à cet homme si crucllement tourmenté pendant toute son existence, qui, du reste, fut abrégée par une mort bien prématurée et mystérieuse.

Ce n'est guère que depuis le xixe siècle qu'on reconnaît un peu plus généralement les mérites de Paracelse. Preu (2) reconnaît en lui l'innovateur d'un système d'une vigoureuse impulsion qui n'a aujourd'hui pas encore cessé son influence. Bientôt suit une biographie enthousiaste, basée sur les sources documentaires (3) et qui, dans un langage élevé pcint la vie de Paracelse d'une

façon attrayante. Locher(4), non moins enthousiaste, se base sur la biographie précédente en ajoutant encore de nouveaux faits. Il appelle Paracelse « le réformateur de la médecine et le plus grand médecin suisse ». Dans le même sens le présentent Baas (5), Kopp (6), Binz (7) et d'autres.

L'opinion générale sur Paracelse avait donc complètement changé en sa faveur. Mais il devint bientôt le savant le plus fêté. De grandes bibliographies (8) et biographies sur lui furent entreprises, sa mémoire définitivement réhabilitée et son rôle dans l'histoire de la médecine établi. Ajoutons de suite les trois volumes de critique sur les publications de Paracelse (9), par Sudhoff, une œuvre monumentale. En 1898, à l'occasion du congrès des médecins et naturalistes d'Allemagne, fut organisée à Dusseldorf une très belle exposition historique contenant 126 objets sur Paracelse seul. A ce sujet le professur Sudhoff s'exprime ainsi (Catalogue p. 135) : « Théophraste Paracelse, de la famille noble des Bombaste de Hohenheim, né vers la fin de l'année 1493, à Einsiedeln, en Suisse, professeur de la médecine à l'Université de Bâle de 1526 à 1528, mort à Salzbourg le 24 septembre 1541, rompait avec l'autorité traditionnelle des soi-disant classiques, reconnut seul dans l'étude des phénomènes de la nature le salut de la médecine et des sciences naturelles et devint ainsi le réformateur de la médecine du moyen-âge ».

Ajoutons encore les deux plus récentes biographies de Paracelse, certainement les plus documentées, celles qui nous le présentent sous un jour scientifique et sympathique. C'est d'abord celle de Kahlbaum (10), le très distingué et très regretté professeur à Bâle, qui a tenu, dans la ville même des grands malheurs de Paracelse en quelque sorte comme expiation des injustices subies, à donner la célèbre conférence, parue ensuite dans la présente brochure. Après cela ce fut le tour d'Einsiedeln,

le lieu de naissance de Paracelse. Le livre de Netzhammer (11) est un des meilleurs sur cette matière.

Il m'est particulièrement agréable de constater qu'aussi en France on apprécie le mérite de Paracelse à son juste titre. Je citerai d'abord un passage d'un livre (12) récent :

« La médecine chimique, sans remonter plus haut dans l'histoire, se recommande du nom de l'illustre Paracelse, dont la doctrine peut se réduire à la proposition suivante : L'homme est un composé chimique ; les maladies ont pour cause une altération quelconque de ce composé, il faut donc des médicaments chimiques pour les combattre. »

Mais longtemps avant cet auteur on connaissait en France la grande valeur de Paracelse. Voilà par exemple un passage de Fauvety (13) : « Les médecins ont-ils voulu punir Paracelse de la haine qu'il leur portait et des injures qu'il leur a dites? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils se sont tous accordés à le traiter de fou et de charlatan, bien qu'il ait ouvert à la médecine des voies nouvelles et qu'il ait pressenti les plus importantes découvertes de la chimie moderne. »

C'est d'une façon particulièrement élevée que Cruveilhier envisageait la vie et l'œuvre de Paracelse (14). J'y renvoie le lecteur parce que cette analyse me semble de toute façon, au point de vue historique, scientifique et philosophique, une monographie d'une grande valeur. En reproduire un passage serait arracher une fleur à un beau bouquet.

Citons encore une thèse inaugurale (15) et deux travaux parus à l'occasion du 4e centenaire de la naissance de Paracelse, dont un du biographe par excellence, professeur Sudhoff (16), et l'autre d'un savant de Salzbourg (17). Cette dernière ville est le lieu de mort de Paracelse, où, du reste, on a un véritable culte pour lui et ses souvenirs. Son crâne est conservé dans



Autre portrait de Paracelse.

son monument funéraire et au musée on conserve un portrait de son père, Guillaume Bombaste de Hohenheim, ainsi que plusieurs souvenirs très précieux de Paracelse lui-même.

Raconter à présent les misères de Paracelse, les calomnies répandues sur lui, la haine et la jalousie déchaînées contre lui, surtout par ses collègues impuissants et le plus souvent vraiment ignorants, serait vouloir raconter sa vie entière. En effet, on ne connaît de Paracelse avant sa nomination comme professeur de Médecine à l'Université de Bâle que bien peu de chose. Mais aussitôt qu'il se trouve à son poste, commençent les difficultés, qui, après un peu plus d'une année, de 1527 à 1528, entraînaient sa fuite. Cette dernière est la suite d'un procès, intenté à un très riche ecclésiastique, qui l'avait trompé. Très malade et traité par plusieurs médecins, ce prélat perdait l'espoir de se guérir. Ayant fait venir Paracelse, il lui promit 100 florins pour la guérison. Le contrat fut accepté et Paracelse guérit notre canonicus tellement promptement avec trois pilules seulement, que celui-ci trouvait la somme trop facilement gagnée. Il lui envoyait 6 fl. Paracelse réclamait la somme convenue. Refus de la part de l'ecclésiastique et procès intenté par le docteur. Le tribunal approuve le premier, Paracelse en est tellement indigné qu'il insulte le tribunal et le gouvernement. Ordre fut donné de saisir le professeur irrévérencieux et de le traiter à bon plaisir. C'était le moment de décamper, car la haine contre lui avait pris de telles proportions que sa vie était en danger. Les ecclésiastiques, les professeurs de médecine, les médecins pratiquants et toutes leurs coteries auraient vite trouvé chez Paracelse la sorcellerie, la magie et le blasphème nécessaires, pour le faire monter au bûcher, après l'avoir préalablement torturé à satiété. Calvin a fait brûler le célèbre médecin Servet pour des différends

infiniment plus futiles. Paracelse, certes, un caractère indépendant et courageux, a dû lui-même envisager le danger comme excessif, pour fuir aussi précipitamment. Heureusement qu'il a pu échapper à ses bourreaux.

Pourquoi cette haine contre Paracelse de la part de ses collègues ? Il est facile d'y répondre. C'est parce que Paracelse se présentait et se conduisait simplement naturellement, d'après son caractère, sans fausseté, sans hypocrisie, mais fièrement, sans flatterie ni spéculation mercantile. Les connaissances scientifiques et ses cures merveilleuses l'élevaient tellement au-dessus de ses collègues que ceux-ci eux-mêmes étaient forcés de reconnaître sa supériorité. Chez beaucoup d'êtres humains une pareille constatation soulève la jalousie la plus noire.

Les cours de Paracelse étaient suivis par de très nombreux étudiants. Il parlait la langue maternelle et non pas le latin traditionnel. Nouvelle fureur de la part de ses collègues. Comment, il osait profaner les lois sacrées de l'enseignement médical ? Mais Paracelse voulait répandre les connaissances scientifiques parmi tous ceux qui se sentaient le goût pour les études et non pas seulement pour quelques privilégiés. Galène, Avicenna et d'autres livres de médecins de l'antiquité sont tellement surannés et sans valeur que vous pouvez les flanquer au feu, déclara-t-il à ses auditeurs, étudiez la nature et ses phénomènes, voilà le vrai livre qu'il faut comprendre. Evidemment Paracelse avait dépassé son époque de beaucoup. Il ne pouvait être considéré que comme révolutionnaire.

Déjà le dimanche 16 juin 1527 (Kahlbaum, *l. c.*) se trouvait affiché à la porte de la cathédrale et d'autres églises de Bâle, un poème contre Paracelse de la dernière infamie. A l'exception de l'ivrognerie il n'est pas de vices qui ne lui sont pas reprochés. Mais plus

tard celle-ci était encore ajoutée. Paracelse supposait que cette ignominie anonyme provenait d'un de ses auditeurs envoyé comme espion de ses ennemis. Est-il nécessaire d'ajouter que pas un seul de ces reproches n'était justifié ? Voilà à quels tristes actes de jalousie ont été entraînés les collègues de Paracelse.

A partir de ce dimanche la calomnie contre Paracelse marcha son train. Mais il lui restait cependant des admirateurs très convaincus. A la longue, son caractère s'est aigri et il n'en est jamais revenu, ce qui n'est pas surprenant. L'histoire de la science ne connaît pas un second exemple d'un pareil acharnement haineux contre un savant, dont le grand mérite était parfaitement connu de ses ennemis.

De Bâle, Paracelse se dirigea vers l'Alsace et habita d'abord Colmar. Un de ses élèves, Oporin, l'accompagnait. Tout en étudiant la médecine, c'était plutôt un philologue des langues classiques. En tout cas, — et il l'a avoué lui-même plus tard, beaucoup trop tard, — il n'a jamais saisi l'importance des théories et des œuvres de son maître, et a complètement méconnu sa grandeur et son incomparable supériorité. C'est dire que cet Oporin était doué d'une singulière intelligence. Après être resté deux ans encore avec Paracelse, qui lui dictait ses œuvres, Oporin retourna à Bâle, devint professeur de grec et ensuite imprimeur célèbre. Sans doute Paracelse s'était souvent moqué de lui et lui faisait même des farces. Il faut croire que cet élève était, malgré ses 22 ans, encore passablement naïf.

Ce Jean Oporin écrivait à un de ses clients, faisant imprimer des livres chez lui, que Paracelse était un tel ivrogne qu'il se conduisait des nuits entières comme un fou, tout en lui dictant ses œuvres, ainsi que d'autres sottises ! Plus tard, Oporin a déclaré qu'il regrettait deux choses dans sa vie : s'être négligemment défait des manuscrits que Paracelse lui avait dictés et

avoir dit du mal de lui, ce qui équivalait à avouer qu'il avait menti.

Un beaucoup plus acharné détracteur de Paracelse était le théologien et médecin Erastus (Thomas Lieber, né à Baden, en Suisse, 1524 à 1583). Ce que cet Erastus a réuni dans ses quatre livres (en un volume) « Contra novam medicinam Philippi Theophrasti » (Bâle, 1572) n'est plus de la critique : c'est de la calomnie passionnée, de la furie théologique. Ces mêmes calomnies furent répétées par le théologien Bullinger à Zurich. Même le savant Conrad Gessner (1516 à 1565) s'en mêlait peu consciencieusement. C'est véritablement un spectacle écœurant.

On pourrait encore pardonner à ces hommes du seizième siècle aveuglés par la superstition et l'ignorance. On est habitué à voir un langage et des mœurs rien moins qu'affinés. Mais qu'un médecin comme Jean-Georges Zimmermann vienne, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, dépasser en grossières exagérations tous ses prédécesseurs, cela n'est plus admissible, c'est au contraire condamnable. Déjà le D[r] Locher (*l.c.*) estime le prétendu et très prétentieux jugement de Zimmermann « grossier et commun ». Que doit-on, en effet, penser d'un médecin comme Zimmermann, qui d'un côté s'abaisse à encenser, diviniser un vivant, et de l'autre ne trouve pas suffisamment de boue pour en couvrir un compatriote du plus grand mérite, Paracelse, mort depuis plusieurs siècles ? Aujourd'hui encore, n'importe quel honnête homme rougit de honte en lisant les basses flatteries que Zimmermann adresse à de Haller (18). Ces deux traits seuls suffisent pour caractériser ce fameux médecin de la Cour de Hanovre.

Encore une fois, en 1854, Paracelse, fut mal traité. Le professeur Fischer (19), écrit comme conclusion de la biographie de Paracelse : « C'est avec des sentiments très mélangés que le critique impartial envisage la vie

et les œuvres de ce Theophrast. Malgré ses talents et ses idées, il ne mérite aucune estime, pas même de l'intérêt. Et cependant on ne peut pas le mépriser tout à fait, car son influence était trop considérable. » Il faut croire que ce professeur de Bâle appartenait à la classe qui n'oublie rien et n'apprend rien.

C'est avec tristesse que je constate combien Paracelse était calomnié et jalousé par ses compatriotes surtout. Eraste, Oporin, Gessner, Bullinger, Zimmermann et Fischer étaient tous Suisses. Ils ont tous mal agi et une fois de plus il faut se rappeler du proverbe : « Nul n'est prophète dans son pays. »

Malgré tout, la gloire de Paracelse va grandissant. Mais, comme je l'ai déjà fait remarquer à un autre endroit (20), il a fallu trois siècles et demi et toute la clairvoyance et l'esprit indépendant de la science moderne pour rétablir le mérite de ce martyr.

Bibliographie

1. *Gottfried Arnolds.* Unpartheygische Kirchen = und Ketzer = Historie. Franckfurt-s.-M., 1729.

2. *Dr H. A. Preu.* Das System der Medicin des Theophrastus Paracelsus ans dessen Schriften ausgezogen und dargestellt. Berlin, 1838.

3. *Dr med. Michael Benedict Lessing.* Paracelsus, sein Leben und Denken. Berlin, 1839.

4. *Dr Hans Locher.* Theophrastus Paracelsus Bombastus von Hohenheim, der Luther der Medicin und unser grösster Schweizerarz. Zürich, 1851.

5. *Dr med. Ioh. Hermann Baas.* Leitfaden der Geschichte der Medicin. Stuttgart, 1880.

6. *Hermann Kopp.* Die Alchemie in älterer und neuerer Zeit. Heidelberg, 1886.

7. *Professor Dr C. Binz.* Zur Geschichte der Pharmacologie in Deutschland. Klinisches Iahrbuch II. Berlin.

8. *Eduard Schubert und Karl Sudhoff*. Paracelsus-Forschungen. Frankfurt-s.-M. 1887 et 1889 (2 vol.).

9. *Karl Sudhoff*. Versuch einer Kritik der Echtheit der Paracelsischen Schriften. Berlin, 1894, 1898, 1899.

10. *Georg W. A. Kahlbaum*. Theophrastus Paracelsus. Ein Vortrag gehalten zu Ehren Theophrast's von Hohenheim. Bâle, 1894.

11. *P. Raymund Netzhammer, O. S. B.* Theophrastus Paracelsus. Das Wissenswerteste über dessen Leben, Lehre und Schriften. Einsiedeln, 1901.

12. *Dr A. Beauvois*. La médecine chimique et la longévité humaine. Une curieuse décade de moyens propres à prolonger la vie. (Archives générales de Médecine, Paris, 1901).

13. *Ch. Fauvety*. Le Magnétisme au siècle de Paracelse. (1856).

14. *Dr Louis Cruveilhier*. Etude sur Paracelse et la révolution scientifique du seizième siècle (1857).

15. *Ioh. Friedr. von Petzinger*. Ueber das reformatorische Moment in den Anschauungen des Theophrastus von Hohenheim. Greifswald, 1898.

16. *K. Sudhoff*. Ein Rückblick auf die Paracelsus-Iahrhundertfeier. 1894.

17. *Dr Franz Hartmann*. Theophrastus Paracelsus als Mystiker. Salzburg, 1893.

18. *Prof. Dr Friedrich Fischer*. Paracelsus in Basel. Basel, 1854.

19. *Iohann Gerorg Zimmermann*. Das Leben des Herrn von Haller. Zürich, 1755.

20. *B. Reber*. Considérations sur la crémation, particulièrement au point de vue de ses rapports avec la médecine légale. (Bulletin VI de la Société de crémation de Genève. Genève, 1906).

Quelques mots

SUR

Anthoine de Thalon

Conseiller du Roi et son médecin ordinaire

PAR

M. le professeur **E.-T. Hamy**
Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine
ancien président de la Société.

(Pl. III)

Le savant historien, Siméon Luce, qui m'honorait de son amitié, avait bien voulu relever à mon intention dans quelques dossiers des Archives Nationales, où s'écoulait sa laborieuse existence si brusquement interrompue, un certain nombre de documents relatifs aux médecins et aux chirurgiens des siècles passés. J'ai déjà puisé quelquefois à cette source d'information des renseignements utiles à nos travaux. Je viens aujourd'hui vous communiquer une nouvelle pièce, qui nous met en présence d'un personnage qui, pour avoir vécu à une époque troublée, n'a pas laissé dans l'histoire de son temps des traces proportionnées à son mérite.

Je veux parler d'Antoine de Thalon, sieur de Marques, qui fut conseiller du roi et son médecin ordi-

naire, et dont j'ai transcrit plus loin le testament fait au Puy-en-Velay, le 9 septembre 1611.

Tout ce que nous savions de ce médecin, c'est qu'il était du diocèse de Saint-Flour et qu'il avait fait ses études à la faculté de Paris.

Le savant archiviste de la Haute-Loire, M. Jacotin, qui travaille en ce moment à la biographie d'un autre médecin du Roi, Robert Lyonnet, originaire du Velay, contemporain d'Antoine de Thalon, a rencontré plusieurs fois le nom de ce dernier au cours de ses recherches et veut bien me communiquer un résumé des renseignements biographiques qu'il s'est ainsi procurés.

Le plus ancien de ces documents est le don entre vifs fait par Catherine Coubladour, veuve de Jean Salamas, avocat au Puy, à Antoine de Thalon, docteur en médecine, et à sa femme Clémence Tarnier, d'une rente censitaire sise à Polignac, à l'occasion du récent mariage des susdits ses neveu et nièce (29 novembre 1573) (1).

Le même Antoine de Thalon, poursuit M. Jacotin, est témoin au testament de Claude Roche, prêtre et administrateur de l'Hôtel-Dieu du Puy (24 juin 1586) (2).

On lit de plus dans les *Mémoires de Jean Burel*, bourgeois du Puy, publiés par Chassaing en 1875, que, le 12 février 1590, les Protestants ont ruiné un moulin que possédait Thalon au pont d'Estrouilhac ; qu'en 1599 il était premier Consul du Puy et que le 16 septembre de cette année il remettait, en cette qualité, les clefs de la ville au duc de Ventadour, gouverneur du Languedoc, qui visitait le Velay (3).

---

(1) *Archives de la Haute-Loire*. Minutes François Poys, notaires, pp. 275 et suiv.

(2) *Ibid.*, minutes Leblanc, fol. 33 v°.

(3) Chassaing (A.), *Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy* (1560-1623). Le Puy, 1875, in-4°, pp. 193, 468, 472.

Recepta a licentiandis
pro bursis & prandio
presentationis.

A Magro Anthonio Thalon

Fac-simile de deux passages des « Commentaires » concernant Anthoine de Thalon.

Un acte du 26 mars 1593, publié récemment par M. Jacotin dans ses *Preuves de la maison de Polignac* (4), se passe dans une maison qu'Antoine de Thalon possède au Puy. Le 26 août 1598 il fait don à sa sœur Anne d'une somme de 300 livres à l'occasion de son mariage avec un marchand de Toulouse, Jean Comte (5).

Enfin Antoine de Thalon figure parmi les consuls du Puy de 1599, représentés dans un grand tableau conservé jusqu'à nos jours au musée religieux de la Cathédrale.

J'ajoute à cet ensemble de documents précis que nous devons aux recherches persévérantes de M. Jacobin, la copie du testament de notre personnage, qui fut fait, ainsi que l'on va voir, le 9 mars 1611, dans les formes ordinaires, et nous fait connaître quelques détails de plus de la vie de ce personnage oublié.

Nous y apprenons notamment que, « descendu de la maison de monseigneur Fortet », fondateur du collège de ce nom « scitué à Paris », il avait été « nourri, instruit et eslevé aux bonnes lettres, telles qu'il a pleu a Dieu lui despartir ». Cet ancien collège de Fortet est bien connu de tous ceux qui sont familiers avec l'histoire de l'Université de Paris. Il a été l'objet de recherches persévérantes de M. Raoul Busquet qui lui consacre en ce moment dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* une importante monographie (6). On y voit que Pierre Fortet, chanoine de Notre-Dame, du titre de Saint-Aiguan, a, par son testament en date du 12 août 1391, fondé ce collège pour *huit étudiants*,

(4) T. III, p. 108.

(5) *Archives de la Haute-Loire.* Minutes de Parat, notaire, fol. 36.

(6) R. Busquet, *Etude historique sur le collège de Fortet* (1394-1764). *Mém. de la Société de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXXIII, pp. 187 et suiv. Paris, 1906, in-8°.

dont *quatre* devaient appartenir à sa famille ou tout au moins être enfants d'Aurillac, sa ville natale, ou du diocèse de Saint-Flour (7). Pierre Fortet, chargé d'ans et de biens, succombait le jeudi 23 avril 1394, et le chapitre dont il faisait partie organisait d'abord rue des Cordiers et plus tard, rue des Sept-Voyes (1397), aujourd'hui rue Valette, ce collège où la parenté d'Antoine de Thalon avec les Fortet (8) et son origine du diocèse de Saint-Flour (9) lui ont fait trouver place pour y faire son instruction. Le 30 mars 1560, François Brégard achevant son décanat, Thalon faisait la preuve de quatre années d'études par les quatre cédules des registres de cette compagnie. *M. Antonius de Tallon Diocesis SanctiFlori, in artibus magister, probavit IIIor annos studii IIIIor Schedulis mo registratis.*

Peu après il était admis au commencement pour les bourses de baccalauréat. *Alia recepta ab iisdem admissis ad principium pro bursis baccalaureatus.... a M. Anthonio de Thallon............* x lb, x s.

Le mardi 2 juin 1562, Antoine Tacquet étant doyen, il était reçu licencié. *Die martis secunda junii facte sunt licentie ordine qui sequitur... Ordo licentiarum Anni Domini 1562* (en quatrième lieu) *Antonii Talon.* Son nom est inscrit sur le compte du doyen, où il figure, banquet compris, pour la somme de XLIII lb. et x s., *pro bursis et prandio presentationis.*

M. Noé Legrand, bibliothécaire à la faculté de médecine, auquel je dois ces transcriptions, dont je le remercie beaucoup, n'a pas pu retrouver la thèse de notre docteur. Baron, qui écrivait en 1732, n'en a point

---

(7) Les quatre autres devaient être parisiens.

(8) Son légataire universel, Pierre de Thalon, porte à la fois les titres de sieur de Marque et de sieur de Fortet.

(9) Probablement d'Aurillac même.

fait mention, elle était déjà perdue (10). *Hic quædam desunt* (11).

J'ajouterai en terminant, que Monseigneur Nicolas Watin, ce principal qui fut « le parfait amy » de Thalon, et au profit duquel celui-ci fondait un *obit anniversaire*, avait lui-même ajouté en 1579 deux nouvelles bourses d'écoliers aux huit bourses de la fondation.

Les deux noms de ces bienfaiteurs du collège figuraient l'un à côté de l'autre au-dessus de la chapelle. Le collège, réuni à Louis-le-Grand en 1764, a continué à remplir ses obligations vis-à-vis de ses bienfaiteurs jusqu'à la Révolution, et l'obit de Thalon et de Watin était encore célébré en 1792.

Testament de noble et honnorable Monsieur Me Anthoine de Thalon, sieur de Marque, Conseiller du roy et son médecin ordinaire.

Au nom de Dieu, soict a tous présens et advenir notoire que l'an de la Nativité Notre Seigneur-Jesus-Christ mil six cens onze et le neufvieme jour du moys de septambre après midy, régnant très chrestien prince notre Sire Louys, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, devant moy notaire royal de la ville du Puy soubsigné, et présens les tesmoingz bas nommés,

---

(10) Observons avec M. Noé Legrand que la catalogue de Baron ne commence qu'en 1539, et que jusqu'à 1569 il ne mentionne qu'une ou deux thèses de doctoral par année, quoique le nombre de licenciés fut beaucoup plus considérable. Par exemple dans la liste du doyen de 1562, le nom de Thalon ne vient qu'au 13e rang sur la liste des licenciés. (*Comment.*, t. VII, ff., 41 v°, 42 r° 70, v°, 74 r°).

(11) Ms. Bertrand (Bibl. fac. méd. ms n° 446 f°. 3 v°.) Cit. de M. Noé Legrand.

establi et constitué en personne noble et honnorable homme, Monsieur Me Anthoine de Tallon, Sieur de Marques, Conseiller du roy et son médecin ordinaire, lequel gisant en son lict, mallade de son corps et sain toutes foyes, et bien disposé de ses scens, mémoire et entendemant, considérant que le cours de cette vie humaine doict prandre fin par la mort, l'heure d'icelle nous estre incertaine et cregnant d'estre prévenu de mort, sans dispozer de ses biens, et affin qu'après son decedz, débat et question ne fust entre ses parens, a raison de ses dits biens, à cette cause, ledit Sieur de Talon a faic et ordonné son testement nu[n]cupatif, et disposition de dernière vollonté, comme s'en suit :

En premier lieu s'est muny du signe de la ste Croix disant : « In nomine Patris et Filii et Esperitus sancti Amen », et a recomandé son ame a Notre Seigneur et Redempteur Jesus-Christ, le suppliant humblement, par l'intercession de la Sacrée Vierge Marye et tous les saints et sainctes du Paradis de voulloir recepvoir et retirer son ame a soy dans son royaume éternel, et a ordonné, son ame estant séparée, que son corps soit inhumé et enterré en l'esglise du couvent des Frères Prêcheurs de Saint Laurans de la présente ville, en la chappelle qué lui a esté donnée par messieurs les Religieux dudit couvent, au tombeau ou sont enterrées sa feu femme Clemance Tarnier et ses enfans sou petits nepveux; pour ce faire, seront priés messieurs de la confrairie des pénitents de venir habillier sondit corps du sac ou habit comme est porté par les estatuts de ladite confrairie, et puis se treuver toute la compagnie de sa maison entre jour et nuict et non plus tost, pour conduire son corps audit couvent, ausquelz confraires seront baillées deux grandes torches acoustumez estre pourtez au devant la Ste Croix et six autres pour estre pourtez au tour de la bière, lezquelz les demanderont avec les escussons, et n'y aura autre lumière n'y tor-

che que les dites, et seront priés lesdits pénitenz faire sonner leur cloche despuis leur partemant jusques a leur retour que chanteront le miserere ; et les oraisons acoustumées pour les confraires que Dieu a appelés ; seront priés messieurs les curés et prestres secculliers de l'esglise parrochialle de St Pierre le Monestier, fère compaignie au dit corps, a chascun desquelz sera distribué trois solz ; seront aussi priés messieurs les religieux dudit couvent St Laurens, ausquelz sera distribué semblable somme, et feront sonner leur cloche comme lesdits pénitents, et point d'autres cloches ; les voisins tant seullement seront pries d'accompagner son dit corps, sans en appeller d'autres, s'ilz n'y viennent de gré, le lendemain seront priés tous ces parens et autres ses amys par son héritier bas nommé se trouver au dit couvent et s'assembler point dans sa maison en forme de convoy, et là assemblés, se fera le service par les dits relligieux, sans appeller autres ecclésiastiques ausquelz relligieux on distribuera comme sera advisé par son dit héretier et parens, et sy quelqun de ses dits parens et amys desiroict fere prier Dieu pour son âme s'assambleront comme dessus audit couvant, et non dans sa maison, pour soy en aller en trouppe ; aussi veult et ordonne ledit testateur que durant l'espace de quarante jours, on continue le St Sacriffice de la Messe, et après, tout le deuil cessera, et autres cérémonies. Item veult et ordonne que le jour que Dieu appellera son âme a soy, a semblable jour de chascune sepmaine, les relligieux dudit couvent St Laurens célèbrent le St Sacrifice de la Messe en la chappelle du dit Sr Tallon, et sur la fin le prestre se retournera vers ses auditeurs, et leur dira : « Priès Dieu pour l'ame d'Anthoine de Tallon et pour les âmes de ses parens et amys trespasses, » et commancera le psaume « Miserere mei, Deus, etc., » lequel achevé, dira l'oraison « Inclina. Domine » et « Fidelium » ; sera dis-

tribué au prestre deux solzs six deniers pour ledit sacrifice, pour le psaume deux liardz, et au clerc ung liard ; laquelle fondation veult et entand que soict perpétuelle, et pour ce fère, ledit S[r] testateur oblige tous et chascun en ses biens. Et pour orner ladite chappelle, on prandra sa sottane de damas noir pour fère une chappe, et sa juppe de damas gris pour y fere la croix, sy son dit héretier n'ayme mieux la faire de satin blanc et veult y estre mises les armoirtes meslées des maisons dudit sieur de Tallon et de S[t] Martin, et d'aultant que le dit sieur testateur a esté nourri, instruict et eslevé aux bonnes lettres telles qu'il a pleu a Dieu lui despartir, au collège de Fortet, scitué à Paris, comme desendu de la maison de feu monseigneur Fortet, fondateur, désirant aucunement recognoistre le bien qu'en a receu, a vollu estre fondés deux obits anniversaires, l'un pour prier Dieu pour l'ame de feu monseigneur Vuatin, jadis principal dudit collège, son parfait amy, et l'autre pour prier Dieu pour l'ame dudit sieur testateur, lesquelz obits seront célèbrés en la chappelle dudit collège, comme est accoustumé des autres obits en icelle fondés, celui dudit sieur Vuatin semblable jour que Dieu appellera a soy l'ame dudit sieur de Talon, fondateur, et pour cest effect, son dit héritier bas nommé sera tenu deslivrer en les mains de messieurs le principal, procureur, et bourcier dudit collège pour une foys la somme de cinquante escus, faisant la somme de cent cinquante livres, que ledit sieur testateur veult et entend estre mis en rente comme ledit collège a de coustume, et le revenu sera distribué, et ledit service faict lesdits jours comme plairra ausdits Srs principal, procureur et bourcier, et s'ils le veullent tant honorer et gratiffier de mettre ladite fondacion dessus la porte de la chappelle dudit collège, comme ilz ont faict les autres, leur sera laissé et deslivré deux escus pour la pierre qui sera gravée.

Item ledit sieur testateur a ordonné et ordonne que chascun couvent de la présente ville, a l'hospital et soeur de relligion de Ste Claire et de Ste Catherine de Sciène soit donnée la somme de cent solz pour une foys, et le jour qu'on les payera, feront ung service chascun en son egglise, a l'intention dudit testateur. Item a donné et lègue la somme de cent cinquante livres pour l'employer a la fabrique et continuation du bastimant du couvent qui se bastit a présent au faulbourg St Jacques de la présente pour une des familles des révérends Pères Cappucins, laquelle dicte somme veult estre payée par son héritier nniversel, bas nommé, scavoir la moytyé d'icelle dans six mois a compter du jour de son decedz, et l'autre moitye et restes dans l'an révolu après, suppliant les susdits révérandz pères capuccins qui sont de présent et seront pour l'advenir audit couvent, de prier Dieu pour son ame. Item veult et ordonne que ses livres soient curieusement conservés pour son petit-filz et nepveu, Modeste de Talon ou pour autre, à nommer et eslire par sondit héritier universel, et sy son dit héritier veult quelques autres aulmonnes, de quelle qualité que soient, le fera sy secrettement qn'on ne nommera personne, s'en remettant du tout a lui et a sa consiance. Item ledit sieur testateur a donné et légué a tous autres préthandantz droict en sesbiens, et a chascun d'iceulx la somme de cinq solz voullant que de ce soient contentzet ne puissent autre chose quereller en ses dits biens. Item veult et ordonne que les gaiges des serviteurs et chambriers qu'il a de présent soient redoublés et payés par son dit héritier nniversel aux termes ordinaires, et par ce que le chef et fondemans de tout testemant et disposition de dernière vollonté est l'institution d'héretier, a ceste cause, ledit sieur de Talon, testateur, de son bon gré, en tous et chascun ses biens, a faict et institué, faict et institue son héretier universel, le nommant de sa propre bouche,

son bien aymé fils et nepveu, noble Pierre de Talon, sieur de Marques et de Fortet; par lequel héretier universel veult et entend ses debtes, fondations, œuvres pies et léguatz estre payés et satisfaitz lès son dernier testamant nu[n]cupatif et disposition de dernière vollonté *vollonté* (barré), qu'il a dict voulloir valoir par droict de testamant donnation a cause de mon coccidicille et autre forme que de droit peult et pourra mieux valloir, cassant et révocquant toutes autres dispositions testamantaires, cocdicilles et donnations que par cy devant avoit faict, voullant la présente demeurer en sa force et vertu et demeurer vallable.

Item a ordonne ses éxécutteurs testamantaires ledit sieur d'Asquenche..., Etienne Violon et ledit sieur de Voulhac, son cousin; sy a prié et requis les tesmoingz cy après nommés voulloir estre recordés et mémoratif de ceste scienne présente disposition pour en pourter tesmoigniage véritable, s'ilz en étoient requis, et moi, Jacques Parat, notaire royal du Pui, le voulloir rédiger par escript et en fère a sondit héritier et leguataires ung ou plusieurs instruments pour s'en servir à l'advenir en ce que les verront affère.

Faict au Pui dans la maison dudit sieur testateur, présens a ce Je han d'Asquenche,... noble Charles Esper, sieur de Volhac,... Jean Vitalis, docteur en médecine, Anthoine Chounon, chirurgien, S[n] Damier Chassauhon, marchant du Pui, M[e] Jean Fourestier, Pierre Bertraud, tous soubsignés avec ledit sieur testateur. (Suivent les signataires.)] Ainsy signé à l'original, duquel la présence expédition a esté tirée à la requeste du sieur principal dudit collège de Fortet, deue collation.

Faict par moi, notaire royal de la ville du Puy subrogé, et garde nóttes dudit feu M[e] Parat notaire, soubsigné.

Nouvelles observations sur les nègres pies.

Geoffroy Saint-Hilaire à Lisbonne

PAR

M. le Professeur **R. Blanchard,**
Ancien Président de la Société.

(PL. IV et V)

Deux fois déjà, j'ai fait paraître des études concernant les nègres-pies, à propos de deux cas inédits, l'un et l'autre d'un réel intérêt (1). De nouveaux documents et une polémique soulevée par un naturaliste portugais m'obligent à revenir sur la question.

I. — Geoffroy Saint-Hilaire à Lisbonne

A propos du tableau de J. M. da Rocha.

J'ai déjà discuté de quelle manière avait pu être apporté à Paris un tableau de J.M. da Rocha qui représente une jeune négresse pie, peinte à Lisbonne en 1786

---

(1) R. BLANCHARD, Sur un cas inédit de négresse-pie au XVIIIe siècle. *Zoologische Annalen,* I, pp. 41-46, 1904, avec une planche.— Encore sur les nègres-pies. Un cas inédit du début du XIXe siècle. *La France médicale,* LV, pp. 24-27, 25 janvier 1907 (sans planches). *Bulletin de la Soc. française d'histoire de la médecine,* IV, pp. 210-219, avec deux planches, 1906 (paru le 18 avril 1907).

par l'artiste portugais, et qui orne actuellement mon laboratoire. J'ai exposé les raisons qui me font croire que ce tableau, dont la date d'entrée à la Faculté de médecine de Paris est inconnue, n'a pas été rapporté par Geoffroy Saint-Hilaire de la mission exécutée par lui à Lisbonne, en 1808, par ordre de l'Empereur Napoléon Ier.

J'ai dit incidemment que la mission de Geoffroy Saint-Hilaire avait été toute scientifique; qu'il avait emporté avec lui plusieurs caisses de spécimens pris dans les doubles du Muséum de Paris et destinés à remplacer, par voie d'échange, les pièces qu'il pourrait prélever dans le musée d'Ajuda ; qu'il avait déterminé et classé les collections de ce musée, alors dans le plus grand désordre; que le conservateur de ce musée s'était, à juste titre, montré très reconnaissant du service rendu de la sorte ; enfin, que des documents établissaient qu'il s'était effectivement et uniquement agi d'échanges entre les musées de Paris et d'Ajuda. Mon opinion était basée, d'une part, sur le livre consacré par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire à la mémoire de son père, livre dont, que je sache, les assertions n'ont jamais été contestées ; elle résultait, d'autre part, de conversations avec le professeur Hamy, archiviste du Muséum, qui connaît dans ses moindres détails l'histoire de notre grand établissement scientifique.

En exposant ces faits et en m'appuyant sur ces témoignages, je n'avais d'autre souci que d'être véridique. Je ne puis donc accepter le reproche que m'adresse le Dr Bethencourt Ferreira (1), d'avoir manqué d'exactitude, « par esprit patriotique et de classe ». Je n'ai d'ailleurs pas à défendre la mémoire de Geoffroy

(1) J. Bethencourt Ferreira, A invasão francesa e Geoffroy de Saint-Hilaire (a proposito dum artigo do professor R. Blanchard). *Polytechnia*, III, nº 6, 1907 ; extrait de 15 p., in-8º.

Saint-Hilaire, qu'aucun soupçon ne saurait atteindre et qui venait au Portugal par suite d'ordres auxquels il n'était guère aisé de se soustraire.

J'ai dit aussi qu'il me semblait peu probable que Junot, duc d'Abrantès, général en chef de l'armée du Portugal, trop occupé à se maintenir en pays hostile, eût eu le loisir de s'intéresser à la mission de Geoffroy Saint-Hilaire et d'intervenir d'une manière quelconque dans l'enlèvement des collections rapportées par ce savant. Mon texte montre clairement que c'était là, de ma part, une impression plutôt qu'une certitude. Or, cette impression se trouve en défaut. En effet, le Dr Bethencourt Ferreira reproduit le texte d'un ordre, daté du 3 juin 1808, par lequel Junot autorisait Geoffroy Saint-Hilaire « à enlever et faire encaisser pour être transportés en France... 65 espèces et 76 individus des mammifères, 238 espèces et 384 individus des oiseaux, 25 espèces et 32 individus des reptiles et 89 espèces et 100 individus des poissons. Le Directeur du Cabinet Mr Vandelli donnera à Mr Geoffroy toutes les facilités qui dépendront de lui pour les objects, et le présent ordre restera déposé entre les mains de Mr Vandelli pour sa décharge. »

Cet ordre a été publié pour la première fois par Barboza du Bocage, en 1862, dans un ouvrage qui manque à la bibliothèque du Muséum de Paris (1). Dans ce même ouvrage, figure la liste complète, et le Dr Bethencourt Ferreira la reproduit, des objets enlevés par Geoffroy et dont celui-ci a donné un reçu conservé à Lisbonne. Malgré sa longueur, il n'est pas inutile de transcrire la liste susdite :

1o As collecções zoologicas constavam de :

---

(1) Barboza du Bocage, *Instrucções praticas sobre o modo de colligir, preparar e remetter productos zoologicos para o Museu de Lisboa.* Lisboa, Imprensa nacional, 1862.

76 exemplares de mammiferos ;
384 — de aves ;
32 — de reptis ;
100 — de peixes ;
508 — de insectos ;
12 — de crustaceos ;
468 — de conchas.
Ao todo 1583 exemplares.

2° 59 mineraes e 10 fosscis.

3° 10 herbarios ; a saber :

1 herbario feito no Brasil por A. R. Ferreira, com 1114 plantas ;

1 dito feito no Brasil, por J. J. Velloso, com 129 plantas ;

1 dito feito na costa de Angola, por M. da Silva, com 256 plantas ;

1 dito feito no Cabo, por M. Macé, com 83 plantas ;

1 dito feito no Perú, com 289 plantas ;

1 dito feito em Cabo Verde, por J. da Silva Feijó, com 562 plantas ;

1 dito feito em Gôa, com 35 plantas ;

1 dito feito na Cochinchina, por Loureiro, com 88 plantas.

1 dito feito na Suecia, pelo Dr Thunberg, com 182 plantas.

4° 5 manuscriptos, que são :

Flora fluminensis. Curante J. M. Velloso, 11 vol. in-fol.

Profectura fluminensis. Descriptiones plantarum sponte nascentium. Curante J. M. Velloso, 2 vol. in-fol.

Specimen flora America meridionalis. 4 vol. in-fol.

Plantes du Pará. 1 vol. in-fol.

Lepidopteri profecturae fluminensis. 1 vol. in-quarto.

Barboza du Bocage ajoute :

« Todos estes objectos entregou Vandeli por ordem do general Junot a Geoffroy Saint-Hilaire, em 3 e 12 de junho e 1 de agosto de 1808. De todos elles apenas nos foram restituidos em 1814 os manuscriptos. »

Ces cinq manuscrits, que Barboza du Bocage indi-

que comme ayant été « à peine » restitués au Portugal, ont été spontanément rendus, sans que le Portugal ait eu de réclamations à présenter. Les planches de la *Flora fluminensis*, en particulier, avaient été simplement empruntées à Velloso, pour y relever les indications géographiques qui manquaient aux herbiers du Brésil. Cette *Flora fluminensis* a été publiée à Rio-de-Janeiro (*Flumine januario*), en 1825 et années suivantes, par Antonio de Arrabida.

Il n'est resté au Muséum d'autres manuscrits que quelques copies de mémoires sur le Portugal et le Brésil, exécutées notamment à Saint-Vincent de Fora, sur les originaux respectés par Geoffroy.

Quant aux autres collections, le professeur Hamy m'apprend qu'elles ont été reçues et examinées par les professeurs compétents en novembre 1808 ; un rapport détaillé, relatif à ces collections, a été envoyé en original au Ministre de l'Instruction publique, à la date du 1er décembre 1808. J'espérais pouvoir prendre connaissance de ce document aux Archives nationales, mais les recherches entreprises pour l'y découvrir n'ont donné aucun résultat. Toutefois, le catalogue détaillé, dressé par Geoffroy et Vandelli, existe dans les archives du Muséum ; il est tout à fait identique à celui dont Barboza du Bocage a relevé les totaux.

Isidore Geoffroy Saint-Hilaire affirme, de la façon la plus nette, que son père a emporté de Paris plusieurs caisses contenant des doubles du Muséum, destinés à remplacer par voie d'échange les prélèvements qu'il pensait pouvoir faire éventuellement à Lisbonne ; il déclare notamment que « la précieuse série de minéraux, apportée de Paris par Geoffroy Saint-Hilaire, avait remplacé les objets choisis par lui (1) ». Or, Barboza

(1) Is. Geoffroy Saint-Hilaire, *Vie, travaux et doctrines d'Etienne Geoffroy*. Paris, in-8, 1847 ; cf. p. 182.

du Bocage affirme que rien n'est venu combler les lacunes laissées dans le musée d'Ajuda par l'enlèvement des objets expédiés à Paris. Cette contradiction méritait d'être contrôlée. Le professeur Hamy, que j'ai encore consulté à ce sujet, a bien voulu faire des recherches dans les archives du Muséum d'histoire naturelle, qu'il a complètement reclassées, puis m'écrire la très importante lettre qui suit :

Mon cher ami,

Vous avez bien voulu me prier de rechercher, soit dans les Archives du Muséum, soit dans celles de la famille Geoffroy Saint-Hilaire, que l'amitié de l'héritier de ce nom illustre tient toujours ouvertes pour moi, les renseignements qui permettraient de clore définitivement la polémique engagée entre D. Bethencourt Ferreira et vous-même sur l'origine des collections rapportées, il y a juste un siècle, de Lisbonne au Muséum de Paris par Etienne Geoffroy Saint-Hilaire.

Vous ne pouviez pas mieux vous adresser. J'ai entrepris, en effet, de réunir tous les documents relatifs à cette mission en Portugal *qui a eu de si grands résultats pour la zoologie* et je compte d'ici à quelques semaines publier dans les *Nouvelles Archives du Muséum* un mémoire qui fera suite au petit livre que j'ai déjà donné, il y a six ans, sur le voyage d'Egypte de notre grand naturaliste (1). J'ai déjà recopié, annoté et imprimé les lettres écrites à l'administration du Muséum, à Cuvier, à Thouin, à Mondétour, beau-père de Geoffroy, aux demoiselles Petit, ses tantes, etc. J'ai fait de même pour la correspondance avec le général Margaron, Lacépède, le prieur de Saint-Vincent de Fora, etc. Je puis dès à présent détacher en votre faveur, de cet ensemble qui est déjà tout imprimé, le *document essentiel* pour votre réponse au rédacteur de *Polytechnia*. C'est la minute d'une lettre, de la main d'Etienne Geoffroy, destinée à Sir Joseph Banks, au moment où Beresford, le général anglais qui commande à Lisbonne depuis la convention de Cintra,

(1) *Lettres écrites d'Egypte*, etc. Paris, Hachette, un vol. in-12, 1901.

et le commodore Proby, le commissaire britannique qui s'occupe de l'évacuation de l'armée de Junot, s'opposent à ce que Geoffroy embarque ses richesses sur le vaisseau qui doit le conduire à La Rochelle.

Geoffroy s'est souvenu de la noble conduite de Sir Joseph Banks au moment où l'on avait séquestré les collections de La Billardière ; il le sollicite dans les termes suivants :

Lisbonne, septembre 1808.

Monsieur le Président (1),

J'appartiens à l'Institut de France et au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, où j'enseigne la zoologie. Je suis l'un des auteurs des *Annales du Muséum d'Histoire Naturelle* dont mes collègues et moi vous ont fait hommage. Je suis enfin dans l'*Institut* le successeur d'un homme que vous avez beaucoup aimé, M. Broussonnet (2). A ces titres, Monsieur le Président, je me flatte de votre bienveillance, vous ne l'avez jamais refusée à un homme voué aux sciences naturelles et dans l'embarras où je me trouve, j'ai bien besoin d'une protection comme la vôtre.

J'ai quitté Jussieu, Thouin, Cuvier, Lacépède, Raujas, etc., vos amis, les miens et de plus mes collègues dans les deux corporations auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, pour venir en Portugal y faire des recherches d'histoire naturelle. Le comte d'Hoffmansegg, gentilhomme saxon, de plus excellent botaniste (3), avoit envoyé recueillir au Brésil des productions d'histoire naturelle. Le comte d'Hoffmansegg, sachant le départ d'une armée françoise pour le Portugal, m'écrivit aussitôt qu'il mettoit une partie de ses collections arrivées à Lisbonne à ma disposition, si je pouvois lui faire venir le reste à Berlin. J'espérois aussi que les

---

(1) Sir Joseph était président de la Société Royale depuis un peu moins de trente ans.

(2) On sait que Sir Joseph avait donné à Broussonnet, pour l'ichthyologie qu'il avait commencée, des échantillons de tous ses Poissons. — Cf. Cuvier, *Eloges*, III, p. 63.

(3) Correspondant du Muséum. Il existe un genre *Hoffmanseggia* créé en son honneur.

naturalistes de Lisbonne pourroient me donuer des objets du Brésil en échange d'autres qui leur manquoient et enfin, ayant entrepris une anatomie nouvelle et générale des Poissons, j'étois flatté de me mettre à portée du Tage.

Ce sont tous ces motifs réunis qui m'ont foit entreprendre avec deux collaborateurs (1) le voyage du Portugal ; j'emportois avec moi des caisses de minéraux et de zoologie pour me fournir des moyens d'échange, et les ayant remis à mon arrivée à M. Vandelli, conservateur des collections d'Ajuda, j'en obtins la permission de choisir des doubles dans les collections.

Je formai 17 caisses et 1 baril de tous les objets que je pris à Ajuda ou chez le commissionnaire du Comte d'Hoffmansegg, des présens qui me furent faits par plusieurs naturalistes et des productions du Tage et des environs de Lisbonne que les recherches de mes collaborateurs (2) et mes propres travaux me procurèrent.

M.le général Beresford, gouverneur de Lisbonne, et Milord Proby son collègue, commissaire pour l'évacuation de notre armée, voulurent retenir mes collections. Je réclamai : on entendit M. Vandelli, qui déclara qu'il avoit mis trop de générosité dans la concession des objets que j'avois recueillis, mais que moyennant quatre caisses qu'il demandoit à choisir entre les 17, ce que j'emporterois m'appartenoit à juste titre, soit comme compensation de ce que j'avois donné à Ajuda, soit comme l'ayant acquis du comte d'Hoffmansegg, de l'Académie de Lisbonne, de M. Brotero, etc.

Nonobstant ces arrangements exécutés rigoureusement et la remise des caisses réclamées, le général Beresford et Milord Proby y ont retenu ce qui m'appartenoit. M. Vandelli déclare que ce sont des doubles qui ne valent pas pour lui la peine de les décaisser, en vain m'assiste-t-il, on est sourd à mes prières.

J'ai fait entendre le cri de la science, et j'ai demandé ou qu'on conduisît à Londres ou qu'on me laissât emporter des

---

(1) Delalande le fils, qui fit plus tard le célèbre voyage de Cap, et un jeune soldat du nom de Bonnard, que Geoffroy a emprunté au général Kellermann.

objets qui demandoient à être vus par d'habiles naturalistes. On m'a répondu par une injure grossière. « *Nous ne savons pas prendre ce qui n'est pas à nous.* » On a ainsi, Monsieur le Président, méconnu non seulement ma qualité de savant, mais ma douce moralité et l'intégrité de mes principes.

Il y a dans ces caisses un herbier du Brésil fait en 1785, *on n'en avoit pas encore ouvert les caisses.* J'ai disputé cet herbier aux Insectes qui l'avoient en grande partie dévoré. Je fis mieux, je ne pris jamais que des doubles, plaçant un numéro semblable aux mêmes plantes emportées et laissées. Un jour à venir, nous aurions envoyé une nomenclature bien faite aux naturalistes de Lisbonne et ils eussent eu alors une propriété scientifique, tandis qu'auparavant ils n'avoient rien que des herbes.

Dans tout ce que j'ai entrepris, Monsieur le Président, je me suis occupé de ménager des ressources au Portugal pour y faire revivre dans des temps plus heureux les sciences naturelles. J'ai la conscience d'avoir fait beaucoup de bien et néanmoins j'ai été méconnu par vos officiers, qui m'ont confondu avec quelques françois et qui ne m'ont entendu qu'avec le préjugé national, le sentiment de la haine et la prévention la plus mal fondée.

Ces caisses après moi ne seront pas ouvertes. M. Vandelli ne s'en soucie aucunement. On ne vous les conduira pas, parce que ce sont les principes qui prévalent chez vos officiers. Faites, Monsieur le Président, ce que vous avez fait tant de fois et ce qui vous a mérité nos hommages et notre gratitude. Employez le crédit que vous donnent vos talens et votre haute considération pour faire diriger sur Paris et pour mettre sous les yeux de nos naturalistes, tant de productions d'un climat qui méritoit d'être vu par les favoris de la science. La science vous aura cette nouvelle obligation. Vous indiquer le bien à faire, c'est vous fournir une nouvelle occasion de bonheur et de douce jouissance.

Croyez aussi à l'éternelle gratitude et aux sentiments de haut respect et de grande considération de

Votre tout dévoué serviteur

Minute conservée dans les papiers d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire.

Il ne paraît pas que cette lettre ait pu jouer un rôle quelconque dans la négociation en cours ; le temps eût manqué pour cela. Seulement, communiquée par Geoffroy aux agents de l'Angleterre, elle leur donna à réfléchir et les choses s'arrangèrent.

Cette lettre du moins, et c'est là l'essentiel en ce moment, démontre sans réplique qu'il n'y a rien, absolument rien, à changer au chapitre VI de la *Vie de Geoffroy* par son fils. Isidore Geoffroy a été scrupuleusement exact et peu importe ce que Barboza du Bocage a pu affirmer *54 ans après les événements*. Quand on aura lu dans le détail ce que Geoffroy écrivait en 1808, du cabinet d'Ajuda, on ne s'étonnera guère que les Portugais d'aujourd'hui ne s'y retrouvent pas dans le *capharnaum* de Domingos Vandelli.

Recevez, etc.

E.-T. Hamy, *de l'Institut.*

Cette lettre du savant professeur du Muséum, avec le document inédit dont elle nous donne connaissance, clôt le débat qui s'était élevé entre M. Bethencourt Ferreira et moi. Attendons, au surplus, la publication du mémoire que M. Hamy consacre à l'histoire du voyage de Geoffroy à Lisbonne ; il mettra en pleine évidence à quel point notre grand naturaliste fut intègre et uniquement préoccupé de servir les intérêts de la science pendant son séjour en Portugal.

Et maintenant, je n'ajouterai qu'un mot. C'est surtout la Révolution qui a pratiqué l'enlèvement des objets d'art garnissant les musées des villes envahies par les armées françaises (1).

---

(1) Nous connaissons une estampe anonyme, de format in-folio oblong, représentant le départ de Rome pour Paris d'un convoi de 13 chariots attelés de bœufs, sous la conduite de soldats. La légende est ainsi rédigée :

Depart de Rome, du troisieme Convoi de Statues et Monumens des Arts, pour le Muséum national de Paris, le 21 Floréal An 5e de la Republique | Dedié au | Directoire executif

La France, au reste, n'a pas inventé les dépouilles opimes et, bien que les principes du droit des gens aient été mieux définis et considérablement étendus depuis un siècle, on a pu voir encore, à une époque toute récente, le vainqueur s'approprier les biens du vaincu. Lors de l'expédition de Chine en 1900, les célèbres instruments astronomiques à monture de bronze, installés par les Pères jésuites, au XVII[e] siècle, dans un observatoire des environs de Pékin, n'ont-ils pas tous été enlevés et transportés en Europe par les troupes de l'une des puissances coalisées? La paix est rétablie depuis des années et il n'a pas encore été question de réexpédier en Chine ces instruments d'un admirable travail artistique; il est évident que leur possesseur actuel les considère comme de bonne prise.

La France, du moins, a eu la magnanimité de restituer à leurs anciens propriétaires les objets d'art et, autant que possible (1), les collections scientifiques dont elle s'était emparée par droit de conquête.

Bien mieux, l'arrivée des armées françaises dans les villes étrangères a été maintes fois, pour celles-ci, l'occasion de bénéfices inespérés. Le passage de Geoffroy Saint-Hilaire à Lisbonne aurait pu être pour le Portugal le point de départ d'un renouveau scientifique, si une incurable apathie n'avait laissé se détériorer les collections qu'il avait classées et étiquetées avec le plus grand soin. Les journaux du 18 février 1808 annonçaient de Berlin que Napoléon venait d'accorder à l'Académie de cette ville une collection de plâtres

---

de la République française | Par les Citoyens Marin et Baugeau. Un exemplaire de cette estampe se trouve à la bibliothèque de l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris, *Albums Cloquet*, tome VII, page 12.

(1) Les plantes et les coquilles, déjà incorporées aux collections générales au moment des restitutions (1814), n'ont pu en être séparées.

modelés sur les plus belles statues du musée du Louvre, ainsi qu'une collection de vingt mille soufres moulés d'après les modèles antiques.

Le rôle de la France, en ces diverses circonstances, est donc bien loin de mériter l'appréciation sévère qu'en a faite M. Bethencourt Ferreira.

***

Revenons maintenant au tableau de J. M. da Rocha. On remarquera qu'il n'est pas mentionné dans la liste des objets emportés par Geoffroy. Il ne pouvait passer inaperçu, vu sa grande dimension et son importance scientifique, alors que d'autre part on notait avec la plus grande exactitude tous les objets enlevés, jusqu'aux Crustacés et aux Mollusques.

Bethencourt Ferreira croit néanmoins que le tableau a été rapporté à Paris par Geoffroy, puis attribué à la Faculté de médecine; mais c'est là une opinion dénuée de la moindre preuve. Quant à moi, je pense plus que jamais que le tableau de la négresse-pie n'a pas été emporté par Geoffroy, d'abord parce qu'il n'en est pas question dans la liste ci-dessus, ensuite parce qu'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire en ignorait l'existence, enfin parce que la Faculté de médecine n'a reçu aucun des objets rapportés du Portugal au seul profit du Muséum.

La certitude à cet égard doit être considérée comme acquise: Geoffroy n'est pour rien dans la venue du tableau à Paris.

Rien n'autorise d'ailleurs à supposer que ce tableau et celui de Madrid aient jamais appartenu au Musée d'Ajuda; la présence actuelle d'un troisième exemplaire, de facture médiocre, dans le musée Bocage, ne prouve pas du tout que les deux autres toiles aient jamais fait partie des collections royales. Il est beau-

coup plus probable que J. M. da Rocha, après avoir fait une étude assez poussée de la jeune négresse pie, avait trouvé l'heureuse occasion de vendre successivement deux tableaux, tirés de cette étude ou copiés l'un sur l'autre, à deux amateurs séduits par l'étrangeté du cas et désireux d'en enrichir le musée de leur pays ou leur propre galerie de curiosités. Le gouverneur de la colonie espagnole de Saint-Domingue, passant par Lisbonne, acheta l'une des toiles et la donna au musée de Madrid; ce fait résulte très clairement des documents que j'ai fait connaître précédemment.

L'autre toile a dû être acquise dans les mêmes conditions; da Rocha étant décédé en septembre 1786, il est vraisemblable qu'elle fut vendue, vers cette même date, à un voyageur qui la rapporta en France. Elle ne dut parvenir que plus tard à la Faculté de médecine, par suite d'un don manuel : un tableau de négresse-pie est à sa place dans une École de médecine, mais n'est guère admissible dans une galerie particulière, où il courrait le risque d'être pris pour un portrait de famille !

Ces arguments et considérations, s'ils n'ont pas la force d'une preuve matérielle, n'en concordent pas moins à établir la conviction que le tableau de J. M. da Rocha n'a pas été enlevé de Lisbonne par Geoffroy Saint-Hilaire : le grand naturaliste français est totalement étranger à la venue de ce tableau en France. Cette toile n'a jamais fait partie des collections du roi de Portugal; elle n'a pu arriver chez nous que par suite d'un achat régulier et, par conséquent, elle n'a, à aucun degré, le caractère de butin pris sur l'ennemi.

II. — Le Masurier et sa négresse pie (1782)

A. — Les deux tableaux du Muséum de Paris.

En 1782, vivait à la Martinique une jeune négresse pie, dont un peintre peu connu, Le Masurier, fit deux très beaux portraits à l'huile. Ces deux tableaux figurent depuis longtemps dans les collections du Muséum d'histoire naturelle ; ils sont actuellement placés dans le haut de l'escalier de la galerie d'anthropologie, en arrivant au deuxième étage. Chacun d'eux mesure 85 centimètres de hauteur et 65 centimètres de largeur ; les deux cadres portent l'inscription suivante, gravée sur une plaque de cuivre : « Nègre pie peint à la Martinique par Le Masurier, 1782. »

J'ai eu déjà l'occasion, voilà vingt-trois ans, de mentionner et de décrire ces remarquables documents ; je m'exprimais en ces termes (1) :

« Bientôt après (1782), Le Masurier voyait à la Martinique la négresse pie dont nous avons parlé déjà plus haut (2). A part les quelques mots que lui consacre Is. Geoffroy Saint-Hilaire (3), cette observation est demeurée inaperçue. Elle est pourtant des plus remarquables : aussi croyons-nous devoir la décrire sommairement.

« On voit encore aujourd'hui, dans la galerie d'anthropologie du Muséum, deux tableaux qui représentent cette négresse pie ; l'un d'eux porte la mention : « ad vivum accuratissime pingebat in Martinicâ Le Masurier, anno 1782. » *Accuratissime* est parfaitement approprié, car les deux toiles sont d'une finesse remarquable. Dans

---

(1) R. Blanchard, Albinisme. *La Grande Encyclopédie*, I, pp. 1174-1181, 1885 ; cf. p. 1178.

(2) *Ibidem*, p. 1175.

(3) Is. Geoffroy Saint-Hilaire, *Traité de tératologie*. Paris, 3 vol. in-8°, 1836 ; cf. I, p. 310.

l'une, l'enfant, âgée de quelques mois, est vue par le côté droit et par trois quarts de dos ; dans l'autre, elle est vue de face. Nous avons eu déjà l'occasion de dire que le visage et les chairs étaient rosés (1). La tête est noire, mais une tache blanche très symétrique s'observe sur le menton et descend sur le cou ; une autre, tout aussi régulière, se voit sur le front et remonte sur le cuir chevelu. La partie antérieure du tronc est blanche, parsemée de taches noires. Les bras, les avant-bras, les cuisses et la moitié supérieure des jambes sont également blancs. La nuque, le dos et les fesses sont noirs. On dirait qu'un voile noir a été tendu sur la face postérieure, un voile blanc tacheté de noir sur la face antérieure ; on dirait de plus que l'enfant a des brodequins et des mitaines noirs, le bout des doigts de la main étant blanc. »

La description qui précède ne vise que la jeune négresse pie ; en réalité, les deux tableaux de Le Masurier sont plus compliqués; ils méritent une description complémentaire. Dans les deux toiles, la fillette est debout sur une table recouverte d'un tapis bariolé ; elle est dans une pose charmante et soutenue par sa mère, qui se montre de face à l'arrière-plan : la mère est une jeune et belle négresse, vêtue d'une jupe en cotonnade bleue, d'un corsage blanc et coiffée d'un foulard rouge et blanc. L'enfant est dans la position de la marche sur l'une des toiles. Sur l'autre, où elle est vue de face, elle essaye de saisir une pamplemousse que lui présente sa mère; elle repose sur la jambe droite ; la gauche est repliée et s'appuye mollement sur deux bananes encore vertes, qui gisent sur la table.

---

(1) « La teinte rosée était très développée sur tout le corps de la jeune négresse-pie que Le Masurier a observée en 1782 à la Martinique et dont il a fait deux belles peintures qui se trouvent actuellement dans les galeries d'anthropologie du Muséum. » — *La Grande Encyclopédie*, I, p. 1175, 1885.

Ces deux tableaux sont d'une facture savante et vraiment très agréables à contempler. Le Masurier était donc un peintre de mérite; et cependant, son nom est ignoré et son œuvre est inconnue. Ni le *Dictionnaires des peintres* (1), ni Bellier de la Chavignerie (2) n'en font mention. Nagler seul signale son nom, mais sans donner aucun renseignement biographique (3) ; il en fait un graveur, auquel il attribue différentes œuvres, dont quatre sont citées par lui.

B. — La statuette en cire du Musée anatomique de Boston.

Au cours d'un récent voyage en Amérique (août-octobre 1907), j'ai observé à Boston, dans le Musée anatomique de l'Ecole de médecine (4), une statuette en cire représentant une jeune négresse pie. Cette figurine, offerte à l'Ecole de médecine le 11 août 1783, est le premier objet de collection qu'ait possédé l'Ecole, au moment où celle-ci venait d'être fondée (19 septembre 1782); à ce titre déjà, elle est donc d'un réel intérêt. Elle est accompagnée de deux documents manuscrits,

---

(1) Ad. Siret, *Dictionnaire historique et raisonné des peintres de toutes les écoles*. Paris, 3e édition, 2 vol. grand in-8°, 1883.

(2) Em. Bellier de la Chavignerie, *Dictionnaire général des artistes de l'école française*. Paris, 2 vol. et un supplément, 1882-1885.

(3) G. K. Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexikon*. München, 1839 ; cf. VII, p. 420. — « Masurier oder Mazurier, J. le, Kupferstecher, dessen Lebensverhältnisse wir nicht kennen. Man findet auf Radirungen seinen Namen oder die Buchstaben L. M., und von seinen Werken können wir folgende bezeichnen. » Nagler cite ensuite quatre gravures de paysages, la deuxième d'après J. van Ostade, les deux dernières d'après P. Teniers la première, non signée, est peut-être originale.

(4) Warren anatomical Museum, Harvard medical School, à Boston, Mass. (Etats-Unis).



Figurine de cire appartenant au Musée Warren.

Harvard Collège, Faculté de médecine, à Boston, Mass.

que j'ai copiés et que je reproduis ci-dessous, intégralement et sans en rectifier la ponctuation (1).

Le premier de ces documents consiste en la lettre suivante :

Boston, august 1783.

Sir,

Mr Silas C. Brenton wishes his compliments may be presented to the Corporation of Harvard College and begs their acceptence of the portrait of a child, which the bearer will deliver you, all the history which can be obtain'd here shall be sent you to-morrow.

I am,
Sir,
your most obed[t] servant
WILLIAM CRAFTS

EBEZENER STEVER ESQ[re].

Au dos de cette lettre se trouve, écrite à l'encre, la note suivante :

From M. W[m] Crafts, with a description of a figure ine wax,presented to the College by W. Silas C. Brenton representing a negro child in S[t] Lucia.

EBENEZER STEVER ESQ[re].

Le deuxième document, relatant l'histoire de la petite négresse pie, est ainsi conçu :

This portrait was very exactly taken from a female child nam'd Magdeleine. She was born in the Island of S[t] Lucia in

(1) Ces deux documents ont été publiés pour la première fois dans un intéressant ouvrage que l'Ecole de médecine a fait paraître tout récemment, à l'occasion de l'inauguration de ses nouveaux bâtiments (a); mais la ponctuation n'est pas conforme à celle des pièces originales et l'on a omis de reproduire la note inscrite au dos du premier document.

(a) *The Harvard medical School*, 1782-1906. Grand in-8° de XIII-212 pages, avec 18 planches hors texte; sans lieu ni date, mais publié à Boston par l'Ecole de médecine, à la fin de 1906. —Cf. pp. 173-174.

the month of January 1783 (1) of a black mother a native of the Island, who declares the father was an African slave, at her birth she was of the same colour as at the time this copy was taken, which was last May. The child was remarkably healthy when Mr Silas C. Brenton saw her, who is a reputable Merchant of this Country but has for several years resided at Martinico, where this child was brought, and exhibited as a public show. Mr Brenton declares as great a likeness subsists between this portrait and the original as is possible between art and nature. The child before Mr Brenton left the Island was purchas'd at an immense sum to carry to Europe as a curiosity of the human species.

August 15, 1783.

La figurine de cire est, depuis 124 ans, abritée sous un globe de verre, sans que jamais personne semble l'avoir étudiée. Grâce à l'amabilité du Dr William F. Whitney, conservateur du Musée anatomique, j'ai pu en obtenir une photographie, dont je donne une reproduction en similigravure (pl. IV). Le petit personnage est haut de 26 centimètres; son bras droit, actuellement remis en place, s'est désarticulé quelque jour et a dû tomber ; c'est ce qui explique pourquoi tous les doigts de la main droite sont brisés. A part cette déprédation, la figurine est intacte.

Comme nous l'apprennent les documents ci-dessus, la petite négresse pie, dénommée Madeleine, naquit à Sainte-Lucie, de parents nègres; elle avait, à sa naissance, la même couleur qu'au moment où elle fut modelée en cire; elle était d'ailleurs d'une santé remarquable. On vint l'exhiber à la Maritinique, où Brenton la vit, puis on la vendit un bon prix à un personnage non dénommé, qui se proposait de l'emmener en Europe pour l'y exhiber comme un objet de curiosité.

---

(1) Cette date est erronée ; c'est 1782 qu'il aurait fallu dire.

La figurine de cire est d'une réelle valeur artistique. Les documents cités plus haut ne nous disent pas où, quand, ni par qui elle fut sculptée ; toutefois, nous tenons pour vraisemblable qu'elle a été exécutée à la Martinique par un artiste français d'une habileté incontestable. Nous dirons tout à l'heure quel est cet artiste, mais il n'est pas inutile de noter que l'opinion que nous venons d'émettre s'était emparée déjà de notre esprit avant que nous eûssions identifié la figurine avec d'autres documents déjà connus et dont l'auteur n'est pas ignoré.

Le cas d'albinisme partiel et congénital, en présence duquel nous nous trouvons, est-il resté inédit jusqu'à ce jour, ou bien est-il connu d'autre part, sans qu'on ait su lui rapporter la figurine du Musée anatomique de Boston ? Telle est la question que nous avions tout d'abord à résoudre.

En comparant mes croquis pris à Boston, puis la photographie reçue du Dr Wm F. Whitney, avec tous les cas actuellement publiés de négresses pies à la fin du XVIIIe siècle, j'ai rapidement acquis la conviction que la statuette de Boston ne se rapportait à aucun d'eux. Le cas de Le Masurier, n'ayant encore jamais été reproduit en gravure, devait être pris également en considération : l'identité était complète.

La figurine de Boston, modelée à la Martinique en 1782 par un sculpteur inconnu, et les deux tableaux du Muséum, peints à la Martinique en 1782 par Le Masurier, concernent donc un seul et même personnage. Il n'est pas certain que la statuette et les deux toiles soient l'œuvre d'un même artiste, mais cela est très vraisemblable. Comme Michel-Ange, Gérôme et tant d'autres, Le Masurier aurait donc manié avec un égal talent le pinceau et l'ébauchoir, voire la pointe sèche. A la fin de 1782, les artistes de talent n'abondaient pas à la Martinique et il eût été tout à fait extraordinaire qu'un

peintre et un sculpteur s'y fussent trouvés en même temps. Une telle hypothèse n'est guère admissible; c'est donc à Le Masurier qu'on doit attribuer la paternité de la figurine de cire du Musée de Boston, restée jusqu'à ce jour sans désignation d'auteur.

On a vu plus haut que la jeune négresse pie, après avoir été exhibée à la Martiqu· , fut vendue à un prix très élevé, pour être emmenée en Europe et y être montrée comme un objet de curiosité. Elle quitte les Antilles : qu'est-elle devenue par la suite ? Une telle question ne pouvait me laisser indifférent. J'ai pourtant le regret de dire qu'il m'a été impossible de trouver aucune trace du passage de cette fillette pie en France ou dans d'autres pays d'Europe. Il est probable qu'elle a succombé de bonne heure, par exemple à une fièvre éruptive telle que la variole.

III. — Histoire de George Alexander

J'ai décrit précédemment, comme représentant un cas inédit du début du XIXe siècle, une estampe gravée par P. R. Cooper d'après une peinture de D. Orme (1). Le hasard m'a fait trouver dans les cartons d'un marchand d'estampes un document très intéressant, grâce auquel j'ai pu reconstituer l'histoire du jeune nègre pie représenté par la gravure en question. Ce document consiste en un fragment du *Literary Journal,* sans date et ne comprenant que quatre pages in-4°, numérotées 7-10.

La page 7 renferme une grande gravure sur bois, que nous reproduisons ici en réduction (pl. II), puis les premières lignes d'un article intitulé *The spotted negro boy*, article qui occupe toute la page suivante,

(1) *Bulletin de la Soc. française d'histoire de la médecine*, V, pp. 217-219, pl. II, 1906.

au bas de laquelle il s'achève. La page 9 est occupée tout entière par une belle gravure sur acier, malheureusement déchirée dans sa partie marginale droite, qui n'est autre chose qu'un tirage en noir, et dans le texte, de l'estampe susdite.

Le cas est donc connu, puisqu'il a été publié dans un périodique littéraire : toutefois, il semble bien, comme je le disais, avoir échappé jusqu'à présent à l'attention des médecins et des naturalistes. Cette circonstance m'autorise à donner, d'après le texte de l'article susdit, des renseignements sur l'enfant qui en est l'objet.

Il est né à Saint-Vincent (Antilles), vers le mois de juin 1808, de parents africains entièrement noirs, sur la plantation de Mr Alexander, lequel avait pour intendant un nommé Gratton. L'enfant fut désigné, pour cette raison, sous le nom de George Alexander Gratton ou simplement de George Alexander. Il excita si vivement la curiosité qu'on l'exhiba dans la capitale de son île natale au prix d'un dollar par personne. Les superstitions des nègres mettant sa vie en danger, on l'embarqua pour l'Angleterre; il est probable aussi que l'appât du gain ne fut pas étranger à cet enlèvement.

Le petit nègre pie n'avait que quinze mois, quand il débarqua à Bristol, en septembre 1809. Richardson, propriétaire d'un théâtre forain, en devint alors dépositaire pour une durée de trois années, puis l'exhiba dans les différentes villes d'Angleterre. Il le prit en vive affection et eut pour lui des soins paternels; il le fit baptiser à l'église paroissiale de Newington (Surrey).

L'enfant avait presque six ans, quand il fut atteint d'un gonflement de la mâchoire, puis mourut, le 3 février 1813. Richardson fut très affecté de sa mort; craignant que le corps ne fût volé, il le garda pendant l'espace de trois mois, puis le fit enterrer à Great Marlow (Buckinghamshire), dans un caveau en bri-

ques qu'il fit construire tout exprès et sur lequel il fit graver l'épitaphe suivante :

TO THE MEMORY

OF

GEORGE ALEXANDER GRATTON

THE SPOTTED NEGRO BOY,

from the Carribee islands, in the West Indies, died february 3th, 1813, aged 4 years and 3/4. This tomb erected by his only friend and guardian, Mr John Richardson, of London.

Should this plain simple tomb attract thine eye,
Stranger, as though t fully thou passest by,
Know that there lies beneath this humble stone
A child of colour haply not thine own.

His parents born of Afric's sun-burnt race,
Tho'black and white where blended in his face,
To Britain brought, which made his parents free,
And show'd the world great Nature's prodigy.

Depriv'd of kindred that to him where dear,
He found a friendly guardian's fost'ring care,
But, scarce had bloom'd the fragrant flowers fades,
And the lov'd infant finds an earley grave.

To bury him his lov'd companions came,
And drop't choice flowers, and lisp'd his early fame;
And some that lov'd him most, as if unblest,
Bedew'd with tears the white wreath on his breast.

But he is gone, and dwells in that abode,
Where some of every clime must joy in God !

Deux portraits de cet enfant ont été peints d'après



THE SPOTTED NEGRO BOY.

George Alexander, d'après le tableau de Coventry.

Reproduit d'après le *Literary Journal*, × 0,61.

nature. L'un deux, par Coventry (1), a été offert par Richardson à la municipalité de Buckingham, puis déposé dans la sacristie de l'église paroissiale de Great Marlow. L'autre, dont la trace semble être perdue, est dû au pinceau de D. Orme (2) ; il a été gravé par P. R. Cooper et c'est eette belle gravure que j'ai décrite voilà deux ans, d'après une estampe coloriée trouvée dans la boîte d'un bouquiniste des quais de Paris.

Des recherches faites au British Museum me permettent de préciser la date de mon document : il a paru dans le *Literary Journal and general miscellany of sciences, arts, history, etc.*, n° 41, 2 janvier 1819 (3).

D'autre part, j'ai voulu savoir si le monument et son épitaphe existaient encore à Great Marlow et si le tableau de Coventry se trouvait toujours dans la sacristie de l'église paroissiale ; je me suis enquis également du certificat de baptême de George Alexander. Sans relations personnelles dans les différentes localités où mon enquête devait être menée, j'ai fait appel à la courtoisie du Dr C. Louis Taylor, assistant éditeur du *British medical Journal*. Avec la plus grande complaisance, il m'a obtenu tous les renseignements désirés. Je lui en exprime ici mes meilleurs remerciements,

---

(1) Cet artiste est peu connu. Je n'ai trouvé son nom dans aucun des dictionnaires biographiques que j'ai consultés (Bryan, J. D. Champlin, Nagler, S. Redgrave, Siret et autres).

(2) Daniel Orme, graveur et miniaturiste, a exposé beaucoup de miniatures et un ou deux portraits à l'huile à la Royal Academy, de 1797 à 1901. Il a aussi gravé au pointillé beaucoup de portraits et quelques batailles. Le South Kensington Museum, à Londres, possède de lui une aquarelle de la nouvelle jetée de Margate. — *Bryans' Dictionary of painters and engravers*, nouvelle édition par G. C. Williamson ; cf. IV, p. 44, 1904.

(3) Une note placée au bas de la page 8 renvoye à la page 645, où se trouverait une gravure, qui n'est autre que celle de la page 9. La page 645 n'existe pas dans le volume. Serait-ce que l'article avait déjà paru aux pages 643-645 d'un autre périodique et que, à la remise en pages, on ait oublié de corriger le renvoi ?

ainsi qu'aux deux distingués clergymen dont les noms suivent.

M. Frank Lynch, vicaire (assistant curate) de Saint Mary's Church, à Newington, London, S. E., m'a fait parvenir une copie de l'acte de baptême; en voici la reproduction :

Register of BAPTISMS, in the Parish of St Mary, Newington, Surrey.

Day 22nd	*Baptized in* July 1810. George Alexander (ill. S.) of Richard Grattan et Catherine Grattan a Slave born July 24th 1808.

The above is a true Copy of the Baptism Register of the Parish aforesaid, extracted this day of Feb. 1 in the year 1908.

L'abréviation *ill. S.*, placée en parenthèse, signifie *illegimate son*, enfant naturel.

Le *Literary Journal* dit que George Alexander est né vers le mois de juin 1808; le certificat de baptême précise la date du 24 juillet 1808. Quant au nom de Gratton ou Grattan donné au père, à la mère et à l'enfant, il est identique au nom patronymique de l'intendant sous les ordres duquel travaillaient les deux esclaves parents du nègre pie. De nos jours encore, les gens de maison se désignent entre eux par le nom de leurs maîtres.

Le Rev. J. H. Light, vicaire de Great Marlow, m'a fait savoir que George Alexander est enterré dans le cimetière paroissial de cette ville, dans la même tombe que Richardson. Les deux pierres tombales sont juxta-

posées. Le monument est assuré d'une existence perpétuelle, attendu que les tombes, dans les cimetières anglais, ne sont jamais détruites. Le tableau de Coventry existe toujours dans la sacristie de l'église paroissiale; une photographie qui m'a été envoyée montre que la gravure de notre planche V, représentant un enfant armé d'un arc et d'une flèche, en est une reproduction assez exacte, si ce n'est que le tableau original ne présente pas le carquois qui se voit sur la gravure. Cette photographie est tirée au dos d'une carte postale dont le recto porte l'inscription suivante :

« John Richardson, the first travelling Showman born in the old Marlow Workhouse, 1766, exhibited the Spotted Negro Boy from the Carobie Islands, and made a fortune of £ 80,000. The Tomb may be seen in the Parish Churchyard, Marlow, Bucks. »

Et maintenant, l'histoire de George Alexander ne présente plus qu'une obscurité : qu'est devenu le tableau de D. Orme? J'ai posé la question dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*. La réponse ne m'est pas encore parvenue.

Documents

I

Prospectus et tarif d'un établissement d'hydrothérapie, installé vers 1810 à proximité de la Pompe à feu de Chaillot (1).

M.

J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai ajouté à mon établissement de bains de la Pompe à feu, des bains médicinaux dont les appareils perfectionnés obtiendront, je l'espère, votre approbation. Je vous invite à les visiter, vous y verrez que j'ai réuni tout ce que l'on peut désirer pour l'application des bains, et qu'à l'instar de Tivoli on peut, à la minute, y prendre tel bain que l'on serait dans le cas d'ordonner.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, votre très humble serviteur.

LECOUR.

Prix des bains.

	Par abonnement fr.	Pour un bain fr.
Bain et douche de Barèges......	2 50	3 00
Bain de vapeur (humide)	2 00	2 50
Bain de vapeur sulfureux.......	2 00	2 50
Douche de vapeur..............	3 00	3 50
Bain aromatique, fumigation, fomentation..................	3 50	4 00
Bain de cinabre................	3 00	3 50
Douche ascendante............	3 00	3 50

(1) Communiqué par M. le Dr J. GÉNÉVRIER.

Douche latérale (pour maladies secrètes)	3 oo	3 5o
Bain d'ondée	3 5o	4 oo
Bains de vapeur à la turque	3 5o	4 oo
Bains oléagineux	4 oo	4 5o
Bains de Plombières	4 oo	4 5o
Bain d'eau de Seine	o 8o	I oo

II

Thomas Ogier, chirurgien de Philippe VI de Valois (1346) (1)

« Nous connaissons par un mémoire de Chéreau, publié en 1864 par *l'Union médicale*, les noms de six médecins attachés à la cour de Philippe de Valois, de 1333 à 1360. Guy de Vigerano, auteur d'un manuscrit sur la Croisade, et Jean de Lyon, physicien de la reine de France ; les deux frères Robert et Gille de Denneville, anoblis pour leurs bons et agréables services en 1338, Etienne de Chaumont « maistre en médecine » en 1340 et Gilbert Hamelin mort vingt ans plus tard.

Il ne semble pas que l'auteur de cette monographie (2) ait rien su d'un certain Thomas Ogier, chirurgien du roi, qui suivit Philippe VI à l'armée en 1346. C'est dans les *Actes normands de la chambre des Comptes* sous ce malheureux règne, que M. Léopold Delisle a retrouvé le mandement qu'il a bien voulu me signaler.

Philippe, par la grâce de Dieu roy de France, au bailli et au vicomte de Rouen ou a leurs lieux tenans, salut. Nous vous demandons, et a chascun de vous si comme a lui appartenra, que tout ce qui

---

(1) Communiqué par M. le Pr E.-T. Hamy.

(2) A. Chéreau, *les Médecins des six rois de France* (1270-1350) (*Union médicale* des 22, 27 et 29 décembre 1864).

vous apperra estre deu a nostre amé surgien, maistre Thomas Ogier, pour cause de ses gaiges, du terme de l'eschequier de Pasques derrenièrement passé, vous lui paiez, ou a son certain commandement, tantost et sanz delai, en retenant par devers vous lettres de quittance de ce que paié li aurez...Donné à Brunay le xxv[e] *jour de may l'an de grace mil* CCC *quarante et six. Par le roy* R. DE MOLINS.

On remarquera que la pièce a été donnée à Brunay le 25 mai 1346, un peu plus de trois mois avant la cruelle journée de Crécy.

III

Copie d'un placard affiché à l'Université d'Iéna afin d'annoncer la soutenançe d'une thèse de doctorat en médecine (1).

Quod
felix faustumque esse iubeat
Summum numen
auctoritate
huic litterarum universitati
a

FERDINANDO I
imperatore romano germanico
anno MDLVII concessa
clementissimis auspiciis
serenissimorum
magni ducis et ducum Saxoniae
nutritorum academiae Ienensis
munificentissimorum
rectore academiae magnificentissimo
augusto et potentissimo principe ac domino

GUILELMO ERNESTO
magno duce Saxoniae vimariensium atque isenacensium principe
landgravio Thuringiae
marchione misniae principali dignitate comite Hennebergae
dynasta Blankenbaynii Neostadii ac Tautenburgi
prorectore academiae magnifico
viro perillustri atque excellentissimo

---

(1) Communiqué par M. le Dr E. WICKERSHEIMER. Le placard original est formé de 52 lignes imprimées en capitales.

Friderico Maurer
medicinae doctore
anatomiae professore publico ordinario
ordinis medicorum h. t. decanus et brabeuta
ego

Augustus Wagenmann
medicinae chirurgiae artis obstetriciae doctor
ophtalmologiae professor publicus ordinarius
instituti clinici ophthalmiatrici director
serenissimo magno duci Saxoniae a consiliis medicinalibus intimis
ordinis Saxonici vigilantiae sive falconis albi eques primae classi
adscriptus
crucis honorariae melanoburgicae secundae classis eques
virum doctissimum

Carolum Gorbauch
Altenburgensem e vico sancti Gangloff
postquam legitimis examinibus perfunctus est
et commentationem inscriptam
über iritis glaucamatosa
edidit
doctorem medicinae et chirurgiae et artis obstetriciae
creavi declaravi renuntiavi
summosque eidem honores et immunitates omniaque iura quae
huic gradui tributa sunt
detuli delata confirmavi
idque ex auctoritate mihi demandata legitimum factum esse
publico hoc diplomate
sigillo ordinis medicorum munito
cum ceteris ordinis subscriptoribus
testatus sum

Ienae die XI. M. Ianuarii A. MDCCC VII

—

Typis Neuenhahni

L. S.

IV

La piqûre anatomique de Corvisart[1]

Parmi les victimes fameuses des travaux de dissection, on n'a jamais cité Corvisart. Il faillit pourtant périr des suites d'une piqûre anatomique ; et il conserva toute sa vie le souvenir de cet accident, sous forme de deux belles cicatrices qu'il portait sur le dos de la main gauche.

Nous avons retrouvé dans les manuscrits (2) de Chambon de Montaut la relation de ce cas intéressant ; nous la transcrivons ici :

« Le jeudi 20 avril 1786 M. Corvisart a été piqué « avec un scalpel dans l'intervalle de la première pha- « lange du pouce avec la seconde et à la partie moyen- « ne du premier os du métacarpe. La piqûre a été « si légère qu'il n'est pas sorti une goutte de sang. « M. Corvisart a continué son travail pendant lequel la « main a été longtemps recouverte des liquides du ca- « davre qui présentait les signes d'une grande disso- « lution, et les preuves de plusieurs affections chro- « niques antérieures à la maladie à laquelle le sujet « avoit succombé. La petite plaie dont il a été parlé « ci-dessus n'a occasionné le reste du jour qu'une lé- « gère démangeaison ; la nuit suivante le sommeil a « été interrompu et mauvais ; le lendemain le blessé a

(1) Communiqué par M. le Dr J. Génévrier.
(2) Mss. de la Fac. de Méd. de Paris, 231, t. III, p. 74.

« ressenti une douleur qui se propageoit depuis la « plaie, jusqu'à l'articulation de l'humérus avec les « deux os de l'avant-bras. Deux bandes rouges qui sui- « voient la direction du radius s'étendoient dans l'es- « pace qu'occupoit la douleur ; elle étoit augmenté par « la moindre pression ; déjà la main et l'avant-bras se « gonfloient. Le malade était triste, abattu ; les plus « légers mouvements lui étoient pénibles ; le pouls étoit « faible et petit, la fièvre presque nulle malgré l'éten- « due de l'inflammation. La nuit a été plus agitée que « la précédente. Les symptômes ont augmenté en in- « tensité jusqu'au mardy suivant. Le malade n'avoit pas « quitté le lit depuis le samedi. Dans cet intervalle de « temps, il avoit des frissons fréquents, mais de courte « durée. L'articulation de l'omoplate avec l'humérus « étoit douloureuse. Le malade avoit le délire ; il étoit « agité par des craintes raisonnées sur son état ; elles « étoient autant dues à l'effet de la matière septique « qui donnoit à la fièvre un caractère de malignité, « qu'à la faiblesse extrême où il étoit, et au souvenir « de la mort récente d'un de mes confrère de licences « qui avoit succombé dans l'espace de 36 heures, à un « accident à peu près de même nature. Le courage et « la force d'âme que nous avions connus en M. Corvi- « sart étoient tout à fait anéantis. Quelques consolations « que la présence de ses amis lui procurassent, elles ne « suffisoient pas pour lui rendre la tranquillité qu'il « avoit complètement perdue.

« Cependant l'engorgement inflammatoire s'étendoit « au-dessus du coude, et l'avant-bras étoit très gros. « Le mercredy soir, septième jour de l'accident, M. De- « sault et les amis du malade reconnurent la présence « du pus dans la tuméfaction de la main. On fit une « incision de la longueur d'environ un pouce neuf « lignes, entre les deux premiers os du métacarpe. Il « en sortit du pus avec beaucoup de sang. Comme il y

« avoit entre le second et le troisième os du métacarpe
« une fluctuation plus manifeste encore qu'entre le
« premier et le second, M. Desault fit une incision
« entre le troisième et le quatrième os pour éviter la
« section des veines les plus volumineuses. Le dégor-
« gement parut manifeste le lendemain. Le délire devint
« moins considérable et la suppuration qui avoit deux
« grandes issues diminuoit chaque jour la gravité
« des symptômes.

« M. Corvisart auroit dû cautériser de suite la petite
« plaie qu'il s'étoit faite ; il n'ignoroit pas plus que ses
« amis les effets fâcheux de ces plaies ; mais il espéroit
« que son excellente constitution le préserveroit des
« suites de cet événement. »

Procès-verbaux des Séances

Séance du 17 avril.

Présidence de M. Paul Richer.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *E. T. Hamy* présente une note sur deux actes d'état-civil concernant les enfants de Winslow.

Le premier est l'acte de baptême de Louis-Pierre, né le dimanche neuf juin mil sept cent quinze. Le parrain était Pierre Hostel et la marraine Marie-Louise Jorel.

L'autre est l'acte de baptême de Marie-Angélique, née le 2 novembre mil sept cent seize. Le parrain était Jacques (au lieu de Jean) Claude Helvétius et la marraine Marie-Magdeleine Prévost.



M. *A. Prieur* donne lecture d'une lettre de la mère de Broussais, écrite à son mari pour lui annoncer la naissance de l'enfant. Cette lettre est datée de Saint-Malo le 10 janvier 1773. Le père Broussais, alors chirurgien navigant, était parti en croisière.

La séance est levée.

Séance du 8 mai.

Présidence de M. Le Pileur.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *Ernest Wickesheimer* présente à la Société trois exemplaires du Spemanns historischer medicinal kalender.

« L'éditeur allemand Spemann fait paraître chaque année depuis 1905, un calendrier d'histoire de la médecine. Cette publication porte le nom de « Spemanns historischer medicinal-Kalender. » Sa direction a été confiée à M. le docteur Pagel, professeur d'histoire de la médecine à Berlin, et au professeur Schwalbe.

Ce calendrier mesure 25 + 10 cm. Chacun des feuillets qui le composent peut aisément en être détaché, grâce à un pointillé. Sa couverture est ornée de la statue d'Esculape.

Il comporte des éphémérides médicales, qui sont corrigées (et augmentées à l'occasion) dans les éditions successives, des pensées, des sentences médicales et des illustrations qui sont renouvelées tous les ans.

Les illustrations consistent en reproductions photographique de portraits de médecins, de figures provenant d'anciens ouvrages médicaux, ou d'œuvres d'art pouvant intéresser à divers titres les médecins.

Enfin l'édition de 1907 est accompagnée d'un registre alphabétique, permettant au lecteur de se retrouver rapidement aussi bien dans le texte que dans les illustrations.

Le succès de cet almanach, que ses éditeurs s'efforcent de perfectionner chaque année, nous semble des plus mérités.»

M. *Wickersheimer* offre à la Société : Souvenirs d'un médecin strasbourgeois du XVIIe siècle, Jean-Jacques Doldé (1717-1789) 12-8e, 35 p. Rixheim, 1907. (*Extrait de la Revue d'Alsace.*)

Il s'agit d'un praticien strabourgeois à peu près inconnu. En 1782, il était sous-doyen du collège de médecine, c'est-à-dire de la Corporation des médecins strasbourgeois. Les souvenirs de Doldé sont avant tout des récits de voyages : il a habité la Prusse, la Livonie, la Suède, la Russie, la France et la Suisse. Des faits historiques auxquels il a assisté, Doldé n'en mentionne aucun... Pourtant c'est sans ennui qu'on lit les feuillets jaunis sur lesquels ont été recopiés ces souvenirs par une main pieuse, celle sans doute de la fille du vieux docteur. L'auteur, avec une candeur charmante, s'y montre à nous sans fard. Nous lui découvrons des défauts, nous sentons son esprit trop fermé aux belles choses de la nature et de l'art, nous le voyons accepter trop aisément un ducat d'une belle-mère qu'il déteste, nous lui trouvons un peu trop d'amour pour l'argent qui lui manque si

souvent, hélas ! Nous lui reconnaissons aussi des qualités. Travailleur et persévérant, il obéit à la vocation médicale, malgré les obstacles qui encombrent sa route. Ses qualités de cœur ne sont pas moins réelles, car partout où il va, il se crée de solides amitiés, C'est un excellent chrétien. Il a, à un haut degré, le culte de la famille ; aucun effort ne lui coûte pour en recueillir les plus lointaines traditions.

Mais autre chose encore nous intéresse en cette histoire. Au XVe siècle, au XVIe siècle peut-être, une famille alsacienne s'établit à Stuttgard. De là elle va en Silésie, en Pologne, à Fraustadt « au milieu des dunes où s'agitent les ailes des moulins à vent. » Deux siècles se passent, puis son dernier rejeton regagne son pays d'origine. Des raisons professionnelles, je ne sais quels conseils reçus à Saint-Pétersbourg, suffisent-ils à expliquer ce retour au sol des aïeux ? Penserons-nous plutôt que la voix mystérieuse de ses morts d'Alsace y a rappelé ce déraciné ? Quoiqu'il en soit, Jean-Jacques Doldé ira mourir à l'ombre de l'église Saint-Thomas, où, depuis si longtemps, dort un de ses ancêtres.

M. *Wickersheimer* présenta enfin la copie d'un PLACARD AFFICHÉ à l'Université d'Iéna afin d'annoncer la soutenance d'une thèse de doctorat en médecine. Ce placard, publié dans le précédent Bulletin, porte la date de 1907, et non 1807, comme cela a été imprimé par erreur.



M. F. Baret offre à la Société : DOCUMENTS DU XIIIe SIÈCLE RELATIFS A LA SYPHILIS, in-8°, 11 p. Paris, 1905.

Voici les conclusions de l'auteur : « 1° Les suintements génitaux des femmes observées par Michel Scot, vers l'an 1250, provenaient d'accidents syphilitiques ; 2° Les hommes contaminés avaient une lésion locale à la verge, ou bien des manifestations générales de la maladie, désignées par le mot *lepra;* 3° En cas de grossesse le fœtus naissait avec les déformations et les lésions de la syphilis héréditaire. — 1° Le mot leprosus (lépreux) employé par Bernard Gordon en 1305, correspond à notre expression moderne de « vénérien ; » 2° L'auteur décrit la contagion médiate ; 3° Dans l'espèce la variété de lèpre dont il parle dans le passage précité, est la syphilis, puisque la généralisation de la maladie y est décrite en toutes lettres.

Donc la syphilis, aussi vieille que l'humanité, n'a fait que

changer de nom à la fin du xve siècle. La preuve en est dans le gros événement historique qui marque cette époque. En effet, dès que le « mal vénérien » fut reconnu et classé comme entité morbide, les « lépreux » passés au crible de la science ne fournirent pour ainsi dire plus de malades, et les *vingt mille léproseries* de l'Europe, vidées comme par enchantement, tombèrent en ruines. Les soi-disant lépreux, devenus les *Verollez trez pretieulz* chers à Rabelais, étaient rentrés dans la circulation. Ils y sont encore pour quelque temps.

M. *Le Pileur* s'élève contre ces conclusions et soutient l'origine américaine de la syphilis.



M. le *Secrétaire général* signale la publication d'un nouveau livre de M. le Dr *Roger*, du Havre : LA VIE MÉDICALE D'AUTREFOIS, in-8°, 231 p. Paris, 1907.

La Société procède à l'élection d'un secrétaire des séances en remplacement de M. le Dr Mac-Auliffe. M. le Dr *Génevrier* est élu.



M. *Camille Vieillard* lit une étude ayant pour titre : UNE OPÉRATION DE CATARACTE AU XIVe SIÈCLE.

M. *Ernest Wickersheimer* lit une étude ayant pour titre : LA SUETTE ANGLAISE ET LES CONSEILS D'UN MÉDECIN de WORMS EN 1529.

Ces deux études seront publiées.

M. le *Secrétaire général* lit, au nom de M. *Folet*, de Lille, la suite de son travail sur BROUSSAIS ET LE BROUSSAISISME.



M. *A. Marie* présente des vues du monastère de Kuzheya et de l'entrée de la grotte de Saint-Antoine où l'on traite, au Liban, les aliénés par l'exorcisme. En face de ces lieux curieux pour l'histoire de la médecine mentale en Palestine

s'élève aujourd'hui un asile moderne fondé pour le Liban par l'initiative anglaise. M. Marie regrette que les aliénistes français n'aient pas su devancer sur ce terrain les médecins anglais, si près d'une faculté de langue française, comme Beyrouth.

M. Marie présente un document moderne écrit en langue arabe et venant d'Egypte. C'est un désistement de recours relatif à un accident du travail où l'imposition des doigts tient lieu d'attestation, de signature et d'identification. C'est une application de la méthode de Galton qui remonte aux temps pharaoniques, comme le montrent des papyrus antiques.

La séance est levée.

Séance du 12 juin 1907.

Présidence de M. le Pr Paul Richer.

A propos du procès-verbal, M. *Le Pileur* présente l'observation suivante :

Je n'ai pas affirmé, comme on le dit dans le procès-verbal que la syphilis était venue d'Amérique. Aucun document authentique connu, jusqu'à ce jour, n'établissant le fait, il est impossible de l'affirmer. J'ai dit que c'était probable et voilà tout. Mais je me suis élevé contre la confusion regrettable qui tendrait à faire considérer la syphilis comme identique à la lèpre ou comme une modification de celle-ci. Il n'est pas permis de laisser passer une semblable hérésie sans protester, d'autant plus énergiquement que les léproseries étaient presque toutes vides de malades quand l'épidémie de la fin du xve siècle éclata. J'ai dit enfin que la cause la plus grande de la confusion qui a existé dans les écrits des historiens de la syphilis, que ce soit à Astruc ou à Rosanbaum qu'on se reporte, vient de la théorie *uniciste* qui, confondant la syphilis et le chancre mou, s'est despotiquement imposée à la Vénéréologie jusqu'au remarquable travail de Bassereau en 1852.

Les citations du reste assez rares tirées des poètes de l'antiquité, prouvent l'existence des maladies vénériennes, ce que personne n'a nié, mais ne prouvent pas l'existence de la vérole. Villon qui était bien placé pour en parler, s'il l'avait connue, n'en a jamais rien dit ; alors qu'à partir de la fin du xve siècle, on en trouve des citations continuelles en vers ou en prose chez tous les satyriques, Lemaire des Belges, Rabelais, Math. Regnier, etc., etc.



M. *le Secrétaire général* offre à la Société, de la part de l'auteur : LE DOCTEUR GALEZOWSKI, par le Dr *A. Beauvois*, in-8°, 35 p., Paris, Alcan, 1907.

Il signale la publication chez Champion, du premier volume de la nouvelle édition des LETTRES DE GUI PATIN par le Dr P. Triaire, ancien vice-président de la Société.



La Société procède à l'élection de Mlle la doctoresse *Lipinska*, de Luxeuil, présentée par MM. Albert Prieur et Raphaël Blanchard.



M. *Raymond Neveu*, de Clamart, présente une série de photographies rapportées par lui d'un voyage à Epidaure.

« Je n'ai pas l'intention, messieurs, de vous parler en détail d'Epidaure. Ce serait un sujet bien intéressant mais trop long, et mon seul désir est seulement de vous présenter quelques photographies prises là-bas lors de mon voyage en Grèce, voilà deux ans.

Depuis, sous la haute direction de M. Cavaddias, de nouveaux monuments ont surgi du sol, mais à l'époque de mon voyage, les documents à photographier étaient assez rares et c'est pourquoi aujourd'hui j'ai bien peu d'épreuves à vous montrer.

Epidaure est une ville morte à jamais perdue dans un des coins les plus arides du Péloponèse, par delà les défilés d'Ar-

golide ; cette photographie vous montre un des panoramas de la route, si on peut appeler ainsi les sentiers tortueux et brûlants qui mènent à la vieille cité d'Esculape.

Point de végétation, ou presque point, c'est d'abord quelques champs de tabac brûlés au soleil, quelques vignobles arrosés à grand peine par de pittoresques norias... puis c'est la montagne sauvage et triste dont les cimes arides tranchent sur le bleu du ciel.

Cette route digne de l'enfer du Dante devait impressionner les malades, frapper leur imagination de croyants fervents et les préparer à ces cures merveilleuses que l'on trouve relatées sur les stèles de marbre de la cité sainte.

La seconde photographie que voilà nous montre les bases d'un grand établissement qui n'était autre que la maternité d'Epidaure.

La chose mérite d'être contée. Le rite asclepéien excluait de la ville sainte toutes les souillures qui s'attachent à la naissance et à la mort.

On ne pouvait pas naître à Epidaure, on ne pouvait pas y mourir. Et bien souvent des malades, exténués par la souffrance et par la marche dans les défilés d'Argolides, expiraient au seuil du temple et étaient impitoyablement rejetés au dehors.

Mais un empereur romain, Antonin, fit construire une hôtellerie — c'est cet édifice immense dont vous voyez les bases ; il était divisé en deux : un côté pour les agonisants, un côté pour les femmes en couches.

Ce n'étaient pas de grandes salles lugubres comme celles de nos hôpitaux modernes, mais de petites chambres séparées donnant sur des cours intérieures où l'eau jaillissait dans des vasques de marbre. Au moins là on pouvait naître et mourir en paix.

La troisième photographie réprésente la source sacrée.

C'est un puits très profond à l'eau glaciale. Cette eau était canalisée et dirigée soit vers la fameuse tholos de Polyclète, soit vers les bains. Car dans tout asclepeion il y avait un établissement thermal; le voici très somptueux avec ses salles de marbre et ses colonnades de porphyre. Malheureuse-

ment, la photographie n'est pas très bonne et donne une bien faible idée de la beauté d'une salle de bains grecs.

Enfin, comme il fallait distraire les malades, il y avait un théâtre, mais un théâtre immense, l'un des plus beaux que l'on puisse voir.

Ce merveilleux édifice est entièrement conservé.

Adossé à la colline il étage en hémicycle ses trente-deux gradins, avec, au bas, son orchestre circulaire dont le centre était occupé par un autel.

Le mur de la scène devait être orné de statues et les spectateurs avaient comme toile de fond le temple d'Asclepios, la tholos de Polyctète et les dortoirs qui se détachaient sur le ciel bleu. Voilà, messieurs, les quelques documents que je désirais vous montrer et donner à la Société. Ce sont de petits clichés 9 × 12 mais M. le docteur Bar ayant fait des agrandissements de ces clichés, j'espère un jour pouvoir les offrir à notre bibliothèque. »



M. Raymond Neveu lit ensuite une note intitulée : VISITE A UNE STATION THERMALE D'ASIE MINEURE : TCHÉKIRGUÉ.

Il s'agit d'une station, située à quelques kilomètres de Brousse, déjà célèbre dans l'antiquité, au temps de l'impératrice Théodora.



M. Ernest Wickersheimer lit une étude ayant pour titre : LA RAGE ET SON TRAITEMENT A DIEPPE PAR LES BAINS DE MER.

Il s'agit d'un usage très ancien qui remonterait, selon la tradition, au moins au temps d'Euripide. Au XVIIIe siècle ce traitement de la rage était dans la pratique courante en France : mais il fut surtout en vogue en Angleterre.



M. le Secrétaire général présente au nom de M. *Raphaël*



Bas-relief antique.

Blanchard le moulage d'un bas-relief qui se trouve au musée des antiquités de Rouen. Ce bas-relief est en pierre et de forme carrée, chacune de ses faces ayant une longueur de 21 cent. environ.

Une femme placée entre deux autres personnages, se montre de face. Elle est vêtue d'une chemise dont elle soulève le pan antérieur de manière à découvrir une vulve proéminente et entr'ouverte ; les jambes sont écartées et légèrement fléchies.

A droite et à gauche de la femme sont deux personnages imberbes, coiffés d'un haut bonnet tronc-conique et vêtus d'une sorte de robe.

M. Blanchard se demande s'il ne s'agit pas là de la représentation d'une scène d'accouchement dans la station verticale, les deux personnages assistant la femme étant deux médecins.

L'origine de ce bas-relief est inconnue : il n'est ni grec, ni romain, ni médiéval. Il provient probablement d'un monument funéraire gallo-romain.

M. Paul Richer tout en reconnaissant combien il est difficile d'attribuer à ce bas-relief une signification précise — pas plus d'ailleurs qu'une date quelconque — ne croit pas qu'il faille y voir une scène d'accouchement.

MM. Neveu, Le Pileur et Prieur expriment la même opinion.



M. le Secrétaire général lit au nom de M. H. Folet, de Lille, le chapitre de son étude sur le Broussaisisme, intitulé LA PERSONNALITÉ DE BROUSSAIS.



M. G.-E. Ruelle présente l'observation bibliographique suivante :

La Revue athénienne *Athena*, organe de la Société scientifique, a publié dans le t. XVIII, 1905-6, la première édition du médecin grec Aetius d'Amida, collection médicale, livre 13, partie de cette collection où il est traité des morsures

causées par l'homme et par les animaux. L'éditeur, le docteur Servos, avait déjà donné l'édition princeps de son livre 16, qui fut traduit en allemand par Wegscheider. L'ouvrage entier d'Aétius a été traduit en latin par Jean Cornaro (Bâle, 1533). Les livres 1 à 8 furent publiés par Alde Manuce et André Asulanus (Venise, 1533). Le livre 11 figure dans les *Œuvres complètes de Rufus d'Ephèse*, publiées par Ch. Daremberg et C. E. Ruelle (Paris, 1879), fait ignoré par M. Servos; le livre 12, par G. Costomaris (Paris, 1892). En conséquence, les 9e, 10e, 14e et 15e attendent encore leur éditeur ».



M. le Secrétaire général entretient la Société du péril dont est menacée l'ancienne Ecole de Médecine de la rue de la Bûcherie aujourd'hui louée à l'Association des Etudiants. Certain projet a été publié qui en fait disparaître les derniers vestiges.

La Société le charge de prendre auprès du Conseil municipal toutes les informations nécessaires.

La séance est levée.

Séance du 10 juillet

Présidence de M. Paul Ricuer.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *Ernest Wickersheimer* lit une étude ayant pour titre : Le remède anti-goutteux de Cadet-de-Vaux ; lettre inédite du comte de Barruel.

M. *Blanchard* présente une note sur le « Fangeisen » des étudiants allemands.

M. *le Secrétaire général* commente un travail suédois, du Dr Ebbell, sur la variole dans l'antiquité. Ce serait à la variole qu'il faudrait attribuer la plupart des grandes épidémies signalées par les anciens textes. La peste d'Athènes, notamment, ne serait qu'une épidémie de variole.

La séance est levée.

Une opération de Cataracte au XIVe siècle

PAR

M. Camille Vieillard

(PLANCHE VII)

Je dois à l'obligeance de M. Henri Lemaître, le jeune et savant éditeur de la Chronique et des Annales de Gilles le Muisit (1), communication d'un très curieux passage de ces Annales, où Gilles raconte une double opération de cataracte qu'il subit, avec succès, vers l'âge de 80 ans, l'année 1351.

Ce Gilles le Muisit, probablement originaire de Tournai, vécut de 1272 à 1352. Pendant plus de soixante ans il fut moine à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, dont il avait été élu abbé en 1331.

« Ce fut vers 1345, dit M. Lemaître, que Gilles, qui jusqu'alors avait toujours joui d'une excellente santé, sentit sa vue baisser ; il ne pouvait plus lire ni écrire, ni distinguer les monnaies ; bref, il était atteint de la cataracte. Force lui fut de renoncer à la vie active ; c'est alors que, pour occuper son temps et se distraire, il composa sa Chronique, ses Annales, ses Poésies (2). »

(1) *Chroniques et Annales de Gilles le Muisit*, publiées pour la Société de l'histoire de France, par Henri Lemaître. Paris, 1905.

(2) *Loc. cit.*, introduction, p. x.

Nous verrons, tout à l'heure, dans quelles circonstances il décida de se faire opérer et quel fut le résultat de cette intervention chirurgicale.

Au point de vue purement médical, le récit de Gilles le Muisit n'offre, il faut bien en convenir, qu'un fort médiocre intérêt. Les détails qu'on aimerait à y trouver sur le manuel opératoire et les conditions dans lesquelles fut pratiquée l'opération font à peu près complètement défaut. Aussi je n'aurais peut-être pas songé à signaler ce texte, s'il n'était accompagné, dans le manuscrit original de Bruxelles (1), d'une curieuse miniature représentant la scène même de l'opération. Encore que cette miniature ne fournisse elle-même, au point de vue technique, qu'une documentation imprécise, elle montre pourtant assez nettement qu'elles étaient, en pareil cas, les attitudes respectives du patient, du chirurgien et de son aide. Elle mérite d'ailleurs d'autant plus de retenir l'attention que les documents de cette nature sont fort rares, au moins pour cette époque, et que celui-ci semble bien avoir été pris sur le vif. En effet, le manuscrit d'où cette miniature est tirée a été très vraisemblablement calligraphié sous la dictée même de Gilles le Muisit, en sorte qu'il est permis de supposer que le scribe avait personnellement assisté à l'opération ou, tout au moins, qu'il en avait connu tous les détails.

I

Voici en quels termes Gilles le Muisit parle, vers la fin du livre de ses Annales, de sa maladie et de son opération. Nous traduisons son récit du latin, fort négligé d'ailleurs, dans lequel il est écrit :

(1) Voir sur ce manuscrit de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, *loc. cit.*, introduction, page XXIX.

« Il est certain, dit-il, que moi Gilles, abbé susdit, ayant eu plus de cinquante ans à traiter les affaires de l'Eglise, soit avec les Supérieurs ecclésiastiques, soit avec les Abbés mes prédécesseurs, soit pendant que j'étais moi-même à la tête de ce monastère, je me suis extrêmement fatigué à écrire. Aussi arriva-t-il qu'en devenant vieux ma vue commença à faiblir, de sorte qu'en dernier lieu je ne pouvais ni lire, ni écrire facilement. L'année 1348, la veille et le jour de l'Assomption de la Glorieuse Vierge, je pus encore célébrer une messe privée, mais je dus bientôt reconnaître que cela même me devenait impossible, parce que l'état de mes yeux ne faisait qu'empirer et que je n'y voyais presque plus, Dès lors, je m'abstins de dire la messe, jusqu'au jour où je recouvrai la vue. C'est à ce moment que je devins tout à fait aveugle, supportant, grâce à Dieu, avec résignation cette épreuve qu'il m'envoyait. Pour échapper à l'oisiveté et éloigner tout motif d'impatience, je consacrai mes loisirs à faire enrégistrer, tant en Latin qu'en Français, une foule d'événements. Beaucoup de personnes s'émerveillaient de ma patience et, de fait, je conservai tout le temps ma gaieté et ma bonne humeur, sans cesser, grâce à Dieu, de faire tous mes efforts pour ne pas tomber dans le vice.

« Et maintenant, que ceux qui viendront après moi sâchent qu'un certain Maître, originaire d'Allemagne, vint à Tournai et qu'ayant examiné mes yeux il promit, avec l'aide de Dieu, de me guérir. Après avoir bien réfléchi à tout ce qu'il me dit, et malgré l'avis de mes proches et de mes amis, je finis par me rendre à ses raisons. Je lui permis donc d'exercer son art sur mes yeux, le dimanche après l'Exaltation de la Sainte-Croix pour le premier œil et cinq jours après pour l'autre (1).

---

(1) Ce fut le 18 et le 22 septembre 1351.

L'opération fut à peine douloureuse et consista à introduire dans l'œil un certain instrument en forme d'aiguille pour déchirer le voile qui obstruait mes yeux. Je recouvrai la vue, non certes comme elle était pendant ma jeunesse, mais comme il convenait à mon âge, car j'étais déjà octogénaire. Je voyais le ciel, le soleil, la lune, les étoiles, mais je ne pouvais reconnaître les gens. Je pouvais cependant pourvoir à tous mes besoins, excepté qu'il m'était impossible de lire ou d'écrire. Je pense que ce fut une grâce de Dieu ; que son nom soit bénit et qu'il me conserve en cet état jusqu'à ce qu'il lui plaise de me rappeler à lui. Je fus aveugle trois ans ou environ (1) ».

Ainsi que je l'ai fait observer en commençant, on voit que ce récit de Gilles le Muisit est d'une sécheresse désespérante. En somme, que dit-il? Qu'il est devenu aveugle à force de fatiguer ses yeux, qu'un médecin allemand dont il ne donne pas le nom, ici du moins,

---

(1) « Verum est quod, ego,Egidius abbas predictus, a quinquaginta annis noviter transactis et infra multum in scribendo laboravi, et fui in negociis Ecclesie cum dominis ecclesie, cum dominis abbatibus, predecessoribus meis, et etiam tempore quo prefui quam plurimum impeditus, et sic senescens visus meus cepit debilitare, et in fine non poteram bene scribere aut legere...

... Modo sciant futuri quod quidam magister de Alemania venit in Tornacum et, visis oculis meis, promisit cum Dei adjutorio me curaturum. Consideratis omnibus que michi dixit, finaliter contra consilium propinquorum et amicorum meorum omnium ego acquievi ejus consilio, ita quod Dominica post Exaltationem sancte Crucis in uno oculo et feria quinta sequenti in alio permisi in eis artem suam exercere. Qui cum parvo dolore et cito transacto cum quodam instrumento ad modum acus est operatus, discooperiens lumen oculorum. Visum recuperavi et vidi, non sicut in etate juvenili, sed sicut etas mea requirebat, quia jam eram octogenarius, et videbam celum, solem, lunam, stellas, non perfecte cognoscens gentes, et in omnibus michi providebam, excepto quod scribere aut legere non valebam. Et hoc donum a Deo reputo michi datum ; sit nomen ejus benedictum et det quod in tali statu usque ad ejus voluntatem perseverem ! Quia cecus fui per tres annos vel circiter. » *Loc. cit.*, pp. 305-307.

lui a passé une aiguille dans l'œil, que la douleur a été minime et de peu de durée et qu'il a recouvré la vue. C'est tout. Heureusement que, dans une de ses poésies, écrites en français, il donne le nom de l'opérateur et nous apprend que l'aiguille dont il se servit était une aiguille d'argent. Voici ce passage qui sert de prologue à une longue pièce de vers composée en reconnaissance de sa guérison :

« Ch'est, dit-il, li loenge et li regrasciemens l'abbet Gillion le Muysit à Dieu, à le Virgène marie, à Saint Martin, à tous Sains et à toutes Saintes, de chou que lie veue li est recouvrée, qui avoit estet aveules trois ans et plus, et n'avoit célébret, ne rien veut fors un pau d'air, et avoit estet environ siscante-deus ans abbés esleus, se fu aidiés par un maistre nommet Jehan de Meence, qui ouvra en ses yeuls d'un instrument d'argent, à manière d'aguille, sans peler, a pau d'angousce et tot passée, et fu faite cheste cure et vey des deus yeuls selon son eage souffiscamment, l'an de grâce MCCCLI (1351), environ le fieste Saint Remi (1). »

Qu'était ce Jean de Mayence ? Probablement, comme nous le verrons, un de ces périodeutes, à la fois oculistes et lithotomistes, si nombreux alors, qui avaient la spécialité de soigner les maladies des yeux et d'extraire les pierres de la vessie. Quoi qu'il en soit, son intervention fut couronnée de succès, dans la mesure au moins où cela était possible à l'âge de Gilles le Muisit, et surtout avec la technique opératoire alors en usage.

II

La miniature dont j'ai parlé, et que je reproduis ici, donne une idée assez exacte de la façon dont se prati-

(1) Poésies de Gilles le Muisit, édition Kervyn, Louvain, 1882, t. II, page 230.

quaient ces opérations de cataracte. Au milieu, on voit le patient assis sur un siège, aux bras duquel il appuie ses mains. La gauche semble se cramponner au siège, en prévision sans doute de la douleur prochaine. La tête est inclinée à droite, pour que l'œil gauche à opérer soit bien à la portée du chirurgien. Celui-ci soutient, de la main gauche, le menton de son malade, tandis qu'il se dispose à introduire dans l'œil gauche l'aiguille qu'il tient de la main droite. Signalons enfin, un jeune aide (*le discipulus*) qui, de son bras droit, soutient le bras de l'opéré en même temps qu'avec le bras gauche il immobilise sa tête. A droite, on aperçoit des moines qui assistent en curieux à l'opération.

L'attitude et la position respective des divers personnages sont d'ailleurs, de tout point, conformes à ce que les anciens médecins, et en particulier Celse, recommandent en pareil cas.

Miniature extraite du Manuscrit des Annales de Gilles le Muisit, conservé à la bibliothèque Royale de Bruxelles, sous le nº 13076. (Opération de la cataracte pratiquée sur Gilles le Muisit).

« Le malade, dit Celse, sera assis sur un siège placé au-devant de l'opérateur, dans un lieu bien éclairé et face au jour, de façon que le médecin soit placé un peu plus haut que lui. Derrière l'opéré, se tiendra un aide pour lui soutenir la tête et en assurer l'immobilité, car le plus léger mouvement pourrait lui faire perdre la vue pour toujours... L'œil gauche sera opéré de la main droite et l'œil droit de la main gauche (1). »

---

(1) « In adverso sedili collocandus est loco lucido, lumine adverso, sic ut contra medicus paulo altius sedeat. A posteriore autem parte caput ejus, qui curabitur, minister contineat, et immobile id praestet, nam levi motu eripi acies in perpetuum potest... Curari vero sinister oculus dextra manu, dexter sinistra debet. »

Corn. Celsi : *De re medica*, lib. VII, De natura oculorum et eorum suffusione.



Opération de la cataracte pratiquée sur Gilles le Muisit.

(Miniature extraite du Manuscrit des Annales de Gilles le Muisit, conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles sous le n° 13076.)

On sait que cette méthode d'opérer la cataracte consistait à introduire une aiguille de fer ou d'argent dans la conjonctive et à la faire pénétrer jusqu'au niveau de la pupille ; à ce moment, l'opérateur s'efforçait d'abaisser le cristallin jusqu'au bas de l'œil pour dégager la pupille du corps opaque qui empêchait l'arrivée des rayons lumineux sur la rétine. C'est le procédé que décrit encore Ambroise Paré au xvi[e] siècle et qui fut en usage jusqu'au siècle dernier. Voici comment Paré recommande de placer le malade; sa pratique sur ce point diffère sensiblement de celle que nous venons de voir employée au xiv[e] siècle.

« Faut eslire, dit-il, un lieu médiocrement clair : et à jeun faire asseoir le patient sur un banc assez estroit, le visage tourné non viz-à-viz de la lumière, c'est-à-dire, du jour ou de la chandelle, mais à costé : et dois derechef bien noter que la lumière ne doit estre grande... et luy bander l'œil sain avec coton, ou chose semblable, afin qu'il ne se meuve pendant l'œuvre. Puis le chirurgieu s'asseira sur le banc viz-à-viz de luy (comme deux fourbisseurs) toutes fois le chirurgien un peu plus haut que le malade, luy faisant poser les mains à sa ceinture, et doit embrasser de ses jambes les genoux du patient, et qu'il y ait un serviteur qui tienne la tête du malade par derriere, afin qu'il ne la tourne ny çà ny là, ains qu'elle demeure ferme et stable (1). »

Nous possédons une exacte reproduction de cette scène dans une gravure de la chirurgie française de Jacques Guillemeau, reproduite par M. Alfred Franklin dans ses « Variétés chirurgicales (2) ».

Le manuel opératoire décrit par Ambroise Paré est également un peu plus compliqué que celui de Jean de

(1) Les œuvres d'Ambroise Paré, édit. de Lyon, 1652, page 392.
(2) Alfred Franklin, *Variétés chirurgicales*, p. 210.

Mayence. C'est ainsi qu'il recommande d'immobiliser l'œil sain avec du coton, ce que ne semble pas, d'après notre miniature, avoir fait l'oculiste du XIVe siècle, bien que Celse prescrive aussi de mettre de la laine dans ce but : *ipse oculus qui curabitur immobilior faciendus est super alterum lana imposita et deligata* (1). Ambroise Paré préfère une aiguille de fer ou d'acier aux aiguilles d'or ou d'argent et la veut à bords un peu aplatis, afin qu'elle entre plus aisément.

Ces perfectionnements dans la technique opératoire ne sont pas pour surprendre, si l'on songe d'une part aux progrès déjà réalisés par la chirurgie et de l'autre à ce qu'étaient au Moyen-âge ces Abaisseurs de cataractes, et surtout à leur valeur morale. On comprend mieux alors la défiance qu'ils inspiraient le plus souvent et la résistance que mirent à le laisser opérer par un de ces aventuriers les parents et les amis du bon abbé de Tournay.

III

Au Moyen-Age (2), l'oculistique est monopolisée par trois classes de praticiens de valeur différente : le *Judeus*, le *Rusticus*, et le *Chirurgus expertus in oculis*. A laquelle de ces trois catégories appartenait notre Jean de Mayence ? Certainement pas à la seconde, car les opérateurs de ce genre ne sortaient guère de leur pays d'origine et n'exerçaient leur art que dans un rayon de peu d'étendue, comme le font nos rebouteurs

---

(1) Celse, *De re medica, loc. cit.*

(2) Nous empruntons la plupart des détails qui suivent sur les oculistes au Moyen-Age au savant travail du Dr Pansier, d'Avignon : *la Pratique de l'Ophtalmologie dans le Moyen-Age latin* paru dans le *Janus* de janvier, février 1904. — Cf. aussi. Truc et Pansier : *Histoire de l'Ophtalmologie à l'Ecole de Montpellier*, Paris, 1907.

actuels. D'autre part, Gilles le Muisit était un trop grand personnage pour se mettre entre les mains d'un oculiste de cette trempe; l'eût-il voulu, d'ailleurs, que son entourage s'y fût certainement opposé. Il reste donc que Jean de Mayence fut un véritable chirurgien *Chirurgus expertus in oculis*, ou un Juif. J'incline pour cette dernière hypothèse, et en voici les raisons.

Il semble bien qu'au XIIIe, et même au XIVe siècle, les chirurgiens diplômés, les *doctores chirurgici*, comme les appelle Arnauld de Villeneuve, sortis des Ecoles de Salerne ou de Montpellier, ne se soient pas beaucoup occupé d'oculistique. Le célèbre Lanfranc (1296) décrit bien l'opération de la cataracte et celle du chalazion, mais il en parle comme quelqu'un qui ne les a jamais faites, ni même vu faire. Par contre, Guillaume de Salicet (1276) décrit l'opération de la cataracte d'après une méthode qui lui était personnelle et qui paraît être le fruit d'une grande pratique. Il est probable qu'il avait appris la chirurgie oculaire en suivant quelque praticien ignoré de son époque, car il répète à plusieurs reprises que la chirurgie oculaire, et spécialement l'opération de la cataracte, ne peut s'apprendre qu'en voyant opérer un chirurgien exercé dans cet art : « cette opération, dit-il, ne pourra être comprise par l'élève que s'il l'a vue faire de ses propres yeux par quelqu'un d'expert et d'habitué à la pratique oculaire (1). »

Au XIVe siècle, Jean de Gaddesden déclare que l'opération de la cataracte n'est à la portée ni des médecins, ni des chirurgiens et que s'ils veulent l'entreprendre ils doivent d'abord s'essayer sur des yeux de chien, de

---

(1) Non addisci potest per discipulum nisi discipulus oculo proprio hanc viderit operationem ab aliquo super hoc et in hac infirmitate perito fieri. (Cité par Pansier, *loc.cit.*)

coq, ou de tout autre animal (1). L'oculistique est donc généralement exercée par des Périodentes, praticiens ambulants qui se transmettaient de père en fils les secrets de leur art, comme c'était aussi le cas pour l'opération de la taille. Ce sont ceux dont Jean de Tournemire (1329-1410) constate la malhonnêteté habituelle: *Medici cursores curant interdum albuginem cum sit cicatrix magna et fugiunt habita pecunia.* Aussi ne faut-il pas s'étonner outre mesure que Valescus dissuade aux chirurgiens de se livrer aux opérations sur les yeux. « On rencontre, dit-il, un grand nombre de médecins ambulants qui se font forts de guérir la cataracte avec une aiguille ; ils promettent beaucoup plus qu'ils ne sauraient tenir et beaucoup d'entre eux n'ont d'autre but que d'extorquer de l'argent aux malades. Les médecins honnêtes se gardent bien d'agir de la sorte, car ils tiennent à conserver intact leur honneur. La cure de la cataracte par l'aiguille sera donc laissée à ces jeunes apprentis qui courent de droite et de gauche (2). »

« L'oculistique, remarque le Dr Pansier, est d'ailleurs généralement entre les mains de praticiens juifs. En 1468, lorsque le roi Jean d'Aragon est atteint de la cataracte, c'est Abi-Abor, rabbin de Lérida, qui l'opère, le 12 septembre de cette année ; il est assez heureux pour

(1) Istam operationem nescit Chirurgus nec Medicus physicus (nisi prius operare ipsam viderit) atque ideo non audebit illam tentare, quoniam corpus laederet manu tremula. Quare consultum esset ut chirurgus prius faceret periculum, perforando oculum canis, galli, vel alterius animalis : tum id nimirum consequeretur ut acum directe sciat ponere inter tunicas sine laesione humiditatis oculi. (Pansier, *loc. cit.*)

(2) In curatione cataracte cum acu multi pretereuntes et recedentes medici recipiuntur : plura promittentes quam tenere valeant multi horum hoc fraudulenter faciunt ut pecunias extorqueant gentibus. Hanc autem viam probi non incedunt, quia totum suum honorem custodire volunt. Cataractarum cum acu sociis juvenibus hincinde pervagantibus cura dimittanda erit. (Pansier. *loc. cit.*)

rendre la vue à son royal patient » (1). « Dès le quatorzième siècle, observe M. Alfred Franklin, on rencontre les chirurgiens ambulants parcourant les provinces, cheminant un bâton à la main par monts et par vaux, narguant les chirurgiens qu'ils qualifient d'ignorants et, non sans raison, de poltrons. Eux, les vrais précurseurs de nos chirurgiens actuels, rien ne les effraye, rien ne les étonne, rien ne les arrête... Ils réduisent les hernies, abaissent les cataractes, extrayent les pierres de la vessie, châtrent les animaux et les hommes, appliquent le trépan, incisent les fistules. Ils osent tout, et le succès vient souvent couronner leur audace (2). »

C'est probablement à cette catégorie de chirurgiens qu'appartenait Jean de Mayence ; peut-être même joignait-il à l'art d'abaisser les cataractes celui non moins lucratif d'inciseur de vessie ou de lithotomiste. Quoi qu'il en soit, il semble bien démontré que ce n'était ni un médecin, ni un chirurgien diplômé. Ce n'est guère en effet, que vers la fin du xviie siècle, en 1699, qu'on exige des oculistes, comme aussi des rhabilleurs et des lithotomistes, une légère épreuve subie en présence des Chirurgiens officiels de Saint-Côme (3).

IV

Quelle était l'issue ordinaire de ces opérations de cataracte ? Arnauld de Villeneuve nous dit que s'il a vu souvent des spécialistes abattre la cataracte, il a rarement pu constater que cette opération ait donné d'heureux résultats (4). Cependant, d'autre part, Jean de

---

(1) Pansier, *loc. cit.*
(2) Alfred Franklin : *Variétés chirurgicales* p. 180.
(3) Cf. Franklin, *loc. cit.*
(4) Pansier, *loc. cit.*

Gaddesden affirme, précisément à propos de la cataracte, qu'il a vu des chirurgiens, opérant avec l'aiguille, faire des choses surprenantes et acquérir de ce chef beaucoup de gloire, de sorte qu'une seule de ces opérations leur rapportait plus d'argent que dix pratiquées sur d'autres membres par un chirurgien ordinaire.

Toujours est-il que l'opération pratiquée par Jean de Mayence sur les deux yeux de Gilles le Muisit, et à cinq jours seulement d'intervalle, fut, en partie au moins, couronnée de succès. Le vénérable abbé de Saint-Martin ne recouvra pas, il est vrai, complètement la vue puisqu'il ne pouvait ni reconnaître les gens, ni lire, ni écrire, mais il voyait le soleil, la lune et les étoiles ; de plus, il pouvait se conduire lui-même et suffire à tous ses besoins. En somme, il est satisfait du résultat et trouve que, pour son âge, il n'y a pas lieu d'être plus exigeant. Jean de Mayence dut donc avoir une bonne rétribution et se faire de son succès une forte réclame.

Pourtant il y a bien quelque ombre au tableau. Tout en remerciant Dieu d'avoir recouvré la vue, le bon abbé laisse échapper quelques regrets qui prouvent, tout au moins, qu'il avait su, durant sa cécité et sans doute pour s'en consoler, mener joyeuse vie et faire de copieuses libations. N'était-il pas naturel qu'on vînt le distraire de ses ennuis, égayer sa solitude bavarder et festoyer avec ce pauvre infirme. De là à se laisser aller à quelques excès, bien innocents d'ailleurs, il n'y avait qu'un pas. Puis, le malade ne se croyait-il pas condammé à rester aveugle pour le reste de sa vie ! Pourquoi, dans ces conditions, se serait-il privé ?

Or sachent tous et toutes, quant aveules iestoye
Dou fort vin sans temprer a men plaisir buvoie ;
D'aus, d'ougnons et d'airum, de rien ne me wardoye,
Car pour homme perdut, sachiés, je me tenois (1).

(1) Poésies de Gilles le Muysit, édit. Kervyn, II, pp. 263 et ss.

Mais, après l'opération, si l'on ne veut pas en perdre le bénéfice, un régime sévère s'impose, il faut changer de vie : les yeux sont sensibles : ils redoutent le vent et le froid :

J'ay les ioez diffamés, un pau s'en suy honteus.
Et le temps m'y contraire, quant frois est et venteux.

Adieu aussi le bon vin et l'ail, adieu les longues veilles et les copieuses beuveries :

Il me convient warder dou vent et de l'orage,
D'airuns et de fors vins, dont j'avoie l'usage,
Et, pour chou que je voie, contrefaire le sage,
Mes coutumes cangier et muer me corage.
Jay les deux ioex moult tenres, se me nuyroit lumiere,
Ayl, vins taster et veiller, fèves, feux et fumière,
Se me convient warder ou revenir arrière
En lestat prumerain et cangier me manière.

Malheureusement pour lui, le bonhomme ne jouit pas longtemps de sa demi-guérison et n'eut pas à *contrefaire le sage* pendant de longues années. Il mourut l'année suivante, le 15 octobre 1352.

La suette anglaise et les conseils d'un médecin de Worms en 1529

PAR

M. le D[r] Ernest Wickersheimer
Bibliothécaire de l'Université.

C'est une étrange histoire que celle de la suette anglaise.

Inconnue avant 1485, elle se montre pour la dernière fois en 1551 ; ses cinq épidémies s'échelonnent donc sur une période de moins de soixante-dix ans.

Elle frappe brutalement : sueurs abondantes et fétides, sensation de brûlure à l'épigastre, soif intense, céphalée. Le pouls est vif, fréquent, inégal ; le médecin ose à peine le consulter de peur de refroidir le malade. Lorsque la suette anglaise tue, c'est par l'asphyxie en trois ou quatre heures. Passé ce délai, le malade peut être considéré comme sauvé : au bout d'une journée il sera sur pied.

La thérapeutique n'est pas moins bizarre. Le malade est enfermé dans une chambre surchauffée, parfois dans un four. De peur qu'il ne se refroidisse, on l'oblige à uriner dans son lit surchargé de couvertures. Tout est mis en œuvre pour le tenir éveillé, car on considère le sommeil comme un signe avant-coureur de

la mort : on pousse des cris dans les oreilles du malheureux, on le chatouille, on le pince, on verse du vinaigre ou de l'ammoniaque dans ses narines ou sur ses yeux.

Les épidémies débutèrent toutes en Angleterre, et on n'en compte que deux qui passèrent sur le continent. L'une ne dépassa pas Calais et n'y frappa que des Anglais, mais l'autre eut un domaine beaucoup plus étendu.

Elle avait éclaté au mois de mai 1529 et avait frappé l'Angleterre toute entière, ne touchant toutefois ni l'Ecosse ni l'Irlande. Au mois de juillet elle pénétra à Hambourg, et de là envahit les Pays-Bas où elle fit en quelques semaines des milliers de victimes, puis le Danemark, la Suède, l'Allemagne et la Pologne. La France fut à peu près épargnée.

C'est au cours de cette épidémie de 1529, qu'un médecin de la ville de Worms, Peter Wild de Ysny (ou Ysni), rédigea une consultation qui fut imprimée sous ce titre : « *Doctor Peters Wild von Ysni, trostlicher bericht, von der newen erstanden kranckheyt und gemeyn der loblichen statt Wormbs. Math. 3, Bessert euch, dann das Reich Gottes nahet sich. Getruckt zu Wormbs, durch Hans Mechel. 1529.* » On trouve cette pièce reproduite dans l'ouvrage de Gruner, « *Scriptores de sudore anglico superstites* »,qui, par les soins de Haeser, parut à Iéna en 1847. Haeser n'a publié qu'une partie de l'œuvre deGruner; il l'avoue d'ailleurs dans sa préface : «... Non dubitavi, ea tantum fragmenta recipere, quae historici sunt pretii, omissis reliquis, quibus nulla vel per se, vel per fontes, e quibus fluxerunt, est gravitas. Hoc modo factum est, ut ex fragmentis historicis, quorum in Gruneri manuscripto leguntur 227 tantum 57, ex fragmentis vero medicis 130 tantum 12 reservarim. »

Grâce à l'obligeance de M. le Dr Brandis, directeur

de la bibliothèque de l'université d'Iéna, j'ai eu entre les mains le manuscrit de Gruner, j'y ai trouvé la version française du travail de Peter Wild, que Haeser avait jugé inutile de publier.

Cette version française a été imprimée en 1529, probablement à Lyon, en caractères gothiques; elle remplit six pages de format petit in-quarto.

On n'en connaît que fort peu d'exemplaires. La bibliothèque d'Erlangen en possèderait un, s'il faut en croire une note de Haeser. La bibliothèque de Nîmes en possède un autre. Je n'en ai eu aucun sous les yeux.

Le texte qui suit est conforme au manuscrit d'Iéna, à part une erreur de transcription qu'une lettre de M. Jeannin, conservateur de la bibliothèque municipale de Nîmes, m'a permis de redresser.

« *Du Docteur Pierre Wild de Ysny remede consolatoire contre la nouvelle maladie nommee sueur angloys, laquelle regne a present au pays de Flandres et Allemaigne, et est a craindre, que cy apres elle ne regne plus amplement tant au-dessus dictz pays que par tout luninersel monde. Au vertueux Senat el pour la commune utilite de la noble cite de Wormbs. Mathei III. Faictes penitence, car le royaulme de Dieu sapprouche.*

« Pourtant que je me cougnoys vostre, despuis le temps, que je ysede gaiges en vostre cite, comme aussi a ung chascun par fidelite chrestienne, suis oblige selon la possibilite de mon engin, et autant que Dieu me donnera grace subvenir a linfirmite tant commune que a la consolation des pauvres avec une instruction ainsi comme par experience et pratique je lay prouve. De quoy facilement pourra estre presume non devoir ainsi demourer fermement, sur la lettre de sueur jusques a vingt et quatre heures. Comme ainsi fait que par la misericorde de tres hault Dieu j'en aymaitz leve, a peu pres en toute heure, quatriesme, sixiesme,

unziesme et autres. Devant toutes choses je admoneste fidelement tous et singuliers, que de tout leur cueur impetrent la divine grace du ciel, et cessent de leurs pechez.

Telles choses aussi je requiers de la superiorite, et spécialement des prescheurs et declamateurs de la parolle de Dieu, et que la parolle de Dieu en purete soit annoncee et maintenue, et de Dieu tout puissant, pere gracieux daignera sans doubte destourner telle et plusieurs autres punitions desquelles il nous menasse.

« Telle nouvelle playe a este envoyee du souverain Dieu, pere de lumiere, pour la speciale correction de nostre vie miserable, et punition de nostre infidelite, ainsi comme iceluy esprit de verite a devant tesmoigne. Et entre les autres signes prevenant le jour du jugement de Nostre Seigneur seront angoisses les hommes sechans de grant crainte, etc.

« Certainement ceste maladie est bien une secheresse, brusler en telle sueur, et rostir tellement que na jamais este en aucun lieu de aucun lieu de medecins ; la quelle en grande angoisse assault ung chascun avec crainte et horreur, ainsi comme lexperience enseigne. Tellement que telle maladie peult bien estre signe de jugement de Dieu, duquel Saint Luc evangeliste parle au XXI chapitre.

« Je ne veulx point pourtant contredire aux causes preordonnees, desquelles Dieu use en ses faitcz et a son jugement, et pourtant je dis cette nouvelle maladie povoir estre sortie des inundations de maintes eaues et annee humide, dont maintes exhalations, vapeurs et corruptions aussi avec incension dair ont este engendrez. Lesquelles choses molestent l'homme, et sont a craindre l'annee qui vient; encore plus que l'annee passee.

« Pourtant sont obmises icy non inutilement pour cause de briefvete les choses les quelles sont manifes-

tees et monstrees assez suffisamment de moyen la precidente pestilence, a la prevention et preservation des choses infects de lair, et pestilentialite diceluy, comme de dormition, operation, viandes, boisson, ire, medicines et autres choses lesquelles doivent estre observees et usees aussi en ceste presente maladie.

« Et maintenant si aucun est surpris avec telle playe incongneue et verge divine, qui est en partie de froideur et strideur de dentz, semblablement par fievre, avec grand chaleur, touteffois toutes choses estans avec angoisse et spasme, aucuns en dormition, aucuns en labeur, en la place, et aucuns en autres lieux, fault conseiller, sil est dehors du lict, qu'il soit porte le plus brief que sera possible au lict, et soit garde, specialement de tout ventz aure exterieure et afflation, mais il nest pas necessaire qu'il demeure en ses habitz ains est plus utile, qu'il soit despouille, mais que le vent ne le touche. Il ne me desplaist point que les pelissons et couttres de plumes soient ostees. Car le malade en est plus modeste, selon les raisons cogneues des sages.

« Pour ce que ceste maladie est fondee et causee pour la plus grande partie sur lair, et sueur ainsi comme est cogneu par experience, et est trouve plus grand erreur et occasion en iceulx du pays bas, est nécessaire scavoir que telle necessite du lictz, comme est aux petis livres de ceux du pays bas est impossible et intolerable couverture. Comme soit ce qui suffise autant de couverture au malade qu'il en peult souffrir, et que le vent n'y puisse entrer, et estre garde en tel lict jusques a la suffisante expression de sueur, tant que la force, nature et possibilite du corps peuét souffrir, non considere le nombre des heures ; et ainsi soit torche de drappeaux chauffez. Puis soit mys a repos a ung nouveau lict net, les linceulx chauffez.

« Mais fault estre soigneux devant toutes choses que

le malade ne soit jamais permis avec dormition au premier lict et estant encore en sueur. Mais au second lict peult estre permis seurement dormir une ou deux heures.

« C'est chose prouffitable au malade estant au premier lict, ou au temps de sueur soy abstenir de viande et boisson sil peult. Touteffois il peut prendre les medecines refrigeratives et confortatives du cueur, ainsi comme roses, boraches, buglosses et sauges, electuaires dicelles et semblables a icelles, desquelz sont trouvez cheuz les apothicaires. Mais si aucuns desirent plus oultre, jay soubscript les receptes en bas desquelles ilz pourront user.

« Recipe conserū, rosar, boragin, bugloss, pomorum, citri conditorum ana unciam β. Spec. elect. de gemmis frigid. scrupulos ij. Coral. rubei ℥ β. margaritarum scrupulum β. quinque lapidum pretiosorum ana gra V. misce cum vino granatorum, quantum sufficit, fiat mixtura.

« Mais quand seroit si grant spasme et vomissement au malade, luy pourra estre donne ung peu de chair de poulaille, et le brouet de la chair, aussi si vin legier mesle auec eaue de bouglosse ou aceteuse, dite yseille, néanmoins considerant la tendreur, ou la complexion dung chascun ; car la necessite na poinct de loy. Est proufitable aussi avoir bonnes et odoriferes suffumigations des nobles eaues ainsi comme de roses, et donner odorer au malade en une esponge, ou linge touttefois non pas trop mouillez.

« Celluy, lequel le Dieu Tout Pouissant vouldra conserver, et relever de ceste maladie, est tenu regratier moult a la misericorde et grace dicelluy, se doibt garder de ire, pesant labeur, de misere et paour, de chaulx breuvages et viandes, delectation charnelle et abstenir de toutes superfluitez jusques a long temps. Aussy soy garder et conserver du vent auec habitz, comme en la

maladie. Et ne doibt aller au vent dehors de sa maison jusques a ce quil ait recouvert la premiere vertu et puissance.

« Si aucun est surprins derechef apres telles maladie, ou au lict, ou au dormir, ou sil vient en sueur, ne doibt estre espovante, mais soy garder du vent, torcher la sueur, et non donner lieu a la sueur.

« Cecy est, Seigneurs favorables, dignes destre estimez, que je nay peu non adnoter briefvement et extemporanement a vostre prudence, faveur et honneur, au commun prouffit, et utilite publique pour ceste fois, de ceste terrible nouvelle maladie de advertence consolatoire, investigation, opportunité de temps, et bonne estimation. Vueillez la dongs prendre en gre et bien : car je suis prest de montrer service, et volunte, et a vous et a ung chascun de fraterne cueur. Donne le jour Sainct Michel archange 1529. »

Valmont de Bomare et l'eau bouillie.

(1769)

PAR

M. le Pr E.-T. Hamy
Membre de l'Institut
Ancien Président de la Société.

Jacques Chrysostôme Valmont de Bomare, l'auteur du *Dictionnaire* que connaissent tous les hommes de science un peu instruits du passé, ne fut pas le seul membre de cette famille rouennaise (1) qui s'occupât des sciences naturelles et de leurs applications pratiques. Le savant voyageur avait deux frères qui lui ont survécu, Jacques-François-Bernard et Louis-Charles. L'un de ces frères, l'aîné sans doute, exerçait la médecine dans la capitale, quoi qu'il ne fût pas docteur de

---

(1) Voici l'acte de baptême du voyageur minéralogiste auteur du *Dictionnaire*, tel que me le communique le savant et obligeant correspondant de l'Institut, M. Ch. de Beaurepaire.

« Le 20 novembre 1731 a esté baptisé un fils né le 17 de ce présent mois du légitime mariage du sieur Jacques François Valmont de Beaumare, avocat au Parlement de Normandie et de Marie Rose Chantier, lequel a été nommé Jacques-Chrysostome par M. Jean-François Filoque prestre et Mme Madeleine Loisemont, femme de M. Milet, conseiller du roi, commissaire (*Reg. de la par. Saint-Pierre-le-Portier de Rouen*).

la Faculté de Paris, en raison de ses fonctions de « médecin du haras du Roi », et c'est à la plume de ce praticien oublié que sont dues les curieuses *Observations* que l'on va lire sur une des questions les plus importantes de l'hygiène alimentaire.

Jacques-François-Bernard, né à Rouen le 25 septembre 1728 (1), est alors âgé de 41 ans. Issu d'une pieuse famille, il s'est d'abord destiné à l'état ecclésiastique et il a reçu la tonsure le 31 mars 1747 (2), mais il n'a pas persisté dans cette vocation.

Entraîné chez Le Cat par l'exemple de son frère, il s'est consacré à l'art médical et nous le retrouvons à Paris, occupant le poste que l'on sait et signant en 1769 la consultation tout à fait remarquable que l'on va lire et qui suffit à tirer sa mémoire de l'oubli.

Valmont de Bomare décrit d'abord en grands détails un cas de parasitisme assez extraordinaire et d'une interprétation fort difficile. Il est question, en effet, de l'expulsion par les voies digestives d'*organismes vivants* ayant la *forme d'un chapeau* et où il croit pouvoir reconnaître de petits crustacés qui ne seraient autres que ce qu'il nomme des *cloportes d'eau douce*.

L'intérêt du mémoire dont je présente le manuscrit gît d'ailleurs bien moins dans le fait lui-même qu'il raconte et qui n'a sans doute pas plus de valeur zoologique que les découvertes analogues de Sultzer ou de Lesauvages, que dans les réflexions dont l'ingénieux praticien a fait suivre son récit et dans les conclusions hygiéniques, tout à fait imprévues, qu'il en tire.

---

(1) Son acte de baptême en date du 27 septembre 1728 a été retrouvé par M. Ch. de Beaurepaire dans les registres de Saint-Vigor, de Rouen.

(2) Le troisième fils de François Valmont de Bomare, né à Morsang, au diocèse de Lisieux, fut également tonsuré le 22 sept. 1722 Une sœur, née dans la même paroisse, Renée-Angélique, a été religieuse de l'abbaye de Bondeville près Rouen.

En effet, Bomare est allé chercher, avec une rare pénétration, la cause de l'affection singulière de son jeune client dans « les eaux croupies et corrompues » que celui-ci s'est souvent trouvé « dans le cas de boire » au cours de ses voyages en Hollande, en Angleterre ou en Allemagne, et devançant la science de plus d'un siècle, il préconise en pareil cas, avec une particulière netteté, l'USAGE DE L'EAU BOUILLIE.

« Cet exemple, écrit-il, et quantité d'autres à peu près semblables, qui arrivent tous les jours à l'humanité, sont trop frappans et en meme tems trop effrayans pour ne pas chercher les précautions nécessaires, afin de s'en garantir.

« La chose n'exige pas beaucoup de dépense et n'entraîne pas après elle beaucoup d'incommodités. Il ne s'agit que de faire bouillir l'eau. La chaleur, bien supérieure à celle qui suffit ou pour faire éclore les ovipares ou pour faire vivre les vivipares, les fait périr, en devenant elle-même salutaire au corps ».

Valmont de Bomare avait donc dès 1769, il y a cent trente-huit ans, la vision bien nette de la doctrine pastorienne. En rendant un hommage très posthume à sa sagacité momentanée, on regrettera, pour la santé publique, qu'il se soit contenté de confier une grande pensée, qui aurait pu être si féconde au méchant morceau de papier qui nous l'a conservée et que mon collègue Lacroix, du Muséum, retrouvait, par hasard, ces mois derniers, dans une collection d'autographes (1).

(1) Jacques-François-Bernard VALMONT de Bomare vivait encore, ainsi que Louis-Charles, à la date de la mort de son frère le minéralogiste. Le billet de faire-part convoquant « aux convoi, service et enterrement de Monsieur Jacques-Christophe Valmont de Bomare, censeur des Etudes au lycée Charlemagne, membre associé de l'Institut, membre de la Société de médecine de Paris, des Académies royales de Madrid, de Naples, de Bruxelles, de Caen, de Rouen, de La Rochelle, de Lyon, d'Orléans, de Berne, de l'Athénée de la langue française et associé d'un grand nombre

OBSERVATIONS

sur une maladie occasionnée par le cloporte d'eau douce, par M. Valmont de Bomare, médecin du Haras du Roi.

La nature est si variée dans ses objets, si cachée dans ses démarches, si bizarre dans ses effets, qu'à chaque instant elle donne lieu aux physiciens de contempler sa grandeur et de s'humilier en même tems : car quoiqu'elle ait des loix sacrées et des principes fondamentaux pour l'ordre et l'harmonie des différens corps ; elle se sert de moïens si variés pour parvenir à son but, que la diversité des phénomènes qu'elle nous présente journellement nous démontre évidemment qu'elle est d'une prévoïance admirable pour conserver tout ce qu'elle fait. C'est ce que l'observation suivante va nous prouver.

M. de B... des Ardennes, demeurant à Paris, âgé de 20 ans ; d'un tempérament sanguin ; d'une taille médiocre ; la peau douce, unie, flexible et d'une très belle carnation ; des couleurs vives et rouges ; assez robuste et vigoureux, d'un caractère vif et gai et ayant toujours joui d'une très bonne santé : se mit à voyager en 1767 en Hollande, en Angleterre et en Allemagne. Mais dans l'automne 1768, six mois après son retour à Paris il fut pris d'un devoïement avec mal de tête, d'une espèce de jaunisse et d'une fièvre qui furent d'abord rebelles aux médicamens. Cependant on lui enleva la fièvre par l'usage continué du Kinkina, le dévoïement s'arrêta longtemps après par des remèdes réitérés de suif de chandelle et les autres symptômes disparurent.

Mais comme la nature avoit beaucoup souffert chez lui par une déperdition continuelle sans la moindre réparation, il étoit tombé dans une maigreur extraordinaire qui s'éclipsa bien promptement, à l'aide du régime qu'il observa et des bons alimens qu'il prit.

---

d'autres académies savantes, décédé rue St-Antoine au Lycée Charlemagne » est envoyé de la part « de Madame sa veuve, de *Messieurs ses frères* et de ses neveux et nièces ».

La pièce est du 25 août 1807.

Il a passé l'hyver et le printemps derniers sans souffrir la moindre incommodité ; mais il n'en a pas été de même de l'été. Il a ressenti, de tems à autre, des maux d'estomach, avec un appétit exccssif et ses douleurs n'étoient bien vives que lorsque ce viscère étoit vide, car dès qu'il mangeoit, elles se calmoient, ce qui le faisoit recourir souvent à ce moyen.

Enfin, vers le milieu du mois d'août, ces douleurs augmentèrent considérablement et furent accompagnées de maux de tête et aux bras, avec une lassitude générale. Son corps dépérissoit journellement et bientôt ces yeux vifs, ces brillantes coulcurs disparurent pour être remplacées par des yeux décharnés et par une figure pale, vraiment hypocratique.

Tous ces symptômes étoient assez forts pour inspirer de la crainte à notre jeune homme et le faire rentrer en lui-même pour examiner sa conduite passée qui lui parut, en effet, plus quc suffisante, pour devoir en attendre quelque chose de funeste. Cependant il a consulté en vain des médecins. Aucun ne lui a trouvé de marques caractéristiques de cc mal qui empoisonne les sources de la vie. Que dire, que conclure dans une pareille situation ? Voyant surtout lcs douleurs d'estomach augmenter de jour en jour pendant 5 à 6 semaines; et puis se placer dans le ventre où elles devinrent si violentes que le jeune homme se rouloit, tantôt sur le dos, tantôt sur le vcntre, ou de côté et d'autre : ou bicn il se plioit, il s'allongeoit sur son lit, sans ressentir le moindre soulagement : et comme un furieux, méconnoissant tout monde, bouleversoit tout ce qu'il rencontroit, brisant son lit et toutes les choses qui étoient dans sa chambre. Les douleurs se calmoient au point de lui permettre de prendre quelques heures de repos. Mais ce n'étoit que pour recommencer peu de temps après pendant cinq à six jours, terme limité à ses grandes souffrances.

S'étant mis sur la chaise percéc, il fut trcs surpris de rendre non seulement une grande quantité de glaires, de bile ct d'autres matières, mais environ plein la forme d'un chapeau d'animaux vivans qui parûrent d'autant plus singulier que ni lui, ni son chirurgien, ni aucun de ceux qui

les ont vûs, ne les connaissoient bien : car quoique leur première inspection présentât la forme du Cloporte ordinaire, cependant en les examinant de près on lcur découvroit des attributs que n'ont pas ceux-ci et que nous avons reconnus être ceux du Cloporte d'cau douce ; car il y en a aussi de mer.

Nous avons d'abord eu l'idée de faire graver ces animaux, vivipares, mais leur description nous ayant paru plus propre à satisfaire la curiosité, nous renvoïons pour en connoitre la différence aux ouvrages des naturalistes ; et notamment aux observations de M. Desmars, docteur en médecine.

Enfin l'évacuation a durépendant plusieurs jours de suite, soit par le moïen d'eau mercurielle, soit par les purgatifs ; mais avec les mêmcs douleurs dans le ventre : ct depuis, ce moment, quoique le malade ait ressenti tous les matins des chaleurs qui lui montoient de l'estomach à la gorge, il reprend de l'embonpoint, et ses vives couleurs et sa gaieté.

En réfléchissant sur cc phénomène nous sommes portés à croire d'après le récit de M. de B. de ses voïages, que cette maladie n'a d'autre cause que les eaux croupies et corrompues, qu'il s'est trouvé souvent dans le cas de boire et dans le sein desquelles ces animaux vivoient : que tant qu'ils ont été petits ils ont resté dans son estomach où ils trouvoient leur nourriture ; mais qu'à mesure qu'ils y ont grossi, ils lui ont fait ressentir des douleurs plus ou moins aigües, suivant que ce viscère étoit plus ou moins vuide ; et que les pattes de ces animaux étant de même structure que celles des écrevisses, elles devoient singulièrement endommagcr ce viscère ainsi que les intestins, en détruire la mucosïté et irriter leurs houppes nerveuses.

Cet exemple et quantité d'autres à pcu près semblables, qui arrivent tous les jours à l'humanité sont trop frappants et en même temps trop effrayants pour ne pas chercher les précautions nécessaires afin de s'en garantir.

La chose n'exige pas bcaucoup de dépense et n'entraîne pas après elle beaucoup d'incommodités. Il ne s'agit que de faire bouillir l'eau. La chaleur, bien supérieure à celle qui suffit, ou pour faire éclore les ovipares, ou pour faire vivre

les vivipares, les fait périr, en devenant elle-même salutaire au corps.

Un moyen que nous croyons des plus efficaces pour détruire et évacuer ces animaux, c'est de boire le matin à jeun de l'eau où l'on aura fait dissoudre du sel marin, et la plus salée possible : de prendre, en même tems, des remèdes d'une pareille eau, mais moins salée que celle que l'on boira pour ne pas endommager les intestins ; de continuer ces remèdes pendant plusieurs jours de suite et de se purger avec des médicamens où entrent la scammonée et l'aloès.

A Paris 1769 (1).

---

(1) La date du jour et le nom du mois sont restés en blanc.

La rage et son traitement à Dieppe par les bains de mer

DU XVIIe AU XIXe SIÈCLE

PAR

M. le Dr Ernest Wickersheimer.

Bibliothécaire de l'Université.

La Harpe, dites-vous, m'a fait une morsure
Et le roquet s'en vante à découvert.
Madame, en êtes-vous bien sûre,
Car, pardieu, j'irais à la mer?
(LINGUET. — 1771.)

L'usage de traiter la rage par les bains de mer est très ancien. S'il faut en croire la légende, le poète Euripide, mordu par des chiens enragés, fut plongé dans la mer par des prêtres égyptiens.

Dans le *Journal* de Pierre de l'Estoile, on lit cette anecdote : « Un page de M. de Nevers, fils unique d'une maison de gentilhomme, aiant esté mordu d'un chien enragé au mesme temps que le curé d'Issy, et par le mesme chien, ainsi qu'on disoit, au lieu de prendre le chemin de la mer, qu'on tient estre le souverain remède, aiant pris celui de Saint-Hubert, et y aiant fait sa neufvaine, devint enragé, et mourust enragé à Pontoise, le samedi 26 de ce mois (aoust, 1606). Estant saisi de

la rage, comme on estoit sur les termes de lui donner un coup d'arquebuse dans la teste, il mourut paisiblement avec bonne connaissance de Dieu et repentance de ses fautes. » (*Registre-journal de Henri IV*, Collection Michaud et Poujoulat, 2e sér., t. I, p. 2).

Le contemporain de Pierre de l'Estoile, Ambroise Paré, n'accorde que peu de crédit à cette thérapeutique (1); elle n'en a pas moins conservé des partisans jusqu'à l'époque actuelle, tel, en 1864, un certain docteur Thémines, qui conseille aux malades de mâcher longuement des feuilles de noyer avant de se mettre à l'eau (2).

Au XVIIIe siècle la foi robuste du docteur Thémines manque à beaucoup de praticiens, et bien des observations semblent devoir leur donner raison.

Chambon, dans son *Traité des métaux*, cite en 1714 la malheureuse aventure de M. Bertoy, Prévôt des marchands de Lyon (3). Une chronique parisienne de 1733 renferme l'histoire d' « un grand seigneur en Angleterre qui vient de mourir de la rage, quoiqu'il ait été baigné dans la mer; cela prouve qu'il n'y a point de remède pour l'imagination, et que l'on guérit moins par la mer que la prévention où l'on est qu'elle guérit » (4). Desault, auteur d'une dissertation sur la rage, rapporte aussi plusieurs cas d'insuccès; son oncle et un de ses condisciples moururent misérablement des morsures d'un chien enragé, bien qu'ils aient été plongés dans la mer (5). Le frère Du Choisel,

---

(1) Paré (Ambroise), *Œuvres complètes*. Ed. Malgaigne, t. III, p. 311.

(2) *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XVIII, 1885, col. 367.

(3) Chambon, *Traité des métaux*. Paris, 1714, in-12, p. 429.

(4) *Journal de la Cour et de Paris. 1732-33.* (*Revue Rétrospective*, 2e sér., t. V. Paris, 1836, in-8e, p. 37).

(5) Desault (P.), *Dissertation sur les maladies vénériennes...*

de la Compagnie de Jésus, apothicaire de la mission de Pondichéry, fut témoin aux Indes de l'échec de ce traitement (1). M. Darlue, docteur en médecine à Caillan, n'a pas été plus heureux en Provence (2). Bouteille, en 1783, raconte l'histoire d'un matelot qui, ayant fait naufrage, après avoir été mordu par un chien, se sauva à la nage, et n'en fut pas moins attaqué de l'hydrophobie, dont il mourut (3). A la même date, Bonel de La Brageresse (de Mende), déplore le sort d'une fille enragée qui « fut malheureusement sollicitée par les femmelettes de l'endroit, d'aller à la mer pour y prendre les bains, qu'elles lui avaient persuadé être le meilleur remède contre la Rage ; elle leur obéit, et partit pour le port de Cette en Languedoc, où elle prit pendant neuf jours les bains de la Méditerranée » après quoi elle passa de vie à trépas (4).

Malgré des résultats aussi peu encourageants, la thérapeutique de la rage par les bains de mer a longtemps appartenu à la pratique courante.

Le 8 juin 1680, Rabutin écrit à la marquise de Montjeu : « La comtesse de Guiche et deux de ses demoiselles ont été mordues par des chiens enragés, et sont allées à la mer pour cela. » Dangeau consigne dans son *Journal* le 6 janvier 1702 que « M. le duc de Vendôme prit congé du roi pour s'en aller à la mer, ayant été léché d'un chien enragé » ; le *Journal d'un bourgeois de Caen* rapporte que le gouverneur de la

---

avec deux dissertations, l'une sur la rage... Bordeaux, 1733, in-12, pp. 287-88.

(1) Du Choisel, *Observations sur la rage* (*Rec. pér. d'obs. de méd.*, t. V, Paris, 1756, pp. 184-201).

(2) Darlue, *Lettre sur la rage* (Même recueil, t. IV, Paris, 1756, pp. 258-280).

(3) Bouteille, *Mémoire sur la rage* (*Hist. et mém. de la Soc. roy. de méd.*, 1783, Part. II, p. 181).

(4) Bonel de La Brageresse (Même recueil. 1783. Part. II, p. 75).

ville, M. de Coigny, fut jeté à la mer pour avoir été mordu le 7 août 1715, et les *Mémoires* du duc de Luynes nous apprennent qu'en 1752 un voyage de M. de Bouillon et de sa fille avait le même mobile (1).

Les grands seigneurs n'étaient pas les seuls à user de ce traitement ; ainsi les archives municipales d'Angers contiennent un compte du XVIIIe siècle relatif à une « aumône à treize pauvres, mordus et égratignés par un chat, pour leur aider à aller se faire baigner dans la mer pour prévenir la rage » (2).

C'est qu'à côté des médecins qui proscrivent cette médication il en est d'autres qui ne manquent pas d'arguments pour en expliquer les bienfaisants effets.

Les uns, à l'exemple de Celse qui faisait jeter les patients à l'improviste dans une piscine, recommandent aussi volontiers les bains de rivière que les bains de mer, l'essentiel étant pour eux que les malades « puissent boire malgré eux, et qu'ainsi on les délivre tout à la fois, et des tourments de la soif et de la terreur de l'eau ». Pour Hunauld (1714), la révolution profonde de la médication perturbante est la cause du succès des bains de mer ; on guérirait tout aussi bien le malade, en l'attachant tout nu à un poteau, et en lui jetant une cinquantaine de seaux d'eau « toute la vertu consistant dans l'extrême renversement de l'ordre vicié du sang et des esprits » (3).

D'après Maret (1769), l'action des bains de mer contre la rage serait celle de tout antispasmodique irritant (4). Boerhaave affirme que la vertu de l'eau de

---

(1) *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XVIII, 1885, col. 365-368.

(2) *Archives anciennes de la mairie d'Angers*. BB. 127, f° 58. (*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. XVIII, 1885, col. 400).

(3) Hunauld, *Entretiens sur la rage et ses remèdes*. Château-gontier, 1714, in-12, pp. 160-167.

(4) Maret, *Mémoire sur la manière d'agir des bains*. Paris et Bordeaux, 1769, in-8°, tabl. IV.

mer tient à ce qu'elle neutralise le virus rabique qui est acide. En d'autres termes, elle agirait surtout par le sel qu'elle contient ; aussi certains médecins remplacent-ils les bains de mer par des lotions d'eau salée, par l'application sur la plaie d'un hareng, comme c'est la coutume en Hollande, ou d'un hippocampe, comme le conseillaient les anciens. En 1699, Morin rapporte à l'Académie royale des sciences le cas d'une jeune fille hydrophobe, qui fut guérie à l'Hôtel-Dieu « par des bains d'eau de rivière plus froide que chaude où l'on avait fait dissoudre un boisseau de sel », et les lotions d'eau salée sont encore recommandées dans l'édition de 1868 d'un petit livre de médecine populaire : *La médecine et la chirurgie des pauvres*.

Le célèbre Gorcy, professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Metz, un des rares auteurs du XIXe siècle qui consente encore à discuter la valeur du traitement marin de l'hydrophobie, pense également que le bain de mer agit à la manière d'une lotion d'eau salée. « S'il est pourtant arrivé qu'il [le bain de mer] ait guéri, ce n'est qu'en lavant et en nettoyant, au moyen de l'eau chargée de sel marin, la plaie au point d'en enlever entièrement le venin, ce qui exige que l'emploi de ce remède ait lieu immédiatement ou peu de temps après que la blessure a été reçue. Cette dernière manière d'agir expliquerait pourquoi les peuples qui habitent les bords de la mer lui ont conservé plus de confiance que ceux qui en sont à quelque distance... Il est donc plus raisonnable d'attribuer les bons effets que peuvent avoir produits les bains, l'immersion et la submersion, à l'action physique de l'eau sur la plaie, plutôt qu'à l'impression sur le moral qu'ils peuvent causer aux malades, et encore moins à la compression que l'eau exerce sur la surface du corps et des vaisseaux comme c'est le sentiment de Th. Short. Aussi ceux qui recommandent avec le plus d'instance le bain de mer,

veulentqu'il soit pris immédiatement après la morsure ou le plus tôt possible : sans quoi, disent-ils, ils ne répondent pas de son efficacité » (1).

Tel n'est pas l'avis de Baudot, auteur d'un mémoire inséré avec ceux de Bouteille et de Bonel de La Brageresse dans le recueil publié par les soins de la Société royale de médecine : d'après ce travail, l'efficacité, d'ailleurs douteuse, des bains de mer serait due à des causes plus complexes :

« Il n'est pas impossible que l'état de syncope, dans lequel sont les personnes qu'on retire de l'eau où elles ont été plongées, produise des effets favorables à l'expulsion du venin : en les retirant de l'eau on les essuie avec des linges chauds, on les met dans un lit chauffé et bien couvert, on les ranime par quelque spiritueux, par quelque cordial ; les forces se développent, quelquefois une fièvre salutaire survient, et ordinairement une sueur abondante se déclare ; or il est prouvé combien la sueur peut influer sur la guérison de cette maladie ».

Quant à Andry (1780), il explique par l'auto-suggestion les rares cas de guérison qu'on compte à l'actif de la thérapeutique balnéaire : « L'espoir et la tranquillité d'âme sont vraisemblablement la cause de tant de guérisons apparentes de rage, soit par les bains de mer, soit par des remèdes secrets et tous autres, sans exception » (2).

C'est en Angleterre que cette bizarre thérapeutique a joui de la plus grande faveur ; au XVIIe siècle Thomas Burnet et John Floyer l'y appuient de leur autorité. Nous la retrouverons aux Pays-Bas, particulièrement brutale, d'après le témoignage de Van Helmont ;

---

(1) Gorcy, *Recherches historiques et pratiques sur l'hydrophobie.* Paris, 1821, in-8°.

(2) Andry, *Recherches sur la rage.* Paris, 1780, in-12.

en Italie, où Morgani recommande *terna in mare immersio*, et où en 1712 la grande duchesse douairière de Toscane est obligée de s'y soumettre (1).

En France dès le XVIe siècle, un traité de vénerie *Le Livre du Roy Modus et de la Reyne Racio* conseille aux enragés de s'aller baigner dans la mer. (Gaidoz, *La rage et saint Hubert*. Paris, 1887, in-8°, p. 19.) Nous avons vu qu'à Cette on mettait ces conseils en pratique. Une lettre, adressée à Andry par un médecin marseillais du nom de Raymond, nous apprend qu'il en était de même à Marseille, et Desault raconte comment on opérait sur le littoral gascon :

« J'en ai vû la cérémonie : on met le malade à genoux en chemise dans la mer fort près du rivage. Lorsque la vague vient, deux hommes forts et robustes lui dépriment la tête, et lui font passer l'onde par-dessus tout le corps, cela se réitère jusques à neuf fois; on l'essuye ensuite et on l'habille. Voilà un malade qui se croit en sûreté. » (*Op. cit.*, p. 288.)

Même pratique dans l'Artois, où en 1621 un religieux recommande « de se plonger trois fois dans la mer en l'honneur de saint Eurone et de saint Hubert », à Saint-Valery-en Caux, d'après un article de Georges Durand paru en 1890 dans le tome premier des *Archives historiques, artistiques et littéraires*, mais c'est surtout à Dieppe qu'on envoie les hydrophobes et parfois les maniaques chercher leur guérison.

Féret rapporte qu'au début du XVIIe siècle un grand personnage vint à Dieppe prendre les bains de mer, parce qu'il était enragé (2). Ce n'était rien moins que Fanor, le chien favori du bon roi Henri : « On l'envoya par un garçon de la chambre à Dieppe, pour être

(1) Lammert, *Zur Geschichte der Therapie der Lyssa.* (*Münch. med. Wochenschrift*, 1887.)

(2) Féret, Histoire des bains de Dieppe. Dieppe, 1855, in-8.

mouillé dans la mer; auquel chien le sieur de Sigogne fit de magnifiques festins, tant qu'il y fut. Ce que Sa Majesté trouva très bon et disait souvent depuis : *Qui m'ayme ayme mon chien.* »

En 1671 des dames de la cour de Louis XIV font le voyage de Dieppe pour le même motif. Mme de Sévigné en fait part à sa fille en ces termes :

« A Paris, ce vendredi 13e mars.,,

« Au reste, si vous croyez les filles de la reine enragées, vous croirez bien. Il y a huit jours que Mme de Ludres, Coëtlogon et la petite de Rouvroy furent mordues d'une petite chienne, qui était à Théobon. Cette petite chienne est morte enragée; de sorte que Ludres, Coëtlogon et Rouvroy sont parties ce matin pour aller à Dieppe, et se faire jeter trois fois dans la mer. Ce voyage est triste; Benserade en étoit au désespoir, Théobon n'a pas voulu y aller, quoiqu'elle ait été mordillée. La reine ne veut pas qu'elle la serve, qu'on ne sache ce qui arrivera de toute cette aventure. Ne trouvez-vous point, ma bonne, que Ludres ressemble à Andromède? Pour moi, je la vois attachée au rocher, et Fréville sur un cheval ailé qui tue le monstre : Ah Zésu ! matame te Grignan, l'étranze sose t'être zetée toute nue tans la mer. »

Ajoutons que ni la propriétaire de la petite chienne, ni Mme de Ludres, ni Mlles de Coëtlogon et de Rouvroy, ne ressentirent aucune suite fâcheuse des morsures qu'elles avaient reçues.

Brouardel, dans l'article : *Rage*, qu'il a écrit pour le dictionnaire Dechambre, rappelle qu'un gentilhomme, le chevalier de Pontcarré, alla à Dieppe se faire plonger dans la mer. Il craignait la rage, pour avoir assisté à l'Hôtel-Dieu à l'autopsie d'un savetier mort enragé.

Le 21 juillet 1725 une comédie : *La Rage d'amour* est jouée sur le théâtre de la Foire Saint-Laurent, à Paris, et au mois d'août, de la même année, elle est

analysée dans *le Mercure de France* (aoust, 1725). « La scène... se passe à Dieppe, dans une Hôtellerie, sur le bord de la mer, où l'on suppose que se rendent les malades, pour être traitez par M. Galbanon, médecin qui d'Angleterre a passé en France. »

Un couplet, chanté sur l'air du *Cap de Bonne-Espérance*, dit de ce médecin qu'il

« A ses secrets admirables.
On accourt de tous cotez ;
Il sauve les miserables,
Quand la mer les a ratez.
Il compose des breuvages
Pour toutes sortes de rages,
Enfin ce Docteur guerit,
Rages de corps et d'esprit. »

Naturellement la jeune première n'est pas plus enragée que la fille de Géronte dans *le Médecin malgré lui* n'est muette. C'est ce que raconte cette friponne d'Olivette, sa soubrette, à Mme Hubert la maîtresse de l'hôtellerie :

« Olivette. Sur l'air : *Dans un plein repos :*

Vous croyez que pour cela
Nous sommes venuës ?

Mme Hubert :

Non, si j'en crois ces yeux-là,
Vous avez des vuës.

Olivette :

Ah ! que vous devinez bien :
L'amour est le petit chien,
Qui nous a.....
Tarlera lera
Leralala, talalera lala
Qui nous a morduës. »

La pièce finit par un mariage, et, ce qui est moins

banal, par « un Divertissement des matelots qui servent à baigner les enragez ».

Le tome second des Mémoires de la section des Sciences mathématiques et physiques de l'Institut contient une observation des plus intéressantes. Son auteur est Sabatier, médecin en chef des Invalides qui l'avait recueillie en 1775, mais ne la rendit publique que vingt-deux ans plus tard. Elle fournit des détails curieux sur le corps des six baigneurs agréés par le corps municipal de Dieppe, et sur la manière dont ces hommes entendaient leur mission :

«... Quelques personnes parlèrent d'envoyer les [deux] blessés à la mer, et elles proposèrent de se cotiser pour subvenir aux frais de ce voyage. Les chefs de l'administration, qui en furent instruits, pensèrent que ces frais devoient être pris sur les fonds de l'hôtel, [les deux blessés étaient l'un sous-officier, l'autre soldat à l'Hôtel des Invalides], et ils s'adressèrent au ministre de la guerre pour en obtenir l'agrément. Cette demande fut aussitôt accordée. Il se présentoit une difficulté assez grande : on ne savoit comment envoyer les blessés, et par qui les faire accompagner. J'offris de me charger de cette commission, fort épineuse pour tout autre dans les cas où les accidens de la rage viendroient à se déclarer pendant la route. Les préparatifs ayant été faits avec promptitude, nous partîmes le jour même à trois heures après midi dans deux voitures, une pour les blessés, l'autre pour moi et pour mon domestique, homme robuste et fort intelligent, et capable de me seconder au besoin.

« Les blessés s'étant trouvés fatigués, je fus obligé de les laisser reposer à Rouen pendant quelques heures. J'employai ce temps à prendre des informations sur l'immersion des personnes mordues par des animaux enragés. Qui que ce soit ne put m'en donner. On savoit bien qu'il étoit d'usage de les envoyer à la mer ; mais

on ignoroit la manière dont elles y étoient plongées, et il me parut qu'on ne croyoit pas que ce procédé put être de la moindre utilité. Nous nous remîmes en route pour Dieppe, où nous arrivâmes le mercredi soir, troisième jour de l'accident.

« A peine fûmes-nous descendus à l'auberge, que la maîtresse de la maison, à qui je fis part du sujet de mon voyage, me dit que l'immersion dans la mer étoit une chose fort fréquente, que beaucoup de gens venoient s'y soumettre, qu'elle ne se faisoit qu'une seule fois à la marée montante, qu'il y avoit des gens qui avoient seuls le droit de la faire, et que le moment étant favorable, elle alloit en faire venir quelques-uns.

« Effectivement, au bout de quelque temps il se présenta à moi une espèce de matelot qui me confirma ce qui venoit de m'être dit, et qui ajouta qu'avant une heure je serois quitte de l'opération, et libre de m'en retourner si je voulois. Il revint peu après avec trois autres de ses camarades, et nous allâmes tous ensembles au bord de la mer. On y fit déshabiller les blessés, et on ne leur laissa pas même le cordon de leurs cheveux, ni une bague que l'un d'eux portoit à un doigt. Chaque homme fut saisi par les coudes et par-dessous les aisselles par deux hommes nus aussi, et qui n'étoient couverts que d'une espèce de tablier fort court, et on les fit descendre à reculons sur le galet jusqu'à ce qu'ils eussent de l'eau à la hauteur de la hanche. Alors leurs conducteurs, qui avoient le visage tourné vers la mer, les jetèrent à la renverse au moment où la vague montoit. A peine fut-elle passée qu'on les releva pour les plonger une seconde fois à l'approche d'une autre vague, puis une troisième, une quatrième et une cinquième fois. La surprise leur avait fait jeter un grand cri à la première immersion, mais ils ne dirent rien aux autres ; et lorsqu'ils revinrent après la cinquième, ils étoient

médiocrement étourdis. On les essuya, ils se rhabillèrent, et nous revînmes à l'auberge.

« Les baigneurs me dirent qu'ils étoient au nombre de six : qu'eux seuls avoient le droit d'exercer leur métier ; qu'ils étoient reçus et recrutés par le corps municipal ; enfin qu'ils étoient absolument nus comme les malades qu'ils baignent, mais qu'étant souvent dans le cas d'exercer leur ministère sur des pereonnes de tout âge et des deux sexes, ils avoient obtenu la permission de se couvrir. Ces gens simples ne doutoient pas du succès de leurs opérations, et, à les entendre, personne de ceux qui s'y étoient soumis n'étoit mort enragé.

« Leur pratique superstitieuse, et la simplicité du procédé qu'ils mettoient en usage m'en donnoient une toute autre idée. Si l'immersion se fût faite de haut, si elle eût duré assez longtemps pour faire perdre connoissance aux malades, si c'eût été un bain que l'on eût renouvelé plusieurs jours de suite, j'aurois pu croire qu'elle auroit eu quelque effet ; mais n'étant que momentanée, et n'ayant presque rien qui pût surprendre ou effrayer, comment espérer qu'elle fût utile ! »

Ces derniers mots sont à rapprocher de la théorie de Hunauld, à l'appui de laquelle cet auteur écrivait :

« Aussi les matelots qui ont coutume de plonger les mordus ont-ils coutume de prédire, suivant la terreur plus ou moins violente qu'ils leurs remarquent, ceux qui guériront ou ne guériront pas. Les plus effrayés, comme ayant souffert un renversement plus considérable, guérissent; les autres qu'une crainte médiocre a moins dérangés ne guérissent pas. »

A leur retour à Paris on donna aux malades de Sabatier de l'ammoniaque et quelques bains. L'un d'eux mourut; l'autre guérit : il est vrai qu'aussitôt après la morsure sa plaie avait été cautérisée au moyen d'une mèche d'amadou.

Des accidents pouvaient être redoutés à la suite

d'immersions maladroites, aussi est-ce avec raison que la municipalité de Dieppe imposait aux guides-baigneurs son contrôle. L'un d'eux, Etienne Roussel, jouissait d'une réputation telle qu'un jour, au cœur de l'hiver, un riche meunier de Pontoise vint le trouver, se fit baigner par lui à prix d'or, et revint chez lui, guéri d'une rage, qui n'était peut-être qu'imaginaire.

La vogue de cette thérapeutique tend pourtant à décroître dans les années qui précèdent la Révolution. En 1778 on ouvre à Dieppe une maison de santé où, d'après le médecin Lepecq de la Clôture, » on trouve toutes les commodités possibles pour prendre les bains de mer avec le plus grand avantage », mais il n'est pas question d'y soigner l'hydrophobie.

Puis les Dieppois oublieront les effets hygiéniques du bain, son action tonique sur les organismes épuisés par la maladie, mais longtemps encore le souvenir des enragés hantera leur esprit. Laissons parler la comtesse de Boigne, qui, en 1806, trouva la plage normande dans un triste dénuement :

« Quant aux ressources que Dieppe a trouvées depuis dans la présence des baigneurs, elles n'existaient pas à cette époque. Mon frère me fit arranger une petite charrette couverte, on me procura à grand'peine et à grand frais, malgré la misère, un homme pour mener le cheval jusqu'à la lame, et deux femmes pour entrer dans la mer avec moi. Ces préparatifs excitèrent la surprise et la curiosité à tel point, que lors de mes premiers bains il y avait foule sur la grève. On demandait à mes gens si j'avais été mordu d'un chien enragé... (1). »

Comme le fait observer Mme de Boigne, dix ans plus

---

(1) Boigne (Comtesse de). *Mémoires*, t. I. Paris, 1907, in-8, p. 241.

tard les baigneurs arriveront par centaines, et on se plongera dans la mer « sans aucun étonnement dans le pays ». Toutefois ce n'est pas la clientèle des enragés qui vaudra à la plage de Dieppe sa fortune, et dans sa thèse de Paris de 1812, le Dieppois Le François, parlant des hydrophobes, avoue que « ce serait leur faire perdre un temps précieux que de leur prescrire des bains de mer qui ne les préserveraient pas de la plus affreuse maladie ».

Note sur les asiles d'aliénés en Asie Mineure

PAR

M. le Dr A. Marie
Médecin en chef des asiles de la Seine

L'histoire de l'assistance des Aliénés est la même partout ; elle évolue de l'élimination sans phrase à l'assistance humanitaire en passant par les coercitions brutales, contemporaines des croyances aux esprits du mal et aux possessions correspondantes.

Ayant eu l'occasion de visiter la Syrie il y a 2 ans, j'apporte quelques documents et notes sur l'assistance comparée des aliénés dans le Liban.

Plusieurs monastères s'y sont spécialisés dès le moyen-âge dans le *traitement* des aliénés; encore aujourd'hui le couvent de Kuzehya près Beyrouth possède une grotte célèbre actuellement consacrée à saint Antoine de Padoue qui, paraît-il, y vécut 40 ans en ermite.

Kuzehya est sur le flanc d'une vallée accidentée située en dessous de la forêt de cèdres fameux dont il reste à peine 300 arbres; les villages voisins sont Thedia et Besherret.

L'entrée de la vallée où s'étage le couvent est resserrée entre deux roches que les moines ont transformées en portique par un arc de voûte dominé d'une croix.

Le passage sous cet arc a la plus grande importance diagnostique et pronostique pour les malades-aliénés que l'on conduit au monastère.

S'ils se cachent et se troublent en passant sous la croix c'est l'indice indubitable de la possession et l'indication d'un traitement *ad hoc*.

Ce dernier s'applique avec ou sans exorcisme dans une caverne sombre et humide dont l'eau suinte des parois, des contensions s'appliquent parfois au malade qui est maintenu nu sur un bloc de pierre horizontal placé en retrait.

Le séjour dans ces conditions peut se prolonger 2 semaines, nous dit le Dr Wolff; des malades actuellement placés à l'asile du Liban ont été antérieurement soumis à l'épreuve de la cave de Kuzheya non sans préjudice notable.

Car il faut ajouter qu'auprès du mal a été placé le remède; mais ce n'est pas sans confusion que je constate que ce ne sont point des médecins français qui l'appliquent au pays classique des influences traditionnelles de la France ; là où fut faite l'expédition du 2e Empire et où nous avons encore une faculté de médecine française.

Aux portes de Beyrouth un asile indigène s'est fondé, sur l'initiative privée des Anglais: c'est le Lebanon Hôpital for the insane, l'hôpital d'Aliénés d'Asfuriyeh près Beyrouth, établi en face de la caverne de Saint-Antoine.

L'établissement date de 1898; il est établi suivant le système pavillonnaire.

Le mouvement moyen des entrées annuelles est de 50 (35 H. et 15 F.).

Les guérisons et améliorations dépasseraient 20 o/o.
Les sorties sans guérison complète 15 o/o.
Les maintenus non améliorés 50 o/o.
Les décès 15 o/o.

Les lieux d'origine des malades furent :

Beyrouth et Liban	41
Alep, Damas, Tarse, Hauras, Chypre et Malte. Respectivement un de chaque	6
Honis et Tripoli (2 de chaque)	4
Egypte	3
	54

Les religions :

Cultes grec et maronite	35
Catholiques romains	9
Protestants	4
Juifs	1
Druses	1
Mahométans	4
	54

Les malades sont parfois amenés, chargés de chaînes par les soldats turcs, après un séjour dans des cachots équivalents à ceux qu'on peut encore rencontrer dans certains hospices de France pour le placement provisoire des aliénés.

Le remède anti-goutteux de Cadet-de-Vaux; Lettre inédite du comte de Barruel.

PAR

M. le Dr Ernest Wickersheimer.

Bibliothécaire de l'Université.

Il serait à souhaiter que M. G. Lenôtre nous contât un jour l'histoire du comte Antoine-Joseph de Barruel-Beauvert.

Né en 1756, ce cadet de Gascogne ou plutôt de Languedoc, après avoir servi dans sa première jeunesse, et malgré sa noblesse douteuse, fait un brillant mariage, vient passer à Paris ces années qui précédèrent la grande catastrophe, et qu'il faut avoir vécu, dit-on, pour connaître la douceur de vivre. Cousin de Rivarol, il se croit tenu d'avoir de l'esprit, et dévore les œuvres de Jean-Jacques, dont il devient un ardent disciple. Après avoir de tous ses vœux appelé la révolution, au lendemain du 14 juillet, il se réveille contre-révolutionnaire, et se retire dans sa province pour ne revenir à Paris que dans les derniers jours de 1791.

Il veut sauver à lui tout seul la cause royale, par la plume et par l'épée. Le 20 juin 1792, apprenant que le roi est en danger, il court aux Tuileries revêtu de son

ancien uniforme de capitaine des miliees bretonnes. Sa témérité aurait pu lui eoûter la vie ; elle lui valut la eroix de Saint-Louis que le roi lui fit remettre lui-même. Le 10 août on voit eneore Barruel au premier rang des défenseurs de Louis XVI, puis il se eaehe dans la banlieue parisienne. Rentré à Paris il écrit de nouveaux pamphlets et devient le prineipal rédaeteur des *Actes des apôtres*, feuille que fit tomber la tempête du 18 fruetidor. Condamné par eontumace à la déportation, il n'est arrêté qu'en février 1800; on l'éeroue au Temple d'où il ne sortira que le 10 juillet 1802, grâee à l'intervention de madame Bonaparte. La faveur de Joséphine le fait nommer en 1805 inspeeteur divisionnaire du système métrique pour les départements du Léman, du Jura, de l'Ain, du Mont-Blane et du Doubs, mais au fond du eœur il reste fidèle aux Bourbons dont il salue avec joie le retour en 1814. Révolutionnaire avant 1789, royaliste sous la République et sous l'Empire, Barruel resta jusqu'à sa mort un méeontent. Il éerivit aux ministres de Louis XVIII des lettres injurieuses. On lui intenta de fâeheux proeès et on lui contesta le droit de porter la croix de Saint-Louis. Enfin il partit pour Turin, sinon en exil, du moins en disgrâee, et au mois de janvier 1817, s'y brûla la eervelle.

Antoine-Alexis-François Cadet-de-Vaux, contemporain de Barruel, est une des figures les plus originales de la eélèbre famille des Cadet (1). Au eours de sa longue existenee (il mourut en 1828 âgé de 85 ans), nous le trouvons tour à tour ou simultanément, apothieaire, journaliste, hygiéniste, politieien, agronome, membre de l'Aeadémie royale de Médeeine.

En 1777, il fonde avee Coraneez et d'Ussieux le pre-

---

(1) Toraude (L.-G.). Etude sur les « Cadet ». — (*Bulletin des sciences pharmacologiques*, tome VI. — Paris, 1902, in-8.)

mier des quotidiens, le *Journal de Paris*, dont les débuts ont été narrés par M. Edouard Drumont dans *Vieux portraits, vieux cadres*. Ami de Parmentier, Cadet-de-Vaux lutte pour l'introduction en France de la pomme de terre, par laquelle il veut remplacer le blé dans la panification. Inspecteur de salubrité à la lieutenance de police, il se signale par maintes réformes utiles. En 1785 il obtient la désaffectation du cimetière des Innocents, et le transport des ossements de ce cimetière dans les catacombes. Il se mêle au mouvement révolutionnaire, et en 1791, puis en 1792, il est désigné pour présider l'assemblée de son département. En 1793, il est envoyé en Suisse par la Convention pour négocier avec les Autrichiens l'échange de quelques prisonniers français contre Mme Royale, fille de Louis XVI. La diplomatie laisse à notre homme le loisir de faire de nouvelles découvertes. Cadet-de-Vaux a son secret pour résoudre la question sociale : il suffit de donner aux classes pauvres un aliment aussi sain qu'économique, la gélatine ou bouillon d'os.

Ces entreprises ne sont pas toutes heureuses, et il arrive qu'elles font rire aux dépens de leur auteur. Cadet-de-Vaux se fâche quelquefois, mais jamais il ne se décourage. En ventôse an XIII (février 1805), il annonce dans la *Bibliothèque des propriétaires ruraux*, qu'il vient de découvrir un remède infaillible contre la goutte. Il s'agit simplement de « quarante-huit verres d'eau chaude à boire dans l'espace de douze heures ». En thermidor, dans le même journal, il nous renseigne d'une façon plus explicite sur l'application de cette thérapeutique :

« De la prescription du remède.

« Je termine cet article par la prescription du remède pour éviter une correspondance qui, de ma part, se borne à cette prescription ; car c'est à la médecine à s'emparer désormais de ce moyen curatif.

« Douze pintes d'eau ou douze litres — eau de rivière, de fontaine, — bue par verrées de demi-septiers — de quart en quart d'heure, — la faire chauffer, au fur et à mesure, au bain-marie; — la boire très-chaude, cependant au degré qui permette de la boire d'un trait (1) ; — se tenir au lit; — une heure après le dernier verre faire un repas très léger.

« Si on rend par les urines un sédiment abondant, le laisser s'y précipiter, le séparer, le laver promptement à l'eau froide, le faire sécher rapidement à l'air, et le mettre à la disposition d'un chimistre [*sic*] pour en faire l'analyse.

« Si on rend par le vomissement une matière blanche, compacte ou pulvérulente, la traiter dans l'instant par le lavage et la dessication pour la faire analyser. Cette analyse pouvant jeter le plus grand jour sur la cause et les effets de la goutte, nous invitons à ne la confier qu'à de très bons chimistes, et peut-être à la faire parvenir par la voie des autorités, à nos célèbres chimistes de la capitale.

« Dans le cas de faiblesse extrême qui permettrait difficilement d'user de cette quantité d'eau, on peut la réduire à moitié, au quart, continuer plusieurs jours de suite à un ou deux jours d'intervalle, revenir à des doses plus fortes. »

Or en 1806, le ci-devant comte de Barruel-Beauvert, alors inspecteur divisionnaire du système métrique à Genève, chef-lieu du département du Léman, fit, comme tant d'autres goutteux, l'essai du remède de Cadet-de-Vaux. La façon dont il prit ce remède, les effets qu'il en ressentit, sont décrits par lui-même dans une longue lettre, dont je dois la communication à l'o-

(1) 40-45° semblent à Cadet-de-Vaux la température la plus favorable (voy. *Journal de Paris*, 26 thermidor an XIII).

bligeance de M. L. Picard, aide-bibliothécaire à la faculté de médecine de Paris. Voici le texte de cette lettre, qui provient des papiers de Geoffroy Saint-Hilaire, le père :

« *A Monsieur Faujas-de-Saint-Fond,* directeur du cabinet impérial d'Histoire naturelle et professeur de la même science ; au Jardin-des-Plantes, à Paris (1).

Vous avez témoigné le désir, mon ancien et bon ami, d'avoir quelques détails, relatifs à *l'expérience hydrostatique* que je viens de faire ; il est juste de vous les adresser moi-même ; en vous remerciant de l'occasion, que vous m'offrez, de me rappeler à votre précieux souvenir. Je ne saurais mieux remplir votre intention, qu'en vous communiquant, d'une manière textuelle, le *rapport* que MM. *Vignier* et *Vieusseux*, Docteurs-médecins à Genève (2), m'ont demandé, et que je leur ai envoyé, *sur le remède indiqué par* M. Cadet-Devaux, *contre les rhumatismes goutteux*. J'y joins mes observations sur d'autres découvertes physiques. Voici ce rapport. Vous en ferez, aussi, l'usage que bon vous semblera.

Messieurs, le rhumatisme n'est vraisemblablement point dans le sang. Est-il dans le tissu cellullaire de la peau ? est-il dans la texture des nerfs? Serait-il dans le

(1) Faujas de Saint-Fond, géologue français, né à Moutélimar en 1741, fut un ami de Buffon qui le fit nommer adjoint-naturaliste au Muséum. Il parcourut toute l'Europe, fut nommé en 1793 professeur au Jardin des Plantes, et il ne se retira qu'en 1818 dans ses terres de Saint-Fond (Dauphiné) où il mourut l'année suivante. (*Biographie Didot*).

(2) Pierre Vignier (1747-1815), citoyen de Genève, docteur en médecine de Montpellier, membre du Conseil législatif génevois en 1795 et 1796. — Gaspard Vieusseux (1746-1814), citoyen de Genève, docteur en médecine de Leyde, doyen de la faculté de médecine de Genève de 1789 à 1796. (L. GAUTIER, *La médecine à Genève jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. — Genève, 1906, in-8.*)

fluide nerveux? Mais le fluide nerveux existe-t-il?... Peut-être vaudrait-il autant mettre en question s'il est un fluide électrique, ou s'il existe une puissance spirituelle dans notre iutérieur, forçant la matière (par des reports inconnus, et des loix que nous interrogerions vainement), à lui obéir, tant que ses facultés le lui permettront.

L'homme voit les effets ! et Dieu seul sait les causes. Nous n'ignorons point, par exemple, les effets et le siège de la goutte : Elle se loge dans les articulations; elle finit par détruire la synovie; par la changer en espèce de craie, et former les ankiloses et des nodus. Mais ses causes, (et une multitude d'autres causes)! nous étant absolument inconnues, hors de nous, ou au-dessus de la sphère de notre intelligence, nous ne demanderons pas comment il se fait que le rhumatisme, soit qu'il participe ou non de la goutte, se déplace en un clin d'œil, sans qu'on s'apperçoive de l'opération que la médecine appelle *métastase*, ni comment il se fixe, brusquement et douloureusement, tantôt sur un endroit du corps, tantôt sur un autre... Heureux encore celui qui souffre de ce mal, s'il n'en est pas attaqué dans quelque partie noble, dont le jeu soit essentiel à la vie ! Car les stimulans, tels que le synapisme, ne rappellent pas toujours le rhumatisme ou la goutte aux extrémités inférieures.

Ne vous lassez donc pas, Messieurs les savans médecins et chimistes, dussiez-vous marcher quelque fois à tâtons, dans le labyrinthe immense des connaissances humaines, de chercher un peu de lumière, non sur certaines causes ; je le répète, elles sont trop profondes et trop obscures ; mais sur les moyens d'atténuer leurs effets, quand il n'est pas possible à la nature de les faire cesser.

M. *Cadet-Devaux* assurait, il y a quelques mois, dans le *Journal de l'Empire*, que toute personne affli-

gée d'un rhumatisme goutteux, doit être guerrie, en avalant (ce qui est plus facile à conseiller qu'à exécuter), *quarante huit verres d'eau très chaude, et dans l'espace de 12 heures.* — Je voulus savoir ce qui résulterait de cette espèce de question, et j'eus un bon prétexte pour cela ; la température de Genève (qu'une sorte de mer et de hautes montagnes, toujours couvertes de neiges, dans les environs fait varier à chaque instant) ne m'ayant pas moins bien traité que les indigènes, généralement gratifiés, par elle, de douleurs rhumatismales, et même du ver solitaire. Mais je ne m'occupai point de réfléchir à quoi il faudrait attribuer *les causes* du spécifique de l'eau chaude, contre le rhumatisme goutteux, dont j'étais récemment pourvu ; car j'aurais d'abord imaginé qu'au lieu de 48 verres, on peut se contenter de prendre une vingtaine de tasses (c'est beaucoup) d'infusion de fleurs-de-surreau, ou de quelqu'autre sudorifique ; et je résolus, simplement, de renouveler l'expérience de M. *Cadet-Devaux*, quand la belle saison me le permettrait. Je me promis néanmoins d'ajouter à l'eau chaude, qui nous était recommandée, une certaine quantité de sucre, qui rendrait le liquide plus nutritif, et par conséquent plus difficile à passer par les émonctoires ; mais cela me paraissait indispensable, pour qu'il fût moins désagréable, moins nauséabond, un peu tonique, et que ce grand lavage ne détendît pas trop le viscère de l'estomac.

Malgré l'observation qu'un médecin *Tant-Pis* avait insérée contre la recette pure et simple de M. *Cadet-Devaux* (dans une feuille intitulée *le Publiciste*) (1). je me décidai non-seulement à tenter l'expérience, au risque de jouer légèrement, et sans aucun plaisir, le reste de ma vie ; mais encore d'avaler, *si je n'étais pas*

---

(1) Lettre de P. N. *Médecin goutteux* (Publiciste. 21 messidor an XIII).

mort, au 48ᵉ verre, (et par une sorte de gratitude de ce que le remède ne m'aurait pas tué ; comme il était à craindre après le pronostic de l'avertissement du Docteur *Tant-Pis*), deux tasses en sus, qui feraient cinquante prises du médicament ; je ne dirai point du médecin *Sangrado*, quand même il ne me guerrirait pas, mais d'un des flambeaux de la chétive humanité (1).

Vous noterez, Messieurs, que je suis fortement constitué ; mais j'atteins le demi-siècle : j'ai beaucoup souffert au moral, cause éloignée de presque toutes les maladies qui ne sont pas accidentelles ; et je n'ai pas moins souffert au physique ; ayant été proscrit plusieurs fois, dans la révolution, et privé de ma liberté, pendant cinquante-neuf mois consécutifs. — D'après ces considérations, je me résignai à faire sur moi-même l'*épreuve de l'eau*. Je vais vous dire mon procédé, et le résultat de ma tentative... Si mes observations particulières vous paraissent être de quelque utilité, vous pourrez les publier, de la manière qu'il vous conviendra. Mais je voudrais être sûr que vous pardonnerez, d'avance, à un ancien militaire, l'emploi des mots techniques d'un art que vous exercez, Messieurs, avec autant de distinction. Tâchons, actuellement, de nous exprimer pour que tout le monde, un peu instruit, nous comprenne.

Eprouvant des douleurs vives, quelquefois, mais plus souvent supportables, et toujours occasionnées par un rhumatisme-goutteux, vers l'épaule droite, depuis le haut de la capsule qui renferme la tête de l'os du bras, jusqu'au milieu de celui-ci; et dans la Synovie des 1ʳᵉˢ phalanges de la main gauche, à partir du métacarpe : les urines étant fort chargées; le poulx battant 80 pulsations dans une minute ; le 5 juillet dernier, à

(1) Sangrado, personnage de *Gil-Blas*, le roman de Le Sage. Livre II, chap. II, III, IV.

6 heures du matin, tems couvert et assez frais, vent du nord-ouest; je me suis levé; et j'ai commencé par avaler mon premier verre d'eau chaude; dans lequel, de même que dans les autres, j'ai fait fondre la valeur d'une petite cuillerée de sucre en poudre. — Je regrette de ne m'être pas procuré de thermomètre, qui aurait indiqué le degré de chaleur de l'eau que je bûvais; mais je ne puis mieux comparer ce degré, qu'à celui de la plûpart des Eaux-thermales, ou du café qu'on prend ordinairement. Il serait difficile de boire plus chaud. A 6 heures 1/4, j'ai avalé mon second verre; à 6 h. 1/2 le troisième, et ainsi de suite, tous les quarts-d'heures, pendant 12 heures et demie.

A 9 heures, la transpiration commençait à augmenter : je me suis couché. A midi, j'avais déjà bû, environ, cinq bouteilles d'eau chaude. (Heureusement, elle n'enivre point). J'ai, de nouveau, observé l'état de la température de l'air; celui des douleurs, et du poulx. Le poulx battait 76 fois dans une minute; les douleurs étaient les mêmes; les urines sont devenues claires et abondantes : la transpiration plus active. J'ai changé de linge, et je suis resté bien couvert. Le vent, du Nord, était assez froid: il avait dissipé les nuages : mais le ciel s'est bientôt rembruni, et il est même tombé de la pluie. — A 6 h. du soir, j'avais pris mon 48e verre d'eau chaude, édulcorée d'une petite quantité de sucre. Le poulx ne battait plus que 70 fois par minute. Les douleurs n'étaient point calmées. Le tems était sombre, et le vent au Sud-ouest. — A 6 heures 1/4 et à 6 h. 1/2, j'ai avalé la 49e et enfin la 50e prise; que je destinais *à la reconnaissance* pour le médicament qui ne m'aurait pas tué. — A 7 heures et demie, quoi que je n'eusse pas trop, et peut-être même pas assez transpiré, j'ai encore changé de linge et je me suis levé. — Vers 9 heures, j'ai mangé, pour toute nourriture, une rotie de pain, saupoudré de sucre, et arrosé de vin

d'Espagne. A 10 h. 1/2 j'ai pris un peu de thériaque, sur laquelle j'ai bu un demi-verre de Malaga, très vieux et je me suis recouché.

Jamais la journée ne m'avait paru si longue, si ennuyeuse, et les quarts-d'heures, malgré cela, si fréquens. J'avais grand besoin de sommeil... Ce n'est pas sans raison que les anciens le nommaient *le donneur du bien*. J'ai passablement dormi. Je crois même que je n'eusse fait qu'un somme, si la douleur ne m'eût, de tems en tems, averti de ma pénible existence. Les pulsations des carotides me donnaient alors, mais sans intermittences, de 80 à 86 battemens.

Le lendemain Dimanche, à 6 h. du matin, je me suis levé, *non-guerri*. La douleur du bras existait toujours, mais moins forte. Celle de la main gauche ayant éprouvé la métastase, avait émigré dans la même partie de la main droite; mais également sans tumeur, ni rougeur, bien apparentes. — J'ai rendu, par les urines, quelques matières visqueuses, et blanchâtres, que je crois être une surabondance, et plus vraisemblablement encore, une superpurgation du muqueux de la vessie.

Le tems a changé 4 ou 5 fois, dans cette matinée. Le vent a soufflé tantôt du Nord, tantôt de l'Ouest, tantôt du Sud. Nous avons eu du soleil, des nuages obscurs, un peu de pluie; après-midi du tonnerre, du froid et du chaud. Les variations ne tuent pas ! puisqu'on vieillit à Genève, autant que partout ailleurs; mais elles y font souffrir davantage; quand on ne prend pas la précaution de se bien vêtir en été, d'éviter les courans d'air : C'est ce qu'on ne peut se dissimuler.

Je me suis trouvé défaillant à 8 heures du matin. J'ai pensé que c'était d'atonie; et, avec moins de faim que de soif, j'ai pris une tasse de chocolat : mais j'ai été forcé de me jeter sur mon lit : mon front était inondé de sueur. Vers midi, je me suis relevé, assez

bien portant : j'ai rafraîehi l'intestin reetum. — Ensuite, j'ai mis la main à la plume, pour vous donner par éerit, messieurs, les détails que vous avez cu la bonté de me demander, et je ne l'ai pas quittée, jusques à l'heure de mon dîner, eonsistanten bouilli, rôti, légumes, et du vin, trempé d'eau de Seltz. — Mon poulx a repris ses battements de 80 fois par minute ; mais les douleurs ne m'ont pas cneorc quitté. — Cependant, je n'en eonelus point que la découverte de M. *Cadet-Devaux* n'aît pas déjà réussi, ei n'opère eneore à merveille, avee d'autres tempéramens que le mien. Mais je vais, sous quelques jours, me décider aux bains-de-vapeurs et au vésieatoire, si vous ne les désapprouvez point ; ear il est tems de vous demander et de suivre vos salutaires avis. — Je borne ici mon bulletin.

Permettez, messieurs lcs Doeteurs, qu'en terminant ce long écrit, je vous fasse part d'une réflexion, qui peut devenir fort avantageux aux marins (puisqu'il est question de *liquide* et dc déeouvertes de quelque importanee) : je dois eneore ectte réflcxion à la leeture d'unc Gazettc. Qu'on nous soutienne ensuite qu'elles ne servent à rien ! — Il s'agissait d'un offieier de marine, qui trouva le moyen de eonservcr l'eau potable, même après un tems considérable qu'elle fut embarquée. — Vous auriez vû, eommc moi, que le *navigateur fit brûler l'intérieur de ses tonneaux, avant de les remplir.* Eh bien ! ne pensez-vous pas que le gaz et l'aeide eontenus dans le charbon, produisirent un effet qui tient du prodige? C'est ainsi qu'ils eonservent non seulement les viandes, sans se corrompre, mais eneore qu'ils désinfeetent et rendent mangeables celles qui sont pourries... Alors, pourquoi ne pas essayer, au lieu de brûler les parois intérieures des tonneaux de jettcr ou de suspendre dans ceux-ei, des nouéts pleins de poudre de eharbon ?

Si quid rectiùs novisti istis, ete. (*Horace.*)

Il est de la nature de la plûpart des découvertes, de n'être souvent qu'entrevues, ou esquissées par l'inventeur. Telle est celle de *Montgolfier;* elle ne sert pas encore à grand chose. D'autres viennent après, pour tirer quelques lumières des premiers apperçus, et les perfectionner.

Qui peut assurer que *Cicéron* n'a pas découvert, sans qu'on s'en doute jusqu'ici, (et sans s'en douter lui-même, malgré son grand génie) l'art de l'imprimerie, qu'on reporte au xve siècle? Voici ce qu'avait dit le célèbre orateur, dans son *Traité de la Nature des Dieux* (1). Ces paroles valent la peine d'être remarquées. Je cite de mémoire; mais le fond de la pensée est dans cet ouvrage.

« Les athées sont d'autant plus absurdes, de soute-
« nir que l'univers s'est créé de lui-même, que le hazard
« (ce qui serait bien plus facile,) n'a jamais formé de
« ville, ni de simple portique; et j'aimerais autant
« qu'on prétendît, *en jettant par terre, une foule de*
« *caractères de toutes les lettres de l'alphabet, ar-*
« *ranger ainsi, non seulement un vers, mais encore*
« *un hémistiche* d'Ennius. »

Comment les savans n'ont-ils jamais remarqué cela? *Dixi.* Si je découvre *le bonheur,* messieurs les Docteurs, soyez en sûrs, je vous communiquerai ma découverte. En attendant, j'ai l'honneur de vous offrir les sentimens de mon estime la plus parfaite, et ceux de ma considération la plus distinguée.

Antoine-Joseph, *ci-devant*
Comte DE BARRUEL-BEAUVERT.
Genève; le 8 juillet 1806. — »

L'observation d'une brave bourgeoise de Paris et un

(1) *Cicéron, De natura deorum,* lib. II, cap. XXXVII.

passage des *Mémoires* de Marmontel avaient donné à Cadet-de-Vaux l'idée de son remède (1). Il garda jusqu'à la fin de ses jours une foi robuste dans la haute valeur de son invention, puisqu'il la célébrait encore en 1824, dans un petit livre *De la goutte et du rhumatisme*, dont il offrait au roi de Suède la dédicace. Beaucoup de ses contemporains ne partagèrent pas cet enthousiasme, et si les 48 verres d'eau chaude avaient trouvé dans le docteur Marie-de-Saint-Ursin, directeur de la *Gazette de Santé*, un partisan convaincu, ils comptèrent aussi de nombreux détracteurs, et il suffit pour s'en assurer de parcourir les journaux des années 1805 et 1806 (2).

D'aucuns reprochaient à l'eau chaude de faire remonter la goutte sur l'estomac. Le docteur Pomme, que le *Monde médical parisien au dix-huitième siècle*, de M. Paul Delaunay, nous a fait connaître, oppose aux vertus de l'eau chaude celle de l'eau froide. Cette querelle entre les deux Esculapes inspira au chevalier de Piis un couplet :

C'est donc pour vous dire.

Sur l'air : *Quand la mer Rouge apparut.*
Un docteur dit, et l'on croit

---

(1) *Marmontel*, *Mémoires* (édition Tourneux. Paris, 1891, in-16) Livre V, pp. 55 et suiv.

(2) Voir notamment,

Gazette de Santé. Années 1805 et 1806 (an XIII).

Journal de Paris. 4 ventôse, 14 floréal, 15 prairial, 4, 13, 22,27, 30 messidor, 7, 16, 26 thermidor, 9, 10, 20, 24 fructidor, an XIII.

Publiciste. 29 floréal, 20, 24, 28 messidor, 9 thermidor an XIII 30 vendémiaire, an XIV.

Courrier des Spectacles. 30 prairial, 2 thermidor an XIII, 27 vendémiaire, 1er brumaire, 24 frimaire, 25 frimaire an XIV, 2, 7 janvier 1806.

Journal des Débats. 23 messidor an XIII,— *Journal de l'Empire*. 27 messidor, 10 fructidor an XIII, 26 vendémiaire an XIV.

Car on n'y voit goutte
Qu'avec l'eau chaude qu'on boit,
On guérit la goutte ;
Bientôt un autre érudit
Vient à son tour et nous dit
Que l'eau froide fait
Un meilleur effet
Il écrit
Contredit,
On le lit
On en rit,
Et l'on doit en rire :
C'est donc pour vous dire,

(*Le Chansonnier du Vaudeville*. 1806.)
publié en 1805.

Sans doute le chevalier de Piis ne connaissait-il pas le proverbe : *Non bis in idem*, car il prit encore le malheureux Cadet-de-Vaux pour cible dans le vaudeville que voici :

Dialogue entre M. d'Eaubonne, médecin par routine et M. Bourru, goutteux de profession.

Air : *Frère Jean à la cuisine*, ou vaudeville de *Jean Monet*.

LE DOCTEUR, *un entonnoir à la main et une chaudière d'eau bouillante à ses pieds.*

Je suis le docteur *d'Eaubonne*
En un jour monsieur *Bourru*
A vous guérir je m'abonne;
Mais buvez chaud, buvez drû.
L'eau du crû
(Qui l'eût cru ?)
A Paris n'est pas moins bonne
Qu'à Plombières, qu'à Bourbonne
Qu'à Vichy, qu'à Balaruc (*ter*).

LE GOUTTEUX, *dans un fauteuil et le pied droit sur un tabouret.*

Jamais je ne dissimule
Je ne suis point un cadet
A tâter de la formule
Des disciples de *****
Et j'attends
Que le temps
Consacre l'eau plus que tiède
Comme un souverain remède
Pour les goutteux impotens (*ter*).

LE DOCTEUR

Toujours on crie à la fraude
Contre un remède nouveau !
On frondoit avant l'eau chaude
Et l'eau froide et l'eau de veau.
Maint badaut
Maint lourdaut
Siffloient *Dumoulin* (1) et *Pomme*.
Avant qu'ils n'eussent la pomme
Et les nommaient *Sangrado* (*ter*)

LE GOUTTEUX

Quand ma goutte se renfrogne
Dans mon douloureux orteil,
De boire un muid de Bourgogne
Qu'on me donne le conseil !
Jus vermeil
Sans pareil,
S'il faut te boire en ivrogne.
J'aurai cœur à la besogne
Dans l'espoir d'un doux sommeil (*ter*).

---

(1) Il s'agit peut-être de *Dumoulin*, l'auteur du *Nouveau traité du rhumatisme et des vapeurs. — Paris, L. d'Houry, 1703, in-8, 315 pp.*

LE DOCTEUR, *furieux.*

A mes épreuves sévères
Tu ne veux point faire accueil!
Sans doute tu ne révères
Qu'Hippocrate et son recueil.
Crains l'écueil
Du cercueil.
Pour peu que tu persévères
A fuir mes quarante verres
D'eau de Seine ou d'eau d'Arcueil (*ter*).

LE GOUTTEUX

Dès qu'à l'eau pure je goûte,
C'est pour ma bouche un fléau!
Mais quoiqu'elle me dégoûte,
Je boirais fleuve et ruisseau
A plein seau,
Par tonneau,
Et qui pis est, goutte à goutte
Si je croyois que la goutte
Ne revint jamais sur l'eau (*ter*).

LE DOCTEUR, *insistant pour entonner l'eau bouillante,*

Embouchez, ou je me fâche
Cet entonnoir dont l'objet,
Quand l'estomach est trop lâche,
Est d'empêcher tout rejet
Jet par jet,
Mon projet
Est de noyer sans relâche
L'infâme qui prend à tâche
De vous ronger sans sujet (*ter*).

LE GOUTTEUX, *avale une gorgée d'eau bouillante, se lève, et jette son tabouret dans les jambes du docteur.*

Ah! quel feu! quelle colique!
Quel hoquet!... J'en suis honteux,

Sors ! Esculape hydraulique !
Ton remède peu coûteux
    Est venteux
    Et douteux.
Ne crois pas que je me pique
De décéder hydropique
Quand je peux vivre goutteux. »

(*Même recueil.*)

Beaumarchais n'a-t-il pas dit qu'en France, tout finit par des chansons?

Le « Fangeisen » ou happe-chair

PAR

M. le Pr **Raphaël Blanchard**

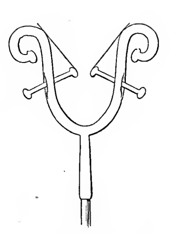
ancien Président de la Société

(PLANCHE VIII)

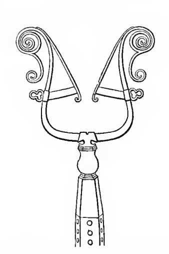
« En raison de leurs duels nombreux ou des agressions qu'ils dirigeaient sans motif contre quiconque, les étudiants étaient fréquemment poursuivis et traqués par les gens de police. Ceux-ci, les « *mufles* » (*Schnurren*), comme on les appelait, étaient armés de pièges à ressort (*Fangeisen*) et de bâtons (*Springstocke*). Le *Fangeisen* était en quelque sorte une paire de longues tenailles, au moyen desquelles l'étudiant pouvait être saisi et maintenu de loin, sans être directement à portée du policier; quand l'étudiant s'enfuyait sans que des gens lancés à sa poursuite puissent l'atteindre, on lui jetait le *Springstocke* dans les jambes, pour l'empêtrer et le faire choir. »

C'est en ces termes que, dans un ouvrage déjà ancien (1), je décrivais l'instrument dont au cours du XVIIIe siècle, les gens de police faisaient usage pour capturer les étudiants tapageurs. Le *Fangeisen*, c'est littéralement, le fer pour capturer.

(1) R. BLANCHARD, *Les Universités allemandes*. Paris, in-8° de III-268 p., 1883 ; cf. p. 233.



Fangeisen du musée d'Iéna.



Catchpole de la Tour de Londres.

Voilà deux ans environ, une question fut posée dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, au sujet du *Fangeisen*. Un ophèlète qui m'est bien connu, et qui signe fréquemment du pseudonyme d'Iskatel, répondit en rappelant le passage ci-dessus. A l'appui de l'assimilation du *Fangeisen* à une paire de longues tenailles, il citait l'une des tapisseries de la suite des Saisons, qui ornent le château de Pau : un enfant en saisit un autre au moyen d'une pince pluriarticulée que l'on peut schématiser ainsi : ═XXXXX═, les deux longues branches parallèles servant de poignées, les deux petites servant de mors.

Pendant l'été de 1906, j'ai visité le musée municipal d'Iéna (*Städtisches Museum*).

Une petite chambre y est disposée de manière à reproduire le séquestre (*Carcer*) de l'Université. Entre autres objets, il s'y trouve une sorte de fourche, qui ne porte aucune étiquette explicative, mais qui, bien sûrement, n'est autre chose qu'un *Fangeisen* (fig. 1).

Cet instrument n'est point tel qu'Istakel l'avait indiqué ; la figure ci-contre en donne une reproduction assez exacte, d'après un croquis rapide. Il consiste en une fourche en fer, contournée en lyre, c'est-à-dire largement ouverte en avant et à branches réfléchies en dehors. Sur chacune de celles-ci est fixée une lame d'acier faisant ressort, tournée en arrière et en dedans ; cette lame est maintenue dans sa direction par une tige de fer qui traverse la branche correspondante de la fourche et est capable d'y accomplir des mouvements de va-et-vient, suivant l'état de tension ou de relâchement du ressort. Cette fourche métallique est emmanchée à l'extrémité d'un bâton long de 1^m, 60 environ.

Ainsi armé, l'homme de la police courait après les étudiants insoumis et les saisissait par le bras ou la jambe, voire par le cou. Les deux ressorts cédaient sous la pression, le membre s'enfonçait dans la four-

che, puis les ressorts reprenaient leur position première : l'individu saisi de la sorte était littéralement capturé.

On sait que la rage n'existe plus guère en Allemagne, grâce à une législation sévère, qui est appliquée sans défaillance. Quand cette législation est entrée en vigueur, certains agents de police furent spécialement affectés à la capture des chiens errants, à Berlin et, sans doute aussi, dans d'autres villes : ils étaient pourvus d'un piège dont la description ne m'est pas connue, mais dans lequel il est permis de voir une reproduction ou une imitation du *Fangeisen*.

Le *Fangeisen* des Universités allemandes n'est autre chose qu'une arme de guerre qui était d'un usage courant à la fin du moyen-âge et qui portait alors, en France, du moins, le nom expressif de *happechair*. Les chevaliers bardés de fer étaient peu vulnérables : on les capturait à l'aide de cet instrument et on les jetait à bas de leur monture. Le Musée de Lille en possède un exemplaire très semblable à celui d'Iéna.

Le Musée de la Tour de Londres en renferme un autre spécimen, mais de structure plus élégante (fig. 2). C'est une fourche ou une lyre en acier, à la base de laquelle, et seulement d'un côté, se dresse à angle droit une sorte d'ergot à quatre pans, légèrement incurvé, très pointu et long de 10 centimètres. Cet ergot n'a pas été représenté, pour plus de simplicité; par rapport au plan de cette page, il se dresserait perpendiculairement au milieu de l'écusson trapézoïde réunissant les deux branches de la fourche. Celle-ci se continue en arrière par une masse métallique à contour sinueux, puis par une portion pyramidale évidée, dans laquelle s'enfonce l'extrémité d'une hampe à six faces, recouverte de velours et ornée sur chaque face d'une rangée de clous en cuivre.

L'appareil ainsi constitué mesure environ 2 m. 65

de longueur. Il servait à la guerre pour faire des prisonniers et pour désarçonner les cavaliers, en les saisissant à la gorge. Il est accompagné d'une étiquette explicative, qui nous donne ces renseignements et qui est ainsi conçue :

« 18|17. A catchpole. The springs on the inner sides when pressed against the neck give way and return again, thus securing the prisoner. These terrible weapons are also intented to catch the knight by the throat an unhorse him. »

Visite à une station thermale d'Asie Mineure

Tchékirgué

PAR

M. le Dr Raymond Neveu

(PLANCHE IX)

Il nous a été donné, lors d'un voyage en Orient, de faire un séjour à Brousse, la vieille capitale des Osmanlis, et d'aller maintes fois, à l'heure de la sieste, nous reposer dans le délicieux village de Tchékirgué.

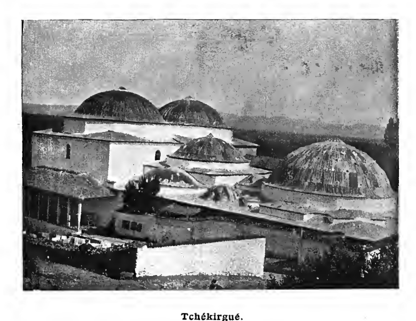
Tchékirgué se trouve à quelques kilomètres. La route est délicieuse, bordée de tous côtés par une végétation luxuriante avec des échappées superbes sur la plaine.

Là-bas, derrière les maisons blanches aux étages avancés, et aux fenêtres jalousement grillagées, on aperçoit les coupoles entassées de la station thermale dont la blancheur contraste avec le rideau sombre des énormes cyprès d'alentour.

Dans l'antiquité déjà, les bains de Tchékirgué étaient célèbres : l'impératrice Théodora y vint avec une longue suite de 4.000 serviteurs.

De tous côtés d'innombrables sources ont jailli, et sur ces sources les Turcs ont élevé des établissements thermaux.

On peut les diviser en deux groupes : les bains pu-



Tchékirgué.

blics ou « Kaplidja » et les sources particulières pour les riches.

Ceux que nous visiterons sont les Yeni Kaplidja ou nouveaux thermes.

Dès que nous entrons, un garçon de bain se précipite vers nous ; il est à moitié nu et n'a pour tout costume qu'une serviette aux couleurs chatoyantes de fabrication broussiotte.

Après force salamalecks, il nous demande quelle classe nous prenons, car il y a ici pour toutes les bourses depuis un métallique jusqu'à un quart de medjidié : la seule différence consiste dans le linge et dans les salles où l'on va dormir. La salle d'entrée, ou Djamekian, est bien couleur locale avec son pavage en mosaïque, vieille dépouille sans aucun doute de quelque monument byzantin — bien couleur locale aussi cette plaque de faïence émaillée où les lettres turques s'entrelacent au milieu d'un bouquet d'œillets et de tulipes ; on y lit ceci :

« Ce bain a été construit par Rustem Pacha, grand vizir sous le règne de Souleiman 1er. »

La première salle, qui est la plus vaste de toutes, reçoit le jour par deux coupoles — c'est là que se trouvent les couchettes. La température y est moyenne ; au fond s'ouvrent les chambres particulières.

La seconde salle à température tiède est une véritable salle de préparation, une sorte d'avant-salle des bains proprement dits.

La troisième est le bain. C'est une pièce octogone revêtue de faïence turquoise.

L'eau se précipite avec fracas dans un bassin central où l'on descend par quelques degrés de marbre blanc.

La chaleur y est étouffante ; avec une extraordinaire gravité le garçon nous apporte un beau cadre doré où se trouve calligraphiée l'analyse suivante, elle vaut la peine d'être reproduite.

SOUVENIR DU DROGUISTE
ASIZ-MAHMOUD

Chaleur	82° c.
Poids	1 0008
Sulfate soude	0 2755
Sulfate alumine	0 0252
Sulfate magnésie	0 2645
Sulfate chaux	0 0750
Chlorure sodium	0 1495
Chlorure potassium	0 0195
Chlorure magnésium	0 0860
Bicarbonate chaux	0 2800
Bicarbon. fer	traces
Sulfate calcium	0 0102
Silice	0 0150
Matières azotées	0 0600
Co^2	0 1500
Acide sulfureux	0 0014



Voyons maintenant, si vous le voulez bien, la façon dont les Turcs en traitement prennent leur bain.

Après avoir déposé ses vêtements au Muchellah, sorte de vestiaire, le malade, la tête entourée d'un turban et couvert à partir de la ceinture d'une pièce de cotonnade, est conduit dans la seconde salle où il s'habitue peu à peu à la température.

Puis hissé sur d'énormes patins qui atteignent jusqu'à 8 centimètres de hauteur il est conduit dans la troisième salle dont la chaleur est énervante.

Le garçon de bains plonge le patient dans l'eau brûlante, et bientôt après commence le massage.

Le masseur emploie pour cela un gant de poil de chameau. La séance terminée, le malade est lavé à l'eau tiède, et progressivement de salle en salle est amené dans une petite chambre où moelleusement en-

roulé dans des couvertures, il déguste son café en se reposant; dès lors c'est l'heure exquise du rêve, de l'extase somnolente que les Orientaux appellent le Kief.

Et vraiment, il fait bon se reposer dans ce petit coin silencieux où un véritable parfum d'Orient vous pénètre et vous grise...

Salomon de Bombelles

Premier médecin du roi Louis XII

PAR

M. le Professeur E.-T. Hamy
Membre de l'Institut
Ancien Président de la Société

Salmon ou Salomon de Bombelles, chevalier, conseiller et premier médecin de Louis XII, est surtout connu, dans l'histoire de ce prince pour la part importante qu'il a prise au triste procès en nullité de mariage (1) qui fut intenté par le roi à sa femme Jeanne de France dès son avènement au trône (1498).

La mort soudaine de Charles VIII, décédé sans héritier direct le 7 avril de cette même année, au château d'Amboise, avait fait passer la couronne de la branche aînée des Valois à celle des Valois-Orléans, issue de Louis, second fils de Charles V. Or la reine Anne, ainsi

---

(1) On trouvera une histoire fort circonstanciée de ce procès dans le tome Ier de l'*Histoire du seizième siècle en France d'après les originaux manuscrits et imprimés*, publiée par Paul Lacroix (le bibliophile Jacob). Paris, 1834, in-8, t. I, pp. 116 et suiv.

M. de Maulde en a donné tout le détail dans le volume de la *Collection des Documents inédits* intitulé : *Procédures politiques du règne de Louis XII.*

devenue veuve, avait sept ans, plus tôt, par son mariage avec le souverain défunt, assuré la réunion si désirable du duché de Bretagne à la France et par le contrat signé à Langeais en décembre 1491, il avait été convenu que si elle survivait au Roi, elle ne pourrait convoler en secondes noces *fors avec le roi futur ou autre présomptif successeur de la couronne.*

Le successeur de Charles VIII avait grandi sous la rude tutelle de Louis XI. Effrayé des menaces de ce monarque que les plus hardis redoutaient, il avait dû à l'âge de treize ans accepter pour femme sa cousine Jeanne, seconde fille du roi, qui n'en avait que neuf. La pauvre fillette était *noire, petite et voûtée de naissance;* son père ne pouvait pas la voir, tant il la trouvait laide et Louis qui aurait mieux aimé, disait-il, « épouser une simple damoiselle de Beauce » dut subir ce mariage conclu en 1473, mais célébré seulement plus tard à l'âge nubile. « Il me semble, écrivait le roi au seigneur de Chabannes, grand-maître de France, il me semble que les enfants qu'ils auront ensemble ne coûteront guère à nourrir » ; il voulait *par la stérilité de sa fille*, dit Claude de Seyssel, *toller* au jeune duc d'Orléans *l'espoir et le pouvoir d'avoir lignée.*

Malgré son naturel *qui étoit un peu convoiteur*, dit Brantôme, *et beaucoup du plaisir de Vénus*, ce n'était qu'avec répugnance qu'il approchait de la femme qu'on lui avait ainsi imposée et avec laquelle Charles VIII et Anne de Beaujeu, aussi bien que Louis XI, le forçaient de demeurer des semaines entières, bien qu'ils n'ignorassent point que Jeanne était « indisposée à génération pour l'imperfection de son corps ».

Une première fois, lorsque Louis a réussi à s'enfuir en Bretagne, il a sollicité son divorce en Cour de Rome. Et lorsqu'il est devenu roi de France, sa première préoccupation a été de devenir libre de façon à rendre applicable la clause de Langeais, en conciliant les intérêts

de la nation avec le penchant décidé qu'il éprouvait pour Anne depuis de longues années.

Après s'être mis d'accord avec la veuve du feu roi qui accueillit gracieusement ses avances (19 août), il s'empressait de présenter sa requête au pape Alexandre VI qui, moyennant certaines convenances, lui faisait un favorable accueil.

Une bulle du 29 juillet désignait deux commissaires ecclésiastiques, l'un Français, c'était Louis, évêque d'Albi, frère de ce Georges d'Amboise qui était l'âme du conseil du nouveau roi, l'autre Portugais, Fernand, évêque de Ceuta, nonce du Pape en France. Une seconde bulle adjoignait bientôt après à ces deux prélats Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, cardinal du titre de Saint-Pierre et de Saint-Marcellin. D'autres bulles encore réglaient la procédure et donnaient leurs pouvoirs aux commissaires. Et le 10 août les délégués du pape assignaient Jeanne de France à comparaître le pénultième jour dudit mois, lendemain de la décollation de saint Jean-Baptiste, après l'heure des vêpres, dans la maison du doyen de l'Eglise de Tours.

Elle s'attendait à l'événement depuis cinq mois déjà; on peut dire avec l'un des historiens de ce procès (1) qu'elle avait pu s'y préparer depuis les vingt longues années qu'elle était mariée au duc. Elle trouva dans sa piété et dans l'assistance morale de saint François de Paule la force de supporter les humiliations dont on allait l'abreuver au cours de ce lamentable procès qui s'est traîné jusqu'au 17 décembre et dont un énorme manuscrit de 434 folios nous a conservé les moindres détails (2).

---

(1) Bibl. Jacob, *op. cit.*, t. I, p. 106.

(2) Ce manuscrit qui porte le n° 5274 du fonds latin de la Bibliothèque Nationale est une copie du XVII[e] s. qui a tous les caractères des mss. Doat. quoique provenant de Baluze. Il a pour titre : « Procès-verbal de Philippe Cardinal de Luxembourg, évêque

« Jamais raisons d'Etat plus graves n'avaient milité en faveur d'un divorce, dit à ce sujet Henri Martin (1) : il semble que tant que le sort des peuples se trouve lié à celui de chefs héréditaires, le mariage, comme l'héritage, devrait être réglé, pour ces personnes exceptionnelles, par des conditions particulières; mais l'Eglise ne voulait pas admettre ces exceptions en principe et ne pouvait les repousser absolument en fait. Il s'était donc établi à cet égard, comme à beaucoup d'autres, un système de transactions hypocrites dont le divorce de Louis XII fut un des principaux exemples. Le roi, ne pouvant alléguer officiellement les vrais et valables motifs de sa requête, fut réduit à mentir, à suborner une foule de témoins, gens d'église et de cour, à jurer faussement qu'il n'avait pas consommé son mariage. »

« Un moyen plus légitime, continue le judicieux historien, était de rappeler la contrainte exercée par le terrible Louis XI sur le duc d'Orléans, enfant encore, pour l'obliger à épouser Jeanne; mais la longue cohabitation des deux époux, sans protestation du mari, rendait ce moyen insuffisant. »

---

du Mans, de Louis, évêque d'Alby,et de Fernandus Episcopus Septensis, Commissaires par deux Bulles du Pape Alexandre VI, y insérées, sur les causes de la séparation du mariage du Roi Louis XII et de Jeanne de France avec la sentence desdits Commissaires par laquelle veu par les dispositions d'un grand nombre de témoins que le Roy n'estant encore que Duc d'Orléans avoit été constraint et forcé par les menaces du Roy Louis XIe et du Roy Charles VIII de consentir audit mariage que ladite Jeanne estoit impuissante, *quod esset a natura imperfecta corpore viciato et maleficiata, non apta viro* et qu'ils estoient cousins au 4e degré, ils déclarèrent ledit mariage nul avec pouvoir à Sa Maiesté de se marier ».

On en trouvera une longue analyse dans le volume déjà cité par le bibliophile Jacob. Il est intégralement publié dans les *Procédures* déjà citées de M. de Maulde.

(1) *Hist. de Fronce*, 4e éd., t. VII, p. 303.

Les témoins y insistent néanmoins, mais c'est principalement sur les détails les plus intimes de la vie conjugale de Louis et de Jeanne que s'amoncellent devant le tribunal ecclésiastique les dépositions les plus écœurantes. Propos malhonnêtes d'office et d'alcôve se répètent à chaque page. Prêtres et moines, magistrats et soldats, gens de cour et gens de service se succèdent et déshabillent à qui mieux mieux la royauté.

Le premier médecin du Roi avait un rôle à part à jouer dans cette ignoble comédie; on l'avait réservé pour la fin. Mais un autre docteur de Paris, médecin ordinaire du roi, Jean Bourgeois, *Joannes Burgensis in medicina doctor*, *Parisius*, avait donné, dès le 13 octobre (1), un avant-goût des allégations qu'allait apporter le 27 du même mois, — *à la dernière audience du tribunal ecclésiastique — Nobilis vir dominus Salmon de Bombellis, miles armatæ militiæ, artium et medicinæ doctor, domini nostri Regis medicus, ætatis quadraginta septem annorum vel eo circa, testis de parte præfati domini nostri* (2).

Salomon de Bombelles, dont ce protocole nous fait ainsi connaître les titres et qualités, en même temps qu'il fixe très approximativement sa naissance à l'année 1451, poursuit par une courte biographie où il fait principalement connaître aux juges ses relations avec le Roi.

« *Dicit quod cognoscit dominum nostrum Regem a cunabulis, eo quod deffunctus loquentis pater erat*

---

(1) Ms. cit., f[os] 331 et 332. — Joannes Burgensis figure en tête de la première liste connue des médecins de Louis XII, immédiatement après Bombelles. Les autres médecins ordinaires étaient alors Gabriel Miron, Théodore de Paris, Jean Thomas et Jean Garçon (Chéreau, *les Médecins de Louis XII, roi de France*) (*Union Médicale*, 3e sér., t. XVI, pp. 345 et suiv.).

(2) La déposition de Bombelles est tout au long imprimée dans les *Procédures* de de Maulde (pp. 1080-1082).

medicus deffunctorum patris et matris et ipse fuit a tempore quo exivit scolas, prout est, medicus ipsius domini nostri Regis ».

Il a connu le Roi en faveur duquel il témoigne, dès sa plus tendre enfance : son père était médecin du père et de la mère du Roi. Nous trouvons en effet, dans les *Pièces originales* du cabinet des titres à la Bibliothèque nationale, une quittance de *Pierre de Bombelles, médecin de Mgr le duc d'Orléans* sous la date de 1460 (1). On sait que Charles d'Orléans était l'époux en troisièmes noces d'Anne de Clèves, nièce de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont Pierre de Bombelles soignait aussi la santé, suivant le témoignage de son fils.

A peine sorti des écoles, reçu *artium et medicinæ doctor*, il avait été attaché en qualité de médecin à la personne du prince Louis, plus jeune que lui de onze ans seulement, et la suite du témoignage nous apprend qu'il était auprès de lui pendant sa captivité dans la grosse tour de Bourges.

Quant à Jeanne, il la connaissait depuis son doctorat, *dominam autem cognoscit ab ipso tempore quo fuit medicus*.

Ces préliminaires établis, le premier médecin entre dans le vif du procès, fait connaître brièvement ce que nombre des gentilshommes de la cour dont il ne saurait, à une telle distance, préciser les noms, lui ont appris des violences de Louis XI sur Anne de Clèves et sur son fils afin d'imposer ce mariage : *audivit a multis nobilibus de domo ipsius nostri Regis, de quibus ad præsens certitudinaliter non recordatur, quod tam domina ducissa Aurelianis mater quam ipse dominus noster Rex, fuerant compulsi per deffunctum*

(1) Cf. *Titres Bombelles* (*Cab. des Titres*. Titres originaux, nº 400, ms. fr., nº 26684).

Ludovicum regem ad hujusmodi matrimonium de cujus nullitate agitur, minis et terroribus et comminatus fuerat ipse dominus noster Rex de efficiendo ipsum pauperiorem nobilem hujus Regni, etiam de projiciendo ipsum in aquam. La ruine ou la mort attendaient donc Louis s'il eut refusé cette alliance. Il l'accepta, il la subit, si l'on préfère, mais avec des manifestations conjugales d'une telle impétuosité, notamment à la Tour de Bourges, que sa santé s'en ressentit au dire de son médecin. Et Bombelles de répéter, en les aggravant, d'une part les propos de corps de garde des archers écossais qui surveillaient le prince et de l'autre les plaintes de ce dernier qui rejette sa fatigue et sa maigreur sur les tentatives qu'il a vainement répétées, sans pouvoir triompher des obstacles opposés à ses approches par un vice de conformation que Bombelles décrit complaisamment *sans l'avoir vu lui-même.*

Je passe sur ces turpitudes. Comme Chéreau n'a pas reculé devant la reproduction complète de cette physiologie descriptive, imaginée par le premier médecin du Roi, je renvoie les lecteurs qui voudraient en connaître davantage à l'*Union médicale* de septembre 1873. Il me suffira de rappeler ici le propos attribué par Bombelles à son maître et inséré en français dans sa déposition latine : « *Je fays le grand diable, oncques à ma vie je ne la chevauche naturellement comme une autre femme* (1) », et cet autre dire qu'il aurait recueilli de la bouche de la malheureuse Jeanne : « *Ah ! maistre Salmon, je n'ay pas personnaige pour un tel Prince* ».

C'est, je l'ai déjà dit, sur cette déposition sensationnelle que l'enquête fut close le 27 octobre 1498. Nul n'ignore que le jugement fut prononcé le 17 décembre et que, trois semaines plus tard, le traité de mariage

(1) De Maulde, *Procédures*, p. 1081.

entre Louis XII et la veuve de Charles VIII était signé dans le château de Nantes (6 janvier 1499).

L'épouse répudiée se retira dans un couvent à Bourges où elle fonda l'ordre des Annonciades; elle a passé le reste de ses jours dans des œuvres dévotes et charitables sous la pieuse égide de saint François de Paule. Elle est morte le 4 janvier 1505. »

J'ai dit que Louis XII avait suborné les témoins évoqués pour déposer en sa faveur à Tours. Bombelles a eu sa large part des générosités royales. *Moins de deux mois* avant l'ouverture du procès de Jeanne, le roi étant à Pierrepont, près de Compiègne, lui a fait don de tous les biens « qui furent et appartiendront à feu Jehan Louvet de la vicomté de Coustances, lequel puis naguères pour raison de crime de faulx monnoyer dont il a esté actaint, a été exécuté, pendu et estranglé... ». Rapprochement ironique et édifiant! L'homme qui faisait luire aux yeux des juges de Borgia la fausse monnaie de sa trompeuse éloquence venait d'hériter de tous les biens... d'un faux-monnayeur. Louvet avait été pendu et étranglé, Bombelles recueillait une fortune!

Nous le retrouvons (et c'est la seule et unique pièce qui le concerne au cabinet des titres (1), nous le retrouvons, dis-je, exerçant en 1509 son contrôle sur un apothicaire et valet de chambre du Roi (2). Il était

---

(1) On relève par contre dans cette collection un certain nombre de pièces comptables au nom d'un autre Salmon de Bombelles « chevalier, receveur des tailles pour le Roy en l'élection de Rouen ». J'en fais provisoirement un frère cadet de Pierre et peut-être le parrain du premier président du Roi.

(2) « Salmon de Bombelles, chevalier, conseiller et premier médecin du Roy certifie que Benoyt Gaulteret, apoticaire et valet de chambre dudit, a fourny plusieurs drogues, medicines, etc.

« Dernier septembre 1509.

« *Signé :* De Bombelles »

B. N. *Col. des Titres. Tit. Origin.*, n° 400, 7. — Fr. 26884.

encore en fonctions aux appointements de 800 fr., à la mort du Père du Peuple ; et il a assisté, en robe de deuil (1), aux obsèques du maître qu'il avait servi sans scrupule pendant de si longues années, accompagné des médecins ordinaires, Louis Bourgeois qui avait remplacé son père, Guillaume Cap, Pierre Trémalet, Albert Dupuy et Jean Avis, vulgairement Loisel.

Le rôle de Bombelles à la Cour était maintenant terminé. Il avait soixante-dix ans ; il se retira non loin de Blois, dans ce domaine de Lavau, dont Louis XII l'avait fait seigneur ; il y est mort quelques années plus tard.

Donum factum magistro Salomoni de Bombellis de bonis Johannis Louvet, regi confiscatis

Loys, etc (2). Savoir faisons, etc., que pour consideracion et en faveur et recongnoissance des bons, singuliers et recommandables services que notre amé et féal conseillier et premier médecin ordinaire, maistre Salmon de Bombelles nous a par cy devant et par long temps faiz alentour de notre personne en grant soin et diligence par chascun jour, et espérons qu'il face cy après, a icelluy, pour ces causes et autres a ce nous mouvans, avons donné, cedde, quicté, transporté et délaissé, et par la teneur de ces présentes, de notre certaine science, grace, etc., donnons, ceddons, quictons, transportons et délaissons pour luy, ses hoirs, successeurs et ayans cause, tous et chascuns les biens tant meubles que inmeubles qui furent et appartindrent a feu Jehan Louvet, de la vicomté de Coustances, lequel puis naguères pour raison du crime de faulx monnoyer dont il a esté actaint, et a esté exécuté, pendu et estranglé par sen-

---

(1) Chéreau a retrouvé le compte des *aulnes de drap noir* que chacun des médecins reçut pour assister aux funérailles. C'était du drap à 4 livres tournois l'aulne et chacun d'eux en eut 5 aulnes (*loc. cit.*, p. 349).

(2) *Arch. Nat.*, LL. 231, XXVI.

tence du bailly de Coustantin, et ses dits biens tant meubles que immeubles a nous declairez, confisquez, et appartenir, ainsi que l'on dit apparoir aux causes dessus dites, et en ce cas, en faisant notre dit conseiller joir et user de noz présens, don, cession et transport luy baillent et délivrent, ou facent bailler et délivrer léaument et de fait la possesion et saisine des dits biens meubles et immeubles, et l'en facent, seuffrent et laissent, ensemble ses dits hoirs, successeurs et ayans cause, joir et user perpétuellement, pleinement et paisiblement, et s'aucun empeschement leur estoit fait, mis ou donné, au contraire le mectent ou facent mectre a pleine délivrance, en rapportant ces dites présentes signées de notre main, ou vidimus d'icelles, fait soubz scel royal et recongnoissance d'icceluy notre conseiller sur ce seulement ; nous voulons tous noz vicontes et receveurs, a qui ce pourra toucher, en estre tenuz, quictés et deschargez par les gens de nos dits comptes, ausquelz nous mandons ainsi le faire sans difficulté, car tel est notre plaisir, nonobstant que la valeur des dits biens ne soyent cy declairez, que la dite valeur ne soit levé descharge, et les ordonnances de ne faire don par la dite sentence,pour les dits biens, meubles et immeubles dudit deffunct avoir, tenir, et posseder, et en joyr et user par notre dit conseiller et médecin, ses dits hoirs, successeurs et ayans cause, en prendre, percevoir et recevoir les fruitz, prouffiz, revenues et esmolumens, a quelque somme, valleur et estimacion qu'ilz soient et puissent estre et monter, les applicquer a leur prouffit, ou autrement, en faire et disposer a leur plaisir, comme de leur propre chose et héritaige, sans aucune chose en rest [r] incion retenir pour nous ou les notres, fors scullement les foy et hommaigė, s'aucuns nous sont pour ce deuz, et en faisant, payant et acquictant les charges et devoirs desdits héritaiges, ou et ainsi qu'il appartendra ; sy [or] donnons, etc., a noz amez et feaulx les gens denoz comptes et trésoriers a Paris, audit bailly de Coustantin, et a tous noz autres justiciers, etc., que s'il leur est préalablement apparu ou appert de la dite sentence, et que par icelle les biens d'icelluy feu Jehan Louvet nous ayent esté adjugez et déclairez appartenir par la dite confiscacion,

que pour la moitié ou le tiers de telz biens et confiscacions, et sans préjudice d'icelles en autres choses et quelzconques restrinctions, mandemens ou deffenses a ce contraires, et affin, etc., sauf, etc.

Donné a Pierrepont, près Compiengne, ou moys de juing; l'an de grâce Mil IIII^{c} IIII^{xx} XVIII, et de notre règne le premier.

Ainsi signé : Loys, par le Roy Robert et *visa*.

Le portrait de Lorenzo Lorenzano

Professeur de médecine à l'Université de Pise

Par Sandro Botticelli

PAR

M. Léon Dorez

Bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale

(Planche X)

Il y a quelques mois, M. le baron Michel Lazzaroni acquérait, à Paris même, un portrait de l'école florentine que, de prime abord, avec l'autorité que lui donne sa rare connaissance de l'art italien, il attribua au pinceau de Botticelli. Pour s'assurer de l'exactitude de son diagnostic, il appela à Paris M. Adolfo Venturi, professeur de l'histoire de l'art à l'Université de Rome, associé étranger de l'Académie des Beaux-Arts, tout particulièrement qualifié pour se prononcer sur une œuvre de Botticelli, puisqu'il a découvert et mis en valeur, en 1896, le célèbre et émouvant tableau, d'un accent si moderne, de la « Femme chassée », resté jusqu'alors inconnu dans une des chambres du palais romain des Pallavicini. M. Venturi n'a pas hésité un seul instant à confirmer spontanément l'attribution de M. Lazzaroni.

Vers le commencement du xviiie siècle, un amateur, qui trouvait sans doute le fond du tableau trop vide, avait fait peindre des rayons chargés de livres. Soupçonnant que cette évidente surcharge pouvait dissimuler quelque indication ancienne, M. Lazzaroni enleva lui-

même, avec les plus minutieuses précautions, la peinture moderne, et il vit apparaître, avec une parfaite netteté, un nom : L. LORENTIANO. Sûr que le personnage représenté était quelque professeur toscan (le costume doctoral l'indiquait), il vint me faire part de sa découverte. Je lui répondis qu'il ne s'était pas trompé et que le florentin Lorenzo Lorenzi dit Lorenzano avait en effet été professeur de médecine à l'Université de Pise dans le dernier quart du xv[e] siècle.

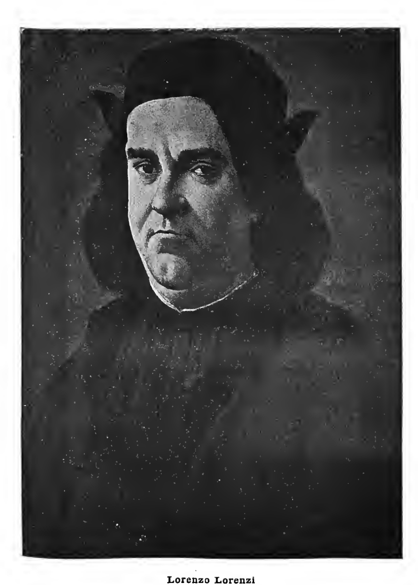
Depuis que M. Lazzaroni m'a communiqué cette intéressante découverte, j'ai réussi à mettre sur pied une biographie et une bibliographie à peu près complètes de Lorenzano. Fils d'un notaire florentin, ser Piero Lorenzi, Lorenzo Lorenzi, qui latinisa son nom en *Laurentianus*, fit tout d'abord partie de la clientèle des Médicis qui, en 1479, le nommèrent professeur de dialectique à l'Université de Pise restaurée par eux. En 1483, il obtint une chaire de physique ; puis, en 1487, une chaire de médecine qui lui fut enlevée, en 1490, par une disgrâce. En 1492, une lettre du cardinal Jean de Médicis, le futur pape Léon X, sollicitait sa réintégration dans la chaire de médecine qui lui fut rendue en 1494 et qu'il occupa jusqu'en 1501 (1).

Lors de son entrée à l'Université, Lorenzano était, selon un de ses biographes, *admodum juvenis*, c'est-à-dire qu'il avait probablement de 25 à 30 ans. Il serait donc né vers 1450, et comme le portrait dû à Botticelli représente un homme de 45 à 50 ans, on peut, presque à coup sûr, croire qu'il a été exécuté entre 1495 et 1500. Cette hypothèse se trouve confirmée par ce que nous savons de la vie du médecin et de celle du peintre.

Dès avant 1494, Lorenzano était en relations avec

---

(1) Archives de l'Université de Pise, registres n[os] 7 et 9. — Angelo FABRONI, *Historia Academiæ Pisanæ*, 2 vol. I. (Pise, 1791, in-4°), p. 390 et suiv.



Lorenzo Lorenzi

Professeur de Médecine à l'Université de Pise

D'après Sandro Botticelli

(Tableau appartenant à M. le baron Lazzaroni.)

un des savants de Florence qui fut l'un des plus ardents disciples de Savonarole, Jean Pic de La Mirandole. *Petrus Crinitus*, Piero Ricci, leur ami commun, a rapporté quelques-unes des conversations qu'ils tinrent entre eux, tantôt dans la bibliothèque de Pic, tantôt dans la célèbre bibliothèque fondée par Cosme de Médicis dans le couvent de Saint-Marc, dont Savonarole était le prieur. Il n'est guère douteux que le moine-tribun n'ait assisté plus d'une fois à ces entretiens et que Lorenzano, subissant son influence fascinatrice, n'ait, comme Pic de La Mirandole, changé d'opinion politique.

Or nous savons, par une curieuse chronique, découverte il y a peu d'années aux Archives du Vatican et due au frère même de Botticelli, que le peintre était devenu après l'expulsion des Médicis en 1494, un des plus fervents partisans de Savonarole. C'est donc probablement dans l'entourage du Dominicain que Lorenzano connut Botticelli vieilli, découragé, malade ; peut-être même eut-il l'occasion de lui donner ses soins. Ces raisons me portent à croire que le portrait du médecin est une œuvre tardive du peintre (mort en mai 1510), et M. Venturi, au jugement duquel j'ai soumis ma conclusion, a bien voulu m'assurer qu'elle concordait avec la technique du tableau.

Lorenzano fut très célèbre en son temps: c'est lui qui, avec Nicolò Leoniceno, contribua le plus efficacement à remettre en honneur les œuvres et les doctrines des grands médecins grecs. Ses traductions eurent un vif et durable succès ; on les réimprima, plus ou moins heureusement retouchées, jusqu'en 1570 et même jusqu'en 1625, et les auteurs de l'admirable édition de Galien publiée à Bâle en 1538 ne manquèrent pas de rendre un hommage autorisé à son rôle de précurseur. Cet honorable témoignage fut comme son oraison funèbre. On l'oublia peu à peu. Son nom ne surnageait

dans l'histoire de l'humanisme qu'à cause de sa mort tragique. D'un caractère bizarre et inquiet, il s'était jeté dans un puits dans les premiers jours du mois de mai 1502; son suicide fut dissimulé par ses amis et par son fils, qui le firent ensevelir, le 10 juin, à San Spirito de Florence. Plus et mieux que cette triste fin, le tableau de Botticelli rappellera désormais le savant et malheureux médecin à la mémoire de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des sciences à l'époque de la Renaissance.

Le mouvement médico - historique actuel

Par le Professeur **R. Blanchard**,
Ancien Président de la Société.

L'histoire de la médecine excite à l'heure actuelle, tant en France qu'à l'étranger, l'intérêt et la curiosité d'un bon nombre d'esprits cultivés, dont l'activité se manifeste de différentes façons : enseignement, publications, collections particulières, expositions, musées publics ou privés. Je suis et note, depuis plusieurs années, les progrès remarquables qui ont été récemment accomplis ; je crois utile d'en tracer un exposé sommaire, tant pour fixer l'état actuel que pour démontrer à mes compatriotes que, s'ils n'y prennent garde, ils sont en train de se laisser distancer, à ce point de vue, par les étrangers.

FRANCE

Chaire de la Faculté de médecine de Paris. — Je ne crois guère me tromper, en disant que l'enseignement de l'histoire de la médecine a pris naissance à Paris. L'Ecole de santé, créée par un décret de la Convention nationale en date du 14 frimaire an III (4 décembre 1794), comportait douze chaires, la dernière

étant celle de médecine légale et histoire de la médecine.

Lassus est nommé titulaire de cette chaire, mais, dès le 29 prairial an III (17 juin 1795), il passe à celle de pathologie externe. Le 2 messidor suivant (20 juin 1795), l'Ecole propose Mahon comme professeur titulaire et comme professeur adjoint. C'est Goulin, en fait, qui inaugura le nouvel enseignement; il le fit pendant quatre années avec un talent considérable, puis mourut en floréal an VII (30 avril 1799). Il fut remplacé par Cabanis : élu représentant du peuple dès l'an VI, puis sénateur après le coup d'Etat de brumaire, Cabanis ne fréquenta guère l'Ecole et laissa péricliter l'enseignement dont il avait pris la charge.

A sa mort, survenue le 6 mai 1808, la chaire fut attribuée à P. Sue, alors bibliothécaire de la Faculté, poste dans lequel il fut remplacé par Moreau (de la Sarthe). Sue mourut le 28 mars 1816. Moreau fit alors, sous le titre de répétitions, un cours libre de bibliographie médicale, puis fut nommé professeur, par un arrêté en date du 8 décembre 1818. A sa mort, survenue en 1822, la chaire fut supprimée.

C'est seulement le 9 mars 1870 qu'elle put renaître de ses cendres, grâce à une donation de 150.000 francs faite à la Faculté par Salmon de Champotran, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Daremberg fut nommé professeur, par un décret en date du 2 mai 1870 ; il mourut le 24 octobre 1872. Il eut pour successeurs Lorain (1873-1875), Parrot (1876-1879), Laboulbène (1879-1898), Brissaud (1898-1900), Déjerine (1901-1907) ; le titulaire actuel, G. Ballet, n'a pas encore inauguré son enseignement (1).

(1) Le présent article a été remis au secrétariat de la Société française d'histoire de la médecine en novembre 1907. On ne sera donc pas surpris de le trouver déjà vieilli en quelques-unes de ses parties.

La chaire de Paris est la seule qui existe actuellement dans les Facultés françaises. Elle ne comporte ni musée, ni collections, ni installation quelconque ; le professeur vient faire devant son auditoire une leçon sans doute savante et d'une bonne tenue littéraire, mais sans démonstration ni présentation de documents quelconques. L'auditoire était nombreux du temps de Lorain, que j'ai encore connu, au début de mes études ; il était encore assez nombreux du temps de Parrot, il est devenu très clairsemé depuis lors. Non que le talent et l'érudition des professeurs aient fléchi, mais les auditeurs des cours scientifiques sont devenus plus exigeants, à juste titre ; les exercices de rhétorique ne leur suffisent plus : ils veulent de la documentation : or, quel enseignement comporte un emploi plus fréquent de la lanterne à projections et une plus grande variété de démonstrations par l'image ? Aucun cours ne devrait être plus suivi, car aucun ne peut être rendu plus intéressant, non seulement pour la masse des étudiants en médecine, mais aussi pour le grand public.

Malheureusement, on prend l'habitude d'envisager la chaire d'histoire de la médecine comme une chaire de passage, où l'on monte en attendant mieux. C'est ainsi qu'on a vu Parrot passer au bout de trois ans à la clinique infantile, Brissaud au bout d'une année et Déjerine après six ans à la pathologie interne ; seuls, Lorain et Laboulbène ont conservé cette même chaire jusqu'au bout. On ne saurait approuver ces permutations : elles favorisent sans doute les combinaisons du professeur, mais elles sont très préjudiciables à l'enseignement et, d'une façon générale, sont d'un fâcheux exemple. Je souhaite vivement que mon ami le professeur Gilbert Ballet s'attache à sa chaire d'histoire de la médecine et la conserve : il a le talent qui convient pour lui redonner l'éclat qu'elle connut sous le trop

court professorat de Daremberg et sous celui de Lorain. Il n'y a pas, à la Faculté de médecine de Paris, de chaires mineures : un homme de talent peut se mettre en vedette même dans celle-là.

Musée médico-historique de Lyon. — Je connais très bien cette remarquable collection, dont MM. les professeurs Lacassagne et Florence m'ont fait les honneurs avec une exquise courtoisie. Méditant déjà d'écrire quelque jour la présente étude sur le mouvement médico-historique contemporain, j'ai prié le professeur Florence de me donner par écrit des renseignements sommaires sur le musée à la fondation duquel il a collaboré activement. Je ne crois pouvoir mieux faire que de reproduire ici la lettre qu'il m'écrivait à la date du 18 décembre 1903 :

«... Je vous envoie une note succincte sur le Musée historique. Commencé en novembre 1901, il est logé dans les bâtiments de l'Université, section C, et a eu pour point de départ les collections réunies depuis longtemps par M. Lacassagne et moi, en vue d'une histoire des sciences médicales à Lyon. Il est formé d'un grand vestibule, partagé en trois salles et donnant accès à la grande salle du Musée. Celle-ci, vaste et spacieuse, a, à sa droite et à sa gauche, deux salles plus petites : donc, en tout six salles.

« La première en entrant renferme une bibliothèque destinée aux ouvrages de pharmacie parus à Lyon ; ses murs sont tapissés de photographies relatives à l'histoire de la pharmacie à Lyon et de l'affiche d'un cours de chirurgie fait au XVIIIe siècle par L. Messonnier. La seconde contient les ouvrages et thèses lyonnais modernes, ainsi que les photographies des médecins de Lyon (XIXe siècle). La troisième salle renferme l'histoire de l'art dans la médecine : iconographie, sorcellerie, urologie.

« Puis vient une grande salle contenant les bustes,

statues, portraits et souvenirs des professeurs ou chirurgiens des hôpitaux de Lyon ; leurs ouvrages, manuscrits, photographies, etc. L'un des côtés de cette salle est plus spécialement réservé à la pharmacie : pots, mortiers, bocaux, portraits de pharmaciens et chimistes. Cette salle recevra incessamment les archives de la Société de pharmacie de Lyon, depuis le XVIe siècle.

« A gauche, une petite salle renfermant des objets rares et précieux : souvenirs des pestes de Lyon, incunables, médailles, jetons, etc.

« A droite, une autre petite salle renfermant des œuvres et les portraits des professeurs encore vivants.

« Le but poursuivi est de réunir tous les documents concernant l'histoire de la médecine et de la pharmacie à Lyon et de collectionner tous les ouvrages parus à Lyon sur l'art de guérir ; il y en a des milliers !

« Le musée reçoit des dons et aussi des objets rares à titre de simple dépôt, contre une fiche remise au propriétaire de l'objet. Cette manière de faire augmente rapidement nos collections et il est à prévoir que les dépositaires ne les réclameront jamais. Plusieurs familles (le chirurgien A. Bonnet, Ollier, Pétrequin, F. Bron, etc.) nous ont remis tous les souvenirs et manuscrits les concernant ; nous avons pu, à des ventes, acheter des documents précieux, comme ceux de Pravaz. »

Cette lettre était accompagnée d'une longue énumération des objets les plus intéressants déjà possédés par le jeune Musée. Sans songer à en reproduire ici la liste, j'en citerai quelques-uns :

Tronc pour les pestiférés ; — plusieurs statuettes de saint Roch en bois sculpté ; — deux trousses de chirurgien-barbier, avec les instruments (1502) ; — lancetier Louis XV ; — sablier à saignées ; — ancien plat à barbe de l'Hôtel-Dieu ; — sceau du Collège des chirurgiens de Lyon ; — thèse-affiche du XVIIe siècle ;

— buste (original) de Gilibert par Legendre-Héral et manuscrits latins de ce célèbre médecin botaniste ; — estampages d'inscriptions lyonnaises de l'époque romaine ou du moyen-âge, relatives à la médecine ; — deux cassolettes brûle-parfums pour la peste ; — modèles des appareils orthopédiques de Pravaz ; — collection de diplômes, médailles et jetons, portraits de médecins, gravures relatives à la médecine ; — fiches biographiques et bibliographiques de tous les médecins lyonnais ; — œuvres des médecins lyonnais ; — bibliothèque des œuvres des professeurs et agrégés de la Faculté de la médecine de Lyon ; — ouvrages intéressant l'histoire de médecine : traduction d'Hippocrate par Rabelais, incunables, œuvres de Symphorien Champier, très nombreux ouvrages lyonnais des XVIe et XVIIe siècles ; — nombreuses lettres patentes concernant l'exercice et l'enseignement de la médecine à Lyon, aux XVIIe et XVIIIe siècles ; — nombreux manuscrits de médecins et chirurgiens lyonnais (tous les manuscrits de Pétrequin, dont plusieurs en grec) ; — grand cordon de la Légion d'honneur taché de sang, porté par le Président Sadi Carnot, lors de son assassinat ; — brassards de chirurgiens et professeurs lyonnais pendant la guerre de 1870 ; — collection d'ordonnances et d'autographes de médecins ; — robes de professeurs de l'ancienne Ecole de Lyon ; — diplôme d'interne des hôpitaux au XVIIe siècle (*pièce unique*) ; — plans et vues des anciens hôpitaux ; — cuivres originaux d'anciens ouvrages de chirurgie ; — maquette des monuments de Claude Bernard et d'Amédée Bonnet ; — mortiers et vases de pharmacie ; — grande variété d'instruments de chirurgie, de gynécologie, d'obstétrique ; — bustes et portraits de nombreux médecins.

J'en passe. La collection ne cesse de s'accroître, grâce à la générosité des amis de la science lyonnaise.

Les professeurs Lacassagne et Florence ont doté leur Faculté d'un Musée déjà très important, qui n'a rien coûté à celle-ci, en dehors de l'achat de quelques vitrines. On ne saurait trop les féliciter de leur intelligente initiative.

Musée para-médical de Rouen. — Sous les auspices et avec le concours de l'Association des anciens élèves de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Rouen, le savant et très érudit directeur de l'Ecole, M. le Dr R. Brunon, a fondé un Musée médico-historirique, provisoirement installé dans la salle des collections. Le 20 mai 1905, l'Association lui faisait une première visite et déjà l'on pouvait dire que, « malgré son installation toute provisoire, malgré son jeune âge, il force l'admiration des visiteurs, non moins pour l'intérêt des pièces qui le composent que pour leur nombre (1) ».

Les pièces rassemblées à cette époque formaient déjà une intéressante collection, qui n'a cessé de s'accroître depuis lors. La moins curieuse n'est pas la figurine phallique de saint Gorgon, que j'ai figurée et dont j'ai relaté l'histoire dans une précédente publication (2).

Les médecins rouennais ont, du reste, le sens artistique singulièrement éveillé, comme le prouve d'autre part la très importante série d'études sur la médecine et l'art en Normandie qu'un certain nombre d'entre eux ont fait paraître au cours de ces dernières années (3).

---

(1) E. D (ELABOST), Le Musée para-médical. *Normandie médicale*, 1906.

(2) R. BLANCHARD, Persistance du culte phallique en France. *Bulletin Soc. française d'histoire de la méd.*, III, pp. 106-121, 1904 ; cf. p. 108, fig. 1.

(3) *La Médecine et l'art en Normandie, documents pour servir à l'histoire de la médecine en Normandie.* Rouen, 2 vol. in-8°, 1903 et 1906 ; VII-119, p. avec 15 pl., 1903 ; pp. 121-275 avec 12

Musée de l'Assistance publique, à Paris. — L'Administration générale de l'Assistance publique possède les archives de tous les établissements hospitaliers dépendant de la ville de Paris. Dans le nombre figurent des documents et des objets d'un intérêt inestimable. Le Directeur actuel, M. G. Mesureur, a eu l'excellente pensée d'en constituer un Musée, qui date déjà de plusieurs années et dont l'existence n'est pas assez connue.

Musée rétrospectif de l'Ecole de pharmacie de Paris. — Ce musée est en voie de formation, grâce à l'initiative du Dr P. Dorveaux, bibliothécaire de l'Ecole supérieure de pharmacie. Le noyau en est constitué par une bonne série de pots en faïence, de provenance diverse, rassemblés par ses soins et utilisés par lui pour son travail sur les pots de pharmacie.

Autres collections publiques.— Parmi les collections appartenant à des établissements publics français, il en est encore de très importantes ou qui, du moins, sont dignes d'être mentionnées ici. Je dois citer avant tout la pharmacie des hospices de Beaune et d'Autun, la collection Guelliot au musée de Reims, celle du musée de Niort, celle de la Pharmacie centrale des hôpitaux de Paris.

La question d'un musée médico-historique à la Faculté de Paris. — Feu le Dr Le Baron, alors président du Syndicat des médecins de la Seine, a émis le premier l'idée de la création d'un musée d'histoire de la médecine à Paris. Il estimait qu'une telle institution ne pouvait avoir d'autre siège que l'ancienne Faculté de médecine, située, comme on sait, au coin des rues de la Bûcherie et de l'Hôtel Colbert. Ces bâtiments, qui furent pendant quatre siècles et demi le centre de

---

pl., 1906. Extrait de la *Revue médicale de Normandie*, I-VII, 1900-1906.

l'enseignement médical à Paris, étaient bien déchus de leur ancienne splendeur; depuis que la Révolution les avait vendus comme bien national, ils étaient tombés, de chute en chute, au rang de maison publique; mais la salle des actes et l'amphithéâtre de Winslow étaient encore debout et pouvaient être restaurés sans trop de frais.

A l'instigation de Le Baron et grâce aux efforts réunis de la Société de l'histoire de Paris et de la Société des amis des monuments parisiens, le Conseil municipal de Paris fit l'acquisition des bâtiments susdits, dans l'intention de les restaurer et d'y établir un musée historique médical. Il en délogea les personnes hospitalières qui s'y étaient installées, puis attendit de nouveaux crédits pour procéder aux aménagements nécessaires.

Cela se passait en 1896. Le Baron vint à mourir, sans que la question eût progressé sensiblement. Le D[r] A. Prieur tenta de la faire revivre, en agissant au nom de la Société française d'histoire de la médecine, qui venait d'être fondée, mais les membres du Conseil municipal, auxquels il s'adressa, se montrèrent peu empressés. D'une façon tout indépendante, le D[r] A. Cabanès s'adressait d'autre part, sans plus de succès, aux professeurs Brouardel et Debove, successivement doyens de la Faculté de médecine. Ici le manque de locaux, là le manque de crédits étaient donnés comme prétextes (1).

(1) Cependant, les bâtiments de l'ancienne Faculté, inoccupés depuis plusieurs années, allaient en se dégradant. Aussi, en 1904, l'architecte de la quatrième section, M. Allain, proposa-t-il au Conseil municipal de les démolir à bref délai, à l'exception de la rotonde, qui devait être restaurée à cause de son intérêt historique et artistique. Mais des protestations s'élevèrent de différents côtés et la question resta encore en suspens. Après des vicissitudes qu'il est inutile de relater, car elles n'ont plus trait à notre sujet, la résolution suivante a été prise : la ville de Paris loue les bâtiments de l'ancienne Faculté de médecine, par bail emphytéotique, à l'Association générale des étudiants qui devra conserver tout ce qui a une valeur de souvenir, d'ancienneté, et y

Lors de la fondation de la Société française d'histoire de la médecine, l'un des principaux buts qu'elle s'est proposé de poursuivre a été la création d'un musée médico-historique : le décès de Le Baron nous laissait le champ libre. A plusieurs reprises, la question fut examinée par la Société ; j'ai déjà dit les tentatives de notre secrétaire général, le Dr A. Prieur, pour faire revivre le projet Le Baron. En face de leur insuccès, nous en vînmes à penser que le siège d'un tel musée devait être la Faculté de médecine ; mission me fut donc donnée, en ma double qualité de président de la Société et de professeur à la Faculté, de m'entendre avec celle-ci. A deux reprises, par des conversations particulières, puis par lettres, j'ai saisi M. le doyen Debove de la question. Je crois utile de reproduire ici ces lettres ; un musée d'histoire de la médecine sera fondé quelque jour : il n'est pas sans intérêt de préciser ce qui doit revenir légitimement à notre Société dans cette fondation.

Voici la première de mes lettres :

Paris, 6 juin 1903.

Monsieur le Doyen,

Lorsque la Société française d'histoire de la médecine s'est constituée, voilà un an et demi, elle a estimé qu'il serait de la plus grande utilité de créer à Paris, et plus particulièrement à la Faculté de médecine, un musée d'histoire de la médecine. Cette question n'est pas nouvelle : le Dr Le Baron s'en est déjà fait le champion et a fait racheter par le Conseil municipal l'ancienne Faculté de médecine, dans le but d'y installer un musée de ce genre. Depuis, le Dr Cabanès a repris la question et vous a demandé d'installer ce

---

édifiera une « maison des étudiants ». Les plans et devis sont prêts; ils ont été définitivement adoptés par l'Association des étudiants, dans son assemblée générale du 25 novembre 1907.

musée dans l'ancienne bibliothèque de notre Faculté; mais, ainsi que vous avez bien voulu me le dire, ce dernier projet ne vous a pas paru réalisable, à cause de la nécessité où l'on allait se trouver prochainement de constituer dans cette ancienne bibliothèque un dépôt de livres.

Je vous ai parlé alors des intentions de la Société française d'histoire de la médecine ; vous avez bien voulu vous y intéresser, me demandant de vous soumettre un projet capable de concilier tous les intérêts en jeu. Grâce à cet accueil bienveillant, je n'ai pas cessé d'étudier la question, mais celle-ci m'a longtemps paru insoluble. En effet, il me semblait nécessaire d'établir le musée à la Faculté même, et non dans un bâtiment appartenant à la ville ; je croyais indispensable d'en faire une fondation relevant de la Faculté elle-même. Or celle-ci, étant donnée la répartition actuelle de ses locaux, n'a pas de place disponible.

Je crois pourtant avoir trouvé la solution longtemps cherchée et pouvoir, sans troubler en rien le fonctionnement des services, vous demander de mettre à la disposition de la Société française d'histoire de la médecine des locaux qui, à proprement parler, sont sans utilisation et qui conviendraient admirablement au but que nous nous proposons.

La partie des nouveaux bâtiments qui longe la rue de l'Ecole de Médecine est uniquement occupée par des salles d'examen, au nombre de douze, savoir : sept au rez-de-chaussée et cinq au premier étage. J'ai eu la curiosité de rechercher avec quelle fréquence ces salles étaient utilisées et voici les résultats de ma statistique :

Sur vingt semaines de la présente année scolaire on compte :

24 jours employant 1 salle,
36 jours employant 2 salles,
23 jours employant 3 salles,
9 jours employant 4 salles,
3 jours employant 5 salles,
0 jour employant 6 salles et au-dessus.

D'où cette conclusion, que le nombre maximum des sal-

les employées est de cinq ; et encore, cela ne se présente-t-il que trois fois sur quatre-vingt-quinze jours. Il est donc de toute évidence que les sept salles du rez-de-chaussée sont plus que suffisantes pour assurer le service régulier des examens et que les cinq salles du premier étage sont tout-à-fait inutiles.

Au nom de la Société française d'histoire de la médecine, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous attribuer deux de ces dernières salles, afin que nous puissions y installer notre musée. Il est bien entendu :

1º Que ce musée, constitué par nos soins, sera la propriété de la Faculté de médecine, qui nommera le conservateur et le ou les garçons chargés de la surveillance. Pour le conservateur, nul doute qu'on ne trouve aisément un professeur, un agrégé, ou telle autre personne, qui accepte cette fonction à titre purement honorifique. Quant aux garçons, j'estime que, sans aucune dépense, on peut les recruter parmi les nombreux appariteurs ou garçons qui promènent leur oisiveté dans les couloirs de la Faculté.

2º Que ces deux premières salles étant devenues insuffisantes par suite de l'augmentation des collections, la Faculté mettra à la disposition du musée la salle suivante, et ainsi de suite à mesure que les collections deviendront plus importantes.

Il est incontestable, en effet, qu'une telle institution ne manquera pas de trouver le meilleur accueil auprès des amateurs sans nombre que compte la profession médicale et que ceux-ci, plutôt que de laisser disperser des objets précieux ou des collections importantes, voudront les léguer au musée de notre Faculté. Le professeur Lacassagne a créé à Lyon un musée de ce genre, qui s'enrichit tous les jours de documents précieux. Le gouvernement allemand vient de créer à Nuremberg un musée analogue et la ville d'Amsterdam en possédera un aussi très prochainement.

Il ne me semble pas possible que notre Faculté reste en arrière. Le projet que j'ai l'honneur de vous proposer ne lèse en rien l'état de choses actuel ; il donne, au contraire, à la Faculté un musée qui ne lui coûtera rien et qui ne sera pas l'un de ses moindres attraits.

J'ose espérer, monsieur le Doyen, que vous jugerez cette lettre digne d'être soumise au Conseil et que ce dernier voudra bien lui faire un accueil favorable.

Veuillez agréer, monsieur le Doyen, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

Le Président de la Société française d'Histoire de la médecine,

R. Blanchard.

Cette lettre fut portée devant le Conseil de la Faculté quelques jours plus tard; elle y fut simplement signalée, sans être ni lue ni soumise à la discussion. Je ne cacherai pas que je fus quelque peu déconcerté de cette solution imprévue. Je rendis compte à la Société de l'insuccès de ma démarche; elle fut d'avis de la renouveler au bout de quelque temps ; elle persistait à croire que j'avais fait en son nom à la Faculté une proposition intéressante et avantageuse et que la Faculté finirait par le comprendre. Je revis donc le Doyen. « Votre projet était irréalisable, me dit-il (1), mais je ne suis pas opposé à votre idée et je ne demande pas mieux que de vous aider à la réaliser. Cherchez un autre local et donnez-moi par écrit un nouveau projet; je vous signale notamment une grande salle inoccupée, qui est située au bout du Musée Orfila et à l'étage supérieur. »

Les salles que j'avais réclamées précédemment étaient normalement et abondamment éclairées, les peintures et boiseries en étaient achevées et en parfait état, en sorte que les frais d'installation du musée projeté

(1) Pourquoi irréalisable? J'ai fait pour les années 1904 et 1905, relativement au nombre de salles occupées par les examens oraux, une statistique semblable à celle contenue dans ma lettre du 6 juin 1903 : elle m'a donné des chiffres à peu près identiques. Il est donc très exact que les cinq salles du premier étage ne sont d'aucune utilité pour le service des examens ; elles peuvent donc sans aucun inconvénient recevoir une autre affectation.

devaient se borner à l'achat de vitrines et de classeurs acquis une fois pour toutes; la dépense eût été vraiment médiocre. La salle qui m'était signalée était vaste, sans doute, mais éclairée par des fenêtres basses, au ras du parquet, ainsi que par un toit en verre dépoli; la lumière y était très défectueuse. Les murs étaient tout nus, sans peinture ni papier de tenture ni boiseries. Des dépenses élevées étaient à prévoir pour la mise en état, avant l'installation du musée lui-même. Malgré ces conditions défavorables, j'établis un projet que je fis connaître au Doyen par la lecture suivante :

Paris, le 2 février 1904.

Monsieur le Doyen,

Comme suite à la conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous au sujet du projet de création d'un Musée d'histoire de la médecine, je suis allé visiter la grande salle qui se trouve à la suite du Musée Orfila et à l'étage supérieur. Assurément, cet emplacement peut convenir; il est plus que suffisant, mais il appelle certaines réflexions que je me permets de vous soumettre.

La Faculté de médecine de Lyon a créé, voilà deux ans, un Musée historique qui a pris déjà une grande extension et qui occupe quatre salles. L'étendue du local que vous me proposez n'est pas en cause, ainsi que je viens de vous le dire, mais l'importance du Musée lyonnais nous oblige à ne pas faire moins. Il me semble donc que le Musée projeté doit être distinct du Musée Orfila, ce qui tendrait à la création d'un nouveau personnel et à l'ouverture d'un nouveau chapitre au budget.

Ainsi que je vous l'écrivais précédemment, le directeur du musée devrait être un professeur ou un agrégé acceptant cette fonction à titre gratuit. Il faudrait en outre un conservateur astreint à certaines heures de présence, ayant pour fonction d'entretenir, de classer, de décrire les objets, ainsi que d'augmenter les collections sous le contrôle du

directeur. De plus, un garçon chargé de la surveillance et du nettoyage devrait être également attaché au musée.

La Société française d'Histoire de la Médecine, au nom de laquelle j'agis en tant que président, se charge de faire la propagande et de créer un mouvement en faveur du Musée, pourvu que la Faculté reconnaisse expressément qu'elle approuve la création de celui-ci. La Société constituerait donc de la sorte un musée qui ne manquerait pas de devenir important et qui serait la propriété exclusive de la Faculté.

D'après cette combinaison, la Faculté se trouverait en possession de documents et d'objets artistiques ou historiques d'une réelle valeur, mais qui ne lui auraient rien coûté. Elle devrait pourtant prendre à sa charge les appointements modestes du conservateur et du gardien et inscrire à son budget annuel le musée pour une petite somme permettant l'entretien des divers objets, l'achat de cartons, d'albums, de meubles à fiches et à classement, ainsi que l'encadrement des documents les plus dignes d'être montrés au public. J'estime qu'il suffirait d'inscrire au budget une somme ne dépassant pas 7.000 francs, savoir 2.000 fr. pour le conservateur, 12 à 1500 fr. pour le garçon et le reste pour le matériel. Je suis convaincu que le budget des collections est assez important pour permettre une telle organisation.

Quant à l'installation première, elle ne serait pas très dispendieuse. Il faudrait mettre en état la pièce en question, c'est-à-dire donner aux murailles une couche de peinture définitive; il faudrait aussi, me semble-t-il, modifier la disposition des appareils de chauffage, qui prennent toute la place disponible le long des parois et empêchent d'y apposer des vitrines. Quant aux vitrines, je vous proposerais celles de l'ancien Musée Orfila; elles vont devenir disponibles, grâce à la construction de vitrines nouvelles, et me semblent suffisantes pour éviter dès maintenant des dépenses trop élevées.

Tel est, Monsieur le doyen, le projet qui me semble le plus pratique pour la constitution du Musée dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir. J'ai tenu à vous exposer ce

projet par écrit, pour bien fixer les idées; je suis à votre disposition pour le discuter avec vous.

Veuillez agréer, monsieur le Doyen, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

Le Président de la Société française d'Histoire de la médecine,

R. Blanchard.

Cette lettre fut portée devant le Conseil de la Faculté, le 25 février 1904. Elle eut le sort de la précédente. La Faculté entendait donc se désintéresser de la question du Musée d'histoire de la médecine. Je mis la Société au courant de ce nouvel échec et il fut décidé, d'un commun accord, qu'il n'y avait pas lieu de faire une troisième tentative, du moins auprès de la Faculté. Depuis lors, la question a été abandonnée (1).

L'histoire de la médecine en France. — C'est à Paris qu'est né le splendide mouvement médico-historique auquel nous assistons actuellement. Il date du jour où Charcot et Paul Richer publièrent leurs études sur les *Démoniaques dans l'art* (1887), puis sur les *Malades et les Difformes dans l'art* (1889). De ces études initiatrices, il ressortait, à la surprise générale, cette notion que les peintres, graveurs ou sculpteurs qui ont représenté des états pathologiques les ont effectivement étudiés d'après nature, bien loin de donner un libre cours à leur imagination fertile. Charcot et Richer ont ouvert ainsi, à l'histoire de la médecine, un domaine insoupçonné; ils sont les véritables créateurs de ces études de médecine artistique qui, depuis lors, ont trouvé tant d'adeptes, en France et à l'étranger.

(1) La salle dont il est question dans ma seconde lettre a été, depuis lors, aménagée avec un grand luxe de boiseries. Par une délibération récente, le Conseil de la Faculté lui a donné le nom de Musée Debove. La destination de ce nouveau Musée reste indécise.

En France, cette activité s'est manifestée plus que partout ailleurs et de façons très multiples :

1° *Par des publications périodiques.* — En 1888, la *Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière* est fondée ; elle devient aussitôt l'organe officiel des neurologistes, qui ont tant contribué au progrès de nos connaissances médico-historiques ; c'est là, notamment, que H. Meige, Marie et d'autres publient la plupart de leurs travaux. En août 1894, paraît le *Correspondant médical*, organe bimensuel très riche en reproductions d'anciennes estampes ou peintures. Le 15 décembre, de la même année paraît la *Chronique médicale*, sous la savante direction du Dr Cabanès. Plus tard, la *Médecine internationale* modifie son genre de publication et fait une large part à des études médico-historiques, signées d'un pseudonyme, mais vraiment dignes de porter une signature authentique. Puis, sous l'habile direction du Dr A. Prieur la *France médicale* se spécialise et devient presque exclusivement un journal d'histoire. Bientôt après (29 janvier 1902), la *Société française d'histoire de la médecine* est fondée. Enfin, voici la *Médecine dans l'art, l'histoire et l'archéologie*. J'en passe. Toutes ces publications renferment une foule de documents d'un haut intérêt. Il me sera permis de mentionner aussi les *Archives de Parasitologie*, dans lesquelles paraissent d'importants travaux d'histoire et de biographie ; le professeur L. Joubin y a publié une excellente étude sur F. Dujardin ; j'y ai moi-même inséré, entre autres, des études sur Gruby et sur Raspail.

2° *Par des livres.* — Je ne puis songer à énumérer les importants ouvrages parus depuis moins de quinze ans ; je citerai seulement des noms : Beluze, Cabanès. C. Chauveau, Coquerelle, Corlieu, H. Coulon, P. Delaunay, P. Dorveaux, Fauvelle. Le Maguet, Mac Auliffe, Moulé, Ed. Nicaise, V. Nicaise, Pansier, Prévost, A. Prieur, P. Richer, Triaire, Truc et Pansier, Var-

nier, Vieillard, Wickersheimer, Witkowski. A cette liste, qui n'a nullement la prétention d'être complète et qui laisse certainement dans l'ombre plus d'un auteur digne d'être cité, il convient d'ajouter A. Franklin ; sa *Vie privée d'autrefois* renferme une foule de renseignements sur la médecine.

3° *Par des collections.* — Le Dr Hamonic a rassemblé une très remarquable collection d'anciens instruments de chirurgie et d'optique, dont il a publié un catalogue descriptif illustré (1). A l'Exposition universelle de 1900, figurait une importante série d'objets anciens concernant la médecine et la chirurgie ; le Dr Tuffier, chirurgien des hôpitaux, leur a consacré une intéressante monographie illustrée (2); il avait lui-même largement contribué, par ses propres collections, à constituer cet assemblage.

Le Dr Bérillon, de Paris, a réuni un bel ensemble d'amulettes et de pièces de ce genre ; il possède aussi des Vénus anatomiques, l'une en bois et de grandeur naturelle, l'autre en ivoire. Le Dr A. Marie, médecin en chef de l'asile de Villejuif (Seine), collectionne les ex-voto et les travaux d'art exécutés par les aliénés. Le Dr Machelard, de Paris, qui vient de mourir tout récemment, avait constitué une collection considérable de vieux objets et instruments de pharmacie ; je ne sais quel en sera le sort.

Des collections de numismatique médicale ont été constituées par les Drs H. Fournié et Lacronique. J'en possède une moi-même, dont je poursuis activement

---

(1) P. Hamonic, *la Chirurgie et la médecine d'autrefois, d'après une première série d'instruments anciens renfermés dans mes collections*, Paris, in-8 de xvi-140 et ii-56 p., 1900.

(2) Th. Tuffier, *Exposition internationale de 1901. Musée rétrospectif de la classe 16, médecine et chirurgie*, Paris, in-4°, 1902.

l'accroissement et qui comprend déjà plus de 3.000 pièces.

Des collections d'estampes et de documents imprimés sont entre les mains de plusieurs médecins, parmi lesquels il convient de citer en première ligne les Drs H. Meige et Witkowski. L'Institut de vaccine animale, dirigé par le Dr Saint-Yves Ménard, présente une belle série de documents sur la vaccine ; M. Chambon, ancien directeur de ce même Institut, en possède au moins autant ; j'en ai moi-même une bonne série (1), ainsi que bien d'autres pièces relatives à la médecine en général, et spécialement aux maladies parasitaires. L'Institut de vaccine du Dr Edm. Chaumier, installé dans l'ancien château de Louis XI, à Plessis-les-Tours, renferme aussi de belles collections concernant la vaccine.

La France compte beaucoup d'autres collectionneurs, qui auraient évidemment intérêt à se grouper et à se mieux connaître.

Médailles. — Longtemps, on a eu la coutume de célébrer une nomination, une promotion, un jubilé, par un banquet auquel venaient prendre part les admirateurs, amis ou élèves du savant que l'on se proposait de fêter. Cette habitude est en train de se perdre et il ne semble pas qu'il y ait lieu de la regretter. Elle est remplacée par un nouvel usage, qui n'est, à vrai dire, qu'un retour à une ancienne coutume. Grâce à l'admirable floraison de graveurs en médailles que nous avons actuellement en France, l'habitude s'est généralisée d'offrir au jubilaire sa médaille ou sa pla-

(1) J'ai publié deux études sur les estampes relatives à la vaccine et à la médecine vétérinaire (*a*).

(*a*) R. Blanchard, Estampes et documents concernant la médecine vétérinaire et spécialement la vaccine. *Bulletin de la Soc. centrale de méd. vétérinaire*, pp. 232-252, 30 avril 1906. — Deuxième note sur les estampes et documents concernant la médecine vétérinaire et la vaccine. *Ibidem*, pp. 237-248, 1908, avec 2 fig. dans le texte et 5 planches hors texte.

quette, chacun des souscripteurs en recevant lui-même un exemplaire; on a vu naître ainsi en France, depuis quinze à vingt ans, un nombre sans cesse croissant de médailles ou de plaquettes, dont la valeur artistique est souvent très grande et qui vont constituer une mine précieuse pour l'histoire médicale et scientifique du temps présent. Je crois utile de donner la liste des médailles frappées depuis 1880 en l'honneur de médecins et faisant partie de ma collection. Ont été gravées :

Par A. Borrel, les médailles de Paul Bert et L. Pasteur ;

Par L. Bottée, les plaquettes de F. Guyon, de Ph. Panas et du centenaire de l'internat en médecine et en chirurgie (an X-1902) ;

Par A. Boucher, la médaille de Huchard et les plaquettes de Lortet et Ollier ;

Par J. Camus, la plaquette de P. Brouardel ;

Par Chaplain, les médailles de A. Fournier (1) et Tillaux, les plaquettes de M. Berthelot, Ch. Bouchard, O. M. Lannelongue, Moissan et S. Pozzi ;

Par Charpentier, les plaquettes de Besnier, Ch. Monod, Potain et P. Segond ;

Par le Dr Cusco, la médaille de P. F. Blandin (1798-1849) ;

Par Ch. Desvergnes, l'insigne des membres du Voyage aux Eaux minérales françaises ;

Par F. Gilbault, les plaquettes de Duplay et Félizet ;

Par H. Lefebvre, la plaquette du 1er Congrès international d'assainissement et de salubrité et une plaquette consacrée à l'hygiène et à l'architecture, une réduction de cette dernière ayant aussi été frappée pour servir d'insigne aux membres du Congrès susdit ;

---

(1) Cf. *Bulletin de la Soc. française d'histoire de la méd.*, II, p. 471, 1903.

Par G. Martin, une plaquette d'Ed. Heckel;

Par Morlon, la plaquette du centenaire de la Société médico-chirurgicale (1805-1905) ;

Par A. Patey, la plaquette de L. Labbé ;

Par Ch. Pillet, les plaquettes de Blottière et de A. V. Cornil ;

Par G. Prud'homme, la médaille d'Hanot et les plaquettes d'E. Combes, Duguet et A. Gilbert;

Par le Dr P. Richer, les plaquettes de R. Blanchard, J.-B.-A. Chauveau, J. Lucas-Championnière, Magnan, E.-J. Marey, B. Teissier, celle du cinquantenaire de la Société de biologie (1849-1899), l'insigne des membres du 15e Congrès international de médecine (Lisbonne, 1906) et la médaille commémorative du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Lyon en 1906 ;

Par Roty, les plaquettes de P. Brouardel, Farabeuf, L. Gosselin, L. Pasteur, Ch. Perier, Riche, une plaquette et deux médailles du vin Mariani;

Par T. Szirmaï, les médailles de la Conférence internationale contre la tuberculose (Copenhagne, 1904) et du Congrès international de médecine (Lisbonne, 1906) ;

Par S. E. Vernier, une plaquette de Zambaco pacha ;

Par F. Vernon, les plaquettes d'A. Robin, du 13e Congrès international de médecine (Paris, 1900), du Congrès international de la tuberculose (Paris, 1905) et de la source Cachat;

Par O. Yencesse, la médaille de Cl. Chauveau.

AUTRICHE

L'Université de Vienne a eu l'honneur de compter au nombre de ses professeurs Puschmann, l'un des maîtres de l'histoire de la médecine. D'origine alle-

mande et tout d'abord privat-docent de psychiâtrie à l'Université de Leipzig, il fut très promptement appelé à l'Université de Vienne, où il parcourut toute sa carrière et acquit sa grande notoriété. Il n'oublia pas que l'Université de Leipzig lui avait ouvert les voies scientifiques ; il lui en témoigna sa reconnaissance par une donation considérable, dont il sera question plus loin.

Après la mort de Puschmann, les Drs Max Neuburger et Robert von Töply ont été nommés Privat-docenten d'histoire de la médecine. Le premier est maintenant professeur extraordinaire ; il a commencé une collection médico-historique pour le compte de l'Université. Le Dr R. Ritter von Töply, de son côté, est devenu Titular-Professor ; sous le nom de *Medico-historiche Lehrmittel-Sammlung*, il s'est constitué une importante collection privée, riche en estampes ; un certain nombre de celles-ci ont servi à l'illustration de l'*Historischer Medicinal-Kalender* (1907), dont il sera question plus loin.

A l'Université tchèque de Prague, le professeur extraordinaire O. Schrutz enseigne l'épidémiologie et l'histoire de la médecine ; il consacre à cette dernière branche un enseignement régulier.

A Graz, V. Fossel, directeur de l'hôpital provincial et de la maternité, est professeur extraordinaire d'histoire de la médecine ; il a rassemblé une petite collection privée.

Collection de numismatique médicale de J. Brettauer. — Le Dr Joseph Brettauer, médecin oculiste à Trieste, a consacré sa vie, en dehors de la profession médicale où il jouissait d'une légitime réputation, à constituer une collection d'estampes et de médailles concernant la médecine.

Je ne dirai rien des estampes, sinon que plusieurs d'entre elles ont servi à l'illustration de l'*Historischer Medicinal-Kalender*. Si mes renseignements sont

exacts, elles ont été léguées par Brettauer à l'un de ses parents, professeur à l'Université d'Innsbruck.

La collection numismatique est, sans contredit, la plus importante qui ait jamais été rassemblée. Elle comptait plus de 5.000 pièces, toutes concernant la médecine. Je suis allé deux fois à Trieste, en touriste, dans le cœur de l'été, pour voir cette collection splendide, et deux fois j'ai eu la malchance de ne pas trouver Brettauer. J'ai eu du moins la bonne fortune de le voir plusieurs fois à Paris, de tenir en mains le catalogue de sa collection et de prendre ainsi connaissance des merveilles qu'il avait rassemblées, avec une persévérance et un flair remarquables ; c'était un homme des plus courtois, en même temps qu'un connaisseur du goût le plus sûr. Il a légué sa précieuse collection à l'Université de Vienne, à charge pour celle-ci de l'installer dans une salle spéciale.

Cette collection a été partiellement exposée à Rome, en 1894, lors du 11e Congrès international de médecine. Elle a été aussi la source de quelques-unes des illustrations de l'*Historischer Medicinal-Kalender* (1905 et 1906). Les nombreuses pièces la composant étaient classées sous trois grandes divisions : 1° médailles concernant les médecins de tous temps et de tous pays; 2° *pestilentia in nummis ;* 3° médailles concernant la médecine, comme il appert d'une feuille imprimée que Brettauer remettait à tous ses correspondants. La seconde catégorie se subdivisait en 6 sections : peste, variole, choléra, etc., suivant le plan d'un livre de Pfeiffer et Ruland, dont elle portait le titre. La troisième catégorie se subdivisait en 25 sections : patrons et ancêtres de la médecine, Congrès médicaux, Sociétés médicales, établissements médico-chirurgicaux, hôpitaux, asiles, anatomie et physiologie, etc. Une telle classification peut servir de modèle

à toute collection similaire. J'étais arrivé moi-même, pour la mienne, à un plan presque identique.

Collections publiques. — Le Musée de Bohême, à Prague, nous offre une intéressante reconstitution d'officine d'apothicaire, avec une bonne collection de vieux instruments (salle 7). A côté, se trouve une petite série de pots de pharmacie (salle 8, vitrine 47).

Collections privées. — En outre des collections Brettauer, von Töply et Fossel, citées plus haut, je dois mentionner la très belle série de vieilles faïences, bleues pour la plupart, qui ornent la pharmacie M. Šarić, à Raguse. J'ai beaucoup admiré ces pots de pharmacie, qui forment encore un matériel complet ; ils sont évidemment de fabrication italienne, mais je n'ai pu en connaître ni la provenance ni la date.

Médailles. — Par A. Scharff, médailles de L. von Dittel et d'A. Drasche ; par E. Seltsch, plaquette de Benedikt.

HONGRIE

A Budapest, le Dr T. Györy est privat-docent d'histoire de la médecine ; il possède une collection personnelle.

ALLEMAGNE

Prusse.— Il existe dans les Universités prussiennes trois chaires d'histoire de la médecine.

A Berlin, le prof. O. Heubner reçoit un traitement de 6000 mk comme professeur d'histoire de la médecine, mais il ne fait aucune leçon sur ce sujet ; il enseigne la pédiatrie et dirige la clinique pour les maladies des enfants. L'histoire de la médecine est enseignée, en revanche, par une véritable illustration, le Dr J. Pagel, qui, pendant 10 à 12 ans, a cumulé les titres

de Privat-docent et de Titular-Professor ; depuis peu d'années, il reçoit un traitement ultra-modeste.

A Breslau, le prof. W. Filehne possède officiellement la chaire d'histoire de la médecine ; tous les ans, il annonce qu'il fera une leçon par semaine, dont le programme sera ultérieurement annoncé ; aucun étudiant ne vient jamais s'inscrire pour ce cours, conformément au désir tacite, mais d'ailleurs bien connu, de ce professeur, qui se console en enseignant la pharmacologie. En revanche, le Dr Hugo Magnus, professeur extraordinaire d'ophtalmologie, avait inauguré assez récemment un cours gratuit d'histoire de la médecine. Sa mort prématurée (1842-13 avril 1907) laisse un grand vide; ses nombreux et importants travaux sur l'histoire de la médecine, spécialement sur celle de l'ophtalmologie, lui avaient acquis une très grande notoriété. Avec les Drs Sudhoff, de Hochdahl, et Neuburger, de Vienne, il avait été, en 1902, l'un des fondateurs des *Abhandlungen zur Geschichte der Medicin*, qui ont publié sous sa signature jusqu'à sept mémoires différents.

Des cours gratuits et bénévoles sont faits dans quelques Universités : à Königsberg, par le privat-docent Braatz, qui traite surtout de l'histoire de la chirurgie; à Marburg, par le Dr Aschoff, professeur d'anatomie pathologique, d'abord à Gottingen. Il est intéressant de noter que le professeur von Behring, de Marburg, est à la fois professeur d'hygiène et d'histoire de la médecine ; qui songerait à regretter qu'il ait si complètement négligé cette seconde branche de sa chaire ? Enfin, le professeur Hugo Schulz, titulaire de la chaire de pharmacologie à l'Université de Greifswald, a fait jadis quelques leçons d'histoire de la médecine.

Mecklembourg. — A Rostock, R. Kobert, professeur de pharmacologie et de chimie physiologique, précédemment à Yuriev (Dorpat), fait un cours bénévole.

Wurttemberg. — A Tübingen, Vierordt, professeur de propédeutique médicale, fait aussi un cours bénévole.

Bavière. — A Wurzbourg, Fr. Helfreich a été longtemps Titular-Professor d'ophtalmologie, sans traitement; il faisait un cours libre d'histoire de la médecine. A la suite de la découverte des rayons de Röntgen, le Landtag de Bavière a créé à l'Université de Wurzbourg deux ou trois chaires nouvelles en témoignage de sa satisfaction. Helfreich fut alors nommé professeur extraordinaire d'ophtalmologie et d'histoire de la médecine, avec un traitement de 3500 mk. Une certaine année, le nombre des auditeurs inscrits pour le cours d'histoire n'a pas dépassé trois; le cours eut lieu quand même, conformément à l'adage académique : *tres faciunt collegium*. Voilà des siècles qu'on discute sur cet adage, sans pouvoir s'entendre, les uns prétendant que le professeur est compris dans le trio, les autres l'en excluant.

Le Dr H. Stadler, professeur de gymnase (lycée), fait un cours d'histoire des sciences naturelles, à titre de privat-docent, à l'Ecole technique supérieure de Munich; il a été récemment nommé professeur honoraire à cette même Ecole.

Saxe-Weimar. — A Iéna, la situation est la même qu'à Breslau. Le professeur officiel d'histoire de la médecine (son nom m'échappe) fait un tout autre enseignement. Aussi, le Dr Th. Meyer vient-il d'être habililité en qualité de privat-docent de cette spécialité.

Fondation Puschmann, à Leipzig. — Comme je l'ai dit plus haut, Puschmann, en mourant, a fait à l'Université de Leipzig une importante donation. Celle-ci s'élevait à la somme de 600.000 mk. (750.000 fr.), ce qui donne 18.000 mk. (22.500 fr.) d'intérêt annuel. Le but de cette donation était de favoriser les études médico-historiques. L'Université de Leipzig, mise en pos-

session de ce legs, décida la création d'un Institut d'histoire de la médecine, à la tête duquel elle plaça le Dr Karl Sudhoff, alors médecin à Hochdahl, près Düsseldorf.

Très connu par ses remarquables études sur Paracelse, fondateur de la Société allemande pour l'histoire de la médecine et des sciences naturelles, directeur des *Mitteilungen* de cette Société, membre de la Commission permanente internationale pour l'histoire des sciences naturelles instituée par le Congrès historique international, le Dr Sudhoff était, plus que tout autre, désigné pour organiser le nouvel Institut. Il reçut le titre de professeur ordinaire et prit possession d'un local de cinq pièces, sis au premier étage d'un immeuble appartenant à l'Université, Talstrasse, 35. La bibliothèque de la Société allemande susdite, primitivement installée à Dusseldorf, fut transportée à l'Institut de Leipzig, où elle constitua le premier noyau d'une bibliothèque médico-historique déjà considérable et dans laquelle j'ai pu, en août 1906, constater la présence de volumes très précieux. Cette bibliothèque s'accroît rapidement, par des entrées journalières : le prof. Sudhoff ne se borne pas à réunir des brochures ou des livres; avec la plus grande persévérance, il recherche et rassemble les estampes, les photographies, les cartes postales et tous les documents que le vulgaire néglige et jette au panier, mais qui constitueront pour nos arrière-neveux l'une des sources les plus sûres de l'histoire. Les séries françaises sont bien représentées ; j'ai donné à cet égard au prof. Sudhoff des indications qui lui ont été très utiles, ainsi qu'il a bien voulu me le dire.

Un musée médico-historique est également en voie de développement : antiquité, moyen-âge, temps modernes; médecine, pharmacie, alchimie de tous pays, ce Musée s'étend à tout ce qui, de près ou de loin, tou-

che aux sciences médicales ; le programme est vaste et les documents sont nombreux. On y trouve toutes nos belles médailles françaises que, depuis une dizaine d'années, nous avons pris l'heureuse habitude d'offrir aux maîtres que nous voulons honorer, à la place de ces insipides banquets où l'on dînait mal et qui ne laissaient que de mauvais souvenirs. La chirurgie romaine est représentée par les fac-simile des instruments pompéiens du Musée de Naples ; par celui des 87 instruments de bronze conservés au château du Grand Electeur, à Mayence, et trouvés aux environs de cette ville. La médecine grecque va se trouver représentée par un grand nombre de photographies que l'Institut allemand d'Athènes est en train de recueillir. Des bas-reliefs, des moulages, des inscriptions, des peintures, des objets de ménage et de pharmacie donnent déjà une idée suffisante des directions diverses dans lesquelles est orienté ce musée, qui ne tardera pas à devenir très important.

Grâce aux revenus dont il dispose, l'Institut de Leipzig est largement doté : après prélèvement du traitement du professeur et du loyer, il reste chaque année 7 à 8000 mk, c'est-à-dire plus qu'il ne faut pour le Musée. Aussi le prof. Sudhoff a-t-il entrepris et déjà réalisé d'importantes créations. Sous le titre de *Publications de la fondation Puschmann*, il a créé diverses publications qui paraissent à des dates indéterminées :

1° *Archiv für Geschichte der Medizin*, au prix de 20 mk le volume, celui-ci publié en six fascicules chez J. A. Barth, à Leipzig. Le premier fascicule a paru le 15 septembre 1907 ;

2° *Studien zur Geschichte der Medizin*, paraissant par fascicules de grosseur et de prix variables. Le premier fasciscule a été publié en septembre 1907 ;

3° Des éditions indépendantes, d'ouvrages inédits, rares ou non encore traduits dans une langue moderne.

Le premier ouvrage de cette série, dont la publication est prochaine, est la traduction allemande, d'après l'arménien ancien, du livre de Mechithar (de Her), *la Consolation des fiévreux* (1148) ;

4° En outre, l'Association internationale des Académies ayant décidé de publier la bibliographie des médecins de l'antiquité et les Académies de Berlin et de Copenhague s'étant chargées des médecins grecs (1), l'Institut de Leipzig entreprend de rééditer les écrits des médecins latins. Le prof. Fr. Marx, de l'Université de Bonn, est actuellement en train de réviser le texte de Celse.

Le professeur Sudhoff ne fait qu'une leçon d'une heure par semaine. En dehors de cet enseignement peu absorbant, il se consacre tout entier à l'Institut organisé par ses soins, dont il a déjà su faire un important foyer scientifique.

Collections publiques. — Le Musée national, à Munich, renferme une intéressante collection de pots et vases de pharmacie, de cornues et verres de chimie (salle 39, vitrine 4). Au Musée allemand (*Deutsches Museum*), récemment inauguré dans la même ville, se voit une salle donnant la reconstitution d'un laboratoire d'alchimie.

Le Musée germanique (*Germanisches Museum*), à Nuremberg, est beaucoup plus important à notre point de vue : quatre salles doivent attirer notre attention. La salle 72 contient des documents de toute sorte relatifs à la pharmacie : livres, estampes, pots, etc. La salle 73 est la reconstitution exacte d'une ancienne pharmacie du XVIIIe siècle à Heringen, Wurttemberg. La salle 74 reconstitue la boutique d'un apothicaire de Nuremberg. La salle 91 est consacrée à la médecine ; on y trouve

(1) Le premier volume, consacré à Hippocrate, a paru en 1906.

une foule de documents du plus haut intérêt, dans le détail desquels nous ne saurions entrer ici.

A Berlin aussi, par les soins du Dr Holländer, s'est constituée récemment une collection déjà très importante (*Staatliche Sammlung ärztlicher Lehrmittel*).

Enfin, les administrateurs du Musée alsacien, à Strasbourg, ont récemment organisé une salle reconstituant une vieille pharmacie.

Collections particulières. — L'une des plus anciennes, sinon la plus ancienne, a été la collection numismatique de l'helminthologiste berlinois C. A. Rudolphi, qui fait actuellement partie du Cabinet des médailles de Prusse. Le catalogue en a été publié en 1825 ; une nouvelle édition a paru en 1829 ; puis Duisburg, en 1862, a fait paraître une dernière édition très augmentée, bientôt suivie de deux suppléments. Celle-ci est encore, à l'heure actuelle, l'ouvrage indispensable à quiconque s'occupe de numismatique médicale.

Les Drs L. Pfeiffer et C. Ruland, de Weimar, ont limité leurs investigations aux médailles concernant les épidémies et les calamités publiques ; dans ce champ en apparence restreint, ils ont fait une moisson des plus riches et ont constitué une collection sans rivale. Ils en ont donné la description dans un livre fondamental, *Pestilentia in nummis*, paru en 1862 et complété ensuite par un supplément consacré entièrement aux amulettes contre la peste (1885). Cette collection est encore en la possession du Dr L. Pfeiffer, qui l'a fait figurer en 1898 à l'exposition de Dusseldorf (1).

Le Dr Schubert, de Francfort-sur-le-Main (décédé en 1892), avait aussi constitué une belle collection numismatique médicale, qui figura également à cette même exposition (2).

---

(1) *Loco infra citato*, pp. 204-219.
(2) *Ibidem*, pp. 196-204.

Le Dr G. Klein, professeur d'obstétrique et de gynécologie à l'Université de Munich, recherche les vieux ouvrages d'anatomie. D'importantes collections d'estampes, utilisées pour l'illustration de l'*Historischer Medicinal-Kalender*, ont été rassemblées par le Dr Holländer, de Berlin ; par le professeur W. A. Freund, de la même ville ; par le Dr E. Rodiger, de Francfort-sur-le-Main.

Exposition de Dusseldorf, 1898. — Le 70e Congrès annuel des naturalistes et médecins allemands, réuni à Dusseldorf en 1898, inaugura une nouvelle section (la 17e), consacrée à l'histoire de la médecine et des sciences naturelles. Le Dr K. Sudhoff, alors médecin à Hochdahl, en prit la présidence. A cette occasion, il organisa une très remarquable exposition, qui ne comprenait pas moins de 4.249 objets divers, concernant l'art de guérir dans toutes ses branches et manifestations, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours. A en juger d'après le catalogue (1), ce fut vraiment une splendide manifestation artistique et scientifique, dont la visite eût été pour nous des plus instructives.

Malheureusement, il ne fut fait en faveur de cette exposition qu'une propagande insuffisante, du moins en dehors de l'Allemagne. Il eût été pourtant particulièrement flatteur pour nous de constater qu'une vitrine et une surface murale avaient été réservées en l'honneur d'Edouard Nicaise, professeur agrégé de chirurgie à la Faculté de Paris, membre de l'Académie de médecine, auquel sont dues de très remarquables rééditions des vieux chirurgiens français, Guy de Chauliac, Henri de Mondeville et Pierre Franco. Le

---

(1) *Historische Ausstellung für Naturwissenschaft und Medecin in den Räumen des Kunstgewerbe-Museums.* Düsseldorf, Juni-October 1898, s. l. n. d., in-8° (24 × 13 cm.) de 12-222 p.

catalogue s'exprime en ces termes : « Nous exposons ici ses œuvres, les plus importantes, dans le domaine de l'histoire de la chirurgie du moyen-âge, qui aient été produites dans ces dernières dizaines d'années (1).» Un tel hommage honore à la fois le savant qui l'a reçu *post mortem* et celui qui en a eu la touchante pensée.

Publications diverses.— Voilà vingt ans, H. Rohlfs publiait à Leipzig, chez l'éditeur C. L. Hirschfeld, le *Deutsches Archiv für Geschichte der Medicin und medicinische Geographie*. Ce périodique n'a eu que huit années d'existence (1878-1885).

Les publications médico-historiques, assez peu nombreuses, qui virent le jour en Allemagne, parurent dès lors sous la forme de livres ou furent insérées dans des périodiques de divers ordres. Elles ne purent être centralisées qu'à partir de 1901, grâce à la création de la Société d'histoire de la médecine et des sciences naturelles, dont le Dr Sudhoff fut le principal instigateur. Parmi les écrivains de cette époque de transition, nous devons citer avant tous les autres le professeur Pagel, de Berlin, et le Dr Sudhoff, alors médecin à Hochdahl.

La Société allemande se réunit tous les ans en assemblée générale, pendant le Congrès des naturalistes et médecins allemands. Elle compte environ 230 membres et publie, à intervalles irréguliers, les *Mitteilungen zur Geschichte der Medizin und der Naturwissenschaften*, dont le 7e volume est en cours d'impression.

C'est ici le lieu de rappeler les importantes publications entreprises par le professeur Sudhoff, sous les auspices de la fondation Puschmann. En dehors d'elles et pour être bref, je me borne à citer un intéressant ouvrage de Peters (2) et les deux beaux volumes de

---

(1) *Loco citato*, p. 130.

(2) H. Peters, *Der Arzt und die Heilkunst in der deutschen*

Holländer (2). Le Dr H. Meige a pu reprocher à ces derniers de n'avoir pas fait mention de l'œuvre du professeur P. Richer, dont ils semblent être directement inspirés.

Enfin, je dois une mention spéciale à l'*Historicher Medicinal-Kalender*, dû à la collaboration des professeurs J. Pagel et J. Schwalbe, de Berlin, et publié par la librairie W. Spemann, de Stuttgart. Sous la forme d'un calendrier à effeuiller, chaque feuille étant valable pour deux jours et comportant une gravure et des notes historiques aux variées qu'intéressantes, les deux savants auteurs avaient réalisé un moyen pratique de propager le goût des études médico-historiques et de vulgariser la connaissance des œuvres d'art qui concernent la profession médicale. Comprenant à quel point une pareille tentative pouvait être utile, les possesseurs de documents rares ou précieux n'avaient pas hésité à mettre ceux-ci à la disposition des deux collaborateurs, pour l'illustration de leur texte. C'est ainsi que le calendrier de l'année 1905 est illustré d'après les collections de Brettauer et de Holländer; celui de 1906, d'après celles des mêmes, puis du professeur W. A. Freund, de Berlin ; celui de 1907, d'après celles du Dr E. Rödiger et du professeur von Toply.

En 1908, le calendrier cesse de paraître, après trois années d'existence (1905-1907). On doit regretter très vivement sa disparition.

Médailles. — Par A. Borsch, médaille de Kolliker ; par Lauer, médaille de R. Koch ; par A. Vogel, médaille du choléra de Hambourg (1892). Une médaille

---

Vergangenheit. Leipzig, E. Diederichs, in-4° de 136 p., avec 150 fig., 1900.

(1) Eug. Hollander, *Die Medizin in der klassischen Malerei.* Stuttgart, F. Enke, in-4° de XII-276 p., avec 165 fig. dans le texte, 1903. — *Die Karikatur und Satire in der Medizin.* Ibidem, in-4° de XV-354 p., avec 10 planches en couleur et 223 fig. dans le texte, 1905.

de S. Kneipp, une de Weigert, plusieurs autres de R. Koch.

RUSSIE

A l'occasion du Congrès des médecins russes, réuni à Moscou en 1900, il a été organisé une exposition médico-historique qui obtint un grand succès.

N'est-ce pas aussi le lieu de mentionner ici la publication des célèbres manuscrits d'anatomie de Léonard de Vinci, sous les auspices d'un mécène russe, Théodore Shabashnikov (Paris, Rouveyre, 1898) ?

SUISSE

Collections publiques. — Le musée historique, à Bâle, mérite une visite. Dans l'escalier qui mène au premier étage, on trouvera l'enseigne de la pharmacie de Zollikofer, à Rheinfelden : un lion avec un mortier (XVIIe siècle). Au 1er étage, la vitrine 93 contient une bonne série de pots de pharmacie, mortiers, etc.

A Zurich, le musée helvétique est beaucoup plus important (1). Il renferme, entre autres curiosités, la

(1) Des collections publiques, telles que le Musée germanique de Nuremberg et le Musée helvétique de Zurich, consacrées uniquement à la vie sociale, aux mœurs, usages, costumes, instruments, outils, etc., des masses populaires, éveillent l'attention la plus vive. On trouve à leur visite un plaisir extrême et l'on se prend à regretter amèrement que nous n'ayons encore rien de semblable en France ; j'en excepte le *Maseu arlaten*, créé par le grand poète Fréderic Mistral en l'honneur de sa chère Provence. Notre Musée d'ethnographie, au Trocadéro, si riche en antiquités mexicaines et péruviennes, est très pauvre en ce qui concerne la France. Les coutumes locales disparaissent, la vie s'uniformise et s'abêtit : il est grand temps de constituer des collections nationales ou plutôt provinciales de toutes les choses sans nombre qui ont servi ou servent encore aux humains, même des époques les plus récentes. Au lieu de consacrer tant de place aux lugubres peintures et aux plâtres ébréchés dont l'Etat les encombre, les grands musées de

reconstitution d'une vieille pharmacie suisse et de nombreux documents sur Schuppach, le fameux médecin aux urines.

Collection du Dr B. Reber. — A Genève, le Dr B. Reber a constitué une collection considérable surtout relative à l'histoire de la pharmacie. A l'occasion du 25e anniversaire de sa promotion au grade de pharmacien, en 1893, il a ouvert pendant plusieurs mois son musée au public. Des descriptions parurent alors dans un grand nombre de journaux, dont une sous la signature du professeur Flückiger, de Strasbourg.

En 1896, une série de pots de pharmacie figurèrent à l'Exposition nationale suisse (1).

Depuis trois années, le Dr Reber publie de très intéressants articles sur cette très importante collection. Il y donne, avec figures à l'appui, non seulement la description des pièces les plus remarquables, mais aussi des études sur divers points d'histoire de la médecine et de la pharmacie (2).

Le Dr Nægeli-Åkerblom, privat-docent à l'Université de Genève, a publié aussi une description illustrée du musée Reber (3).

Médailles. — Par H. Bovy, médailles de C. Vogt et de B. Reber.

---

province seraient bien inspirés en entreprenant de semblables collections, qui auraient au moins l'avantage de constituer des documents historiques de premier ordre.

(1) *Exposition nationale suisse à Genève*, 1896. *Catalogue de l'art ancien, groupe 25*; cf. p. 123, nos 1179-1182.

(2) B. Reber, Histoire de la médecine et des sciences naturelles. *Journal des collectionneurs*, I, p. 129, 1905; II, pp. 165, 181-220, 234, 247, 261, 274, 291, 1905-1906; III, pp. 317, 350, 375, 388, 1906-1907.

(3) H. Nægeli-Åkerblom, Das Rebersche historisch medizinisch, pharmaceutische Museum in Genf. *Therapeutische Monatshefte*, XX, p. 419, 1906.

ITALIE

Les remarquables publications des professeurs G. Carbonelli et P. Giacosa, de l'Université de Turin, sont bien connues. Ce dernier, professeur de matière médicale et de pharmacologie, possède une belle collection particulière, qu'il utilise pour le cours privé qu'il fait également sur l'histoire de la médecine.

Le musée anatomique de l'Institut des études supérieures, à Florence, possède une collection de pièces anatomiques en cire dont la valeur historique est considérable. Au musée de Naples, se trouve une célèbre série d'instruments de chirurgie provenant des fouilles de Pompéi.

Lors du 11e Congrès international de médecine, tenu à Rome en 1894, Brettauer avait fait une exposition de médailles tirées de ses collections, ainsi qu'il a été dit plus haut; le succès de cette exhibition fut considérable.

A Turin se trouvent deux pharmacies très remarquables, en raison de leur assortiment de pots de faïence ancienne. L'une d'elles est à l'hôpital Saint-Jean ; elle a été fondée en 1732. L'autre est la pharmacie Massimo, établie dans le palais de l'Académie des sciences, à l'angle des rues Maria Vittoria et de l'Académie des sciences ; elle possède un très grand nombre de pots de la vieille fabrique de Savone.

Médailles. — A l'occasion du Congrès de Rome (1894), fut frappée une médaille commémorative, tirée d'un médaillon du temps de l'empereur Antonin et relatif à un épisode de la peste de Rome, en l'an 291 avant notre ère; cette médaille fut exécutée sous l'inspiration du Dr L. W. Sambon, milanais d'origine, actuellement professeur à l'Ecole de médecine tropicale de Londres.

En 1898, à l'occasion du cinquantenaire du Statut italien, eut lieu à Turin un Congrès médical, accompagné d'une exposition d'histoire de la médecine. Cette solennité a été commémorée par une plaquette frappée par le graveur S. Johnson, de Milan.

De ce même atelier de gravure et de frappe sont sorties plusieurs autres médailles médicales, entre autres celle du professeur A. Scarenzio (1) et la plaquette éditée à l'occasion du Congrès de physiologie réuni à Turin en 1901 ; cette plaquette reproduit un bas-relief découvert cette même année dans les Abruzzes et représentant Minerve et Cérès.

BELGIQUE

Rien ne nous est connu, en dehors des travaux et des collections du professeur Deneffe, de Gand, concernant la vieille chirurgie.

Rappelons toutefois la plaquette gravée par F. Dubois à l'occasion du 1er Congrès international pour la prophylaxie des affections vénériennes, réuni à Bruxelles en 1899 (2).

HOLLANDE

Les Pays-Bas ont été, l'an dernier, le théâtre d'une très importante manifestation médico-historique : à l'occasion du 11e Congrès des naturalistes et médecins hollandais, une exposition rétrospective concernant la médecine et les sciences naturelles a été organisée à Leyde. Elle n'est restée ouverte que deux semaines. Le succès en a été très grand : cela ne saurait nous surprendre, étant donnés la compétence toute spé-

---

(1) Cf. *Bulletin de la Soc. française d'histoire de la médecine*, V, p. 139, 1906.

(2) Cf. *Ibidem*, II, p. 470, 1903.

ciale et le dévouement des organisateurs. Le catalogue, que nous avons entre les mains (1), donne l'énumération d'une foule d'objets et documents rares et précieux, prêtés par les musées, les universités et les bibliothèques ou sortis de nombreuses collections particulières, où ils demeurent ordinairement inaccessibles.

Un peu plus tard, et dans une circonstance analogue, l'hôtel de ville d'Amsterdam a été, à son tour, le siège d'une exposition similaire.

ANGLETERRE

A part les médailles d'Huxley et de Kanthack, cette dernière gravée par C.-J. Allen, je ne vois rien d'essentiel à signaler, qui ait été réalisé dans ces dernières années.

En revanche, M. Henry S. Wellcome, de l'importante maison de produits pharmaceutiques Burroughs, Wellcome et Cie, prépare pour une date prochaine une exposition médico-historique qui doit s'ouvrir à Londres et qui, apparemment, sera beaucoup plus importante que celles, pourtant déjà très réussies, de Düsseldorf et de Leyde. Depuis des années, M. Wellcome travaille à ce projet, qu'il a déjà fait connaître par plusieurs circulaires et prospectus. Il a réuni dans ce but les collections les plus variées et les plus étendues,

---

(1) E. C. VAN LEERSUM, F. M. G. DE FEYFER, P. C. MOLHUYSEN, *Catalogus van de geschiedkundige tentoonstelling van natuuren geneeskunde, te houden te Leiden 27 maart-10 april 1907, ter gelegenheid van het elfde nederlandsch natuur-en geneeskundig Congres*. Leiden, A. W. Sijthoff, in-8° de xx-298. p. avec 5 pl., 1907. Compte rendu dans *Janus*, XII, p. 201, 1907- — E. C. VAN LEERSUM, Exposition historique des sciences naturelles et de la médecine (27 mars-10 avril 1907). *Janus*, XII, pp. 319-331, 1907.— F. M. G. DE FEYFER, Die historische Ausstel lung der Natur-und Heilkunde in Leiden. *Janus*, XII, pp. 605-615, 694-700, 1907. — Une exposition historique de la médecine et des sciences naturelles. *Chronique méd.*, XIII, p. 788, 1906.

datant non seulement de l'antiquite gréco-latine, du moyen-âge et des temps modernes, mais empruntées aussi à l'ancienne Egypte, aux pays d'Extrême-Orient, aux peuplades sauvages ou non civilisées, aux populations kymriques, etc. J'ai eu la bonne fortune de voir les collections extrêmement abondantes et précieuses qu'il a déjà rassemblées et je puis dire qu'il s'y trouve des raretés de premier ordre, des pièces et documents de toutes sortes qui exciteront au plus haut point la curiosité.

ÉTATS-UNIS

A ma connaissance, il existe actuellement aux Etats-Unis trois collections médico-historiques dignes d'être mentionnées.

La Bibliothèque médicale de Boston possède, depuis trois ou quatre ans, entre autres richesses, la très importante collection de médailles médicales dont le Dr H. R. Storer, de Newport, R. I., lui a fait présent. Les numismates connaissent bien cette précieuse collection ; la liste s'en trouve incorporée au catalogue énumératif et descriptif des médailles et jetons médicaux dont, depuis plus de douze années, le Dr Storer poursuit la publication (1).

L'Army medical Museum, à Washington, que j'ai eu le plaisir de visiter sous l'aimable conduite du colonel V. Havard, assistant surgeon general, contient aussi une collection de 804 médailles médicales, réparties en 11 cadres pouvant pivoter sur leur axe vertical, de manière à en rendre visible les deux faces (2); le

(1) H. R. Storer, The medals, jetons, and tokens illustrative of the science of medicine. *American Journal of numismatics*, en cours de publication. Jusqu'à ce jour, 2510 pièces ont été énumérées et sommairement décrites.

(2) Le 1er cadre avec 28 médailles, le 2e avec 81, le 3e avec 54, le 4e avec 125, le 5e avec 66, le 6e avec 85, le 7e avec 89, le 8e avec 54, le 9e avec 90, le 10e avec 66, le 11e avec 66.

catalogue en sera publié. Ce même musée possède une belle série de vieux microscopes.

Le professeur Fenger a légué au Rush medical College, de Chicago, ses instruments de chirurgie, dans la pensée qu'ils pourraient être le noyau d'une collection médico-historique. Le Senn Hall, récemment ouvert, a été aussitôt consacré au musée projeté et un appel a été adressé, par l'intermédiaire du *Journal of the american medical Association*, à tous ceux qui, possédant de vieux instruments, de vieux livres, des estampes, manuscrits, autographes, portraits, etc., consentiraient à s'en défaire au profit du nouveau musée. Cet appel sera certainement entendu par plus d'un.

CONCLUSIONS

La longueur de cet exposé dépasse mes prévisions. Je crois du moins avoir mis en évidence à quel point divers pays rivalisent de zèle et d'ardeur dans les voies nouvellement ouvertes à l'histoire de la médecine. On a assez étudié les Grecs, les Romains et les Arabes pour qu'ils aient droit à quelque repos ; l'activité se porte maintenant de préférence soit vers la médecine de civilisations encore plus anciennes, soit vers celle d'époques plus récentes, et les moissons déjà faites en ces nouveaux domaines sont des plus encourageantes. A côté de la discussion abstraite des textes et des doctrines, l'étude des traditions, des objets, des coutumes, revendique une place qui se fait chaque jour plus importante.

L'évolution que l'histoire des peuples et des civilisations a subie depuis moins de quarante ans, l'histoire des sciences, et spécialement l'histoire de la médecine, la subit à son tour : elle descend des hauteurs éthérées autant que nuageuses de la spéculation purement céré-

brale pour entrer en contact avec la vie matérielle. L'historien ne trouve plus dans les seules ressources de son esprit l'explication des théories et des faits ; il la cherche dans une documentation aussi variée que possible ; il la rencontre dans les objets les plus divers dont la possession et la conservation deviennent pour lui une source précieuse et indispensable de renseignements.

De ce besoin impérieux de documentation matérielle sont nées les collections publiques ou privées dont nous avons cité maint exemple ; à cette même cause se rattachent les expositions médico-historiques de Dusseldorf et de Leyde, ainsi que les musées de Lyon, de Rouen et de Leipzig, pour ne rappeler que ceux qui sont exclusivement consacrés à l'histoire de la médecine et de la pharmacie (1).

Les collections publiques, les musées sont devenus indispensables : ils sont l'instrument sans lequel on ne saurait désormais, en histoire de la médecine, faire œuvre utile et durable. Il est nécessaire de créer des collections de ce genre dans les grands centres universitaires. L'exemple est parti de Lyon, et ce sera un titre de gloire pour les professeurs Lacassagne et Florence, auxquels est due cette très heureuse initiative. Cet exem-

---

(1) « Il n'existe encore nulle part, dit Reber (*a*), un musée médical véritable. La Faculté de médecine de Paris en a décidé un, mais cette décision n'est pas encore exécutée. »

Ce passage renferme deux inexactitudes. D'abord, la Faculté de médecine de Paris n'a , on l'a vu, nullement décidé la création d'un musée médico-historique. En outre, à l'époque où Reber prononçait devant la réunion des naturalistes et médecins allemands le discours auquel nous empruntons ce passage, le musée, de Leipzig était encore en voie de formation et, par conséquent, pouvait être négligé, mais celui de Lyon était déjà constitué depuis plusieurs années.

(*a*) B. Reber, Ueber die Notwendigkeit und den Wert von Sammlungen, die Geschichte der Medizin betreffend. *Verhandl. der Versammlung der deutschen Naturforscher und Aerzte*, p. 92, 1906

ple doit être suivi par les autres Facultés de médecine et, avant tout, par celle de Paris. Les paroles que je prononçais à ce propos en 1905, au sein de la Société française d'histoire de la médecine, n'ont rien perdu de leur exactitude ; je les citerai en terminant :

« En présence de cette énergique poussée vers les études médico-historiques qui se manifeste actuellement dans des pays si divers, sans oublier les Etats-Unis d'Amérique, il me paraît plus que jamais déplorable que la Faculté de Médecine de Paris, à laquelle j'ai soumis deux projets successifs de création d'un Musée historique, au nom de notre Société, n'ait pas prêté à mes propositions l'attention qu'ellcs méritaient. Cette création est indipensable ; elle se fera quelque jour ; la Faculté, qui aurait pu se mcttre à la tête du mouvement et se signalcr par son initiative, ne pourra plus maintenant que suivre des exemples venus de partout. »

(1) *Bull. de la Soc. française d'histoire de la méd.*, IV, p. 262, 1905.

Documents

Lettre de la mère de Broussais à son mari pour lui annoncer la naissance de son fils (1).

Saint-Malo, le 10 janvier 1773.

Chers amy, naprenhende pleus et banie toute inquiétude, je suis acouchée le 17 décembre vers les 5 heures de lapresmydy. Ma paine fut dure et laborieuse je my ô monde un bon petit garson bien et bien fort. Les acidants qui suivire ma paine danfant, me conduire jusque à la porte de la mort. Dieu ne ma pas vouleue, mon amy, ille ma laisée encore sure la terre poure te faire enragée et ille a eue égard ô prierre qui on ette faitte pour moy et qui on ette nombreuse, enfin chers moitié de moy même, je t'envoit se petit billet par Mme Duchemain, qui écrit à sons marie et doit resevoir une lettre dans les paquets de ton correspondant, que M. Codime ta fait passe dans ses paquets, fait la traversse avec tranquilitte. Je suis ô 25e jours de ma couche, et je seray en état d'allée à la maise, sy on voulait me le permestre, mais on exige que je reste encore 8 jours de pleus, poure faire voir que je suis dosille, insy mon amy tu ne me gronderas pas, ta derniere lettre ma fait beaucoup de paine car je te voit te tourmante, tu me dit que long ne t'anonse pas mon acouchemant, mais on te la ecrit. Voisy ce que ses. Le

(1) Communiqué par M. le Dr Albert Prieur.

17 décembre je metait mon enfant ô monde puisque je fus environ 8 jours entre la mort et la vie, ille deliberre de ne pas vous marque cette nouvelle, que je ne fut morte ou hor de danger, 8 jours apres on comansait a esperée. M. le maréchal se chargea de vous l'écrire et je me trouvais en etat de mestre mon signe, vous etié party, et la lettre est à Marseille, sy vousavez donée des ordres on a deue vous l'envoyer à Lisbonne, « votre merre vit isy pour me voir, je la retent pour mes couches. La mer ne partay pas, ille ne voulure jamais que lon envoya cherchée ton pere, ille est vray qu'il faisait un froid extreme, ille fut donc teneue sure les fond du batheme par ma merre et M. Sonier un chirurgien venan de faire ses cours, et qui était en pansion chez nous, et sans flaterie à qui je dois ma vie, en partie, ille fut nomée Frensois Joseph Victor, et my à la nouse ôpres de Mme Pitot, j'en ait des nouvelles tout les jours, ille n'a pas encore eue de mal depuis qu'il est o monde, il vous saleue et embrasse et moy osy ; point de chagrin, je porte bien et votre fils soy rejouis, dieue a exausée tout vos veux.

Votre tendre épouse.

empreintes de doigts de la main droite

empreintes de doigts de la main gauche

Empreintes digitales en Egypte.

L'identification par les empreintes digitales en Egypte (1).

(Planche XI)

Voici une pièce curieuse à certain point de vue qui est, paraît-il, d'un usage courant en Egypte du moins, et où l'on voit appliquer l'identification digitale pour approbation et aux lieu et place des signatures.

Ce dernier usage semble remonter au plus lointain passé et prouve que l'anthropométrie identificatrice a la plus respectable origine. Dès l'époque de Pharaon, les gens du peuple cachetaient sur cire ou terre molle les papyrus d'affaires, comme en témoigne un rouleau de nécropole ainsi cacheté offert par M. A. Cattaui bey à M. Maspéro pour les collections du Louvre où il existe peut-être encore.

La pièce que je présente est toute moderne; je la tiens de l'amabilité de M. A. Cattaui bey lui-même.

Elle se rattache à la médecine en ce que c'est un désistement de toute réclamation relative à un accident du travail dont le fils du signataire est mort.

Nous en donnons la traduction.

Suivent les empreintes des 4 doigts des mains droite et gauche imprimées en vis à vis par un encrage léger.

Rappelons que si les Egyptiens employèrent les empreintes digitales d'identification; les Chinois depuis des siècles en font autant.

W. Herschill, il y a 50 ans, l'emprunta à la pratique

(1) Communiqué par M. le Dr A. Marie.

courante des Hindous et Galton n'en a fait que l'application scientifique méthodique.

S. E. Adolphe Cattaui Bey.

Je soussigné, Hassan Salaman, habitant Boulac, à Darb El Nachary, à Khockhet El Samn, ai l'honneur de vous soumettre ce qui suit :

J'avais un enfant nommé Aly Hassan; il était de service sur le bateau Nimo. Il n'y a pas longtemps il fut brûlé fatalement par ce bâteau. Je suis convaincu qu'il a eté atteint fatalement et que personne n'en a été cause.

Comme je suis un pauvre malheureux, je viens vous supplier d'être bienveillant envers moi et de m'accorder quelque secours pécuniaire afin de pouvoir vivre.

En attendant, je vous souhaite une longue vie heureuse.

Hassan Salaman.

Février 1905.

Présentation d'un bas-relief antique (1).

(PLANCHE I)

Je présente à la Société le moulage d'un bas-relief dont l'original se trouve au musée des antiquités de Rouen et que je dois à l'amabilité de M. de Vesly, directeur de cet établissement.

Ce bas-relief en pierre est de forme carrée, chacune de ses faces ayant une longueur de 21 cm. environ. Le pourtour forme un assez large encadrement, dans lequel, sur un plan inférieur, se voient trois personnages debout, grossièrement sculptés.

Une femme, placée entre deux autres personnages, se montre de face. Elle est vêtue d'une chemise, dont elle soulève le pan antérieur, de manière a découvrir une vulve proéminente et entr'ouverte; les jambes sont écartées et légèrement fléchies. Le personnage situé à gauche de la femme se montre de profil; il est imberbe, coiffé d'un haut bonnet tronc-conique et vêtu d'une longue robe recouverte d'une blouse plus courte, non serrée à la taille; il aide la femme à relever sa chemise. Le personnage situé à droite de la femme se montre également de profil ; il a la même coiffure que le précédent et un costume analogue, mais formé de trois pièces superposées et de longueur très inégale; son bras droit est fléchi, la main ramenée vers la face; le bras gauche est abaissé, tendu, et soutient un long et fort bâton en forme de béquille.

---

(1) Communiqué par M. le Pr R. Blanchard.

Comment interpréter cette scène ? Les deux personnages qui assistent la femme sont évidemment des hommes, ainsi que le prouve leur chevelure courte et tombante ; l'un d'eux semble même être pourvu d'une barbe en pointe. On pourrait voir là les prélimiraires de l'accouchement ou même le début du travail, la tête pressant déjà sur le vagin et faisant proéminer la vulve ; les deux hommes seraient alors le médecin et son élève ou son aide. Mais l'aplatissement du ventre ne justifie guère cette interprétation : la saillie du ventre à la fin de la grossesse est trop caractéristique de la femme enceinte pour qu'un artiste, même très inexpérimenté, n'ait pas cherché à le mettre en évidence ou même à l'exagérer.

Il faut donc chercher une autre explication. La coiffure des deux hommes est d'aspect oriental et rappelle le bonnet d'astrakan des Persans actuels ; les robes évoquent aussi le souvenir des pays d'Orient.

Peut-être faut-il voir dans cette scène la présentation d'une esclave à un personnage qui se propose de l'acheter ? On comprend ainsi que la femme découvre sa vulve et qu'elle soit aidée dans ce manège par le marchand d'esclaves qui l'exhibe et qui a intérêt à vanter ses charmes.

L'âge et l'origine de ce bas-relief sont inconnus ; bien certainement, il n'est ni égyptien, ni grec, ni romain, ni médiéval. Il pourrait être gallo-romain de la décadence, mais le costume des deux hommes fait plutôt penser soit à l'Orient, soit aux colonies romaines du Nord de l'Afrique, pays où les marchés d'esclaves étaient précisément très florissants.

Poitiers. — Imprimerie Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo,

Procès-verbaux des séances

Séance du 16 octobre 1907.

Présidence de M. Paul Richer.

M. *Victor Nicaise*, au nom du secrétaire général, absent pour raison de santé, présente à la Société de la part de l'auteur : La Pharmacie en Poitou jusqu'a l'an XI, par *Pierre Rambaud*, pharmacien en chef des hôpitaux de Poitiers et membre de la Société. In-8°, 800 pp. Poitiers, 1907. (Extrait des mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest).

M. *Nicaise* annonce la mort de M. *Maurice Albert*, chargé de cours à la Sorbonne et l'auteur si connu des *Médecins grecs à Rome*, — et de M. H. *Tourlet*, de Chinon, à qui l'on doit de si nombreux travaux sur l'histoire de la botanique et sur la flore tourangelle.

M. *Camille Vieillard*, trésorier de la Société, quittant Paris pour fixer sa résidence en province, se déclare obligé de résigner ses fonctions. M. le Président lui adresse les remerciements de la Société, et M. Nicaise est nommé trésorier intérimaire.

M. *Wickersheimer* lit une note sur la Médecine a l'Exposition du Livre et a l'Hotel Le Pelletier de Saint-Fargeau (été 1907).

***

M. *Ruelle* signale, dans le *Bulletin épigraphique*, publié par M. A. Jacques Reinach, *Rev. des études grecques*, 1907,

p. 77, une série de dédicaces de médecins qui ont subi victorieusement le concours annuel destiné à l'obtention du brevet d'Ἀρχίατροι. Le concours de 2 jours porte sur les matières suivantes : opérations chirurgicales, invention des instruments nécessaires aux opérations, résolution d'un cas médical proposé au candidat, soutenance d'une thèse. (Inscriptions publiées par J. Keil dans les Jahreshefte der Oesterreichischen archäolog. Instituts, VIII, 1905, 129. — Ces inscriptions ont été commentées par R. Pohl, *De Graecorum medicis publicis*, Berlin, 1905.

M. *Wickersheimer* présente à la Société 3 pièces entrées récemment à la Bibliothèque de la Faculté de médecine :

1° Un *Calendarium medicum ad usum saluberrimæ facultatis.* — Parisiis, typis Quillau, in-12, 102 pp., pour l'année 1781. Il offre, en commun avec l'exemplaire conservé à la Bibliothèque Nationale, cette particularité que ses feuilles n'ont pas été pliées ;

2° Une circulaire de l'Ecole de Médecine de Paris aux administrations des départements, signée J.-J. Le Roux, président, Le Clerc, secrétaire, Touret, directeur, 6 ff. in-4°, n. ch. [Paris, Imprimerie Nationale]. Cette circulaire, dont la date a été laissée en blanc, a pour objet de provoquer une enquête sur les épidémies varioleuses et les résultats de l'inoculation. Elle est accompagnée d'une instruction pour la rédaction des tableaux destinés à répondre à cette enquête ;

3° Un placard de l'Université de Bâle portant la date du 29 août 1831, et annonçant la promotion au grade de docteur en chirurgie *honoris causa* du médecin Fr.-A. Schilling, de Griesheim (grand-duché de Bade).

Séance du 13 novembre 1907

Présidence de M. Paul Richer.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le *Secrétaire général* annonce la mort de M. le P[r] *Folet*, de Lille.

Le Pr Folet est décédé à Lille, le 3 novembre. — Ses travaux sur l'histoire de la médecine sont les suivants :

1. La Révolution de la chirurgie, *Nouvelle Revue*, 1887.

2. La circulation du sang et ses principaux adversaires, *Revue scientifique*, 1893.

3. Molière et la Médecine de son temps, 1895.

4. Un médecin astrologue au temps de la Renaissance : Cornélius Agrippa, *Nouvelle Revue*, 1896.

5. Hôpitaux lillois disparus, *Mém. de la Société des Sciences de Lille*, 1898.

6. Essai d'Asepsie au xvie siècle, *Echo médical*, 1899.

7. Ambroise PARÉ, *Revue de Paris*, 1901.

8. Ambroise PARÉ poète, *Soc. française d'hist. de la Méd.*, 1903.

9. Les petits prophètes de la Chirurgie (Augustin BELLOSTE), *Soc. française d'hist. de la Méd.*, 1895.

10. Les Fous au xvie siècle et les Saints guérisseurs, *Echo médical*, 1906.

11. Rabelais et les Saints préposés aux maladies, *Revue des études Rabelaisiennes*, 1906.

12. Broussais et le Broussaisisme, *Soc. française d'Hist. de la Méd.* et *Echo Médical*, 1906.

M. Landouzy offre à la Société une plaquette illustrée de dessins empruntés à la Bibliothèque Nationale et au Bristish Museum, et imprimée pour la session rémoise de l'Association pour l'Avancement des sciences (août 1907), dans laquelle sont esquissés quelques points particuliers du TOUCHER DES ÉCROUELLES PAR LES ROIS DE FRANCE ET D'ANGLETERRE.

« L'intérêt de la présente étude (d'un sujet maintes fois traité déjà, au point de vue historique et médical) porte sur l'importance de faits jusqu'ici insuffisamment mis en valeur : par exemple, *l'endémicité* des écrouelles en France, en Espagne et en Angleterre : par exemple, la *contagiosité* des écrouelles *malignes* (celles qui suppurent) susceptibles « de contaminer des sujets sains »; endémicité et contagiosité dénoncées en Champagne et dans l'Ile-de-France, dès le xvie siècle.

Ce sont là des faits intéressant singulièrement l'histoire de la Phtisiologie, puisque, jusqu'à présent, on pensait que les premières notions concernant la contagiosité s'étaient appliquées à l'éthisie pulmonaire et non point au mal ganglionnaire. La contagiosité des écrouelles se trouve donc dénoncée dès le xvi[e] siècle, par du Laurens, l'historien du *toucher*, un siècle et demi, et près de deux siècles avant les fameux Edits sur la *déclaration obligatoire de l'éthisie* de Ferdinand VI, roi d'Espagne, 1751, puis de Philippe IV, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem.

Cette notion d'*endémicité* et de *contagiosité*, qui régnait au pays du Sacre, devait conduire à l'*isolement* des écrouelleux. En fait, ce fut à Reims, en 1645, que, par l'initiative privée, sous l'égide de saint Marcoul, *grand guérisseur d'écrouelles, dartres et tumeurs de gorge*, s'ouvrit la première maison où s'isolèrent les ganglionnaires, « afin de ne pas communiquer leur mal à d'autres ».

L'intérêt de la fondation de la maison (devenue l'Hospice Saint-Marcoul) destinée aux écrouelleux ne réside pas seulement dans ce fait que, en dehors des léproseries, ce fut la première application de l'isolement à des contagieux. L'intérêt tient, de plus, à cette particularité que l'hôpital rémois d'isolement était doté d'une constitution *séculière* par lettres patentes de Louis XIV, contresignées par Colbert.

J'ai cru, Messieurs, devoir évoquer ces faits devant vous : puisqu'ils nous apprennent, à nous autres médecins, combien était répandue la scrofule (tuberculose) dès le xv[e] siècle, sous la forme de ses localisations ganglionnaires ; puisqu'ils nous rappellent quelqu'une des anciennes institutions d'Assistance publique due à une Rémoise ; puisque encore ils instruisent l'histoire para-médicale des saints guérisseurs qui furent de tous les temps, de tous les pays, et dont l'étude nous a, parfois, singulièrement renseignés sur la Pathologie du Moyen-Age et de la Renaissance. »

M. *Le Pileur* offre à la Société : Les Préservatifs de Syphilis à travers les ages, in-8°, 29 p. Paris, Gougy, 1907.

Cette brochure contient l'historique de tous les préserva-

tifs employés, notamment du *Condom* dont l'origine a donné lieu à tant d'erreurs. M. Le Pileur conclut à ce sujet : 1° *Condum*, accusatif du mots *condus*, a été pris substantivement pour désigner un objet protecteur de l'organe mâle. La vicieuse prononciation moderne a fait dire en France : *Condon* au lieu de *Condoum* qui aurait été la prononciation du XVe siècle. — 2° *Condom*, en tant que nom propre d'inventeur et surtout de médecin inventeur, n'a jamais existé, pas plus que *Condon* ou *Canton*. — 3° Cette invention remonte au plus tard aux dernières années du XVIIe siècle, et est probablement le fait d'un ouvrier boyaudier. Un industriel ou un charlatan quelconque se sera emparé de cette découverte et l'aura exploitée.

M. *le Secrétaire général* offre au nom des auteurs :

1° QUATRE THÈSES DE 1574 CONSERVÉS AUX ARCHIVES DE LA FACULTÉ DE MONTPELLIER, par M. le Pr *Calmette*, in-8°, 34 p. Montpellier, 1907.

Il s'agit de quatre thèses professorales autographes, produites pour le concours ouvert par la Faculté, en 1574, en vue de donner un successeur au professeur François Feynes, décédé.

2° CURIOSITÉS MÉDICO-ARTISTIQUES, par M. le Dr *Lucien Nass*, in-8°, 308 p. Paris, s. d.

[L'A., en reproduisant une grande quantité de tableaux appartenant aux musées de France et d'Europe, a voulu mettre en évidence les rapports étroits qui existent entre l'art et la Médecine.]

M. *Hamy* signale le grand nombre de documents intéressant l'histoire de la médecine contenus dans l'inventaire, qui vient de paraître, de la Bibliothèque du Palais-Bourbon. Le *Secrétaire général* rend compte de plusieurs travaux récemment parus (*Théophile de Bordeu*, par G. Francière ; — *Les grands médecins du XIX*^e *siècle*, par Georges Daremberg ; — *Matière médicale et pharmacopée sino-annamite*, par Perrot et Hurrier ; — *Les Jetons des Doyens*, par Fournié, etc...).

M. *Ruelle* signale la publication à Leipzig (Engelmann,

1907) d'un livre de M. A. F. von Notthaft ayant pour titre : Die Legende von der Altertums-Syphilis (Festschrift fur Rindfleisch).



M. *Hamy* lit une note sur les Débuts de Pierre Coze, qui mourut, le 25 juin 1822, doyen et professeur de clinique à la faculté de Strasbourg. Fils de laboureur, Pierre Coze entra à l'âge de dix-sept ans comme apprenti chez un maîtrc chirurgien de Boulogne-sur-Mcr, et M. Hamy a retrouvé le texte très curieux de son contrat d'apprentissage.



M. *Génévrier* lit une étude sur certains épisodes de l'Histoire de l'inoculation variolique et le rôle que joua Chambon de Monteaux. Il complète et commente la présentation faitc dans la dernière séancc par M. Wickersheimer.



M. *Albert Prieur* communique le document manuscrit, rédigé par Jean-François Barailhon, médecin et conventionnel (1743-1861) sur ce que fut ou devait être sa Bibliothèque médicale. C'est une liste d'environ six cents volumes formant une complète encyclopédie.

La séance est levée.

Séance du 11 décembre 1907.

Présidence de M. le Pr Paul Richer.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le *Secrétaire Général* offre à la Société de la part des auteurs :

1° La Médecine populaire dans la Littérature romane, par M. le Dr *Henri Berthaud* (Th. inaug.), in-8°, 108 p. Paris, Bonvalot-Jouve, 1907.

Dans les diverses œuvres de la littérature romane, on trouve d'utiles renseignements sur les mœurs médicales du Moyen-Age : notamment dans les Chansons de geste, dans les Romans bretons, dans les Fabliaux, dans les traditions populaires et même dans les codes de lois, comme les Assises de Jérusalem. L'A. passe en revue ces différents groupes de sources et n'a pas hésité à nous donner de très nombreuses citations].

2° François-Joseph Hunauld, par M. le Pr *E.-T. Hamy* (in *Nature* du 2 nov. 1907).

[Notice biographique et portrait. Celui-ci est la reproduction du portrait peint par Nonatte et exposé au Salon de 1743, au lendemain de la mort d'Hunauld (1742). Ce portrait appartient à la collection de la Faculté de Médecine de Paris, et est installé dans la Chambre du Conseil.]

La Société procède à l'élection de M. le Dr Roucayrol, de Paris, présenté par MM. Le Pileur et Génévrier ; — de M. le Dr Nægeli-Akerblom, de Genève, présenté par MM. B. Reber et A. Prieur ; — de M. le Dr Blache, de Paris, présenté par MM. R. Blanchard et P. Richer.



M. *Hamy*, appelle l'attention de ses collègues sur le rôle particulièrement important qu'a joué le corps médical dans la politique française au Maroc, dont on s'occupe tant aujourd'hui. Lorsque, sous Henri III, on se décida à créer à Fez un consulat dont la nécessité s'imposait pour la protection d'intérêts toujours croissants dans cette contrée, le premier titulaire de l'office fut un chirurgien marseillais nommé consul le 10 juin 1577, à la requête du Chérif. « Ramené de Turquie par Muley Abed-el-Malek, dit M. de la Roncière dans un remarquable article publié par le *correspondant*, le chirurgien Guillaume Bérard avait acquis sur le Chérif puis sur ses successeurs un tel ascendant, il avait si bien montré la supériorité des élèves d'Ambroise Paré sur les Esculapes indigènes, qu'un service permanent de médecins français fut attaché à la Cour Marocaine et la suivit dans

tous ses déplacements. Lorsque Bérard songea à prendre sa retraite, Mulay-Ahmed demanda *de sa main* à la Faculté de Paris de lui choisir un remplaçant.

Le docteur de l'Isle, désigné, prit la route du Maroc et sut se rendre aussi nécessaire que son collègue. Honoré de la confiance du Chérif comme de l'amitié d'Henri IV, qui le gratifia du titre de médecin royal, il tenait notre gouvernement au courant des vicissitudes de la politique marocaine. « Il acquérait, en même temps, une telle connaissance de la science du pays qu'il fut question de le rappeler à Paris pour lui confier une chaire d'arabe, à la suite d'une harangue fameuse sur la *nécessité des langues étrangères*, prononcée par Henri de Monantheul, professeur au Collège de France. Un médecin orléanais, nommé Hubert, se rendit même au Maroc pour le relever. Mais le docteur de l'Isle resta à son poste. « Ce n'était pas trop de son prestige pour maintenir notre influence, au moment où elle s'effondrait sous les attaques répétées de nos rivaux. »

M. Marcel Baudouin. L'histoire de la médecine au Maroc serait très intéressante à faire, quoique difficile. A ce propos qu'on me permette de rappeler que la médecine, dans ce pays, fut surtout florissante avant le xe siècle, et qu'un des plus anciens géographes connus, Ediji, originaire du Maroc, devait avoir quelques *connaissances médicales*, si l'on en juge par les observations curieuses qu'on trouve dans son ouvrage. Comme il écrivait au xe siècle, cela a un certain intérêt.

Je me borne à dire ici que j'ai insisté sur les faits plaidant en faveur de mon hypothèse dans un article spécial, qui va paraître sous peu (1). Il s'agit de la remarque faite par Ediji au sujet *d'ossements de grands animaux* utilisés pour la construction des maisons sur les côtes de Saintonge et de Vendée, pays qu'il visita à cette époque reculée.

***

M. Hamy, à propos de Salomon de Bombelles qui fut le

(1) Marcel Baudouin. *De l'emploi des ossements de cétacés dans la construction des maisons en Vendée, du xe au xxe siècle.* — *La Terre vendéenne*, Fontenay-le-Comte, 1908.

premier médecin de Louis XII et de la part importante qu'il prit dans le procès en nullité de mariage intenté par ce roi à sa femme Jeanne de France, signale un document qui montre que l'attitude du médecin fut loin d'être désintéressée. Moins de deux mois avant l'ouverture du procès, le roi étant à Pierrepont, près de Compiègne, lui avait fait don de tous les biens appartenant à un faux monnayeur, Jehan Louvel, de la vicomté de Coutances, qui avait été pendu.



M. A. Dupic présente uue collection de documents concernant son aïeul Antoine Dubois. A l'aide de ces documents, M. A. Dupic met en lumière les principaux caractères de la psychologie d'Antoine Dubois et donne un résumé de sa carrière scientifique et professionnelle.

M. Marcel Baudouin. — En 1898, à propos de la publication d'un livre curieux, intitulé les *Mémoires d'un Inconnu*, où je reconnus — par des procédés un peu spéciaux — que le médecin, cité sans être nommé, n'était autre qu'Antoine Dubois, je fus amené à m'occuper de la Bibliographie de ce célèbre chirurgien, que vient d'étudier, d'une façon si autorisée et si remarquable, M. A. Dupic.

Dans l'article qui a paru à cette occasion (1), j'ai raconté que j'avais été frappé d'un fait : Tous les auteurs anciens disaient *qu'Antoine Dubois n'avait jamais rien écrit !* — Cela me parut alors bien improbable, étant donnée la *psychologie* de ce praticien, que j'avais deviné, rien qu'à la lecture des *Mémoires d'un Inconnu*, psychologie que vient de nous révéler, de façon très scientifique, M. A. Dupic, par la simple exhibition des documents présentés ici. Je fis les recherches bibliographiques nécessaires, et j'ai eu le

(1) Marcel Baudouin, *les Médecins amoureux. Les Amours légitimes du Professeur Antoine Dubois et de Mme Clémentine de Corancez* (1800). — *Gazette médicale de Paris*, 1898, LXIX, 17 septembre no 38, pp. 456-460 ; 24 septembre, no 39, pp. 468-472.

plaisir de voir et d'écrire (1) que ma perspicacité ne s'était pas trouvée en défaut. J'insiste sur cette constatation, car elle avait échappé à Frédéric Dubois, un lettré et un habile pourtant, même dans l'éloge public qu'il fit d'Antoine Dubois à l'Académie de médecine, il y a plus de 60 ans, en présence du fils d'Antoine, Paul Dubois.

J'ajoute qu'en 1899 j'ai fait photographier le magnifique portrait d'Antoine Dubois que possède la Faculté de Médecine de Paris, et que j'ai publié cette belle reproduction dans les *Archives provinciales de Chirurgie* (2) en planche hors texte.

Je conclus en faisant remarquer que la psychologie d'Antoine Dubois, telle qu'elle ressort des pièces si intéressantes qui ont été lues, est tout à fait celle que j'avais prévue et soupçonnée à la simple lecture des publications dont je pouvais disposer il y a dix ans, avant la mise au jour du trésor familial dont on vient de faire l'inventaire devant nous.



M. Raphaël Blanchard propose d'ouvrir, sous la rubrique d'Epigraphie médicale, un inventaire des documents épigraphiques concernant la médecine, les médecins et les événements ou institutions qui peuvent, à un degré quelconque, être rattachés à la médecine ou à l'histoire des maladies. La Société, consultée sur cette proposition, l'accepte à l'unanimité. M. Blanchard communique un premier dossier d'inscriptions.



M. E. Wickersheimer présente et commente un cahier manuscrit comprenant 214 recettes pour soins chirurgicaux ayant appartenu à un étudiant en chirurgie de Montpellier (1773).

---

(1) *Loc. cit.*, pp. 471-472.
(2) *Archives provinciales de chirurgie*, Paris, 1899, numéro de janvier, planches hors texte.



A. Courtade donne lecture d'un CONTRAT D'APPRENTISSAGE en l'art de chirurgie du XVIIIe siècle.

« Le 22 mai 1755 fut présente dlle *Jeanne Lacour* épouse du Sr *Louis Granjou* (signe Granjux et son fils de même), absent de la province depuis longues années et maîtresses de ses biens et droits, habitante de la ville de Lezoux, laquelle de son gré et bonne volonté a donné et donne pour apprentif en l'art de la chirurgie *Claude Granjou*, son fils ci-présent, lequel s'est ainsi donné comme apprentif à Sr *Jean Constant*, maître chirurgien juré de la ville de Thiers et de l'hôpital général de ladite ville y habitant, ci-present et acceptant, pour le temps et espace de trois années prochaines et consecutives qui prendront commencement ce jourd'huy, et à pareil jour finiront, pendant lequel temps le dit Sr Granjou a promis de travailler audit art à sa possibilité sans discontinuation ni interruption, obéir au Sr Constant ès choses licites et concernant ledit art; et ladite *dlle Lacour* sa mère a promis et s'est obligée de sa part faire exécuter ce que dessus par ledit *Sr Granjou*, son fils, à peine de tous dépens, dommages et intérêts; et le dit *sieur Constant* ne lui rien cacher des principes de l'art pour le rendre en état d'en remplir les fonctions et devoirs, le loger et le coucher dans sa maison et le nourrir à sa table, blanchir son linge lorsque l'on fera le lessive dans la maison.

« Le present bail ainsi fait moyennant la somme de 200 l..., dont 100 l. ont été payées comptant et les autres 100 l. le seront dans 18 mois. »

Ce traité d'apprentissage, dont la minute a été retrouvée dans une étude de notaire de la ville de Thiers, par M. Guillemot (1), nous montre que la durée des études pratiques de la chirurgie était de 3 ans et que le coût ne s'élevait qu'à 200 livres dans le cas présent.

---

(1) Documents inédits sur la ville de Thiers (extrait des mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, 1888).

***

Au cours de la séance la Société a procédé aux élections pour le bureau de 1908 (le président et le secrétaire général n'étaient pas soumis à la réélection). Voici les résultats du scrutin.

VOTANTS : 24

Ont obtenu :

Vice-Présidents :

MM. Gilbert Ballet............ 24 voix (élu)
Paul Dorveaux......... 22 — (élu)
Victor Nicaise........... 1 —

Secrétaires :

MM. Victor Nicaise........... 23 — (élu)
Joseph Genevrier........ 23 — (élu)
Wickersheimer.......... 1 —

Trésorier :

MM. Raymond Neveu......... 24 — (élu)

Archiviste Bibliothécaire :

MM. Eugène Beluze.......... 24 — (élu)

Membres du Conseil :

MM. L. Le Pileur........... 23 — (élu)
Edouard Jeanselme...... 22 — (élu)
Pierre Rambaud......... 22 — (élu)

La médecine à l'Exposition du Livre et à l'hôtel le Peletier de Saint-Fargeau (Eté 1907).

PAR

M. le Dr Ernest Wickersheimer.
Bibliothécaire de l'Université.

J'ai visité avec plaisir, à l'Exposition du Livre, au Grand Palais des Champs-Elysées, les salles de la section rétrospective, organisée par M. Paul Flobert et la Société du Vieux Papier. Un catalogue des richesses exposées ici par d'heureux collectionneurs est, paraît-il, sous presse ; il facilitera les recherches au sein de cet océan de documents, images satiriques ou religieuses, jeux de cartes, ex-libris, chansons, cartes de visite, lettres de mariage ou de mort, diplômes, autographes, billets de théâtre ou de loterie, assignats ou prospectusqui emplissent les vitrines de l'exposition ou en tapissent les murs.

Les documents hospitaliers sont nombreux. Voici d'abord « en faveur d'un bon pauvre » un certificat de « l'Econome de l'hôpital général de Paris, en la maison et château de Bicestre », daté de 1748. Un *Bulletin pour certificat de vie et attestation de Payement*, établi en 1827, à l'hospice des Enfants Trouvés, est orné d'un médaillon finement gravé à l'effigie de saint Vincent de Paul. A citer encore un billet de sortie de

l'hôpital de Scey-sur-Saône, uu laisser-passer de l'hospice des Enfants de la Patrie, un billet de sortie de l'hôpital de Weissenfels, de 1813; un certificat du Grand Hospice d'Humanité de Paris, portant, avec la date de l'an III, la signature de l'hospitalière Capart, provient des cartons de M. Montorgueil.

La sensiblerie grandiloquente des dernières années du XVIII[e] siècle se reflète jusque dans les papiers administratifs; ainsi lit-on sur un certificat des hôpitaux militaires de cette époque qu'*il est doux de donner ses soins à l'humanité souffrante*.

Voici un extrait du registre mortuaire de l'hôpital de la marine du port de Rochefort du 15 pluviôse an VIII de la République, un congé de réforme du 52[e] régiment d'infanterie de ligne de 1809, la lettre de service d'un officier de santé officier de santé auxiliaire de 3[e] classe de la marine de l'an XII.

Un souvenir de l'Année Terrible : un laisser-passer signé du général Trochu en faveur du « docteur Larrey, membre de la Commission supérieure d'inspection du service des blessés » (*Collection Montorgueil*).

Vieux de 97 ans est le diplôme de pharmacien de Louis-Guillaume Rivaud, natif de la Guadeloupe. Il est orné d'une vignette compliquée où cinq serpents voisinent avec un coq, un palmier, des cactus et des plantes médicinales; il porte les signatures de J.-J. Le Roux, doyen par intérim, de Chaussier et de Deyeux, professeurs à la Faculté de médecine, celles de Vauquelin, directeur de l'École de pharmacie, du directeur-adjoint Trusson et du professeur-secrétaire Bouillon-Lagrange (1).

Citons encore un billet de la loterie organisée au

---

(1) Voir le fac-similé d'un diplôme de 1805, dans : *Centenaire de l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, 1803-1903*. — Paris, Joanin, grand in 4°.

profit des victimes du choléra lors de l'épidémie de 1884, les certificats constatant l'admission de M. Desmarets fils, naturaliste, à la Société du Muséum d'instruction publique de Bordeaux et à la Société philomatique de Paris (*Collection Bougeot*).

Un cahier in-quarto est destiné à célébrer les « Vertus et effets de l'excellente eau admirable ou eau de Cologne, approuvée par la Faculté de médecine, le 13 janvier 1727 ». Un placard nous apprend qu'un certain suc de réglisse est souverain « contre les chaleurs de gorge », et « détache les flegmes de la poitrine » ; un autre, que la *Boule d'acier, dite vulnéraire,* « se vend chez le sieur Mandel, maître apothicaire à Nancy, près le Mont-de-Piété, n° 309 ».

A noter « la Manière de secourir promptement et efficacement les personnes noyées », et l'« avis sur les moyens pratiqués avec succès pour sauver : 1° les personnes noyées ; 2° celles qui ont été suffoquées par des vapeurs méphitiques, telles que celles du charbon, du vin, des mines, etc. ; 3° les enfants qui paroissent morts en naissant et qu'il est facile d'appeler à la vie ; 4° les personnes qui ont été mordues par des chiens enragés ; 5° celles qui ont été empoisonnées. Extrait des mémoires de M. Portal, médecin consultant de Monsieur, de l'Académie royale des Sciences, publiés par ordre du gouvernement ».

Parmi les images religieuses, citons celle de Saint-Roch, gentilhomme de Montpellier, qui, en temps de peste,

«... visita les hôpitaux de l'Italie.

« Guérissant tout, au nom de Dieu, de cette épidémie », le cantique de saint Denys, patron de Rochegude, secourable aux aveugles, boiteux, aux enragés, aux frénétiques, aux insensés, aux lunatiques, à ceux « que le mal caduc travaille » ; l'image de Saint-Cornely, protecteur des bestiaux, encadrée de douze couplets sur

l'air du *Juif errant*, celle du bienheureux Thomas Hélie, prêtre de Biville :

Sur la tombe d'Hélie On a vu des noyés Revenir à la vie Et par lui renvoyés Disant : grâce à Thomas Nous bravons le trépas.	Scrofuleux, hydropiques, Sourds, muets et goutteux, Manchots, paralytiques, Aveugles et boiteux, Célébrez à jamais De Thomas les bienfaits.

Voici encore une chanson : « Pasteur n'est plus. Regrets à l'immortel savant. Créée par Marius Richard à la Scala. — Musique de Alfred Vieillot. — Bigot, éditeur, 157, rue du Temple. » (*Collection Montorgueil.*) Une image témoigne de l'action puissante que les prodiges de la nature exercent sur l'imagination populaire. C'est le portrait grossièrement enluminé d'une dame irlandaise née le 6 février 1794 : « Sa taille est belle et parfaite, mais sa tête et sa figure ressemblent à celle d'un cochon. »

Bien joli est cet *Herbarium* de M. Hedwig (Leipzig, 1799) où des plantes naturelles tiennent lieu de figures.

Pour finir disons quelques mots d'une pièce curieuse qu'on pourrait considérer comme une sorte d'illustration des annuaires du commerce parisien au temps de la Restauration. Il s'agit d'une sorte de *Jeu de l'oie*, édité par Mme veuve Chéreau, rue Saint-Jacques, n° 10 : « Le jeu de Paris en miniature, dans lequel sont représentés les Enseignes, Décors, Magasins, Boutiques et divers Etablissements des principaux marchands de Paris, leurs rues et numéros. »

Les vignettes qui décorent les numéros du jeu sont remplacées, réclame ingénieuse, par l'image de l'enseigne ou de la boutique d'un patenté parisien. On y remarque l'enseigne d'une sage-femme. La brave dame s'y est fait peindre en grande toilette, et les reins ceints

d'un vaste tablier ; mais elle ne porte pas d'enfant dans ses bras, et soit modestie, soit louable sentiment de dignité professionnelle, elle a négligé de faire graver son nom, se contentant d'indiquer sa profession et son adresse : « Mme... sage-femme, rue d'Austerlitz, n°. »



Notre collègue, M. Paul Delaunay, a récemment attiré l'attention des lecteurs de *la France médicale* sur l'exposition de la vie populaire parisienne par le livre et par l'image, ouverte de juin à octobre à la Bibliothèque de la Ville de Paris. C'est la première d'une série d'expositions annuelles prévues dans la nouvelle organisation du service de la Bibliothèque et des travaux historiques. Le vendredi, des conférences sur la rue parisienne, les cris de Paris, la chanson, les fêtes, les sports et l'aérostation, sur les anciens plans, sur la littérature populaire, sur l'exercice des métiers, accompagnaient la présentation des objets exposés.

L'unique salle de l'exposition n'est pas grande, mais sa visite ne saurait être rapide. Toutes les pièces exposées, plans, livres ou images appartiennent aux collections de la Bibliothèque de la Ville. Chacune est accompagnée d'une notice explicative, et un guide imprimé, que distribue gratuitement le surveillant, facilite encore la visite de l'exposition. Ajoutons, et c'est là que je voulais en venir, que l'histoire de la médecine y est bien représentée.

L'ancienne faculté de médecine ainsi que la nouvelle sont ici en photographies ; de même cette partie de la rue de l'Ecole-de-Médecine qu'absorba le boulevard Saint-Germain, celle-là qui, sous le nom de rue des Boucheries, ne comptait pas moins de vingt-cinq étaux de bouchers, dont l'un appartenait au conventionnel Legendre.

La belle collection de plans du xvie et du xviie siècles qui occupe les vitrines voisines de l'entrée de la salle est nécessaire à quiconque cherche à se reconnaître dans la topographie de ces quartiers de la rive gauche, aujourd'hui si transformés. Elle permet également de préciser l'emplacement des anciens hôpitaux, et notamment de la Charité, de l'hôpital Saint-Louis, des Quinze-Vingts de la rue Saint-Honoré, de l'Hôtel-Dieu.

Des photographies montrent l'ancien Hôtel-Dieu et ses cagnards, l'annexe de la rue de la Bûcherie, les rues de Perpignan et des Marmousets que fit disparaître la construction de l'Hôtel-Dieu actuel. C'est encore l'histoire des hôpitaux parisiens qu'intéresse une photographie du bâtiment Monthyon, au Parvis Notre-Dame prise en 1877, et deux volumes du xvie siècle où sont relatés les enchantements du château de Bicêtre.

Une « Ordonnance du Roy sur le nettoyement de la ville et faulxbourgs de Paris », imprimée en 1653 avec privilège « à Paris, pour Jean Dallier, marchand Libraire, demourant sur le pont Sainct-Michel, à l'enseigne de la Roze blanche », serait à sa place dans un musée d'hygiène. Il en est de même d'une ordonnance de police de 1670 constatant qu'on avait jeté dans le parterre de la Place Royale « mesmes des bestes mortes », et défendant d'y décharger aucune ordure, « d'y tendre ou sécher du linge, à peine d'amende et de prison ».

Le règlement intérieur de la manufacture des Gobelins de 1739 nous montre comment à cette époque l'Etat y assurait le service médical :

« Le Roy ayant voulu, dans l'établissement de Sa Manufacture Royale des Gobelins, que les Ouvriers fussent promptement secourus dans leurs maladies ou accidens qui pourroient leur arriver, a pour cet effet établi dans ladite Manufacture un Chirurgien aux appointements de 400 liv., à la charge de donner sa

main d'œuvre à tous les ouvriers, et même aux apprentis; exiger aucuns payements, n'étant point obligé de leur fournir aucuns médicamens, emplâtre ni linge, en cas de blessures ou autres accidents.

« Tous les dits Ouvriers payeront audit Chirurgien la somme de 4 livres par année, de laquelle somme les Maîtres Entrepreneurs seront responsables; à la charge audit chirurgien de faire raser tous lesdits Ouvriers une fois la semaine, qui sera le Samedy, sans qu'ils puissent exiger d'autres jours que du consentement dudit Chirurgien, le tout proprement, c'est-à-dire qu'il y aura un linge blanc dans chaque attelier le jour qu'ils seront rasez, par un ou deux Garçons qui sçachent bien raser.

« Les Ouvriers qui voudront être rasez deux fois par semaine seront les Maîtres de le faire faire ou bon leur semblera : sans que le dit Chirurgien y puisse trouver à redire. »

Peut-être faut-il rattacher aussi à des préoccupations hygiéniques cet avertissement « d'oster les Boutiques des Perruquieres, qui vendent les cheveux des morts et des vivans »,qu'un moine ligueur adressa «au Conseil d'Estat general de la Saincte Union de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine ».

Un petit livre du xvie siècle contient le récit d'une inondation au faubourg Saint-Marcel; c'est également un débordement de la Bièvre dans ce faubourg, qui détruisit la première école de pharmacie, celle que Nicolas Houel avait établie dans les bâtiments de l'hôpital de Lourcine.Intéressantes aussi pour l'histoire de l'apothicairerie sont les planches représentant les jetons de l'échevinage parisien, accrochées un peu trop haut au gré des visiteurs, et ce billet :

« M.

« Vous estes priés de la part de Messieurs les Gardes du corps de l'Epicerie et Apothicairerie, de leur faire

l'honneur d'assister au service qu'ils feront célébrer en l'Eglise des Grands Augustins (*mercredy 15 may 1771, à dix heures du matin*), pour le repos de l'âme de M. (e *Bertrand Couzier*), ancien Garde, leur Confrère.

« Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaît. »

La formule de ce billet est imprimée, mais la date et le nom du défunt sont manuscrits.

M. L. Picard, auteur d'une curieuse étude sur les billets d'enterrement de médecins (1), aurait vu ici avec intérêt la lettre de part des obsèques de Bichat, célébrées le 4 thermidor an X à 10 h. du matin à Notre-Dame, et celle des obsèques de Royer-Collard, professeur à la Faculté de médecine, qui eurent lieu le 29 novembre 1825, « en l'Eglise de Saint-Louis en l'Isle ». Ni l'une ni l'autre de ces deux lettres n'est encadrée de noir ; on sait que la bordure noire ne devint d'un usage fréquent que vers le milieu du XIXe siècle.

Chose curieuse, la plus ancienne lettre de part exposée à l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, la plus ancienne au surplus qu'on connaisse, est précisément celle d'un médecin. Elle date de 1625 :

« Vous estes prié d'assister au convoy et enterrement de feu maistre Jean Martin, Docteur en Médecine, Conseiller et Médecin ordinaire du Roy, Professeur de Sa Majesté en langue Arabesque, decedé en sa maison ruë de Verrerie, qui se fera ce jourd'huy, Dimanche 24 d'Aoust, à cinq heures du soir precisément en l'Eglise de sainct Benoist. »

A signaler aussi ce billet de mariage du XVIIIe siècle :

« Monsieur de Senac, Premier medecin du Roi, et Madame de Senac, sont venus pour avoir l'honneur de vous faire part du Mariage de Monsieur Senac de Meil-

---

(1) L. Picard : *Billets d'enterrement de médecins du XVIIe au XIXe siècle.* (*Chronique médicale*, 1905, p. 689.)

han, leur Fils, Maître de Requêtes, avec Mademoiselle Marchant de Varennes. » [16 avril 1765.]

Voici un opuscule qu'on vendait au xviiie siècle sur le Pont-Neuf. Son titre seul devait suffire à mettre en fureur les barbiers-chirurgiens : « *La Pogonotomie ou l'art d'apprendre à se raser soi-même, par le sieur Dusuel, fabricant de cuirs à rasoirs, sur le Pont-Neuf, adossé à la grille d'Henri IV.* »

J'ai cherché en vain dans cette vitrine du Pont-Neuf des pièces concernant les marchands d'orviétan ; elles y auroient été à leur place. Pourtant ni les vendeurs de drogues ni les empoisonneurs n'ont été oubliés. Un petit livre : *Les Cent drogues admirables du merveilleux opérateur des îles inconnues*, n'est qu'une satire du xviie siècle contre les charlatans de la foire Saint-Germain, et une gravure étale à nos yeux le supplice que subit en place de Grève, le 6 mai 1777, « Antoine François Derues, empoisonneur de dessein prémédité ».

Théophraste Renaudot ne figure ici qu'en tant que créateur du « Bureau d'adresses ou de rencontre ». Pourtant un pamphlet, *le Nez pourry de Theophraste Renaudot, grand gazettier de France, et espion de Mazarin*, fait allusion à ses démêlés avec la Faculté de médecine.

Un *Jardin du roy tres chrestien*, cultivé par le botaniste Jean Robin, occupait, vers 1609, la pointe occidentale de la Cité. Quant au jardin figuré sur un plan de 1636 sous le nom de *Jardin du roy pour la culture des plantes médicinales*, c'est le Jardin des Plantes de nos jours. Une affiche en latin annonce le cours qu'y professait au xviiie siècle l'un des Jussieu.

La vitrine des corporations renferme un document d'ordre plus vulgaire ; c'est le prospectus d'une pédicure, datant sans doute de l'époque du Premier Empire ou de la Restauration :

« Rue de la Jussienne, n° 11, à Paris.

« Mme Boudray

« Connue depuis long-temps pour la guérison radicale et sans douleurs des Cors, Oignons et Durillons aux Pieds; elle traite les Personnes chez elle et celles qui veulent se guérir elles-mêmes, trouveront joint à son spécifique la manière de s'en servir.

« Elle va en ville quand on la demande.

« Nota. Il faut affranchir les Lettres. »

Enfin la tératologie elle-même est représentée ici par un opuscule du temps de la régence de Marie de Médicis : c'est le *Prodige d'un enfant monstrueux nay depuis peu au village de Pantain, proche de Paris, le 19. Jour de Juin mil six cens quinze.*

La tentative des organisateurs de l'exposition a pleinement réussi. Ils ont mis sous les yeux du public des pièces qu'auparavant les initiés seuls savaient découvrir sous les rayons ou dans les cartons de la Bibliothèque.

Souhaitons le même succès aux expositions futures.

Les débuts de Pierre Coze

Notice biographique

PAR

M. le Pr **E.-T. Hamy**,

Membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine.

Ancien président de la Société.

En parcourant les archives de l'ancienne corporation des chirurgiens de Boulogne-sur-Mer, qui sont assez complètes, j'y ai rencontré une pièce intéressante à plus d'un titre et que j'ai copiée tout aussitôt pour notre Société. C'est un contrat qui nous apprend d'abord dans quelles conditions se faisait au XVIIIe siècle dans le Nord de la France l'apprentissage de l'aide chirurgien et qui nous donne en outre des renseignements fort curieux sur les débuts d'un élève qui devait devenir un maître et remplir une brillante carrière aux armées, puis dans l'enseignement de l'une de nos grandes écoles.

Il s'agit de Pierre Coze, qui, au moment de son décès, survenu le 25 juin 1822, était « doyen et professeur de clinique interne à la faculté de médecine de Strasbourg, président de la Société des Sciences, Arts et Agriculture de cette ville, membre du Jury de médecine du département du Bas-Rhin, associé non résident de l'Académie Royale de médecine et de la société Royale

et centrale d'Agriculture de Paris, membre de plusieurs autres sociétés nationales et Etrangères (1). »

Pierre Coze était né le 17 août 1754 (2) d'une vieille famille rurale répandue dans tout le Boulonnais. Son père, Louis, était un modeste laboureur d'Ambleteuse, ancienne ville de loi, devenue un médiocre village maritime voisin du Cap Grinez : sa mère, Marie-Madeleine Delattre, était originaire du hameau d'Elinghen dans la commune de Ferques. Tourdes, le confident de Pierre Coze, a nettement défini les milieux où s'était développé l'ami dont il faisait l'éloge : « une famille ancienne et nombreuse, un patrimoine modique, l'aisance que donne l'économie et la frugalité des champs, une généalogie sans tâche comme sans illustration, la seule ambition de mériter l'estime publique et de transmettre ses vertus à ses descendans, une vie tranquille et laborieuse, des mœurs patriarchales, une habitation simple comme elles... »

« Si les goûts et les inclinations propres à l'enfance, ajoutait Tourdes (3), ont laissé deviner l'avenir de quelques hommes distingués, le plus souvent ils en ont été les avant-coureurs trompeurs et des indices infidèles.

---

(1) J. Tourdes. Eloge historique de Pierre Coze, doyen et professeur de la faculté de médecine de Strasbourg, prononcé le 20 décembre 1821 dans la séance solennelle de la distribution des prix (*Mém. de la Soc. Roy. d'Arras pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*. Séance publique du 26 août 1822. Arras, 1823, in-8°, pp. 93-119).

(2) Voici son acte de baptême transcrit sur le registre paroissial d'Ambleteuse.

« L'an 1754 et le 17 août, je soussigné curé de Bazinghem, en absence de M. le Curé d'Ambleteuse, ai baptisé un fils né environ une heure du matin du légitime mariage de Louis Coze, laboureur, et de Marie-Madeleine Delattre, auquel on a imposé le nom de Pierre, le parrain a été Antoine Ousselin, la marraine Marie Jeanne Malliot.

« Ont signé A. Ousselin, Marie Jeanne Malliot et G. Malliot, prêtre. »

(3) *Loc. cit.*, p. 95.

Je tiens néanmoins d'un de ses respectables frères (curé dans le département du Pas-de-Calais) qu'il avait peu de penchant pour la profession de ses pères et qu'il se sentait comme appelé à figurer sur un plus grand théâtre. » On ne sait trop comment cette belle ardeur au travail, qui fut un des traits les plus caractéristiques de sa carrière de savant, se porta vers l'étude des choses de la médecine. Il y avait à Bazinghen, pas bien loin d'Ambleteuse, comme on sait, un chirurgien du village, du nom de Philibert Ternisien : ne serait-ce pas en fréquentant sa boutique que Coze s'est décidé à choisir une profession à la uelle rien ne le préparait chez lui?

Quoi qu'il en soit, le 3 juillet 1771, le fils du laboureur d'Ambleteuse, qui n'avait pas dix-sept ans, se dirigeait avec ses père et mère vers le logis d'un parent éloigné, Me Jean Butor, maître en chirurgie établi à Boulogne-sur-mer, dans la rue des Minimes, afin d'y signer l'acte qui l'engageait pour trois ans avec ce respectable praticien.

Jean Butor, sorti des Ecoles de Saint-Côme, était depuis dix ans lieutenant du premier chirurgien du Roi dans la ville où il exerçait et il occupait à l'hôpital général et militaire de Saint-Louis les fonctions de chirurgien-major. Il prenait volontiers un apprenti de temps en temps, on citait un certain Théodore Mallette et le neveu de M. le Curé de Saint-Martin, qui avaient ainsi travaillé chez le maître quelques années plus tôt.

Butor prenait en apprentissage son jeune parent pour trois années, dont la troisième compterait comme année d'exercice dans le compte exigé plus tard pour sa réception de maître. Pierre devait être nourri et logé : Butor lui apprendrait son art. L'apprenti sera obéissant et attentif et ne pourra pas sortir de chez le maître avant ses trois ans expirés, à moins d'une indemnité de 150 l. que devront payer les parents. L'argent est

encore rare (1), et la pension du petit villageois est soldée en nature. Quatre septiers de froment, une tinne de beurre de 15 à 16 pots, un cochon gras de 36 l. en représentant le montent.

Brevet d'apprentissage du S[r] Coze (2).

Nous soussignés J[n] Butor M[e] en Chirurgie, Chirurgien Major de l'hôpital général et militaire de Saint-Louis, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roy en la ville de Boulogne et province du Boulonnois, demeurant en la Basse Ville dudit Boulogne (3). Et Pierre Coze (4) fils mineur de Louis Coze et de Magdelaine Delattre, le dit Pierre Coze duement autorisé de ses Père et Mère, présens sommes convenus de ce qui suit, savoir :

Que moy, J[n] Butor, prend de ce jourd'hui en apprentissage de l'Art de la Chirurgie, ledit Pierre Coze fils pour le tems et espace de trois années consécutives pour luy servir et valoir la troisième année de services en qualité de garçon chirurgien dans ledit hôpital, suivant, et conformement aux statuts et réglemens concernant ledit art, sans touttesfois que ledit Pierre Coze fils puisse sortir de chez moy sinon pour cause de maladie au moyen de quoy ledit Louis Coze et Magdelaine Delattre ses père et mère s'engagent et se portent fort de me fournir par chaque année Quatre septiers de Blé-froment, une tinne de beurre de quinze a seize pots et un cochon gras de la valeur d'environ trente six livres. Le tout dans le courant des six premiers mois de chaque année. Et en cas que le dit Pierre Coze fils vienne à sortir de chez moy, avant les dittes trois années expirées, lesdits Louis Coze et Magdelaine Delattre ses père et mère s'obligent de payer a moy Butor la somme de cent cinquante livres par forme d'indemnité. Et dont ils sont convenus au cas arrivant. Le tout cependant a condition que ledit Pierre Coze

(1) Cf. E. T. Hamy, *La Vie rurale*, etc. (*Mém. Soc. Acad. de Boulogne-sur-Mer*, t. XXIV, p. 350, etc.)

(2) *Arch. commun. de Boulogne-sur-mer*, n° 140.

(3) Rue des Minimes.

(4) L'orthographe du nom est tantôt *Coze* et tantôt *Cose*.

fils sera obéissant a tout ce qui lui sera commandé par moy relativement à l'art, qu'il sera attentif a mes leçons et ne sortira de la maison qu'avec ma permission. Et de mon côté moy Butor je m'engage de nourir gratuitement ledit Pierre Coze fils, de le loger et coucher chez moy pendant lesdittes trois années. Et de lui apprendre et faire connaître tout ce qui regarde l'art de la chirurgie; toutes lesquelles conditions ont été respectivement acceptées par lesdits Louis Coze et Magdelaine Delattre qui se portent responsables des faits de leur fils, relativement au présent accord par ledit Pierre Coze fils et par moy Buttor. Fait double et de bonne foi à Boulogne le 3 juillet 1771 signé. Louis Coze, Magdelaine Delattre, Pierre Coze et J. Butor.

Enregistré le présent brevet d'apprentissage ce requérant ledit sieur Jn Butor Me en chirurgie conformément à l'article de l'ordonnance à ce sujet pour servir au dit sieur Coze apprentif. Ce que de raison. A Boulogne, les jours, mois et an susdits.

Lheureux, greffier.

Louis Coze n'eut pas souvent à charger son blé, à battre son beurre, à tuer son cochon pour payer les frais d'apprentissage entraînés par le contrat qu'on vient de lire. Le 7 décembre suivant, Jean Butor succombait brusquement à l'âge de 60 ans (1) et Pierre Coze, sans plus s'attarder dans les boutiques de la province, s'en allait bravement chercher fortune à Paris.

A vingt-cinq ans il était chirurgien-major au 6e régiment de chasseurs à cheval (26 mars 1779), devenu successivement chasseurs des Ardennes, chasseurs de Champagne et 12e chasseurs ; on l'envoyait à Auch, à Toulouse, à Dôle, à Neufbrisack, à Schelestadt, à

(1) Toutes ces circonstances, oubliées sans doute de Coze lui-même, ont été ignorées de Tourdes, qui se montra disposé à faire une part beaucoup trop large au chirurgien de Boulogne dans la formation scientifique de son élève (p. 96).

Lunéville, à Toul et dès sa première étape régimentaire il s'efforçait d'appliquer à l'étude de la topographie de la Gascogne les préceptes qu'il avait puisés dans un petit livre publié justement par un ami de son premier maître Desmars (1).

Médecin à l'hôpital militaire de Lyon (29 mai 1792), puis à l'armée des Alpes (27 janv. 1794), médecin commissionné à l'hôpital de Metz (12 juillet 1794), il devenait, à l'âge de quarante ans, médecin en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse (16 janvier 1796). Au moment de la réorganisation de l'enseignement médical, on lui donnait la chaire de clinique interne à Strasbourg et j'ai dit qu'il était mort en 1822 doyen de cette faculté. J'ajouterai qu'il a été la souche d'une famille médicale qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et dont les membres s'honorent d'un nom qu'il a laissé si respecté.

---

(1) Desmars, *Mémoire sur l'air, la terre, les eaux*, etc., *de Boulogne-sur-mer et des environs*. Nouv. Edit. Paris, 1761, in-12.

A propos de l'inoculation

La dernière phase, 1785-1805.

PAR

M. le D[r] **Joseph Génévrier,**

Ancien interne de Hôpitaux de Paris.

Les origines de l'inoculation, les difficultés de l'introduction, en France, de cette méthode, les luttes épiques engagées entre le Parlement, la Faculté de Médecine et la Faculté de Théologie, au sujet d'une pratique jugée par beaucoup aussi immorale que dangereuse, ont beaucoup occupé les historiens; rappelons seulement le chapitre si vivant et si documenté que notre collègue Delaunay (1) a consacré à ce sujet dans sa remarquable thèse.

Cette première période de l'histoire de l'inoculation, faite de disputes et de combats, est certainement celle sur laquelle il a été le plus écrit. Les auteurs se sont moins intéressés à la période suivante, période où l'inoculation devint l'objet de discussions et d'observations scientifiques; après l'arrêt du Parlement (15 janvier 1768) déclarant l'inoculation *admissible*, les médecins perdirent moins de temps en discussions stériles sur une pratique qui leur apparaissait comme très

---

(1) Delaunay, *le Monde médical parisien au XVIII*[e] *siècle.*Th. Paris, 1906.

avantageuse, et ils s'appliquèrent à établir scientifiquement la valeur de la méthode; la Société Royale reçut plusieurs mémoires, riches en faits bien observés, entre autres ceux de Dehorne et de Girod (1780-1781); la Société elle-même avait pris l'initiative d'établir une statistique; elle publia, en 1777, les résultats de son enquête auprès de ses correspondants, sous ce titre : *Observations relatives à l'inoculation de la petite vérole, en Bretagne, à Toulouse, en Franche-Comté, au nombre de mille sept cens soixante onze.* Cet ensemble de faits était nettement favorable à l'inoculation. L'opinion des médecins était dès lors dûment établie, et ce ne fut plus par mode ni par cabale qu'ils s'efforcèrent de rendre plus générale une pratique qui apportait l'immense avantage d'une sécurité absolue vis-à-vis de la variole, en ne faisant courir que des risques tout à fait négligeables.

Nous voudrions donner aujourd'hui un aperçu de la dernière phase de l'histoire d'inoculation : après l'introduction si mouvementée de cette pratique en France, après la démonstration de sa valeur scientifique, il était tout naturel que l'usage de la méthode se répandît, se vulgarisât, et rendît les services que l'on en pouvait attendre; cette diffusion de l'inoculation devrait logiquement former la troisième période de son histoire; et cette période devrait s'étendre jusqu'au jour de l'apparition et du succès définitif de la vaccination Jennérienne. Or, il en fut tout autrement : consultez les auteurs qui se sont intéressés à la question, et vous les trouverez à peu près muets sur ce qu'il advint de l'inoculation entre 1785 et 1805 (dates approximatives d'ailleurs), c'est-à-dire entre le moment où l'utilité de la méthode fut scientifiquement démontrée et le moment où la vaccine vint la supplanter.

Ce silence est peut-être explicable : au moment où l'inoculation devait facilement triompher, il n'y eut ni

hommes, ni institutions, pour la défendre et au besoin pour l'imposer. Les efforts isolés et la simple persuasion ne sont pas des moyens suffisants pour obliger toute une population à prendre des précautions d'hygiène ou des mesures de prophylaxie dont elle ne sait pas reconnaître l'extrême utilité. La Faculté, jadis si puissante, la Société Royale, dont les avis méritaient si bien d'être écoutés, avaient été supprimées par le décret du 15 septembre 1793 ; les gouvernements révolutionnaires qui se succédèrent jusqu'au 18 Brumaire eurent d'autres préoccupations que celle de l'hygiène publique ; l'Ecole de santé de Paris, qui eut la charge écrasante de remplacer à elle seule toutes les institutions scientifiques abolies par la Révolution, ne parvint jamais à remplir une tâche si ardue; une telle désorganisation de tous les pouvoirs publics suffit, croyons-nous, à expliquer le peu de succès de l'inoculation, dont l'emploi ne pouvait se généraliser qu'avec l'aide d'une administration puissante, usant au besoin de son autorité et de sa force : la vaccine, d'ailleurs, ne dut sa rapide diffusion qu'à l'emploi de pareils moyens de rigueur (1).

Une autre cause de l'insuccès de l'inoculation fut l'exploitation de la méthode par des gens sans scrupules et par des médecins de rencontre : quand les armées

(1) « Le ministère de France soutient les sectateurs de la vaccination et emploie même (ce que vous ne pouvez ignorer) des moyens violens pour forcer les parens à livrer leurs enfans aux partisans de cette funeste inoculation, en faisant fermer l'entrée des établissements de tout genre d'éducation aux enfans qui ne sont pas vaccinés. Vous apprendroi-je (*quanquam meminisce horret*) que ces ministres barbares ont porté l'audace au point de défendre aux associations de charité de donner du pain aux pauvres qui n'immoleroient pas leurs enfans sur l'autel élevé à la vaccine ! Cette défense insensée a rempli d'indignation le cœur de tous les gens de bien. » (Extrait d'une lettre de Chambon à l'Académie de Bruxelles, publiée par *Genévrier*. Th. Paris, 1906, p. 68.)

eurent accaparé tout ce que le pays comptait de médecins honnêtes et instruits, une foule d'empiriques et de charlatans abusa de la crédulité publique. L'Ecole de santé, dont un des buts principaux était de fournir des médecins aux armées, n'arriva même pas à instruire assez de jeunes gens pour assurer le service médical militaire : dans de telles conditions, on imagine aisément la crainte qu'inspirèrent bientôt les inoculateurs de rencontre.

Les autorités eurent à intervenir, après des plaintes dirigées contre des empiriques trop entreprenants. Mais les enquêtes n'aboutissant pas à des sanctions pénales, l'inoculation resta compromise par le zèle malhonnête des faux médecins qui la pratiquaient sans précautions ni méthode.

D'autres fois, les enquêtes portaient à faux, ainsi qu'en témoignent les curieux documents que nous avons reproduits dans notre thèse : Chambon, qui fut un inoculateur passionné, mais instruit et honnête, avait été dénoncé. Voici les pièces de l'enquête dirigée contre lui :

Blois, 12 pluviôse en XII.

« *Le Préfet du département de Loire-et-Cher,*
« *Au maire de la ville de Blois,*

« Le grand juge, ministre de la Justice, m'annonce, citoyen maire, par sa lettre du 9 de ce mois, en réponse à celle que je lui ai écrite le 2 du mois dernier, relativement à l'inoculation que fait le citoyen Chambon, de la petite vérole, dans le cœur de la ville de Blois, que si l'on remarquoit que la communication du virus vérolique qu'emploie ce médecin infectât l'air et donnât lieu à des accidents, l'autorité administrative devroit alors prescrire les mesures de police locale que lui suggéreroient les circonstances. Vous voudrez donc bien, citoyen maire, si vous apercevez que la méthode qui suit le citoyen Chambon produit les mauvais

effets dont me parle le grand juge et qui m'ont été dénoncés par plusieurs personnes, ordonner à ce citoyen de cesser d'inoculer la petite vérole dans la ville de Blois.

« Je vous salue,

« *Signé :* L. Corbigny. »

Le maire fit son enquête, établit son rapport, et, plein de prévenance pour Chambon, lui en adressa une copie accompagnée de cette lettre élogieuse :

Au citoyen Chambon, docteur-médecin à Blois.

« Je vous fais passer, citoyen, l'expédition du procès-verbal que j'ai fait en exécution des ordres du grand juge, qui m'ont été transmis par le préfet, relativement à l'inoculation de la variole.

« Vous y reconnoîtrés, citoyen, que mes informations sont bien éloignées de vous compromettre. Au surplus, vous êtes trop instruit et trop sage pour que vos actions relatives à votre profession puissent donner au public la plus légère inquiétude.

« J'ai l'honneur de vous saluer avec respect,

« *Signé :* Berquin (?). »

Voici le rapport :

« *Le maire de la ville de Blois,*

« En exécution des ordres du grand juge qui lui ont été transmis par le citoyen préfet, tendant à prendre les informations relativement à l'inoculation de la variole que le citoyen Chambon a effectuée sur quelques jeunes enfans dont les parens habitent Blois.

« S'est transporté au domicile du citoyen Chambon, rue Puits-Chatel, qui lui a rendu compte avec loyauté des procédés qu'il avait employés pour l'inoculation ; il lui a indiqué les noms des parens des enfans auxquels il a inoculé la variole, et lui a observé que, depuis assez longtemps, il n'a-voit point inoculé.

« Le maire s'est aussi transporté chez les parens dont les enfans ont été inoculés, qui lui ont affirmé que leurs enfans

n'ont eu la liberté de sortir dans les rues qu'après la dessiccation des boutons de petite variole ; que, pendant ce tems, non seulement leurs enfans ne sont pas sortis, ni eux, ni leurs domestiques, qui approchoient de leurs enfans.

« Le maire a également consulté l'opinion publique, qui est extrêmement favorable au citoyen Chambon, dont les talens et la sagesse sont connus.

« De tout ce que dessus le maire a dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de raison.

« Fait à la mairie, le 1er ventôse de l'an XII de la République française.

« *Signé :* Berquin. »

La valeur des inoculations pratiquées par un médecin de l'habileté le Chambon n'était pas suffisante pour assurer la fortune de la méthode, quand elle avait devant elle les obstacles que nous venons de signaler. Les pouvoirs publics songèrent bien, à diverses reprises, à prendre la défense du procédé ; ils eurent recours à l'Ecole de santé, et lui demandèrent de démontrer à nouveau l'efficacité de l'inoculation : puisqu'on avait fait table rase des anciennes institutions, on ne pouvait tenir compte ni de leurs travaux, ni de leurs observations, ni surtout de leurs conclusions. Si bien qu'au lieu de s'efforcer de répandre, par des mesures administratives, l'inoculation, on se remit à vérifier sa sa valeur, pourtant démontrée depuis longtemps ; pour ces recherches, le directeur de l'Ecole de santé « demanda au ministre l'autorisation d'acheter quatre singes et six agneaux destinés à être inoculés avec la matière des boutons pris sur une momie découverte dans l'Eglise des Cordeliers ; le ministre autorisa l'achat d'un seul singe, pour la somme de 200 francs ; l'Ecole en fit venir deux autres par l'occasion de conducteurs d'éléphants venant de Hollande (1).

(1) A. Prévost, *l'Ecole de santé de Paris* (1794-1809). Paris, 1901.

Plus tard, des chevaux furent mis à la disposition de l'Ecole par le Commissaire des guerres; une clinique d'inoculation fut installée, sous la direction de Le Roux; enfin, le ministre de l'Intérieur demanda à l'Ecole de rédiger une circulaire, dont le but était de faire établir une statistique comprenant les résultats de toutes les inoculations pratiquées sur tout le territoire de la République.

Ces diverses mesures administratives furent le seul appui apporté par le gouvernement en faveur de l'inoculation.

La circulaire dont nous venons de parler fut rédigée par Le Roux, Le Clerc et Thouret; c'est elle sans doute que M. Wickersheimer a retrouvée à la Bibliothèque de la Faculté. Nous la reproduisons à peu près intégralement; elle constitue en effet un document intéressant; il est, d'ailleurs, très vraisemblable qu'elle n'eut aucun effet, et nous n'avons retrouvé aucune trace des travaux considérables qu'elle était destinée à provoquer :

Paris, le..., de la République (1).

L'Ecole de Médecine de Paris aux Administrations centrales de département,

« L'OBSERVATEUR instruit, dont l'esprit, dégagé de préjugés, n'admet de vérités en médecine que ce qui est appuyé sur une longue suite d'expériences, voit dans l'inoculation de la petite vérole un présent fait à l'humanité... » Pour faire pénétrer cette idée dans les masses populaires, pour convaincre les plus incrédules, pour faire rendre à l'inoculation une justice telle que sa pratique, devenue universelle, fasse un jour partie des mœurs françaises, il faut réunir tous les résultats

(1) Le document est de 1799, date facile à établir par les faits qui y sont rapportés.

obtenus par l'inoculation, et pour cela établir une liste complète de toutes les inoculations pratiquées dans toute l'étendue de la République. Ce travail considérable, dont le plan a d'ailleurs été tracé par le ministre de l'Intérieur par une lettre en date du 30 prairial, consistera à « mettre » à profit la correspondance de l'Ecole de Médecine de Paris avec toutes les sociétés savantes des divers départements, pour fixer, par la publicité des tableaux comparatifs, l'opinion publique sur les avantages réels de l'inoculation. Une suite d'observations, dit encore le ministre, consignées dans les journaux des différentes associations qui ont pour objet les progrès de l'art de guérir, serait bien plus propre à triompher de l'incréduliét et des préjugés par des faits rapprochés, que tous les raisonnements purement théoriques accumulés jusqu'ici en faveur de l'inoculation. En conséquence, ajoute-t-il, j'invite l'Ecole à entrer dans mes vues, en engageant, soit collectivement, soit individuellement, les savants avec lesquels elle correspond à rendre public le résultat des renseignements qu'ils auraient recueillis à cet égard dans les communes où ils sont à portée d'en puiser. »

« L'Ecole de médecine, qui vient d'établir une *clinique d'inoculation* (1), ne pouvait rien obtenir de plus satisfaisant que l'autorisation qu'elle a reçue du Ministre. L'invitation qu'il lui fait remplit le désir qu'elle lui a manifesté dans toutes les occasions, de favoriser et d'étendre la pratique de l'inoculation, en contribuant, avec tous les Médecins (?) de la France, à former ces tableaux comparatifs qu'il lui demande aujourd'hui. »

---

(1) Deux de ses professeurs ont été chargés : 1° de faire aux Elèves des leçons théoriques et pratiques sur l'inoculation ; 2° de pratiquer en leur présence et de leur faire pratiquer l'opération ; 3° de leur faire observer, auprès des malades, toutes les périodes de la petite vérole artificielle et le traitement qui lui convient.

«... Il y a longtemps que pour ces hommes (les médecins) l'utilité de l'inoculation est reconnue ; mais c'est à l'universalité du Peuple Français qu'il faut présenter un grand objet d'intérêt public ; il faut que, subjugué par l'assentiment général de tous les Médecins et de tous ceux qui ont le génie observateur, le Peuple puisse se livrer avec sécurité à une pratique salutaire et la désirer comme un moyen d'arracher à la mort des milliers de victimes. »

« C'est avec la plus grande confiance que l'Ecole de Médecine, s'adresse à vous, citoyens-administrateurs... Veuillez donc bien lui adresser les listes particulières qui vous seront remises. Elle s'empressera de former le tableau général et comparatif demandé par le ministre, et d'en donner connaissance à toute la République... etc... »

Salut et Fraternité.

J.-J. Le Roux, *Président.*	Le Clerc, *Secrétaire.*	Touret, *Directeur.*

Instructions (1).

Pour la réduction des tableaux demandés par l'Ecole de médecine de Paris.

Ces tableaux seront divisés en deux parties.

On indiquera dans la première :

1° Le nombre des individus qui, depuis décembre 1789, ont été attaqués de la petite vérole naturelle;

2° Le nombre de ceux qui sont morts ;

3° Le nombre de ceux qui en sont restés infirmes ou déformés (perte d'un œil ou des deux yeux, de l'ouïe, d'un membre, etc.) ;

4° La date des épidémies, même antérieures à l'épo-

---

(1) Nous ne donnons qu'un *résumé* de cette assez longue *instruction*.

que fixée ; les ravages particuliers produits par l' « Epidémie de l'An VI, qu'on doit regarder comme un horrible fléau, une calamité publique dont le souvenir inspire la terreur » ;

5° Les rapports de la rougeole et de la petite vérole.

Dans la deuxième partie, on consignera les observations procurées par ceux qni exercent l'art de guérir, sur les inoculations qu'ils ont eu l'occasion d'observer depuis 10 ans :

1° Nombre des inoculations. Circonstances particulières, épidémies, etc. ;

2° Les sujets inoculés ont-ils été choisis ?

3° Combien d'inoculations sont restées négatives ? Ces insuccès se sont-ils produits plusieurs fois chez les mêmes sujets ? Ces sujets réfractaires à la variole artificielle ont-ils pris, dans la suite, la petite variole naturelle ?

4° Noter l'âge, le sexe, etc... L'influence de l'inoculation suivant les époques de la vie, l'état de santé antérieur, les maladies consécutives, etc.. ;

5° Saison, atmosphère, température ;

6° Les inoculations ont-elles été pratiquées sur des individus isolés ou réunis en grande masse ; à la ville ou à la campagne ?

7° Quelle méthode a été employée ?

8° Préparations des sujets en vue de l'inoculation, et traitement consécutif ;

9° Aspect de l'éruption ;

10° Complications ;

11° L'invasion est-elle bien due à l'inoculation et non pas à la contagion (en cas d'épidémie) ;

12° Quelques sujets ont-ils pu être préservés de la variole sans avoir eu d'éruption après l'inoculation ?

13° Variétés ou irrégularités des varioles inoculées ;

14° Suites de l'inoculation ;

15° L'inoculation a-t-elle pu propager la variole ? Quel

défaut d'attention a pu causer cet accident? Quelles précautions ont pu la prévenir?

16° Observations exactes pouvant confirmer ou détruire l'opinion assez répandue sur les récidives de la petite vérole, soit naturelle, soit artificielle ;

17° A-t-on observé que le pus de ces varioles récidivées ait donné lieu, par l'inoculation, à des varioles bien constatées ?

18° Comparer les suites de la variole naturelle et de la variole inoculée, chez les jeunes enfants. Dans quelles proportions sont-ils parvenus à l'âge de 21 ans?

19° Erreurs causées par la maladie nommée *fausse petite vérole, vérolette, varicelle, petite verole volante*, etc.

« Il serait très avantageux que l'on pût désigner chaque malade par son sexe, son âge, son état, sa demeure et la date de la maladie, afin que le même individu n'occupât point plusieurs places sur les listes, aux dépens de l'exactitude. »

Cette circulaire, à supposer qu'elle soit parvenue à ses nombreux destinataires, à supposer aussi qu'elle ait été suivie d'effet, n'aurait eu pour résultat que de confirmer les recherches menées si méthodiquement par l'ancienne Société Royale. Il eût fallu, pour que le triomphe de l'inoculation puisse s'affirmer, d'autres mesures que ces tentatives d'enquête à résultats hasardeux dans un pays désorganisé.

La vaccine devait avoir une meilleure fortune, parce qu'en dehors de sa valeur incomparable elle arrivait à un meilleur moment.

Après les expériences démonstratives de Pearson et de Woodville, en 1802 et 1803, elle eut, en France, un promoteur ardent : le duc de La Rochefoucauld-Liancourt « appela énergiquement l'attention publique et celle de l'administration sur ce sujet important » (Trousseau). A cette époque l'organisation administra-

tive du pays permit de réglementer l'emploi de la vaccine : celle-ci, consacrée officiellement, devait vite conquérir un droit de cité que jamais l'inoculation n'avait pu obtenir faute de cet appui d'un gouvernement résolu et fort.

Collection de documents relatifs à la vie d'Antoine Dubois

PAR

MM. les Drs Wickersheimer et Dupic

La plupart des pièces que nous présentons à la Société ont été citées dans une thèse (A. Dupic, *Antoine Dubois*), soutenue le 28 novembre 1907 à la Faculté de médecine de Paris. Des fac-similés de quelques-unes de ces pièces ont été publiés soit dans cette thèse, soit dans un article paru dans le n° du 15 novembre 1907 de la *Chronique médicale*. D'autres sont tout à fait inédites.

Tous les documents énumérés ici appartiennent aux archives de famille des descendants d'Antoine Dubois.

I. — Certificats de scolarité.

1° *Lettres testimoniales* accordées par les professeurs de la *Faculté de médecine de Paris,* Pourfour du Petit, Coquereau, Defrasne, Le Roux des Tillets, Jumelin, Sallin, du 30 juin 1779 au 28 juin 1782.

Ces six lettres, réunies par une bandelette à laquelle est fixée un sceau de cire, ont été certifiées exactes par le doyen Pourfour du Petit le 21 décembre 1782.

2° *Lettres testimoniales* accordées par les professeurs du *Collège de chirurgie*, Suë, Goursault, Ferrand, Bordenave, Tenon, Sabatier, Louis, Brasdor, Hevin,

Fabre, Perilhe, Delcurye, Becquet, du 10 mai 1779 au 22 juillet 1781.

Ces lettres sont au nombre 25. Contresignées par les prévôts des Ecoles de chirurgie et par Lassus, lieutenant du premier chirurgien du Roi, et inspecteur de ces écoles, elles portent le sceau du Collège de chirurgie.

3° *Certificats hospitaliers.*

Entièrement manuscrits, à l'encontre des précédents, qui ont été établis sur des formules imprimées.

a. Certificat daté du 25 octobre 1781, signé par Moreau et Ferrand, chirurgiens de l'Hôtel-Dieu. Sur papier timbré ; signatures certifiées exactes le 20 mai 1785 par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu.

b. Certificat daté du 6 mars 1786, signé par Desault.

c. Certificat daté du 1er mars 1786, signé par Louis, chirurgien de l'hospice des Ecoles de chirurgie.

4° *Certificat de prosectorat* à l'*Ecole pratique* de chirurgie.

Daté du 4 mars 1786 et signé par Lassus.

5° *Lettre testimoniale* accordée par un professeur de faculté de médecine de Reims.

Datée du 31 décembre 1787, signée par le doyen de la Faculté Fillion, et par le professeur d'hygiène Roussin, dont Dubois aurait suivi les cours *pro complemento studiorum per tres menses.*

II. — Reçus de droits versés au Collège de chirurgie.

1° *Droits d'examens.*

Signés P. Suë.

a. 6 janvier 1786. Semaine d'anatomie. 562 l. 14 s.

b. 28 mars 1786. Immatricule.	334 l.	
c. 7 avril 1786. Tentative.	176 l.	
d. 8 décembre 1786. Premier examen.	207 l.	12 s.
e. 23 décembre 1786. Semaine d'ostéologie.	295 l.	12 s.
f. 10 février 1787. Semaine d'opérations.	266 l.	9 s.
g. 20 février 1787. Semaine de médicamens.	193 l.	12 s.
h. 31 mars 1787. Dernier examen.	198 l.	
i. 23 avril 1787. Acte public ou thèse.	307 l.	

504 jetons. (Chaque jeton valait 32 sous.)

2° *Droits de bourse commune et de chapelle.*
(Exigés des maîtres en chirurgie).

Reçu daté du 5 décembre 1789 et signé par P. Suë.

III. — Diplômes.

1° *Diplôme de maître ès-arts.*

Daté du 13 octobre 1777, et signé par le recteur de l'Université de Paris.

2° *Diplôme de maître en chirurgie.*

Daté du 27 avril 1787. Porte les signatures de Lassus et de Petit et le sceau du Collège de chirurgie.

3° *Diplôme de bachelier en médecine* de la Faculté de médecine de Reims.

Daté du 2 janvier 1788 et signé par le doyen Fillion. Sceau de cire de la Faculté.

4° *Diplôme de licencié en médecine* de la même Faculté.

Daté du 31 mars 1788 et signé par le doyen Fillion.

5° *Diplôme de docteur en médecine* de la même Faculté.

Daté du 1er avril 1788 et signé par le doyen Fillion.

Sceau de cire plus grand que celui du diplôme de bachelier.

IV. — Pièces relatives aux fonctions exercées dans l'enseignement médical

1° *Collège de Chirurgie de Paris.*

a. Brevet de professeur-adjoint à l'Ecole pratique de dissection et d'opérations au Collège de chirurgie de Paris. 20 octobre 1790. Signé Andoüillé.

b. Lettre du ministre de l'Intérieur accusant réception à Dubois de son diplôme de professeur au Collège de chirurgie. 18 nivôse an II.

2° *Ecole de santé.*

a. Nomination aux fonctions de professeur-adjoint d'anatomie et de physiologie de l'Ecole de santé. 26 frimaire an III.

b. Lettre accompagnant la pièce précédente. 27 frimaire an III.

c. Nomination aux fonctions de professeur de clinique de l'Ecole dite de perfectionnement. 16 thermidor an V.

d. Certificat du doyen de la Faculté de médecine de Paris, Landré-Beauvais, constatant que Dubois a été nommé professeur à l'Ecole de santé à l'époque de sa fondation. Daté du 7 mai 1823.

3° *Faculté de médecine.*

a. 8 lettres relatives à la réintégration de Dubois à la Faculté (mai 1829).

b. Lettre du doyen Landré-Beauvais. Même sujet. 7 mai 1829.

c. Nomination aux fonctions de professeur de clinique chirurgicale. 7 mai 1829.

d. Nomination au Conseil académique de Paris. 18 août 1830.

e. Congé accordé au doyen Antoine Dubois par le ministre. Signé : Duc de Broglie. 20 août 1830.

f. Lettre accompagnant la pièce précédente. 19 août 1830.

g. Nomination à la Commission de réorganisation de la Faculté de médecine de Paris. 24 août 1830.

h. Lettre du ministre Montalivet annonçant à Dubois qu'il va être relevé de ses fonctions de doyen. 1er mai 1833.

i. Lettre de doyen Orfila demandant à Dubois les pièces nécessaires à la liquidation de sa retraite. 6 février 1833.

j. Réponse de Dubois à la lettre précédente, énumérant ses titres. 7 février 1833.

k. Lettre du doyen Orfila annonçant à Dubois qu'il a été nommé professeur honoraire. 18 février 1833.

l. Lettre du ministre de l'Instruction publique fixant à 3.000 fr. la pension de retraite de Dubois. 8 mars 1833.

m. Lettre du doyen accompagnant la pièce précédente. 9 mars 1833.

V. — Pièces relatives aux fonctions hospitalières.

1° *A la maison de santé du faubourg Saint-Martin*

a. Nomination aux fonctions de chirurgien de la maison de santé. 17 floréal an X.

b. Lettre d'avis accompagnant la pièce précédente.

2° *A la Maternité.*

a. Nomination aux fonctions d'accoucheur en chef de l'hospice de la Maternité et lettre d'avis (En tête : *Préfecture de la Seine*). 15 juin 1810.

b. Double de la pièce précédente et lettre d'avis. En tête : *Conseil général des hospices civils de Paris*).

VI. — Pièces relatives à la vie militaire d'Antoine Dubois et à sa mission scientifique en Egypte.

a. Nomination aux fonctions de chirurgien aide-major à l'hôpital militaire de Melun, 7 juillet 1793.

b. Décret de la Convention nommant Dubois membre de la Commission de Santé et lettre d'avis. 15 et 25 floréal an II.

c. Lettre du commissaire du Directoire exécutif du département de la Seine, chargeant Dubois de la révision des conscrits de l'an V, 21 ventôse an V.

d. Nomination au grade de chirurgien de la 33e brigade de la Garde nationale sédentaire de Paris. 4 frimaire an VI.

e. Nomination à la mission scientifique envoyée en Egypte. 27 germinal an VI.

f. Lettre du général Kléber accordant à Dubois la permission de retourner en France. 14 fructidor an VI.

g. Lettre invitant Dubois à son retour d'Egypte à reprendre ses fonctions à la 33e brigade de la Garde nationale sédentaire de Paris. 6 floréal an VII.

VII. — Pièces relatives aux fonctions exercées à la Cour.

1° *Chirurgien consultant de la Maison de l'Empereur.*

a. Nomination à ces fonctions. 17 juin 1808.

b. Lettre de Corvisart accompagnant la pièce précédente. 29 juin 1808.

2. *Chirurgien accoucheur de l'Impératrice.*

a. Nomination à ces fonctions et lettre d'avis du comte Daru. 22 octobre 1810.

b. Serment prêté par Dubois lors de son entrée en fonctions. 29 octobre 1810.

c. Lettre du comte Daru annonçant à Dubois qu'il lui est accordé une gratification de 100.000 fr. à l'occasion de la naissance du Roi de Rome.

d. Lettre de Montalivet annonçant à Dubois sa réintégration dans ses fonctions de chirurgien-accoucheur de l'Impératrice. 26 mars 1815.

e. Lettre de Corvisart. Même sujet. 28 avril 1815.

3° *Chirurgien consultant du Roi.*

Nomination à ces fonctions et lettre d'avis. 23 mai 1832.

VIII. — Pièces relatives à des fonctions et à des titres divers.

1° *Carte de membre de la Société de Santé de Paris.*

22 germinal an IV. Cachet de cire de la Société. Signature du président. Des Essartz.

2° *Arrêté du maire du 11e arrondissement de Paris*, instituant le *service médical de l'état-civil* et chargeant Dubois de l'inspection de ce service (vendémiaire an IV).

3° *Société philanthropique.*

5 pièces relatives au fonctionnement de cette Société dont Dubois fut chirurgien-consultant, an XI.

4° *Surveillance des sages-femmes.*

Dubois est désigné par la préfecture de la Seine pour surveiller les sages-femmes du 11e arrondissement de Paris, an XI.

5° *Chirurgien de la Comédie-Française.* Lettre de Grand-Mesnil, semainier de la Comédie-Française

remerciant Dubois des bons soins qu'il donne aux artistes, et le prévenant qu'il est inscrit avec « madame son épouse » sur la liste des entrées gratuites. 17 floréal an XI.

6° *Chirurgien de l'Institution des Maisons Impériales Napoléon.*

Nomination à ces fonctions et lettre d'avis. 4 avril 1812.

7° *Chirurgien consultant de l'Ecole normale.* Lettre du chef de cette institution demandant à Dubois d'accepter ces fonctions. 14 octobre 1814.

IX. — Pièces relatives à des décorations d'ordres.

1° *Légion d'honneur.*

a. Membre (chevalier), et membre du collège électoral de Chartres.

7 pièces, dont le brevet, datées des 8, 22 avril, 6 septembre 1811, 20 avril 1812, 7 août, 22 octobre, 10 décembre 1817.

b. Officier.

Nomination et lettre d'avis. 1er et 16 mai 1831.

2° *Ordre du Lis.*

Nomination et lettres d'avis. 13 et 24 août 1814.

3° *Ordre de Saint-Michel.*

Chevalier.

9 pièces datées des 16, 17 janvier 1820, 15 janvier 1825, 19 septembre, 8 octobre 1826, 11 octobre 1827, 20 février, 21 août 1828.

X. — Correspondance.

1° *Lettres d'Antoine Dubois,*

a. Lettre à son fils Paul, où il lui reproche d'avoir saigné un chien. 10 janvier 1811.

b. Lettre au même. Même sujet. 23 janvier 1811.

c. Lettre au même sur la façon de se conduire dans le monde (1811 ou 1812).

d. Lettre au même sur ses études au lycée. (1811 ou 1812).

e. Lettre au même sur le choix d'une carrière. 24 novembre 1813.

f. Lettre au Duc'.. sur le recrutement des maîtresses sages-femmes de la Maternité. 24 juin 1816.

g. Lettres à des confrères ou à des malades. 24 mars 1819, 1er juin 1826, 22 avril 1832.

2° *Lettres de ses correspondants.*

a. Lettres de son notaire relative aux biens qui lui avaient été attribués par sa dotation en Illyrie et acte notarié l'accompagnant. 30 avril et 17 mai 1819.

b. Lettre de Marjolin, félicitant Dubois de la nomination de son fils Paul aux fonctions de professeur de clinique obstétricale (1834).

XI. — Pièces diverses.

a. Certificat non daté du secrétaire général de la préfecture de la Seine, constatant que Dubois est inscrit sur le calendrier de l'Ecole de chirurgie de 1789.

b. Manuscrit en français du discours prononcé par Dubois le 18 juin 1818, lors de la soutenance de la thèse de doctorat de son fils Paul.

Dubois (Ant.). *Oratio habita in ædibus facultatis medicae..: die 18 mensis junii 1818, postquam filius*

ad doctoris gradum promovendus, suam thesim, illo præside, propugnavisset.. (Paris, typ. Fain, 1818, in-8o, 16 pp.

d. Procès-verbal d'autopsie de Charles Bonaparte, communiqué par son fils Louis, ex-Roi de Hollande, à l'occasion d'une consultation.

e. Carnet de visites et de consultations. 1824.

f. Notes manuscrites d'obstétrique.

g. Manuscrit destiné à l'impression et épreuves.

h. Invitation à dîner chez le Roi Louis-Philippe au Palais-Royal. 10 août 1830.

i. Carte d'entrée au banquet municipal offert à La Fayette à l'Hôtel-de-Ville, le 13 août 1830.

j. Lettre du préfet de la Seine demandant à Dubois de désigner 12 étudiants en médecine pour assister à ce banquet. 13 août 1830.

k. Invitation à dîner chez le roi Louis-Philippe aux Tuileries. 22 décembre 1830.

l. Lettre de l'aide-de-camp du Roi demandant à Dubois de désigner 4 étudiants en médecine pour assister à ce dîner. Même date.

m. Copie notariée sur papier timbré du testament d'Antoine Dubois. 31 mars 1837.

ÉPIGRAPHIE MÉDICALE

—

Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectantium.

PAR

M. le Pr **Raph. Blanchard.**
Membre de l'Académie de Médecine
ancien président de la Société

Dans tous les pays et dans tous les temps, la Médecine a occupé une place prépondérante dans les préoccupations des hommes, et les médecins ont été l'objet d'égards particuliers. Ces préoccupations et ces égards se sont manifestés de façons très diverses, notamment par l'érection de temples, de monuments, de statues, de bustes ou de simples inscriptions, destinés à commémorer les bienfaits de la divinité, les ravages des épidémies, le dévouement et l'habileté des médecins.

Dès la plus haute antiquité, ces témoignages publics de la reconnaissance ou de la détresse des peuples étaient en usage; ils le sont encore de nos jours. Combien, dans la suite des siècles, ne s'en est-il pas perdu à tout jamais, auxquels la science historique eût été redevable de progrès signalés! Combien, de nos jours, n'en voyons-nous pas s'effacer et se détruire progressivement sous nos yeux! Ces documents sans nombre,

négligés jusqu'à présent, ne méritent pas cet injuste oubli : ils abondent en dates, en faits, en renseignements biographiques dont aucun livre ne fait mention ; ils sont dignes de fixer notre attention, car ils sont incontestablement l'une des sources les plus sûres et les plus copieuses de l'histoire de la médecine.

Depuis plusieurs années, au cours de mes voyages, je relève par écrit, dans leur totalité, les inscriptions que je rencontre, concernant la Médecine et les Sciences biologiques, en prenant le premier de ces termes dans son sens le plus large. J'apporte aujourd'hui un premier dossier, constitué intentionnellement par des inscriptions très disparates, afin de montrer quelles sortes de documents me paraissent devoir être colligés et de quelle façon il est possible de les utiliser.

Je souhaite vivement que la rubrique ouverte ici sous le titre d'*Epigraphie médicale* ne reste pas mon domaine exclusif, mais s'enrichisse très promptement par les contributions de nombreux collaborateurs : il s'agit de dresser l'inventaire de documents sans nombre, épars dans le monde entier et revêtant les formes les plus diverses.

Un labeur aussi considérable ne peut être conduit à bonne fin que grâce à l'union de toutes les bonnes volontés. Partout on peut recueillir une inscription curieuse ou intéressante, aussi bien dans l'église ou le cimetière du plus pauvre village que dans la fière cathédrale ou le musée de la ville. Chaque médecin, chaque personne instruite peut donc apporter sa pierre, si modeste soit-elle, à l'édifice que nous ambitionnons de construire : je commence, mais j'appelle et j'encourage toutes les personnes qui voudront bien s'intéresser à l'entreprise et y collaborer ; je leur promets bon accueil, en même temps que les meilleurs remerciements de la Société française d'histoire de la médecine.

En effet, notre Société est toute qualifiée pour cen-

traliser ces documents et pour les publier dans son *Bulletin*, même si celui qui les a transmis n'est pas l'un de nos collègues. Est-il besoin d'ajouter que chaque inscription publiée sera accompagnée du nom de celui qui l'aura recueillie?

Quelques indications générales me semblent ici nécessaires.

1° Toute inscription doit être copiée intégralement, en conservant scrupuleusement l'orthographe, la ponctuation, les abréviations et, d'une façon générale, toutes les particularités de son texte;

2° Toute inscription en langue étrangère, morte ou vivante, doit être transcrite rigoureusement dans son texte original. Toutefois, une inscription rédigée dans une langue peu connue de la généralité des savants (russe, polonais, etc.) pourra être utilement accompagnée d'une traduction intégrale dans un des idiomes les plus connus, spécialement en français ;

3° On observera exactement la disposition des lignes, soit en allant à la ligne toutes les fois que l'inscription l'indique, soit en continuant l'écriture, mais en indiquant la séparation des lignes par des traits verticaux. Ces deux méthodes sont applicables, la première quand le texte est en vers ou a des lignes d'égale longueur, la seconde quand les lignes de l'inscription sont très inégales. Pour éviter toute erreur, résultant notamment de l'oubli des traits verticaux de séparation, il est utile de dire de combien de lignes l'inscription se compose;

4° On indiquera si le texte est en lettres capitales, romaines ou italiques, soit par une note explicative, soit en soulignant les différents types de lettres suivant les conventions usitées en typographie;

5° On indiquera d'une façon très précise en quel endroit l'inscription se trouve placée; si elle est peinte ou gravée sur pierre, marbre, bronze, cuivre, argent, etc. ; les dimensions de la plaque, etc. ;

6° On décrira, autant que possible suivant les règles de l'art héraldique, les encadrements, emblêmes, armoiries, figures symboliques, croix, couronnes, larmes, ossements, etc., qui peuvent accompagner l'inscription. ;

7° Si l'inscription accompagne une statue, un buste ou un monument quelconque, on donnera sur ceux-ci les renseignements les plus précis : description sommaire, nom de l'auteur, lieu ct date d'inauguration ;

8° Toutes les fois que cela sera possible, par conséquent dans la majorité des cas, on joindra à la copie de l'inscription une photographie en grand format, soit de l'inscription isolée, soit du monument sur lequel elle figure. Les plus intéressantes de ces photographies pourront être reproduites par la gravure ;

9° Les documents communiqués devront être écrits de la façon la plus lisible. La personne qui les communique fera connaître son nom, ses qualités, son adresse et la date à laquelle l'inscription a été recueillie.

Le cahier de recettes d'un étudiant en chirurgie de Montpellier (1773)

PAR

M. le Dr Ernest Wickersheimer

M. le docteur Dupic a bien voulu me prêter un manuscrit qu'il conserve dans ses archives de famille, et dont la couverture porte ce titre : « Recueil des preceptes choisis est experimantes aprouvée contre quantitée de meaux fort comunt tant interne que externe invetérées est dificilles a guerir. — Apartenant a moy, J... Forest Defaye, Etudiant en chirurgie, fait a Montpellier ce 24 8bres 1773. »

Ce manuscrit, de 47 ff. in-4°, est-il, comme le pense M. Dupic, un cahier de cours ? Cela me semble douteux. Pourtant, si l'étudiant en chirurgie Forest Defaye (ou plutôt *de Faye*) avait copié les 214 recettes qui le composent dans des livres imprimés, son orthographe serait sans doute moins fantaisiste.

Toute la thérapeutique d'un chirurgien de province du xviiie siècle y est passée en revue. On y lit l'art de panser toutes les plaies et de résoudre toute espèce de tumeur ; à côté de la formule de la tisane royale, on trouve une recette « pour faires suer les malades dans la pleuresie et fauce pleuresie ».

Parmi ces préceptes, il en est peu qui soient illustrés

d'exemples cliniques. Toutefois, la *Manière de ce conduires dans le traitement de la vérole* contient les observations de trois soldats vérolés, l'une d'elles datant de 1664. Quant à la recette du sirop de longue vie, elle est accompagnée d'une note nous apprenant qu'elle « a etté trouvée dans les papier du docteur Gidilais médecin suedois après sa mort étant agee de 100 et un ans arivée par chutte de cheval ». « Ce secret étoit depuis plusieurs ennée dans sa famille, son ayeul vecue 130 ans, sa mere 107 ans, son père 102 par huzagets journalier de 9 à 10 goutes matin et soir dans le double de vin rouges d'eau ou de bouillon. »

Coquilles d'huîtres, yeux d'écrevisses, poudres de vipère, mâchoires de brochet, dents de sanglier, sang de bouc, suie de cheminée, fiel de porc mâle, les substances les plus bizarres ou les plus répugnantes sont prônées dans ce manuscrit. On y voit que la râclure de corne de cerf arrête les pertes immodérées des femmes, et qu'au contraire les rognons de sanglier rétablissent les menstrues, que le poil de lièvre est un excellent topique en cas d'épistaxis, et que la vesse de loup et les feuilles de vigne réduites en poudre sont des hémostatiques éprouvés. Les cloportes entrent dans la confection d'une potion contre les fièvres intermittentes, et la poudre de corail est utile contre la dysenterie. L'huile de renard et celle de castoreum servent à composer un emplâtre contre les fluxions froides. La bouse de vache est souveraine contre les brûlures, aussi bien que contre la sciatique.

Voici une formule contre la surdité :

« Prenée une grosse anguille que vous écorcherée et que vous larderée avec du romarin et la ferest cuire, apres quoy vous y ajouterée autant d'esprit de vin que de suc de l'anguilles, et conserveree cette mixion pour le besoin. »

La recette contre l'esquinancie sans fièvre cst plus

extraordinaire encore : « Prené la plus grande quantité que vous pourée de jeunes hyrondelles dans le nit que vous feree secher au four dans un pot de terre vernis, après quoy vous les réduirée en poudre dont vous en dennerée un gros. le matin et autant le soir au malade dans son bouillon. »

On prescrit la moitié de la cervelle d'une pie à ceux qui urinent avec difficulté, et les os du crâne d'un homme mort de mort violente entrent dans la formule d'un autre remède. Badigeonnez la tête d'un chauve d'huile d'olive tenant en suspension des mouches à miel pulvérisées, et vous en ferez un rival d'Absalon.

Certaines formules du recueil sont moins étranges, il faut le reconnaître. Les pommades soufrées, le camphre et l'eau de vie camphrée, le mercure, l'aloès, la rhubarbe, le quinquina y sont prescrits avec discernement. La boue des eaux minérales chaudes y est représentée comme un « remède excellant pour les entorçe recentes. »

Enfin la diéthétique a sa part dans ces préceptes, et on y relève mainte indication sur le régime à observer dans les diverses maladies.

TABLE DU TOME SIXIÈME

—

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo, 7.

Catalogue de la Bibliothèque[1]

Adde Margras. — Manuel du Vaccinateur, in-12, 210 pages. Paris, 1855. N° 392.

Ailhaud, Jean. — Traité de l'origine des maladies et de l'usage de la poudre purgative, in-8, 52 pages. Avignon, 1742. N° 345.

Aikin. — De la vaccine, in-8, 55 pages. Paris, 1801. N° 398.

Albinus de Montecaliero Jacobus. — De Sanitatis Custodia, in-8, 11 pages. Turin, 1905. N° 279.

Alezais, H. — Les anciens chirurgiens et barbiers de Marseille, in-8, 216 pages. Paris, 1901. N° 9.

Id. — **Arnault Senderen** (1665-1740). Maître en chirurgie nagivant. Marseille médical, in-8, 12 pages. Sans lieu ni date. N° 10.

Id. — Les honoraires des médecins à Marseille au XVIIIe siècle. Marseille médical, in-8, 9 pages. Sans lieu ni date. N° 11.

Ancelon, E.-A. — Philosophie de la vaccine, in-8, 94 pages. Paris, 1857. N° 389.

Andrieu. — Sur une manière d'inoculer la petite vérole. Agenda antisyphilitique, in-8, 49-48 pages. Amsterdam, 1781. Paris, 1786. N° 383.

---

(1) La Bibliothèque de la Société française d'Histoire de la Médecine (Laboratoire de parasitologie, à l'Ecole pratique, rue de l'Ecole-de-Médecine) est ouverte aux membres de la Société, tous les jours de la semaine, de 2 à 5 heures.

Antonelli, A. — Un point d'histoire de l'opération du Strabisme. Archives d'Ophtalmologie, in-8, 23 pages. Janvier 1902. N° 29.

Arcet (D').—Note sur l'emploi de la gélatine dans le régime alimentaire de l'hôpital Saint-Louis, 31 pages. Paris, 1839. N° 458.

Arlt, C. — Neuer Beitrag zur Geschichte der medicinischen Schule von Montpellier. Thèse de Berlin, in-8, 32 pages, 1902. N° 101.

Asturias, Fr. — Historia de la Medicina en Guatemala, gr. in-8, 560 pages. Guatemala, 1902. N° 118.

Aubert. — 1re notice historique sur la vaccine (Extr. du Journal de médecine, chirurgie, pharmacie. An IX), in-12, 14 pages. Paris, an IX. N° 340.

Id. — Rapport sur la vaccine (Extr. du Journal de médecine, chirurgie, pharmacie, An IX), in-12, 7 pages. Paris, An IX. N° 340.

Auzias Turenne. — La Syphilisation, in-4, 907 pages. Paris, 1878. No 434.

Auzias Turenne, J.-A. — Thèse pour le doctorat en médecine, in-4, 64 pages. Paris, 1842. N° 405.

Aymen, J.-B. — Dissertation dans laquelle on examine si les jours critiques sont les mêmes en nos climats qu'ils étaient dans ceux où Hippocrate les a observés, in-8, 114 pages. Paris, 1752. N° 193.

Ballhorn et Stromayer.—Traité de la vaccine, in-8, 152 pages. Leipsic, sans date. N° 429.

Barrey, Cl.-Ant. — De la vaccine et de ses effets. Mémoire sur les maladies épidémiques, in-4, 396, 217 pages. Besançon, 1808, 1813. No 362.

Id. — De la vaccine et de ses effets, in-8, 396 pages. Besançon, 1808. N° 423.

Barth-Boschetti. —De Salivatione mercuriali, in-4, 168 pages, 1732. No 307.

Bastier. — Observation sur une répercussion du

virus psorique, in-8, 16 pages. Versailles, sans date. N° 399.

Baudot, A. — Etudes historiques sur la pharmacie en Bourgogne avant 1803, in-4, 540 pages. Dijon, 1905. N° 311.

Baux (de). — Parallèle de la petite vérole naturelle avec l'artificielle ou inoculée, in-12, 128 pages. Avignon, 1761. N° 351.

Bérillon, E. — L'œuvre scientifique de Paul Bert, in-12, 117 pages. Paris, 1887. N° 55.

Id. — L'œuvre scientifique de Dumontpallier, in-8, 32 pages. Paris, 1899. N° 56.

Id. —Histoire de l'hypnotisme expérimental : 1° Les précurseurs ; 2° L'œuvre de Charcot à la Salpêtrière et de Dumontpallier à la Pitié, in-8, 32 pages. Paris, 1902. N° 57.

Berillon, E. et **Farez, P.** — Comptes-rendus du deuxième Congrès international de l'hypnotisme expérimental et thérapeutique tenu à Paris du 12 au 18 août 1900, in-8, 320 pages. Paris, 1902. N° 58.

Bert, A. et **Pellanda, C.** — La nomenclature anatomique et ses origines, in-8, 100 pages. Paris, 1904. N°s 226, 319 (double).

Berthelot, M. — Du mode d'innervation du cœur, gr.in-8, 34 pages. Paris, 1865. N° 178.

Berthelot, M. — Sur les maisons de santé pour les buveurs habituels (Habitual Drunkards' Houses) en Angleterre et en Amérique (Revue d'hygiène, IV. N° 2), in-8, 19 pages, 20 février 1882. N° 179.

Blanchard, R. — Notes de parasitologie sino-japonaise. Archives de Parasitologie, III. N° 1, pages 5-33, pl. I à IV, 1900. N° 34.

Id. — Notices biographiques, III, David Gruby, 1810-1898. Archives de Parasitologie, II. N° 1, pages 43-74, 1899. N° 35.

Id. — Notes historiques sur la peste. Archi-

ves de Parasitologie, III, pages 389-643, 1900. N° 36.

Blanchard, R. — La syphilis dans l'Art. Nouvelle iconographie de la Salpêtrière, XVI, pl. 53, in-8, 5 p. N° 4, 1903. N° 180.

Bordier, A.— La Médecine à Grenoble. Notes pour servir à l'histoire de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie, gr. in-8, 295 pages. Grenoble, 1896. N° 28.

Boudet, M., et Grand, R. — Etude historique sur les épidémies de peste en Haute-Auvergne (xive-xviiie siècles). Revue de la Haute-Auvergne, in-8, 135 pages, 1902. N° 122.

Bouillet. — **Bouisson**, sa vie et son œuvre, in-8, 237 pages. Paris, 1890. N° 323.

Bourgeois, M.-F. — Condition actuelle de la sage-femme, in-8, 8 pages; Saint-Germain-en-Laye, 1906. N° 457.

Bourru. —Des moyens d'éteindre les maladies vénériennes, in-8, 54 pages. Amsterdam, 1771. N° 383.

Boutineau, F.-E. — Les apothicaires tourangeaux au xve siècle, in-8, 44 pages. Tours, 1902. N° 59.

Boutrois, Ch. — Les établissements hospitaliers et l'Assistance médicale à Saint-Quentin avant la Révolution, in-8, 138 pages. Lille, 1902. N° 182.

Brachet, A. — Pathologie mentale des rois de France, Louis XI et ses ascendants. Une vie humaine étudiée à travers six siècles d'hérédité (852-1483), in-8, 694 pages. Paris, 1903. N° 155.

Bressy, Joseph. — Théorie de la contagion et son application à la petite vérole, à la vaccine, à leur inoculation, in-12, 359 pages. Paris, an XII. N° 441.

Bretonnayau, R. — La génération de l'homme. Poème du xvie siècle. Le Parnasse médical français, in-8, 20 pages. Paris, 1901. N° 81.

Brièle, L, et Coyecque, E. — Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris (1157-1300). Collection de documents

inédits sur l'Histoire de France. Note sur les cartulaires de l'Hôtel-Dieu, in-4, 633 pages. Paris, 1894. N° 152.

Brisorgueil. — Réflexions sur la vacine in-8, 12 pages. Strasbourg. N°s 370, 430 (double).

Brisset, J.-A. — Réflexions sur la vaccine et la variole, in-8, 263 pages. Paris, 1828. N° 385.

Broeckx, C. — Essai sur l'histoire de la médecine belge avant le XIXe siècle, in-8, 324 pages. Gand, 1837. N° 68.

Buret, F. — Contribution à l'histoire de la syphilis; — La Syphilis à Herculanum et à Pompéi; — Le Syphilococcus soupçonné dès le commencement du XVIe siècle; — Journal des maladies cutanées et syphilitiques, IV, in-8, 8 pages, octobre 1892. N° 47.

Id. — La soi-disant origine américaine de la syphilis. D'où vint cette légende. Journal des maladies cutanées et syphilitiques, in-8, 16 pages, mai 1893. N° 48.

Cabanès. — Chronique médicale, années 1901, 1902, 1903, 1904, 1905. N°s 486 et 450.

Canolle. — Rapport de la Commission de vaccine du département de la Vienne (1813), in-8, 14 pages. Poitiers, 1813. N° 430.

Cantwell. — Tableau de la petite vérole, in-12, 445 pages. Paris, 1758. N° 443.

Caplet, E. — La peste à Lille au XVIIe siècle, in-8, 150 pages. Lille, 1898. N° 66.

Carbonelli, J. — Traité de l'art des accouchements par François Rossi (1796-1799). Documenti per servire alla storia dell' ostetricia in Piemonte, pages 10, 50. Turin, 1902. N° 54.

Id. — Un sigillo Médico Valdostano delsecolo XIV, in-8, 20 pages. Pignerol, 1903. N° 268.

Id. — La chronaca chirurgica dell' Assediodi

casale (1628,29) di Horatio Polino, chirurgo, in-8, 13 pages. Pignerol, 1904. N° 280.

Carbonelli, G.— Suppellettile di una busta da oculista scoperto à Sibari, in-4, 8 pages. Torino, 1905. N° 313.

Prince de Cardé et J. Roubinovitch. — Contribution à l'étude de l'Etat mental des Jansénistes convulsionnaires. Bull. soc. franç. d'Hist. de la Méd., in-8, 13 pages, 1902. N° 70.

Carro, J. (de). — Histoire de la vaccination en Turquie, en Grèce et aux Indes Orientales (Extr. de la Revue Britannique), in-8, 14 pages, 1803. N° 376.

Id. — Lettres sur la vaccine (Extr. de la Revue Britannique), in-8, 4 et 6 pages, 1801, 1803. N° 376.

Id. — Lettres sur la vaccine (Extr. de la Revue Britannique), in-8, 5, 10 pages. Genève, 1802. N° 414.

Id. —Lettres sur la vaccine (Extr. Biblioth. Britannique), in-8, 13, 7 pages. Genève, an VII. N° 446.

Cattel et Gardet. — Essai sur la Contagion, in-8, 523 pages. Paris, 1802. N° 360.

Chais, Charles. — Essai apologétique sur l'inoculation, in-4, 123 pages. La Haye, 1754. N° 418.

Chappon, P.— Des dangers de la vaccine, in-8, 376 pages. Paris, 1803. N° 413.

Chaput, H. — Le marché dans l'hôpital à Tonnerre, in-8, 15 pages. Auxerre. 1902, N° 184.

Charpentier-Corsigny. — L'art de faire le vin, in-16, 107 pages. Paris, 1807. N° 247.

Chatel, J.-F.— Nouvelle Théorie de l'inflammation, in-8, 232 pages. Paris, 1807. N° 361.

Chauliac, Guy (de).— Propos général des plaies et solutions de continuité, in-8, 31 pages. Paris, 1891. N° 256.

Chrestien, A.-J. — Opuscule sur l'inoculation de la petite vérole, in-8, 240 pages. Montpellier, an IX. N° 359.

Id. — Opuscule sur l'inoculation, in-8, 240 pages. Paris, an IX. N° 369.

Claret, A. — Contribution à l'étude de quelques tumeurs primitives de la paroi abdominale antérieure. Thèse de Paris, in-8, 123 pages, 1903. N° 175.

Clias. — Gymnastique élémentaire, in-8, 205 pages. Paris, 1819. N° 232.

Cochet, E. — Etude sur S. A. Tissot (1728-1797). Thèse de Paris, in-8, 53 pages, 1902. N° 103.

Cocchius. — Epistolæ-physico-medicæ, in-4, 66 pages, 1732. N° 307.

Collardon. — Lettres sur la vaccine, in-8, 24 pages. Paris, 1800. N° 429.

Collinet, L.-P. — De la petite vérole par la méthode naturelle, in-12, 122 pages. Paris, an IX. N° 350.

Colon. — Observation sur une éruption varioleuse survenue au 6e jour de la vaccination. (Extr. du Journ. Méd. Chirg., Pharmacie. Nivôse, an IX), in-12, 3 pages. Paris, an IX. N° 340.

Colon, François. — Essai sur l'inoculation de la vaccine, in-8, 36 pages. Paris, an IX. Nos 369, 370 (double).

Id. — Précis des contre-épreuves varioliques. Histoire de l'introduction et des progrès de la vaccine en France, in-8, 25, 272 pages. Paris, an IX, 1801. N° 374.

Id. — Essai sur l'inoculation de la vaccine. Recueil d'observations relatives à la vaccine, in-8, 31, 69 pages. Paris, an IX. N° 374.

Id. — Histoire des progrès de la vaccine en France, in-8, 272 pages. Paris, 1801. N° 398.

Id. — Essai sur la vaccine, in-8, 36 pages. Paris, an IX. N° 429.

Combes. — De la médecine en France et en Italie, in-8, 462 pages. Paris, 1842. N° 303.

Comité médical de l'inoculation de la vaccine établi à Paris. — Instruction sur la vaccine (Extr. Journ. Méd. Chirurg. Pharmac. Germinal, an IX) in-12, 13 pages. Paris, an IX. N° 340.

Coquerelle, J. — Bretonneau (1778-1862). La doctrine spécifique, ses origines et son évolution, in-8, 108 pages. Dijon, 1893. N° 41.

Id. — Histoire de la Médecine, Guy Patin, le monument d'Hodenc-en-Bray, in-4, 283 pages. Compiègne, 1901. N° 42.

Id. — Xavier Bichat (1771-1802), ses ancêtres et ses arrière-neveux, d'après les archives paroissiales de Poncin (Ain) avec la reconstitution de la généalogie des Bichat, in-4, 267 pages. Paris, 1902. N° 43.

Cordell, F.-E. — The medicine and doctors of Horace (Johns Hopkins Hospital Bulletin XII. N° 125), in-8, 21 pages. August. 1901. N° 33.

Cornu, G. — A l'hôpital il y a deux siècles, l'Hôtel-Dieu. Les compagnons chirurgiens et externes, in-8, 56 pages. Paris, 1897. N° 107.

Coste (de la). — Lettre sur l'inoculation de la petite vérole, in-12, 123 pages. Paris, 1723. N° 341.

Coulon, H. — Curiosités de l'histoire des remèdes dans le Cambrésis, in-8, 156 pages. Cambrai, 1892. N° 243.

Id. — La thérapeutique oculaire au XIIIe siècle, in-8, 84 pages. Paris, 1901. N° 244.

Id. — Contribution à l'histoire des remèdes (XVe siècle), in-8, 28 pages. Paris, 1897. N° 276.

Id. — Les apothicaires de Cambrai au XVIIe siècle, in-4, 43 pages. Paris, 1905. N° 454.

Courtade, A. — Du triangle lumineux de la membrane du tympan, sa valeur au point de vue du diagnostic. Annales des maladies de l'oreille, du

larynx, du nez et du pharynx, pages 490, 497. Paris, 1893. N° 151.

Courtade, A. — Etude historique sur l'empyème du sinus maxillaire. Annales des maladiesde l'oreille, du larynx, du nez et du pharynx, pages 497-506. Paris, 1893. N° 151.

Id. — La rhinologie dans Hippocrate (Extr. des Archives internationales de Laryngologie), in-8, 18 pages. Paris, 1903. N° 190.

Id. — L'otologie dans Hippocrate (Extrait des Archives int. de Laryngologie, in-8, 32 pages. Paris, 1904. Nos 205, 297 (double).

Cullerier, J. — Quelques faits relatifs à la vaccine, in-8, 39 pages. Paris, 1802. N° 425.

Damaliphile, Candide. — Réponse au citoyen Ternante sur la vaccine, in-8, 36 pages. Rouen, An X. Nos 369-370, 429 (triple).

Dana, Ch.-L. — The Cult of Aesculapius : his statues and his Temple Proceedings of the Charaka Club, in-8, 15 p., 18 pl., 1903. N° 154.

Dardel (Dr). — Carte de la Savoie et du Dauphiné. Paris, 1904. N° 237.

Dauchez, H. —L'église Saint-Côme de Paris (1255-1836) et l'amphithéâtre d'anatomie de Saint-Côme (1691) (Extr. du Bull. de la société St Luc, 1904), in-8, 20 pages. Paris, 1904. N° 230.

David. — Recherches sur la saignée, in-12, 333 pages. Paris, 1763. N° 337.

Deidier. — Traité des tumeurs contre nature, in-12, 518 pages. Paris, 1738. N° 336.

Delafontaine.— Traité de la plique polonaise, in-8, 135 pages, 9 fig. Paris, 1808. Nos 249, 333 (double).

De la Métrie. — Traité de la petite vérole, in-12, 190 pages. Paris, 1711. N° 349.

Delatour. — Observation d'une lèpre des Hébreux, in-8, 12 pages. Sans lieu ni date. N° 298.

Delaunay, P.—L'Ancien Hôtel-Dieu de Paris. Janus, in-8, 9 pages, 15 août et 15 septembre 1901. N° 13.

Id. — L'hospice de Bicêtre. Médecine anecdotique, historique, littéraire, in-8, 11 pages, novembre 1902. N° 126.

Id. — Vieux médecins mayennais, 1re série, in-8, 200 pages. Paris, 1903. N° 220.

Id. — Vieux médecins mayennais, 2e série, in-8, 295 pages. Laval, 1904. N° 221.

Id. — Le monde médical parisien au XVIIIe siècle, in-8, XCII, 479 pages. Paris, 1906. N° 246.

Id. — Vieux médecins sarthois, in-8, 204 pages. Paris, 1906. N° 318.

Desgranges, J.-B. — Histoire de l'apparition d'une seconde poussée de la vaccine. (Extr. Journ. méd. Chirurg. Pharmac. Messidor an IX), in-12, 12 pages. Paris, an IX. N° 340.

Despeaux, B.-P.— Instruction sur la vaccine, in-8, 161 pages. Paris, 1808. N° 380.

Dezateux, François, et **Louis Valentin.** — Traité historique et pratique de l'inoculation, in-8°, 436 pages. Paris, an VIII. N° 343.

Domenion, Augustin. — Réflexions historiques sur la petite vérole et sur son inoculation (thèse Montpellier), in-4, 46 pages. Montpellier, 1801. N° 452.

Doorslaer (Van).—Episodes de la vie médicale d'antan, in-8°, 32 pages. Malines, 1905. N° 293.

Id. — Aperçu historique sur la médecine et les médecins à Malines avant le XIXe siècle, in-8, 191 pages. Malines, 1900. N° 295.

Dorat. — L'inoculation, ode, in-8, 16 pages. Paris, 1774. N° 416.

Dorveaux, P. et **Bonnet,** E.— La chanson du botaniste, in-8, 3 pages. Paris, 1900. N° 72.

Dorveaux, P. — Prix de qqs. drogues achetées à Strasbourg vers 1700... Journal der Pharmacie von Elsaas-Lothringen. XXIV, 40 pages, 1897. N° 73.

Id. — Les Rasses des Neux maîtres, chirurgiens de Paris, in Janus, VII, in-8, 4 pages, 15 août 1902. N° 74.

Id. — Note sur la médecine de Flandre au XIVe siècle, in Janus, VII, n° 4, in-fol., 15 avril 1902. N° 75.

Id. — Inventaire de la bibliothèque d'un apothicaire de Dijon (1482). Bibliographie moderne. Besançon, in-8, 411 pag., 1898. N° 76.

Id. — Notice sur la vie et les œuvres de Thibault Lespleigney (1496 ?-1555), in-8, 76 pages. Paris, 1898-1901. N° 77.

Id. — Supplément à la notice ci-dessus, in-8, 3 pages, Paris, 1901. N° 78.

Id. — Statuts du corps des marchands apothicaires et épiciers de Lille (1635), in-8, 23 pages. Paris, 1896. N° 79.

Id. — La rue des Lombards en 1840, Bull. des Scienc. pharmacolog., 1900. N° 80.

Id. — Régime contre la pestilence par les Médecins de Halle, in Janus, VI, N°s 1 et 2, janvier et février 1901. N° 82.

Id. — Des femmes dans l'exercice de la pharmacie, par C.-L. Cadet (1814). Bull. des Scienc. pharmacolog. N° 1, pages, 1 à 4, 1900. N° 83.

Id. — Formules des pilules glorieuses, des pilules des rois et de la poudre gallantine.., d'après un manuscrit de la bibliothèque de Salins (Jura), in-8, 8 pages. Dijon, 1897. N° 84.

Id. — Essai sur les « lettres testimoniales » délivrées en 1646 à Jean Bernard Turrel..., in-8, 7 pages, 1 pl. Dijon, 1901. N° 85.

Id. — Une thèse de pharmacie soutenue à Metz, en

1677, et un mémoire d'apothicaire (1666-1669), in-8, 13 pages. Dijon, 1900. N° 86.

Dorveaux, P. — Inventaires d'anciennes pharmacies dijonnaises (xve siècle), in-8, 29 pages. Dijon, 1892. N° 87.

Id. — Catalogue des thèses de pharmacie soutenues en province... (1803-1894), suivi d'un appendice au « Catalogue des thèses soutenues... à Paris », in-8, 117 pages, 1 pl. Paris, 1894-1895. N° 88.

Id. — Catalogue des thèses soutenues devant l'Ecole de pharmacie de Paris, 1815-1889..., in-8, 75 pages, 1 pl. Paris, 1891. N° 89.

Id. — Déclaration des abus et tromperies que font les apothicaires..., par Lisset-Benancio (Sébastien Colin)..., in-8, 88 pages. Paris, 1901. N° 90.

Id. — Le Myrouel des Apothicaires et pharmacopoles, in-8, 56 pages. Paris, 1895. N° 91.

Id. — Inventaire des archives de la Compagnie des Marchands-apothicaires de Paris et du collège de Pharmacie de Paris (1786), in-8, 120 pages. Paris, 1893. N° 92.

Id. — Consultation médicale donnée en 1748 à un français habitant les Indes Orientales, in Janus, I. N° 4, in-8, 10 pages, janv. fév. 1897. N° 93.

Id. — Inventaire de la pharmacie de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz (27 juin 1509), in-8, 73 pages. Paris-Nancy, 1894. N° 94.

Id. — L'antidotaire Nicolas. Deux traductions françaises de l'Antidotarium Nicolaï..., in-8, 109 pages. Paris, 1896. N° 95.

Id. — Promptuaire des médecines simples en rithme joieuse par Thibault Lespleigney..., in-8, 170 pages. Paris, 1899. N° 96.

Id. — Historique de la bibliothèque de l'Ecole de pharmacie de Paris, in Pharmacie française, décembre 1904. N° 290.

Dorveaux, P. — Les fourmis (Extr. du Bull. des Scienc. pharmacol.), in-4°, 6 pages. Paris, 1905. N° 312.

Dourif, G.H. — L'école de Médecine de Clermont-Ferrand pendant le XIXe siècle, in-8, 123 pages, Clermont-Ferrand, 1903. N° 188.

Dubreuil-Chambardel, Louis. — Les ancêtres de Bretonneau, in-8, 33 pages. Tours, 1900. No 216.

Id. — Les ancêtres de Bretonneau, in-8, 48 pages. Paris, 1905. N° 277.

Dudon, Mathieu. — Le père Thomas ou entretiens familiers sur les faux préjugés contre la vaccine, in-32, 120 pages. Paris, 1819. No 347.

Dufour, Joseph. — Eloge d'Ed. Jenner par le Dr Lettsom, in-8, 46 pages. Paris, 1811. Nos 425, 430, double).

Duhamel, P. — De la situation des aliénés dans le Comtat Venaissin et dans la Vaucluse (1680-1901), in-8, 96 pages. Montpellier, 1903. N° 198.

Dunning, Richard. — Observations sur la vaccination, in-8, 14 pages. Sans lieu ni date. N° 367.

Dupuytren. — Note sur une inflammation que produit quelquefois la vaccine, in-12, 8 pages. Paris, An IX. N° 340.

Dupuytren et **Husson**. — Analyse chimique du vaccin, in-12, 3 pages. Paris, An IX. No 340.

Duval, L. — Les archiâtres normands (Bull. de la Soc. linnéenne de Normandie), 1902. No 105.

Fabre, P. — Du rôle des médecins dans les études historiques. Janus, 1902-1903, in-8, 23 pages. N° 150.

Fabre. — Recherches sur différents points de physiologie, pathologie et thérapeutique, in-8, 362, 242 pages. Paris, 1783. N° 324.

Id. — Réflexions sur la chaleur animale, in-8, 31 pages. Paris, 1784. N° 324.

Faidherbe, A. — Les médecins et chirurgiens de

Flandre avant 1789, in-8, 347 pages. Lille, 1892. N° 67.

Fayolle. — Instructions sur la vaccine, in-8, 27 pages. — Guéret, An X. N° 430.

Fine, Pierre. — Observation sur une éruption particulière survenue pendant le cours d'une vaccine, in-12, 4 pages. Paris, An IX. N° 340.

Finot. — De l'unité professionnelle de la Médecine, in-8, 86 pages. Metz, 1866. N° 299.

Flandrin. — Pierre Sirand, pharmacien à Grenoble, premier disciple de Pasteur en Dauphiné, in-8, 20 pages. 1901. N° 7.

Flückiger. — Einiges aus des Reber'schen Sammlung, in-8, 5 pages. Genève, 1897. N° 26.

Fodéré, F.-E. — Mémoire sur la petite vérole et la vaccine, in-4, 131 pages. Paris, 1826. N° 417.

Folet, H. — Molière et la médecine de son temps, in-12, 220 pages. Lille, 1894-1895. N° 60.

Id. — Hôpitaux lillois disparus, in-8, 86 pages. Lille, 1899. N° 61.

Id. — Un médecin astrologue de la renaissance, Henri Cornélius Agrippa, in-8, 38 pages, 15 janvier 1896, in Nouvelle Revue. N° 62.

Id. — Ambroise Paré, in Revue de Paris, in-8, 32 pages, 1er sept. 1901. N° 63.

Id. — La révolution de la Chirurgie, in-8, 54 pages. Lille, 1886. N° 64.

Fouquet, Henri. — Traitement de la petite vérole des enfants, in-12, 449 pages. Amsterdam, 1772. N° 352.

Fournier. — Essai historique et pratique sur l'inoculation de la vaccine, in-8, 56 pages, 1 pl. Bruxelles, 1801. N° 327.

Fréteau. — Sur une petite vérole volante qui a présenté quelques phénomènes extraordinaires, in-12, 10 pages. Paris, An IX. N° 340.

Gandoger de Faigny. — Traité pratique de l'inoculation, in-8, 500 pages. Nancy, 1768. N° 420.

Gardane, J. — Le secret des Suttons dévoilé ou l'inoculation mise à la portée de tout le monde, in-12, 96 pages. La Haye, 1774. N° 335.

Id. — Mémoire dans lequel on prouve l'impossibilité d'anéantir la petite vérole, in-12, 74 pages. Paris, 1768. N° 354.

Id. — Sur la meilleure manière d'inoculer la petite vérole, in-12, IX, 105 pages. Paris, 1767. N° 354.

Id. — Des lavements antivénériens, in-8, 40 pages. Londres, 1770. N° 383.

Gastellier, R.-G.— Petites véroles survenues après la vaccination, in-8, 119 pages. Paris, 1819. N° 371.

Gatti. — Réflexions sur les préjugés qui s'opposent aux progrès de l'inoculation, in-12, 239 pages. Bruxelles, 1764. N°s 331, 348, 363 (triple).

Id. — Nouvelles reflexions sur la pratique de l'inoculation, in-12, 204 pages. Bruxelles, 1767. N° 363.

Gautier-Harris. — Traité des maladies aiguës des enfants (trad. par Devaux), in-12, 277 pages. Paris, 1730. N° 438.

Génévrier. — Le maillot de l'enfant d'après les peintures de l'école italienne, in-8, 6 pages. Paris, 1903. N° 278.

Georges, Henry. — Précis de l'histoire de la petite vérole, in-8, 131 pages. Paris, 1853. N° 412.

Giraudeau de Saint-Gervais. — Description de la variole, de la vaccine et de leur traitement, in-8, 38 pages. Paris, 1841. N° 409.

Girbal, A. — Inoculation préventive de la fièvre jaune, in-8, 4 pages. Montpellier, 1858. N° 435.

Golesceano. — Les aveugles à travers les âges, in-8, 270 pages. Paris, 1902. N° 15.

Goubault, H. — La famille Moreau (Arch. Méd. d'Angers), in-8, 53 pages. Angers, 1902. N° 16.

Grasset, Pr J. — Le centenaire de Barthen, in-8, 7 pages. Montpellier, 1904. N° 222.

Groshius, Jean. — De colicâ Pictonum tentamen; accedit de naturâ, sede et origine hydatidum disquisitio, in-8, 105 pages. Amsterdam, 1752. N° 193.

Id. — Tentaminis de colicâ Pictonum appendix, in-8, 45 pages. Amsterdam, 1755. N° 193.

Guermonprez. — Fracture du poignet en sens inverse, in-16, 50 pages. Paris, 1906. N° 262.

Guigues, P. — Le livre de l'art du traitement de Najm Ad. Dyn Mahmoud, in-8, 183, 97 pages. Beyrouth, 1903. N° 128.

Guillotin. — Discours à la Société centrale pour la propagation de la vaccine, in-8, 63 pages. Paris, An XIII. N° 428.

Guyot, Jules. — Traité de l'incubation et de son influence thérapeuthique, in-8°, 264 pages, 18 figures. Paris, 1840. N° 330.

Haen, Ant. de. — Questiones super methodo inoculandi variolas. Réfutation de l'inoculation, in-8, 80, 143 pages. Vindobonae, 1757. Vienne, 1759. N° 386.

Hahu, F.-L. — Note sur les commentaires de la faculté de Médecine de Paris, in-8, 15 pages. Paris, 1903. (Extr. de la Revue des Bibliothèq., janv.-avril 1903). N° 157.

Hamy, E. — Les blessés de Beveziers, in-8, 18 pages. (Bull. Soc. fr. Hist. Méd., 1902. N° 69.)

Id. — Recherches sur les origines de l'enseignement de l'anatomie humaine et de l'anthropologie au Jardin des Plantes, in-4, 30 pages. Paris, sans d. N° 281.

Id. — Le père de la Zoologie française, Pierre Gilles d'Albi, in-4, 24 pages. Paris, 1900. N° 282.

Id. — William Davisson, intendant du Jardin du

Roy et professeur de Chimie (1647-1651), in-4, 38 pages. Paris, sans d. N° 283.

Hamy, E.-T. — Un précurseur de Guy de la Brosse, Jacques Gohory et le Lycium philosophal de Saint-Marceaulèz. Paris (1571-76), in-4, 26 pages. Paris, 1899. N° 284.

Id. — Le centenaire du Muséum d'histoire naturelle, in-8, 18 pages. Paris, 1893. N° 287.

Id. — Sur le prétendu crâne de Mantézua II. (Extr. des comptes-rendus de l'Acad. Sciences, 2 pages. Paris. N° 463.

Id. — Un chapitre oublié de l'histoire de l'anthropologie française, in-4, 11 pages. Paris, 1901. N° 464.

Id. — La pierre tombale de Philip Thickness, in-4, 15 pages. — Boulogne-sur-mer, 1899. N° 465.

Id. — Jean-Pierre-Antoine Duchenne et Gaspard Monge, in-4, 7 pages. Boulogne-sur-Mer, 1900. N° 466.

Id. — Jean-Nicolas Brard. Notice biographique, in-4, 8 pages. Marseille, 1904. N° 467.

Id. — Thomas de Bouloigne et Enguerrand de Parenty, in-4, 7 pages. Boulogne-sur-Mer, 1900. N° 468.

Id. — Julie Charpentier, in-4, 6 pages. Paris, 1899. N° 469.

Id. — Les peintures de Michel Garnier au Muséum d'Histoire Naturelle (Extr. du Bull. du Mus. d'Hist. Nat., 1898), in-4, 9 pages. Paris, 1899. N° 470.

Id. — Jean Brémant, jardinier du Jardin royal (1672? 1702) (Bull. Mus. Hist. Nat. 1898), in-4, 3 pages. Paris, 1898. N° 471.

Id. — Note sur la mort et la succession de Guy de la Brosse. (Bull. Mus. Hist. Nat., 1897), in-4, 3 pages. Paris, 1897. N° 472.

Id. — Note sur un médaillon de J. B. Tuby représentant M. Cureau de la Chambre (Bull. Mus. Hist. Nat., 1895), in-4, 4 pages. Paris, 1895. N° 473.

Hamy, E.-T. — La famille de Guy de la Brosse (Bull. Mus. Hist. Nat., 1900), in-4°, 3 pages. Paris, 1900. N° 474.

Id. — Le jardin de René Morin (Bull. Mus. Hist. Nat., 1900), in-4, 3 pages. Paris, 1900. N° 475.

Id. — Le fleuriste Pierre Morin le jeune (Bull. Mus. Hist. Nat., 1897), in-4, 5 pages. Paris, 1897. N° 476.

Id. — Jean Héroard. Notice inconographique (Bull. Mus. Hist. Nat., 1896), in-4, 5 pages. Paris, 1896. N° 477.

Id. — Sur une table en mosaïque... (Bull. Mus. Hist. Nat., 1906), in-4, 4 pages. Paris, 1896. N° 478.

Id. — A propos d'une gravure de Michel Lasne (Bull. Mus. Hist. Nat., 1896), in-4, 3 pages. Paris, 1896. N° 479.

Id. — Un manuscrit de Danty d'Inard (Bull. Mus. Hist. Nat., 1902), in-4, 3 pages. Paris, 1902. N° 480.

Id. — Notice sur un recueil de plantes peintes (Bull. Mus. Hist. Nat., 1898), in-4, 4 pages. Paris, 1898. N° 481.

Id. — Urbain Baudineau (Bull. Mus. Hist. Nat., 1904), in-4, 3 pages. Paris, 1905. N° 482.

Id. — Une rocaille du vieux Marly (Bull. Mus. Hist. Nat., 1903), in-4, 2 pages. Paris, 1903. N° 483.

Hardy, Prof. — De quelques modifications à introduire dans l'enseignement médical officiel..., in-8, 16 pages. Paris, 1875. N° 241.

Haygarth. — Recherches sur les moyens de prévenir la petite vérole naturelle (Traduction de la Roche), in-8, 216 pages. Paris, 1786. Nos 364, 396 (double).

Héchemann, Louis. — Corvisart et la percussion, in-4, 102 pages. Paris, 1906. N° 462.

Heiberg, Joh. — Résultats des recherches faites sur l'effet du virus syphilitique, in-4, 13 pages. Christiania, 1868. N° 406.

Hellwag, D. — Extrait d'un mémoire sur la vaccine, in-8, 8 pages. An X. N° 425.

Henry, V. — Le docteur C. J. Dovaine (1812-1882), in-8, 34 pages. Valenciennes, 1896. N° 176.

Hervot. — Mémoire sur la topographie médicale du canton du Clos-Poulet et de la ville de Saint-Malo (1787), in-8, 26 pages. Rennes, 1906. N° 273.

Id. — La Médecine et les Médecins à Saint-Malo (1500-1820), in-8, 248 pages. Rennes, 1906. N° 286.

Heurteloup. — Rapport sur l'inoculation de la vaccine à l'hôpital de Milan, in-8, 460 pages. Paris, 1802. N° 444.

Hinsdale, Guy. — Medical and hygienic exhibits at the Louisiana exposition, in-8, 11 pages. Chicago, 1904. N° 309.

Hosty. — Rapport sur l'inoculation, in-8, 16 pages. Sans lieu ni date. N° 357.

Hunter, J. — Traité des maladies vénériennes (traduct. Audiberti), in-8, 430 pages, 5 pl. Paris, 1787. N° 407.

Husson. — Sur la vaccine, in-12, 6 pages. Paris, an IX. N° 340.

Id. — Recherches historiques et médicales sur la vaccine, in-12, 4 pages. Paris, an IX. N° 340.

Id. — Recherches historiques et médicales sur la vaccine, in-8, 134 pages. Paris, 1801. N° 358.

Id. — Recherches historiques et médicales sur la vaccine, in-8, 396 pages. Paris, 1803. N° 397.

Huxham, Jean. — Observationes de aëre et morbis epidemicis... Opusculum de morbo colico damnaniorum, in-8, 208, 161, 38 pages. Londres, 1752. N° 194.

Itard. — Rapport sur la vaccine, in-8, 15 pages. Sans lieu ni date. N° 429.

Ivernois, Louis d'. — Essai sur la torsion des pieds-bots, in-8, 43 pages, 1 pl. Paris, 1817. N° 345.

Jablonski, J. — Histoire de l'ancienne faculté de Médecine de Poitiers (1431-1793), in-8, 86 feuilletons (Le Républicain), 1er juillet 1902. N° 123.

Jacob-Lazerme. — Curationes Morborum, in-12, 336 pages. Montpellier, 1755. N° 338.

Jadelot, J.-F.-N. — Extrait des résultats des expériences faites sur la vaccine dans le grand hôpital de Milan, in-8, 12 pages. Paris, sans date. N° 430.

Jenner, Edw. — Recherches sur les causes et effets de la variole vaccine, in-8, 60 pages. Lyon, 1800. N° 427.

Jouard, G. — Essai sur une nouvelle théorie de la contagion, in-8, 203 pages. Paris, 1806. Nos 344, 419 (double).

Juglar, J. — Histoire analytique de la variole, de son inoculation et de celle de la vaccine, in-8, 92 pages. Paris, 1802. N° 415.

Kalbfleisch und Schone. — Griechische papyri medizinischen, in-4, 40 pages, 9 pl. Berlin, 1905. N° 460.

Kleinii, Lud. Goth. — Interpres clinicus, in-12, 334 pages. Francfort, 1759. N° 334.

Kuchler, F. — Beitrage zur Kenntnis des Assyrischen Medizin, in-4, 51 pages. Marburg, 1902. N° 50.

Laboulbène, A. — Notice sur C.-J. Davaine, in-8, 29 pages. Paris, 1884. N° 177.

Lacronique, R. — Etude historique sur les médailles et jetons de l'Académie royale de Chirurgie (1731-1793), gr. in-8, 57 pages, 2 pl. Châlons-sur-Saône, 1902. N° 127.

Id. — Médecins médailleurs, Le Dr Paul Richer et ses précurseurs, in-4, 39 pages. Paris, 1905. N° 461.

Lagriffe, Lucien. — Considérations sur quelques degrés de la responsabilité, in-8, 14 pages (Extr. des Annales médico-psychologiques), mars, avril 1906. N° 456.

Lambin.— Manuel d'accouchements pratique, in-16, 88 pages. Paris, An VIII. N° 247.

Landouzy, L. — La Clinique Laënnec, in-8, 56 pages (Extr. de Presse Médicale, 5 février 1902). N° 31.

Id. — La lutte contre la tuberculose... in-8°, 74 pages. Paris, 1902. N° 32.

Landré-Beauvais. — Thèse sur la goutte asthéniprimitive, in-16, 30 pages. Paris, An VIII. N° 247.

Langlois. — L'aseptie et l'antiseptie inconscientes, in-8, 175 pages. Lille, 1903. N° 289.

Latour, D. — Rapport sur les vaccinations pratiquées dans l'arrondissement de Saint-Girons, An XI, in-8, 32 pages. Toulouse, 1804. N° 429.

Lauragais, Comte de.— Mémoire sur l'inoculation, in-8, 29 pages. Paris, 1763. N° 383.

Leclair, Ed. — Le cahier des procès-verbaux du jury médical du Nord, de l'An XIII à 1819, in-8, 35 pages. Lille, 1902. N° 119.

Id. — Histoire de la pharmacie à Lille de 1301 à 1803, in-8, 397 pages. Lille, 1900. N° 159.

Id. — L'institution du Collège général de Médecine de Lille, in-8, 7 pages. Lille, 1901. N° 160.

Id. — Les honoraires des médecins à Lille en 1749, in-8, 24 pages. Lille, 1901. N° 161.

Id. — L'inspection des pharmacies à Lille avant 1803, in-8, 8 pages. Lille, 1901. N° 162.

Id. — Les Rutors, les ruptoires, les caustiques, leurs formules, in-8, 7 pages. Lille. N° 163.

Id. — Dissertation sur les moyens d'apporter un secours prompt et assuré dans la ville de Lille aux pauvres malades, in-8, 22 pages. Lille, 1780. N° 164.

Id. — Parmentier J.-B. Les tiboudois. La découverte

et la propagation de la pomme de terre, in-8, 7 pages. Lille, sans date. N° 165.

Leclair, Ed. — Obligation des médecins envers leurs malades en 1712, in-8, 4 pages. Lille, sans date. N° 166.

Id. — La corporation des apothicaires lillois s'occupait-elle de questions scientifiques? in-8°, 6 pages. Lille, 1902. N° 167.

Id. — Une directrice d'hôpital sous la Révolution, in-fol., 26 mars 1794. N° 168.

Id. — La fabrication des acides forts à Lille avant 1790, in-8, 15 pages. Poitiers, 1901. N° 169.

Id. — Documents sur les apothicaires et épiciers lillois avant 1586, in-8°, 28 pages. Lille, 1901. N° 170.

Id. — Les recueils de remèdes, in-folio. Poitiers, 1902. N° 171.

Id. — L'enseignement de la botanique à Lille. Fragment du cours de J.-B. Lestiboudois aux étudiants en pharmacie, in-8, 15 pages, 1 pl. Lille, 1903. N° 172.

Id. — Remède secret au XVIII° siècle, in-8, 17 pages. Poitiers, 1902. N° 173.

Id. — Un mémoire de chirurgien, in-8°, 8 pages. Lille, 1902. N° 174.

Le Double, A.-F. — Rabelais anatomiste et physiologiste, in-8, 437 pages. Paris, 1899. N° 106.

Id. — Traité des variations des os du crâne de l'homme, in-8, 400 pages. Paris, 1903. N° 218.

Lefaucheux. — Dissertation sur les tumeurs, in-8, 94 pages. Paris, 1802. N° 399.

Lefèbure, J.-T. — Précis théorico-pratique sur la vaccine. Rapport au comité de vaccine, in-8, 74, 87 pages. Lille, 1829, 1831. N° 368.

Lefèvre, A. — Histoire du service de santé de la marine militaire en France, depuis le règne de Louis XIV jusqu'à nos jours, in-8, 500 pages. Paris, 1867. N° 65.

Le Gallois, Eug. — La vaccine perd-elle son effica-

cité préservatrice après 20 ans d'insertion ? in-4, 36 pages. Paris, 1828. N° 408.

Lemaire-Ternante. — Sur les effets de la vaccine, in-8, 31 pages. Paris, An X. N° 429.

Leonardo da Vinci. Dell'Anatomia, in-fol., 202 pages. Parigi, 1898. N° 485.

Le Merchier. — Extrait d'un précis d'observations sur la vaccine, in-12, 4 pages. Paris, An IX. N° 340.

Lemonnier, L.— Nouveau traité de la maladie vénérienne, in-12, 261 pages. — Paris, 1689. N° 231.

Le Pileur, L. — La Francéide ou le mal français. Poème burlesque de Jean-Baptiste Lalli (de Norcia), Curiosités vénéréologiques, in-8°, 183 pages. Clermont (Oise), 1902. N° 49.

Id. — Les étapes d'une courtisane anglaise au XVIII[e] siècle, in-8°, 36 pages. Paris, 1905. N° 291.

Leroux. — Cours sur les généralités de la Médecine pratique (tome I, liv. 2). Paris, 1825. N° 301.

Labb, Th. — Traité de la petite vérole, in-12, 432 pages. Paris, 1749. N° 393.

Locard, E. — Le XVII[e] siècle médico-judiciaire, in-8, 480 pages. Lyon, 1902. N° 46.

Loisne, de. — La Maladrerie du Val de Montreuil, in-8, 132 pages. Abbeville, 1903. N° 239.

Londe, Ch. — Gymnastique médicale, in-8, 351 pages. Paris, 1821. N° 229.

Loy. —Expériences sur l'origine de la vaccine, in-8, 22 pages. Genève, 1802. N° 414.

Mac Auliffe. — La thérapeutique physique d'autrefois, in-8, 461 pages. Paris, 1904. N° 242.

Mahon. — Observations médicales et politiques sur la petite vérole, in-12, 237 pages. Paris, 1788. N° 356.

Marc, C.-C.-H. — La vaccine, in-12, 118 pages. Paris, 1836. N° 366.

Marc, C.-C.-H. — Conférences villageoises sur la vaccine, in-8, 98 pages. Paris, 1809. N° 430.

Maret. — Mémoires sur les moyens de s'opposer aux ravages de la petite vérole, in-8, 185 pages. Paris, 1780. N° 383.

Martin, J. — Histoire de l'étiologie des coliques saturnines à forme endémique et épidémique, thèse de Paris, in-8, 60 pages. 1903. N° 125.

Martin. — Extrait d'une observation sur une éruption vésiculaire survenue le 14e jour de la vaccination, in-12, 3 pages. Paris, an IX. N° 340.

Masson-Grandjean. — Observation sur un carcinome de l'œil, in-8, 7 pages, 2 pl. Sans l. ni d. N° 345.

Maugras, P. — Précis historique et considérations sur l'art de guérir, in-8, 50 pages. Paris, 1803. N° 398.

Maunoir, C. — Lettre sur la vaccine, in-8, 3 pages, 1801. N° 376.

Mazino-Mechanica Morborum: pars prima, secunda, tertia, in-4, 81, 102, 54 pages, 1731. N° 307.

Médecin de Paris (Un). — Examen d'un livre qui a pour titre : « T. Tronchin, De colica Pictonum », in-8, XII, 52 pages. Genève, 1767. N° 196.

Médecin de la faculté de Paris (Un). — Examen de l'inoculation, in-12, 340 pages. Paris, 1764. N° 394.

Meunier, L. — Les trois livres de Jérôme Fracastor sur la contagion, les maladies contagieuses, et leur traitement, in-8, 372 pages. Paris, 1893. N° 1.

Id. — J.-B. Van-Helmont (1577-1644). Q. q. particularités sur l'homme et son œuvre, in-8, 14 pages. Gand, 1901. N° 2.

Id. — Reynier de Graaf (1641-1673). L'ovulation démontrée au XVIIe siècle, in-8, 7 pages. Janus, 15 octobre 1901. N° 3.

Id. — Essai sur la peste au XVIe siècle, in-8, 10 pages. Gand, 1901. N° 4.

Meunier, L. — Essai sur la Syphilis au XVIe siècle, in-8, 9 pages. Gand, 1901. No 5.

Id. et Plicque, A. F. — Le traitement hygiénique des tuberculeux dans l'ancienne médecine, in-8, 22 pages. Bulletin Médical. 1er décembre 1900. No 6.

Minime. — La médecine anecdotique, historique et littéraire, 3 vol. in-8, 380, 364, 359 pages. Paris, 1901, 1902, 1903. Nos 129, 130, 227.

Miquel-Dalton. — Les médecins dans l'histoire de la Révolution, in-4, 114 pages. Paris, 1904. No 308.

Mojon, B. — Mémoire sur les effets de la Castration, in-8, 35 pages. Montpellier, 1804. No 399.

Mollet, M. — La médecine chez les Grecs avant Hippocrate, in-8, 292 pages. Paris, 1906. No 322.

Mongenot, L.-A. — De la vaccine comme antidote de la petite vérole, in-8, 118 pages. Paris, 1802. Nos 427, 445 (double).

Moreau, J.-L. — Traité historique et pratique de la vaccine, in-8, 352 pages. Paris, 1801. Nos 369, 421 (double).

Morel de Rubempré. — Biographie des médecins français vivants et des Professeurs des Ecoles, in-12, 160 pages. Paris, 1826. No 97.

Morton, W. J. — Memoranda relating to the discovery of surgical anesthesia. New-York, 1905. No 238.

Moseley. — Discussion historique et critique sur la vaccine, in-8, 100 pages. Paris, 1807. No 345.

Moulé, L. — Histoire de la médecine vétérinaire : 1° dans l'antiquité; in-8, 200 pages. Paris, 1891. 2° Arabe, in-8, 125 pages. Paris, 1896. 3° En Europe, in-8, 178 pages. Paris, 1900. No 12.

Moulé, L., et Railliet, A. — Turgot et l'Ecole Vétérinaire de Limoges, in-8, 60 pages, 1902. No 121.

Nazmi, A.-A. — La médecine au temps des Pharaons, thèse Montpellier, in-8, 99 pages, 1903. No 153.

Neuburger, M. — Die vorgeschichte der antitoxis chen Therapie der acuten infections krankheiten, in-8, 67 pages, Stuttgart, 1901. N° 44.

Id. — Die historische entwicklung der experimentellen Gehirn und Rücken marks physiologie von Flourens, in-8, 362 pages, Stuttgart, 1897, n° 45.

Nicaise, E. — Le 400e anniversaire de Paracelse, in-8, 6 pages, Paris, 1894, n° 251.

Id. — Les consultations entre médecins au xive siècle, in-8, 14 pages. Paris, 1894. N° 253.

Id. — Verneuil, in-8, 11 pages. Paris, 1895. N° 254.

Id. — L'anatomie et la physiologie au xive siècle, in-8, 11 pages. Paris, 1893. No 255.

Id. — Mondeville et le traitement des plaies, in-8, 8 pages. Paris, 1894. N° 257.

Id. — Premiers statuts des chirurgiens de Paris, in-8, 16 pages. Paris, 1893. No 258.

Id. — Les écoles de médecine et la fondation des Universités au Moyen-Age, in-8, 9 pages. Paris, 1891. No 259.

Id. — Eloge d'Hippolyte Larrey, in-8, 32 pages. Paris, 1895. N° 260.

Nicaise, V. — Notes pour servir à l'histoire de l'Anatomie au xvie siècle et de la période prévésalienne, in-8, 17 pages, Bull. Soc. fr. Hist. Méd., 1902. N° 71.

Nicolas, J. — La Médecine dans les œuvres de Sidoine Apollinaire (430-489), in-8, 12 pages. Clermont-Ferrand, 1901. No 30.

Id. — Ce qu'on pensait des eaux du Mont-Dore au xviie siècle, in-8, 23 pages, Clermont-Ferrand, 1902. N° 149.

Id. — Une thèse sur les eaux du Mont-Dore au xviiie siècle, in-8, 20 pages, Clermont-Ferrand, 1906. N° 274.

Noël. — Hygiène militaire, in-16, 37 pages, Bruxelles, An III. No 247.

Noir, J. — Notice biographique sur le professeur Alex. Laboulbène, Progrès Méd. VIII, 51, pages 477-479, déc. 1898. N° 37.

Nolde. — Beobachtungen über die Kuhpocken, in-8, 191 pages, Erfurt, 1802. N° 430.

Nysten, H. — Dictionnaire de Médecine, 5e édition, in-8, 956 pages. Paris, 1833. N° 431.

Odier, L. — Mémoire sur l'inoculation de la vaccine à Genève, in-12, 8 pages. Paris, An IX. N° 340.

Id. — Mémoire sur l'inoculation de la vaccine à Genève, in-8, 19 pages, Sans l. ni d. N° 367.

Id. — Mémoire sur la vaccine à Genève, in-8, 30 pages, Genève, An IX. N° 425.

Id. — Note sur la vaccine, in-8, 1 page, Genève, An VII. N° 446.

Œfele, F. Von. — Keilschriftmedizin in Parallelen, in-8, 31 pages, Leipzig, 1902. N° 51.

Id. — Stück eines rezepthandbuches aus Sardanapal's bibliothek. Stuttgart, 1902. N° 52.

Id. — Nochmals das Stück eines rezepthandbuches aus Sardanapal's bibliothek. Stuttgard, 1902. N° 53.

Id. — Litteraturnachweise zur Geschichte der Medicin in der Keilschriftcultur, in-8, 8 pages, 1901. N° 183.

Id. — Zur Pharmacie der ältesten Keilschriftcultur, 1 page, 22 janvier 1902. N° 185.

Outant d'. — Au comité de la vaccine, in-8, 22 pages, sans l. ni d. N° 370.

Id. — Lettre sur la vaccine, in-8, 22 pages, sans l. ni d. N° 425.

Pagel, J. — Geschichte der Medicin und der Krankheiten, 47 pages. 1901. N° 100.

Id. — Geschichte der Medicin und der krankheiten, 62 pages, 1902. N° 158.

Id. — Raymundus de Moleriis und seine Schrift de

impedimentis conceptionis, in-8, 8 pages, Janus, 15 octobre 1903. N° 181.

Pansier, P. — Congregatio sive liber de oculis quem compilavit Alcoatin, anno 1559, in-8, 184 pages. Paris, 1903. N° 197.

Id.—Memoriale oculariorum quod compilavit Ali Ben Issa, in-8, 380 pages. Paris, 1903. N° 206.

Id. — Arnoldi de Villanova libellus regiminis de confortatione visus (1308) ; Johannis de Casso tractatus deconservatione visus (1346), in-8, 86 pages. Paris, 1903. N° 207.

Id. — Histoire de l'ophtalmologie, in-8, 86 pages, Evreux sans date. N° 208.

Id. — Histoire des lunettes, in-8, 137 pages. Paris, 1901. N° 209.

Id.— Les médecins d'Avignon à l'Académie de Vaucluse, in-8, 44 pages. Avignon, 1901. N° 210.

Id. — Tratactus de Hypopio de J. Cl. Pancin (1785), in-8, 26 pages. Paris, 1901. N° 211.

Id. — Experimenta magistri Gilliberti, in-8, 17 pages, in Janus. Amsterdam, 1903. N° 212.

Id. — Cyrurgia Joannis Jamarii, in-8, 15 pages, in Janus. Amsterdam, 1903. N° 213.

Id. — Histoire des prétendus statuts de la reine Jeanne et de la réglementation de la prostitution à Avignon au Moyen-Age, in-8, 29 pages, in Janus. Amsterdam, 1902. N° 214.

Papon, J.-P. — De la peste ou époques mémorables de ce fléau, 2 vol. in-8, 372, 293 pages. Paris. N° 437.

Parfait. —Réflexions sur les dangers de la variole naturelle, in-8°, 96 pages. Paris, An XIII. N°s 378, 399 (double).

Id. — Réflexions historiques et critiques sur la variole, in-8, 96 pages. Paris, An XIII. N° 429.

Pariset. — Mémoire sur les causes de la peste, in-24, 224 pages. Paris, 1837. N° 263.

Parisot, J. — Plombières ancien et moderne, in-8, 423 pages. Paris, 1905. N° 316.

Paulet, J.-J. — Histoire de la petite vérole, t. II, in-12, 119 pag. Paris, 1768. N° 448.

Id. — Mémoire pour servir de suite à l'histoire de la petite vérole, in-12, 68 pages. Paris, 1768. N° 442.

Pelgas. — Découverte de la cause des maladies, in-8, 119 pages. Angers, sans date. N° 361.

Perchaux, E. — Histoire de l'hôpital de Lourcine, n-8, 94 pages. Paris, 1890. N° 40.

Percy, baron. — Opuscules de médecine, de chirurgie, in-8, 296 pages. Paris, 1827. N° 249.

Petit, A. — Premier et deuxième rapports en faveur de l'inoculation, in-8, 147, 242 pages. Paris, 1766. N°s 395, 422 (double).

Pfeffer. — Das compendium urinarum des Gualterus Agulinus (XIII[e] siècle), thèse Berlin, in-16, 32 pages. Berlin, 1891. N° 296.

Philostrate. — Sur la gymnastique (trad. M. Minas), in-8, 143 pages. Paris, 1858. N° 201.

Pichler. — Mémoire sur les maladies contagieuses, in-8, 141 pages. Strasbourg, 1786. N° 400.

Pilastre. — Malgaigne (1806-1845), in-8, 246 pages. Paris, 1905. N° 304.

Id. — Achille III de Harlay; in-16, 190 pages. Paris, sans date. N° 321.

Pinel et Baudelocque. — Rapport sur le mémoire du citoyen Claude Sarton concernant une méthode préservatrice de la petite vérole, in-12, 11 pages. Paris, An IX. N° 340.

Pires de Lima. — A medicina forense em Portugal, in-4°, 88 pages. Porto, 1906. N° 459.

Planque. — Bibliothèque choisie de Médecine, t. IX et X, 2 vol. in-4°, 743, 1053 pages. Paris, 1766, 1770. N°s 401, 402.

Poissonnier Desperrières — Traité sur les ma-

ladies des gens de mer, in-8, 508 pages. Paris, 1780. N° 195.

Polonus, Salomon, — Remarques nouvelles sur la vaccination, in-8, 22 pages. Metz, 1804. N° 430.

Portal. — Observations sur les effets des vapeurs méphitiques, dans l'homme... in-8, 492 pages. Paris, 1787. N° 302.

Pourfour du Petit. — Rapport des commissaires du roi sur le magnétisme animal, in-16, 66 pages. Paris, 1784. N° 247.

Power. — Précis historique de la nouvelle méthode d'inoculer la petite vérole, in-12, 119 pages. Amsterdam, 1769, Nos 355, 442 (double).

Prieur, A. — La mort de Gambetta, in-8, 25 pages. In Mercure de France, 1905. N° 245.

Quinet. — Mémoire sur les avantages des bandages herniaires omniformes, in-8, 61 pages. Paris, 1817. N° 345.

Ranaivo, Ch. — Pratiques et croyances malgaches relatives aux accouchements et à la médecine infantile, in-8, 94 pages, thèse Paris, 1902. N° 104.

Ranque. — Mémoire sur un nouveau procédé pour la guérison de la gale, in-8, 181 pages. Paris, 1811. N° 329.

Ranque, A. — Théorie et pratique de l'inoculation de la vaccine, in-12, 3 pages. Paris, an IX. N° 340.

Ranque, H. — Théorie et pratique de l'inoculation de la vaccine, in-8, 139 pages, 1 pl. Paris, 1801. Nos 370, 387 (double).

Raymond. — Histoire de l'éléphantiasis, in-8, 132 pages. Lausanne, 1767. Nos 285, 395 (double).

Reber, B. — Gallerie heworragender therapeutiker und pharmakognosten der gegenwarts. Gr. in-8, 45 p. Genève, 1897. N° 17.

Reber, B. — Beiträge zur geschichte der Pharmacie, in-8, 54 pages, 1898, 1899. N° 18.

Id. — Beiträge zur geschichte der Medicin und der Pharmacie, 1re série, in-8, 72 pages. Genève, 1900. N° 19.

Id. — Beiträge zur geschichte der Medicin und der Pharmacie, 2e série, in-4, 14 pages. Genève, 1901. N° 20.

Id. — Schweizerische Beiträge zur geschichte der Pharmacie, in-8, 50 pages. Zurich, 1898. N° 21.

Id. — Balnéologie et climatothérapie. Essai d'une bibliographie suisse sur la littérature balnéologique, in-8, 111 pages. Berne, 1900. N° 22.

Id. — Société de crémation de Genève. Bulletin III, in-8°, 163 pages. — Genève, 1900. N° 23.

Id. — Erlebnisse eines jungen Arztes, in-8, 48 pages. Bern, 1899. N° 24.

Id. — Pestverodnungen für die Schulen und den gemeinen Mann aus dem ende des 16 Jahrhunderts, in-8, 5 pages, 1901. N° 25.

Reiske et Fabre. — Opuscula medica ex monumentis Arabum et Hæbræorum, in-8, 144 pages. Hale, 1776. N° 267.

Renouard. — De l'empirisme, in-8, 25 pages. Paris, 1863. N° 271.

Rey. — Mémoire sur la vaccine et la petite vérole, in-8, 16 pages. Bourg, 1827. N° 377.

Ribier, L. de. — Ydes, son histoire, ses eaux minérales..., in-8, 125 pages. Paris, 1901. N° 98.

Id. — Notes bibliographiques sur qq. médecins et chirurgiens de la Haute-Auvergne sous l'ancien régime, in-8, 20 pages. Paris, 1903. N° 124.

Id. — Les chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en Haute-Auvergne, Commanderie de Rosson, in-8, 31 pages. Aurillac, 1901. N° 147.

Ribier, L. de. — Les stations thermales et les eaux minérales de France sous l'ancien régime, in-8, 11 pages. Paris, 1904. N° 223.

Id. — Les eaux minérales de Jaleyrac. Analyse de 1782, in-8, 23 pages. Paris, 1904. N° 224.

Id. — Les anoblis de l'Empire. Médecins et chirurgiens, in-8, 67 pages. Paris, 1904. N° 236.

Richerand, A. — Observations sur la vaccine, in-12, 15 pages. Paris, an IX. N° 340.

Ritti, A. — Le cinquantenaire de la Société médico-psychologique (1852-1902), in-8, 170 pages. Paris, 1902. N° 199.

Id. — Eloge de Lunier, in-8, 48 pages. Paris, 1904. N° 288.

Id. — Eloge de Jules Falret, in-8, 56 pages. Paris, 1906. N° 317.

Rive (de la). — Notice sur la vaccine, in-8, 2 pages. Genève, an VII. N° 446.

Rochas (de). — De la condition des médecins, apothicaires, chirurgiens et barbiers sous l'ancien régime, in-4, 13 pages. Paris, 1890. N° 292.

Rothstein. — Die Gymnastik nach dem system des Schwedischen gymnasiarchen, in-8, 248 pages. Berlin, 1848. N° 228.

Rouch, Louis. — Notes sur la vie et l'œuvre du Dr Pierre Roussel (1744-1802), in-8, 69 pages. Bordeaux, 1903. N° 215.

Rouger, Fr. Al. — De la vaccine, in-8, 46 pages. Montpellier, 1801. Nos 370, 429 (double).

Rouget, A.-D. — Mélanges de médecine et de chirurgie, in-8, 133 pages. Paris, 1810. N° 399.

Roux. — Documents sur les épidémies de la ville de Riom, in-8, 133 pages. Riom, 1906. N° 250.

Roux, G. — Traité sur la rougeole, in-8, 211 pages. Paris, 1807. N° 436.

Rouxeau, Alfred. — Un médecin breton membre de

l'Académie française, in-8, 8 pages. Nantes, 1906. N° 455.

Rowley, William. — De l'inefficacité et des dangers de la vaccine, in-8, 154 pages. Paris, 1807. N° 345.

Ruelle, E. — Œuvres de Rufus d'Ephèse. Préface, in-8, 56 pages. Paris, 1879. N° 8.

Id. — Qq. mots sur Aétius d'Amida, in-8, 12 pages. Paris, 1903 (Bull. Soc. fr. Hist. Méd.). N° 202.

Ryan, O. — Dissertation sur les fièvres infectieuses et contagieuses, in-8, 170 pages. Lyon, 1785. N° 305.

Sacco, L. — Mémoire sur la vaccine, in-8, 10 pages, 1803. N° 376.

Sage. — Moyen de remédier aux poisons végétaux, in-8, 83 pages. Paris, 1811. N° 306.

Saillet (de). — L'école de médecine de Paris, in-8, 42 pages, sans l. ni d. N° 272.

Saintignon, Henri. — Laënnec. Sa vie et son œuvre, in-8, 488 pages. Paris, 1904. N° 320.

Saint-Yves (de). — Nouveau traité des maladies des yeux, in-16, 373 pages. Paris, 1722. N° 328.

Sallion, B. — Examen comparatif de la petite vérole et de la vaccine, in-8, 154 pages. Nantes, 1822. N° 373.

Salmade. — Instruction sur la pratique de l'inoculation de la petite vérole, in-8, 296 pages. Paris, An VII. N° 381.

Id. — Rapport au Comité central de vaccine (1818), in-8, 11 pages. Paris, 1819. N° 429.

Saugens. — Petite vérole chez 200 individus vaccinés, in-8, 71 pages. Millau, 1817. N° 372.

Scheil, abbé V. — La loi de Hamourabi (vers 2000 av. J.-C.), in-12, 70 pages. Paris, 1904. N° 189.

Schenstrom. — Réflexions sur l'éducation physique et les mouvements corporels, in-8, 54 pages. Paris, 1880. N° 269.

Schmidt. — De anonymi laurembergiani introdutione anatomica. Thèse Berlin, 31 pages. 1905. N° 275.

Second. — Eloge d'Edouard Nicaise, in-8, 39 pac ges. Paris, 1903. N° 252.

Sée, Prof. G. — Leçon d'ouverture du cours de clinique médicale, in-8, 16 pages, Paris, 1869. N° 240.

Séguin, Ch. — La médecine infantile chez les Grecs et les Romains. Thèse Paris, in-8, 48 pages, 1902. N° 102.

Séguy, J.-M. — De la Vérolette, in-8, 50 pages, Paris. 1803. N° 395.

Serres. — Méthode ectrotique de la variole. Extr. des Arch. Gén. de Médecine, 39 pages. N° 388.

Id. — De la vaccine et de la revaccination, in-4, 62 pages. Comptes-rendus Acad. Sciences. Mars 1845. N° 404.

Sigaud, C., et Léon Vincent (de Lyon). — La Clinique, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être, in-8, 21 pages. Gand, 1905. N° 314.

Souberbielle, Dr. — Opérations de Cystotomie suspubienne, in-8, 7 pages. Paris, 1827. N° 345.

Squirrel, R. — Observations sur l'inoculation variolique, in-8, 46 pages. Paris, 1807. N° 345.

Steinbrenner, Ch. — Traité sur la vaccine, in-8, 844 pages. Paris, 1846. N° 325.

Storer, H.-R. — The medals of natural Scientists. Part. I, in-8, 31 pages. 1888, 1891. N° 108.

Id. — The memorials of Edward Jenner (1796-1896), in-8, 19 pages. Chicago, 1896. N° 109.

Id. — Boston medical Library, 47 pages. N° 110.

Id. — Edw. Jenner as naturalist. The medals commemorative of natural Scientists. Medals commemorative of. Edw. Jenner, in-8. Newport, 1891, 1899, 1900. N° 111.

Id. — The medallic medical history of the Unite States, in-8, 4 pages. 1891. N° 112.

Storer, H.-R.— The medals, jetons and tokens illustrative ofobstetrics and gynecology, in-8, 14 pages 1887. N° 113.

Id. — The medals, jetons and tokens illustrative of the science of medecine. American Journal of Numismatics. Boston, october 1893 à juillet 1902. N° 114.

Id. — Criminal abortive..., petit in-8, 34 pages. 1897. N° 115.

Id. — The medals of Benjamin Rush, obstetrician, in-8, 20 pages. Chicago, 1889. N° 116.

Sue, P. — Sur quelques maladies des os, in-8, 164 pages. Paris, 1803. N° 399.

Sydenham. — Opera, in-4, 711 pages. Genève, 1749. N° 264.

T***, Dr. — Traité de l'économie animale et des causes premières des maladies, in-16, 349 pages. Genève, 1763. N° 439.

Tannery, P. — Fragments des médecins grecs, in-4, 11 pages. Journal des Savants, janvier 1904. N° 219.

Tarbès, R. — Mémoire historique et pratique sur la vaccine, in-8, 58 pages. Paris, 1801. N° 370.

Terrier, F. — Observation d'un abcès par congestion, in-8, 23 pages. Paris, 1809. N° 399.

Thornton, John. — Preuves de l'efficacité de la vaccine, in-12, 214 pages, 2 pl. Paris, 1807. N° 390.

Tissot. — Gymnastique médicinale et chirurgicale, in-12, 406 pages. Paris, 1780. N° 200.

Id. — Avis à mes concitoyens sur la vaccine, in-8, 16 pages. Noyon, 1801. N° 425.

Toraude, L.-G. — Etude scientifique, critique et anecdotique sur les Cadet (1695-1900), in-8, 106 pages. Paris, 1902. N° 38.

Toraude, L.-G. — Pharmacies : la potion, in-8, 16 pages. Paris, 1901. N° 203.

Id. — Pharmacies : le suppositoire, in-8, 7 pages. Paris, 1903. N° 204.

Id. — Ch. Louis Cadet de Gassicourt (1769-1821). Mes aveux et mes remords, in-8, 23 pages. Paris, sans date. N° 217.

Id. — Pharmacies : dédicace invocatoire, in-8, 7 pages. Paris, 1901. N° 233.

Id. — Pharmacies : les fleurs, in-8, 34 pages. Paris, 1902. N° 234.

Id. — Pharmacies : l'odyssée du mortier, in-8, 7 pages. Paris, 1903. N° 235.

Torkomian, V. — Notice biographique sur le Dr Servicen Effendi, in-8, 7 p. Constantinople, 1898, N° 14.

Id. — Un médecin arménien du XIIe siècle, Mekhiter de Her, et son traité des fièvres, communication à l'Acad. de Méd., 25 juillet 1899. N° 120.

Id. — Les anciens médecins arméniens diplômés des Universités d'Italie (1700-1840), in-8, 31 pages. Paris, 1903. N° 225.

Tourdes. — Esquisse d'un système de Nosologie, in-8, 14 pages. Sans l. ni d. N° 361.

Tourlet, E.-H. — Révision de la flore du département d'Indre-et-Loire, in-8, 30 pages. Paris, 1903. N° 191.

Id. — Description de quelques plantes observées dans le département d'Indre-et-Loire, in-8, 13 pages. Paris, 1903. N° 192.

Trésal, A. — La syphilisation de C. Sperino, in-8, 814 pages. Paris, 1853. N° 433.

Trousseau. — Conférences sur l'empirisme, in-8, 58 pages. Paris, 1862. N° 270.

Truc, H. — Les saints guérisseurs des maladies

des yeux d'après Louis du Broc de Ségange, in-8, 21 pages. Montpellier, 1903. N° 187.

Turner. — Traité des maladies de la peau, in-12, 367 pages. Paris, 1743. N° 332.

Vaume, J.-S. — Réflexions sur la nouvelle méthode d'inoculation, in-8, 11 pages. Paris, an VIII. N°s 370, 429 (double).

Id. — Les dangers de la vaccine, in-8, 48 pages. Paris, an IX. N° 429.

Id. — Des dangers de la vaccine, in-8, 16 pages. Paris, an IX. N° 429.

Verdé-Delisle. — De la dégénérescence déterminée par le vaccin, in-12, 256 pages. Paris, 1855. N° 382.

Verdier, Jean. — Tableaux de la vaccine, in-8, 16 pages. Paris, an IX. N° 429.

Verdier, père et fils. — Recueils périodiques de mémoires et observations sur la Médecine populaire, recueil I, in-8, XII, 40 pages. Paris, An VII. N° 345.

Vial et G. Capon. — Journal d'un bourgeois de Popincourt (Lefebvre de Beauvray), avocat au Parlement, 1784-1787, in-8, 107 pages, 1902. N° 148.

Vialleton, L. — Un embryologiste français oublié, Louis Sébastien de Trédern, in-8, 17 pages. Montpellier, 1902. N° 99.

Vicq d'Azyr. — Séance du 21 août 1781 de la Société royale, in-16, 14 pages. Paris, 1782. N° 247.

Vieillard, C. — L'urologie et les médecins urologues dans la médecine ancienne. Gilles de Corbeil, sa vie, ses œuvres, son poème des urines, in-8, 390 pages. Paris, 1903. N° 156.

Villars. — Principes de Médecine et de Chirurgie, in-8, 236 pages. Lyon, 1797. N° 398.

Villette de Terzé. — La vaccine, ses conséquences funestes, in-8, 160 pages. Paris, 1857. N° 410.

Voisin, F. — Mémoire sur la vaccine, in-8, 30 pages, Versailles, An IX. Nos 370, 429 (double).

Voisin. — Sur l'état actuel de la vaccination et de la clavelisation, in-8, 70 pages. 1812. N° 370.

Voulonne. — Mémoire sur les fièvres intermittentes, in-8, 96 pages. Paris, 1796. N° 361.

Id. — Mémoire sur l'expectation, in-8, 128 pages. Paris, An VII. N° 361.

Wellcome. — Oxford medical lore, 52 pages. Londres, 1904. N° 265.

Id. — Antient Cymrick medicine, 51 pages. Londres, 1903. N° 266.

Wickersheimer, C.-A.-Er. — La médecine et les médecins en France à l'époque de la Renaissance, in-4, 575 pages. Paris, 1905. N° 453.

Willan, Robert. — Reports on the diseases in London during the years 1796, 97, 98, 99 et 1800, in-8, 358 pages. London, 1801. N° 339.

Woodville. — Observations sur la vaccine, in-8, 22 pages. Sans l. ni d. N° 367.

Woodville, W. — Rapports sur la vaccine, in-8, 17-35 pages. Genève, An VII. N° 446.

Divers.

Manuel légal des médecins, chirurgiens et pharmaciens, in-8, 301 pages. Paris, 1820. N° 39.

Règlement de la Société Médicale du 12e arrondissement, in-8, 8 pages. Paris, 1855. N° 300.

Instructions sur les secours aux asphyxiés, in-18, 160 pages. Sans l. ni d. N° 248.

Titel und publikätionen des Herrn Burkhard Reber, in-8, 14 pages. N° 27.

26 th. annual report of the Boston medical library, in-8, 47 pages. Boston, 1901. N° 110.

Biographical sketch of Dr Horatio R. Storer, in-8, 5 pages, 1 port. N° 117.

Les fêtes du Centenaire de la Société médicale d'Indre-et-Loire (1801-1901), in-8, 86 pages. Tours, 1902. N° 186.

Centenaire de l'Ecole supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris (1803-1903), in-fol., 403 pages. Paris, 1903. N° 484.

Société syndicale des pharmaciens de la Côte-d'Or :

Bulletin n°	3,	in-8,	113	pages.	Dijon,	1884.	N° 131
—	4	—	80	—	—	1885	132
—	5	—	87	—	—	1887	133
—	6	—	88	—	—	1887	134
—	7	—	68	—	—	1889	135
—	8	—	79	—	—	1890	136
—	11	—	125	—	—	1892	137
—	12	—	180	—	—	1893	138
—	13	—	80	—	—	1894	139
—	14	—	75	—	—	1895	140
—	16	—	91	—	—	1897	141
—	17	—	59	—	—	1898	142
—	18	—	83	—	—	1899	143
—	19	—	117	—	—	1900	144
—	20	—	117	—	—	1901	145
—	21	—	195	—	—	1902	146
—	24	—	131	—	—	1905	315

Abrégé des transactions philosophiques de la Société royale de Londres, in-8, 514 pages, 2 pl. Paris, 1791. N° 326.

Instructions pour l'hygiène des salles des hôpitaux militaires, in-16, 32 pages. Paris, An II. N° 247.

Le conservateur de la Santé, in-8, 8 pages. Lyon, An X. N° 425.

Propriétés de l'élixir et de l'électuaire de Villette, in-8, 16 pages. Paris, sans date. N° 345.

Effets de la tisane caraïbe, in-8, 101 pages. Paris, 1779. N° 383.

Réponse à la seconde brochure de M. D***, in-12, 48 pages. Besançon, 1765. N° 442.

Les fêtes de Pasteur à Chârtres et à Marnes (Extr. des archives de Parasitologie), in-4, 47 pages. Paris, 1903. N° 310.

Lettre au docteur Maty sur les géants Patagons, in-12, 138 pages. Bruxelles, 1767. N° 355.

Examen d'un livre qui a pour titre « T. Tronchin de Colica Pictonum », in-8, 68 pages. Genève, 1758. N° 357.

Traité des causes, des accidents, et de la cure de la Peste, in-4, 602-272 pages. Paris, 1744. N° 403.

Observations sur l'histoire et les effets du Rob antisyphilitique du cit. Boyveau-Laffecteur, in-8, XI, 156 pages. Paris, sans date. N° 327.

L'Art de se traiter soi-même dans les maladies vénériennes, in-12, 372 pages. Paris, 1771. N° 449.

Sur la non-existence de la maladie vénérienne, in-8, 179 pages. Paris, 1811. N° 432.

Discours prononcés aux obsèques d'Edouard Nicaise, in-8, 54 pages. Paris, 1896. N° 261.

Souvenirs d'un médecin de l'expédition d'Egypte, in-16, 75 pages. Paris, 1892. N° 294.

Variole (1)

Recueil de qq. pièces intéressantes sur l'inoculation de la petite vérole, in-8, 138 pages. La Haye, 1755. N° 357.

(1) Nous n'avons mis ici que les ouvrages *anonymes* concernant la variole et la vaccine. Ceux qui portent un nom d'auteur figurent à leur rang alphabétique.

Lettre à une Jeune dame sur l'inoculation de la petite vérole, in-12, 19 pages, 1756. No 353.

Lettres sur l'état présent de l'inoculation en France, in-12, 207 pages. Paris, 1764. No 355.

Examen de l'inoculation, in-12, 340 pages. Paris, 1764. No 440.

Dissertation neutre sur l'inoculation de la petite vérole, in-12, 68 pages. Amsterdam, 1764. No 353.

Lettres concernant l'inoculation, in-8, 32 pages. Besançon, 1765. No 383.

Opinion d'un médecin sur l'inoculation de la petite vérole, in-12, 23 pages. Paris, 1768. No 442.

M. L. R. — L'inoculation, poëme en 4 chants, in-8, 242 pages. Amsterdam, 1773. No 375.

Traité de la petite vérole, in-12, 383 pages. Paris, 1776. No 342.

Traité de l'inoculation de la vaccine, in-8, 152 pages, 2 pl., Leipsic. No 391.

Comité Central de Vaccine, in-8, 16 pages. Paris, sans date. No 425.

Comité central de Vaccine, in-8, 4, 6 pages. Paris, sans date. No 425.

Comité central de Vaccine, in-8, 4 pages. Sans lieu ni date. No 425.

Lettre sur la vaccine, in-8, 4 pages. Sans lieu ni date. No 425.

Aperçu des expériences faites sur la vaccine à Hanovre. Vienne, Berlin, in-8, 45 pages. Sans lieu ni date. No 427.

Instruction sur la vaccine, in-8, 8 pages. Sans lieu ni date. No 425.

Rapport au Préfet de la Seine sur la vaccine, in-8, 14 pages. Paris, sans date. No 427.

Etablissement gratuit pour la vaccine, in-8, 6 pages. Paris, sans date. No 427.

Rapport sur la Clinique d'inoculation, in-8, 38 pages. Paris, An VII. N° 425.

Rapport sur la vaccine à Bordeaux, in-8, 42 pages. Bordeaux, 1801. N° 427.

Comité médical pour l'inoculation de la Vaccine, in-8, 7 pages. An IX. N° 425.

Rapport sur la vaccine à Lyon, in-8, 48 pages. Lyon, 1801. N° 427.

1er Rapport de la commission de vaccine à la Société de médecine (Extr. du t. XI du recueil périodique de la Société de médecine), in-8, 40 pages. Paris, 1801. Nos 370, 425 (double).

Rapport sur la vaccine, in-8, 15 pages. Bruxelles, An IX. N° 425.

Recueil de mémoires sur la vaccine, in-8, 57 pages. Paris, An IX. N° 425.

Extrait d'un rapport du comité médical de Reims sur la vaccine. (Extr. du Journ. Méd. Chirurg. Pharm. Nivôse. An IX), in-12, 5 pages. Paris, An IX. N° 340.

Rapport du Comité médical de Reims sur la vaccine, in-8, 13 pages. Reims, An IX. N° 430.

Rapport sur la vaccine, in-8, 29 pages. Albi, An X. N° 425.

Rapport de la commission de la vaccine, in-8, 19 pages. Toulon, An X. N° 430.

Rapport du Comité central de vaccine, in-8, 460 pages. Paris, 1803. N° 426.

Rapport sur la vaccine, in-4, 40 pages. Paris, 1803. N° 451.

Lettre du ministre de l'Intérieur aux Préfets, in-8, 11 pages. Paris, An XII. N° 425.

Découverte nouvelle d'un procédé pour conserver le fluide vaccin intact, in-16, 92 pages. Paris, 1805. N° 346.

Séance générale de la Société centrale pour la propa-

gation de la vaccine (1806), in-8, 130 pages. Paris, 1806. N° 428.

La vaccine combattue dans le pays où elle a pris naissance (même ouvrage sous le N° 345), in-8, 290 pages. Paris, 1807. N° 384.

Rapports sur les vaccinations pratiquées en France en 1806 et 1807; 1808 et 1809; 1810, in-8, 155, 143, 143 pages. Paris, 1809-1811-1812. N° 424.

Rapport du comité de vaccine du département de la Meurthe, in-8, 36 pages. Nancy, 1807. Nos 425, 427 (double).

Rapport sur les vaccinations faites dans le département de la Vienne en 1807 et 1808, in-8, 16 pages. Sans lieu ni date. N° 425.

Tableaux historiques de la vaccine à Lyon (1809), in-8, 45 pages + 9 tableaux. Lyon, 1810. N° 430.

Comité central de vaccine du département du Haut-Rhin (1810), in-8, 32 pages. Colmar, sans date. N° 430.

Séance publique du Comité de vaccine de Lyon le 25 novembre 1811, in-8, 30 pages. Lyon, 1812. N° 427.

Rapport du Comité de vaccine de Nancy (1812), in-8, 3 pages. Nancy. Nos 430.

Rapport sur les vaccinations pratiquées en France pendant l'année 1812, in-8, 115 pages. Paris, 1814. N° 411.

Dernier rapport du Comité national de vaccine de Londres en 1811, in-8, 31 pages. Paris, 1812. N° 425.

Rapports sur les vaccinations pratiquées en France pendant l'année 1812, pendant les années 1813 et 1814, in-8, 115, 101 pages. Paris, 1814, 1816. N° 428.

Rapport sur les vaccinations faites dans le département de la Gironde, in-8, 23 pages. An XIII. N° 425.

Comité de vaccine de Nancy, in-8, 7 pages. Nancy, 1815. N° 425.

De la vaccine et de ses heureux résultats, in-8, 172 pages. Paris, 1826. N° 379.

Rapport sur les vaccinations pratiquées en France pendant l'année 1826, in-8, 92 pages. Paris, 1828. N° 365.

De la syphilis vaccinale, in-4, 390 pages. Paris, 1865. N° 447.

Le Secrétaire général, gérant : Albert Prieur.

Poitiers. — Imp. Blais et Roy, 7, rue Victor-Hugo.